La Franche-Comté en 1814

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon

PAR LE

Capitaine Francis BORREY

BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1912

LA FRANCHE-COMTÉ

en 1814

DU MÊME AUTEUR

Le Blocus de Besançon par les Autrichiens (1814), Paris, 1909.

L'esprit public chez les prêtres francs-comtois pendant la crise de 1813 à 1815, Paris, Ernest Leroux, 1912.

Le Passage des Alliés en Suisse (1813-1814), par Wilhelm Oechsli, traduit de l'allemand, Paris, Fournier, 1912.

EN PRÉPARATION

La Franche-Comté en 1815.

La Franche-Comté en 1814

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon

PAR LE

Capitaine Francis BORREY

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1912

A mes Maîtres

LE GÉNÉRAL LYAUTEY,
résident général de France au Maroc,

LE PROFESSEUR ED. DROZ,
de la Faculté des lettres de Besançon.

F. B.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Préface et bibliographie ..... I-VII

I. Situation de la Franche-Comté dans les derniers mois de l'année 1813. — Etat des esprits 1

II. Les préparatifs de défense 20

III. L'invasion. — L'état des esprits 40

IV. La guerre de forteresses : l'occupation du chateau de Blamont, le blocus du fort de Joux, le blocus du fort Saint-André-de-Salins, le blocus de Besançon 78

V. Les projets de Metternich 141

VI. L'occupation 154

VII. La manœuvre d'Augereau en Franche-Comté 213

VIII. La Franche-Comté vers la fin de l'invasion. — La retraite des Alliés a travers la Comté. — L'état des esprits 238

IX. Conclusion 261

X. Pièces et notices 265

PRÉFACE

Je me propose d'étudier un sujet neuf et attirant « la Franche-Comté en 1814. » On trouvera dans mon étude l'exposé de la situation de la Comté à la fin de l'année 1813, l'invasion de la région par la grande armée de Schwarzenberg, les blocus, l'action d'Augereau, l'occupation du pays comtois par les Autrichiens, la retraite de l'armée ennemie, les projets de Metternich, le montant approximatif des dépenses de toutes sortes occasionnées par l'invasion.

Mon étude est militaire, politique et sociale.

Elle est avant tout militaire.

J'ai consulté toutes les sources françaises, et, en particulier, les Archives de la guerre. J'aurais pu aller aux K. K. Kriegsarchive de Vienne. Je ne l'ai pas fait pour deux raisons principales : 1° Le mouvement d'histoire militaire de ces vingt-cinq dernières années a amené au jour tant de documents de l'époque de l'Empire que j'ai cru pouvoir me dispenser de les contrôler en remontant jusqu'aux sources; 2° les détails que j'aurais trouvés à Vienne m'auraient conduit à donner un trop grand développement à la partie militaire de mon étude.

Je pensais aussi à décrire la vie politique et sociale du pays comtois en 1814, vie fort curieuse, ainsi que je crois l'avoir montré d'après les documents français. J'aurais voulu consulter

des documents autrichiens de première main. Cela ne m'a pas été donné. Les descendants des personnages qui ont tenu le premier rôle en Comté, en 1814, m'ont écrit, fait écrire ou dire qu'ils n'avaient rien à me communiquer.

Un seul de mes chapitres repose sur des bases un peu incertaines, celui qui a trait aux « Projets de Metternich. » Je reconnais, en l'espèce, avoir abandonné ma méthode habituelle. Néanmoins, j'espère qu'on excusera mon procédé. En vérité, dès qu'il s'agit d'action diplomatique, d'une façon générale, et de Metternich, en particulier, on a quelque raison d'agir comme j'ai fait. La pratique des agents, des conversations, des arrangements et traités secrets n'est pas encore passée, on l'a vu tout récemment. C'est pourquoi, dans certains cas, on ne peut que faire des rapprochements, s'en référer à des propos et des documents d'un ordre particulier, et risquer des conclusions.

Quoi qu'il en soit de ce chapitre, je présente les autres comme établis selon les règles de la méthode historique, non sans toutefois, peut-être, à de certains endroits, avoir marqué involontairement mon tempérament de soldat.

En terminant, je remercie tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils ou de leur appui. Ma reconnaissance va d'abord à M. Chuquet, dont le livre l'*Alsace en 1814*, m'a donné l'idée de cette étude, puis à MM. Marichal et Gauthier, des Archives Nationales ; Hennet, des Archives administratives et Martinien, des Archives historiques de la guerre ; Lemoine, de la bibliothèque du même ministère. L'obligeance de ces Messieurs est bien connue.

Ma reconnaissance doit aller également au marquis de Scey-Montbéliard, au général Lyautey et au capitaine Grasset dont les archives privées m'ont fourni des documents inédits de premier ordre.

Enfin, MM. les archivistes départementaux : Eckel, pour la Haute-Saône ; Pigallet, pour le Doubs ; Libois, pour le Jura.

MM. Gazier, conservateur de la bibliothèque municipale de

Besançon ; Godard et Monnier, professeurs au lycée de Vesoul ; Vuillame, professeur au lycée Victor Hugo de Besançon ; l'abbé M. Perrod, aumônier du lycée de Lons-le-Saunier, trouveront ici l'expression de mes remerciements les meilleurs.

Ont droit aussi à mes remerciements, les sous-archivistes, les secrétaires de mairie, les prêtres, les instituteurs, les institutrices avec lesquels j'ai été en relation durant les six années de vie militaire (1904-1910) que j'ai passées au pays comtois.

Que tous agréent l'expression de ma vive gratitude.

Capitaine Francis BORREY,
du 89e d'infanterie,
caserne Reuilly, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

A) SOURCES INÉDITES

1° Archives nationales

Le grand dépôt de nos archives m'a fourni des renseignements très importants.

Les numéros 8970-9261 de la série F^7 contiennent, classés par Département, les papiers relatifs aux Affaires administratives de 1814 à 1817.

Les numéros 9034-36 concernent le Doubs ;
— 9086-89 — le Jura ;
— 9195 — la Haute-Saône.

De ces cartons j'ai tiré la plupart du documents qui forment ma thèse complémentaire, « L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815. » D'ailleurs, le lecteur appréciera d'après mes notes et références tout ce qui m'a fourni cette source inestimable.

La série F^9, actuellement en cours de classement, renferme des documents relatifs à la conscription, à la garde nationale, etc... de 1789 à 1830. Il m'a été donné, grâce à l'obligeance de M. Marichal, l'archiviste chargé du classement, de connaître tout ce que cette série comptait de documents se rapportant à mon sujet. Entre autres, j'ai consulté les registres cotés provisoirement F 51, 52 et qui contiennent les dépêches des préfets des trois départements de Franche-Comté au Ministre de l'Intérieur. Quelques lettres administratives faisant défaut dans les cartons de la série F^7, j'ai pu ainsi en connaître le résumé.

J'ai consulté également, tirés des cartons en préparation, les docu-

ments ayant trait aux gardes nationales. Je les ai cités de cette façon,

F⁹ gardes nationales Ain, 1814-1815
— Doubs, —
— Jura, —
— Haut-Rhin, —
— Haute-Saône, —

Dans la série F¹ᶜ III (esprit public et élection) j'ai dépouillé :

F¹ᶜ III Doubs 8, comptes-rendus administratifs, 1812-56.
— 12, correspondances et divers, 1806-56.
F¹ᶜ III Jura 8, comptes-rendus administratifs, 1812-56.
— 14, correspondances et divers, an IX, 1856.
F¹ᶜ III Haute-Saône 8, comptes-rendus administratifs, 1810-21.
— 11, correspondances et divers, 1790-1815.
— 12, correspondances et divers, 1816-1856.
F¹ᶜ III Ain 5, comptes-rendus administratifs, an III-1847.
— 8, correspondances et divers, 1790 1854.

(Ne pas oublier que la 6ᵉ division militaire comprenait la Franche-Comté plus le département de l'Ain).

Enfin, dans la série F¹⁹ (cultes), les cartons

421 Doubs
435 Jura
467 Haute-Saône.

Je n'ai retenu que quelques rares documents.

2° Archives historiques de la guerre

Tous les documents ayant trait aux opérations de la campagne 1813-14 sont renfermés dans des cartons qui portent chacun sur une période de 5 jours. Ces archives sont pauvres en documents se rapportant aux affaires de Franche-Comté. Toutefois elles renferment deux précieux manuscrits : *Journal de la défense de Besançon*, par le général Marulaz, et *Registre des délibérations du conseil de défense de la place de Besançon*. Depuis que je les ai consultés, ils ont paru *in extenso*, en 1911, dans les *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, t. XII, in-8°, Jacquin, Besançon. Trouvés au château de Filain (Haute-Saône), où mourut Marulaz, par maître Lamboley, notaire à Vesoul, qui parapha les deux manuscrits et les envoya au Ministre de la Guerre.

Registre du comité de défense 1814-1815, ms. A 1/a-261. Le 26 décembre 1813, le Ministre de la Guerre, duc de Feltre, par ordre

de l'Empereur, forma *un Comité de défense de l'Empire* de 3 membres, généraux Dejean, Bertrand et Chasseloup-Laubat. Ce comité devait « examiner la situation de toutes les places de guerre qu'il importe de mettre en bon état, en armement pour la défense de l'Empire. Il suivra attentivement les progrès de leur armement et de leur approvisionnement de guerre et de bouches, etc. .» La première séance eut lieu le 27 décembre 1813

Correspondance de l'empereur Napoléon avec le major-général, du 1er au 29 décembre 1813, recueillie et mise en ordre sous la direction de M. le lieutenant-général baron Pelet, directeur du dépôt de la guerre, 1833, t. XIV, ms.

Correspondance de l'Empereur, Campagne de France, ms. du dépôt général de la guerre.

La plupart des lettres ont été publiées dans la Correspondance de Napoléon 1er, mais quelques-unes sont inédites.

3° Archives administratives de la guerre

Fournissent des indications précieuses sur la vie et la carrière des généraux et des officiers dont il est parlé dans mon étude.

4° Archives départementales

a) Haute-Saône. — Sont pauvres en ce qui concerne les documents relatifs aux années 1813 et 1814, car la plupart ont été détruites par un incendie. Toutefois un document de premier ordre s'y trouve, c'est le *Journal officiel* imprimé du baron d'Andlaw, gouverneur de Franche-Comté.

b) Doubs. — Sont très riches. La série R (affaires militaires) compte 49 liasses (19-68).

La série M (250-252) a trait à la police et à l'administration générale.

Ms. 19. — *Journal du siège et du blocus de Besançon*, du 6 janvier 1814 au 3 mai de la même année, recueilli par M. Béchet, ancien secrétaire-général de la préfecture de Jura. L'auteur anonyme donne les arrêtés, proclamations, avis émanant des autorités militaires et civiles. Il vise à l'impartialité, sans toujours y atteindre. Parfois, il voit les faits du point de vue bisontin ; en particulier, quand il

rend le commandant du génie Lafaille responsable de la destruction des maisons de la banlieue.

Bien que ce manuscrit vienne d'être mis au jour par l'Académie de Besançon, t. XII, j'ai cru devoir le présenter à cette place car il était inédit quand je le consultai, en 1907.

Ms. 20. — *Relation de ce qui s'est passé pendant le siège de Besançon par les armées alliées* en 1814, par M. Bourqueney, mort président honoraire à la cour d'appel de Besançon. Au temps du blocus l'auteur était conseiller auditeur à la cour. Cette relation a paru dispersée dans 16 numéros de la *Démocratie franc-comtoise*, année 1883.

c) Jura. — M'ont paru riches, mais ne sont pas classées. Grâce à l'obligeance de MM. les archivistes, j'ai pu consulter néanmoins, après avoir procédé à une sorte de classement sommaire, 6 registres ou liasses de la série R, 9 de la série M et 1 registre de la série N. La plupart de ces documents sont des registres de correspondance.

5° Archives municipales de Besançon

J'y ai trouvé de nombreux manuscrits intéressant surtout le blocus de Besançon en 1814, et composant les séries H et H². En 1909, elles n'étaient pas encore complètement classées, mais j'ai pu en tirer un grand parti, grâce à l'obligeance de M. Nicolle, sous-bibliothécaire municipal.

Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Besançon, 19e volume (du 2 mai 1812 au 15 avril 1817).

Registres et avis du maire (1820-28, t. III, fol. 1-24). M. Vuillame, professeur au lycée, m'y a signalé, il y a quatre ans, une *Notice historique sur le Blocus*, rédigée en 1820 par un anonyme sur l'ordre du maire, marquis de Terrier-Santans. Cette notice a été publiée dans les *Mémoires et Documents inédits*, t. XII.

6° Bibliothèque municipale de Besançon

Blocus de Besançon et Invasion des troupes étrangères dans l'ancienne Franche Comté en 1813 et 1814, par le vicaire général Philippe Grappin (ci-devant bénédictin), ms. n° 1066.

Fol. 1 En marge de la première et de la troisième page, les deux notes suivantes indiquent les moyens dont a disposé l'auteur pour être renseigné sur les événements du blocus de 1814 : « Depuis la rédaction

de cet écrit, j'ai vu chez M. Marulaz, à Filain, une histoire complète et très curieuse du blocus de Besançon. Elle est encore manuscrite. — Chaque jour je prenais des notes de ce qui s'était passé la veille.

Fol. 77. *Invasion des troupes étrangères*, etc..., extrait de ma correspondance avec des curés et des maires.

La première partie relative au blocus est encore inédite, la deuxième partie relative à l'*Invasion*... vient d'être publiée dans les *Mémoires et Documents inédits*, XII.

Document historique et littéraire très intéressant.

Collection Baverel : ms. 67, *Renseignements statistiques sur la Franche-Comté et, en particulier, sur le département du Doubs*, par l'abbé J. P. Baverel ;

Ms. 68, *Tableau général du département du Doubs, sa situation, son climat, ses productions, son commerce, l'industrie de ses habitants, les forges, moulins, usines et généralement tout ce qui concerne l'état civil et militaire de ce département*, par J. P. Baverel, l'an XI (Le consulter avec prudence pour ce qui concerne l'état militaire) ;

Ms. 78, *Faits mémorables arrivés à Besançon en 1813*, par l'abbé J. P. Baverel ;

Ms. 79, *Faits mémorables arrivés à Besançon en 1814*, par le même ;

Ms. 86, *Histoire du siège de Besançon par les Autrichiens en 1814, où l'on voit tout ce qui s'est passé dans cette ville pendant la durée de ce siège, avec une notice de toutes les proclamations, ordres du jour et arrêtés pris par M. le baron Marulaz, commandant supérieur des ville et citadelle de Besançon, et par M. le baron Daclin, maire de cette ville*, par le même, du 1er janvier au 2 mai 1814.

Certes, la lecture de ce manuscrit est parfois pénible, mais l'auteur, personnellement mal vu de quelques-uns, n'en est pas moins bien informé pour tout ce qui est de la vie civile de la cité. Pour ce qui est des choses militaires, il commet parfois de grossières erreurs.

7° Archives de Scey

Contiennent une riche mine de documents inédits. Le comte de Scey-Montbéliard, grand-père du marquis de Scey — qui habite aujourd'hui au château de Buthiers, par Voray, Haute-Saône — a joué un rôle très important au temps de l'Empire et surtout à la fin de l'année 1813 et durant les années 1814 et 1815. Apparenté au tsar

Alexandre, dont la mère était une princesse de Montbéliard, et à Metternich, le comte de Scey fut « président de préfecture » pour le département du Doubs, pendant l'invasion de 1814.

La presque totalité des documents de Scey m'a été communiquée. A part quelques-uns que j'ai été autorisé à donner *in extenso*, je n'ai pu, de la plupart, faire que des citations ou prendre des résumés. Il s'est trouvé, en effet, qu'à l'époque où le marquis de Scey mit très obligeamment ses archives à ma disposition, il avait déjà donné la primeur de leur publication à l'Académie de Besançon.

8° Archives du capitaine Grasset, de la section historique de l'État-major général

Le capitaine Grasset possède le manuscrit de Laffaille, *Mémoires particuliers sur le Blocus de Besançon en 1814*, par le chef de bataillon commandant du génie dans la place pendant ce blocus, 77 pages, grand format, écrit à Abbeville en 1821. — A la page 49, note 1, on lit : « Ma mémoire me rappelle bien tous les faits principaux, mais non leur époque, ni même leur succession précise. Outre les rapports officiels que je faisais tous les jours au général Marulaz et au directeur des fortifications, et dont la minute doit être au dépôt de la place (minute aujourd'hui perdue), j'avais bien encore un petit journal particulier, où les événements étaient rapportés dans leur ordre chronologique avec les réflexions qu'ils m'avaient suggérées ; mais le blocus fini et la face des choses entièrement changée, je déchirai et brûlai ce journal, qui ne réveillait plus en moi que de pénibles souvenirs. »

Document de tout premier ordre, ce manuscrit m'a permis de détruire certaines légendes accréditées par Ordinaire ou des chroniqueurs mal informés, et de suivre et toucher pour ainsi dire les événements d'alors. A noter le rôle de M^me^ Marulaz, la femme du gouverneur. Bien qu'écrit en 1821, le manuscrit est à retenir d'un bout à l'autre, car, pour l'auteur, la vérité est une loi (p. 73). Il est un des rares officiers du temps qui ne servirent pas l'empereur, puis le roi, mais la France.

Le capitaine Grasset doit faire éditer prochainement, *Le général Lafaille, ses mémoires inédits, ses œuvres et sa correspondance*. Le manuscrit qui nous occupe paraîtra dans le tome III.

9° Autres archives privées

Deux cahiers copie-lettres renfermant toute la correspondance de Kilg, sous-préfet de Beaume-les-Dames, pendant l'invasion de 1814. Ces manuscrits sont fort intéressants. Ils permettent de suivre, jour par jour, ce qui s'est alors passé, sinon toujours dans toute la Franche-Comté, du moins dans le département du Doubs. Kilg est un modèle de fonctionnaire. Tout ce qu'il écrit a beaucoup d'autorité. Né à Montbéliard le 14 septembre 1742, il avait été ministre du culte luthérien à Blamont, avant la Révolution, puis député à l'Assemblée constituante.

Un journal du blocus, manuscrit (anonyme) allant du 23 décembre 1813 au 6 avril 1814 (incomplet). L'auteur est impartial, fort bien renseigné et conte beaucoup d'anecdotes.

B) SOURCES IMPRIMÉES

Poissenot (J.-B.). — *Statistique abrégée de la Haute-Saône*, Vesoul, 1813, in-8°.

Laurens. — *Annuaire statistique du Doubs* (paru pour la première fois en 1812 et qui deviendra en 1841 l'*Annuaire départemental du Doubs*).

Jomaron. — *Annuaire du Jura* (auquel succédera l'*Annuaire de la Préfecture*, et, à partir de 1821, l'*Annuaire du département*).

Bruand (A.-J.). — *Annuaire du département du Jura*, pour l'an 1813.

Baulmont et Suchaux. — L'*Annuaire statistique de la Haute-Saône*.

Guides des maires des communes du département de la Haute-Saône, année 1813.

Journal administratif, politique et littéraire, du département du Doubs, année 1813.

Journal administratif et politique de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porentrui et de Montbéliard; publié par ordre de Son Excellence le gouverneur-général (baron d'Andlaw), ADHS.

Ce journal paraissait les lundis et vendredis de chaque semaine, à partir du 4 mars. En principe, toutes les ordonnances et tous les actes de l'Administration, depuis l'établissement du Gouvernement général

(27 janvier 1814) devaient être insérés successivement dans ce journal adressé à tous les maires du ressort. Egalement devaient y être insérés les Bulletins des armées, les nouvelles politiques : « et celles particulières de la Franche-Comté et des départements voisins. » Si les Bulletins des armées, les nouvelles politiques et tout ce qui était bon à plier le pays comtois sous la domination autrichienne étaient largement insérés, les ordonnances et actes administratifs n'eurent pas le même sort. Bon nombre d'entre eux font défaut. La plupart de ceux-ci, que j'ai utilisés, sont aux archives départementales du Jura et en allemand; quelques-uns sont dans les archives de Scey, archives du Doubs et de la Haute-Saône. Par l'intermédiaire de M. le marquis de Scey, toujours très obligeant, j'ai su que la famille d'Andlaw, actuellement à Fribourg en Brisgau, ne possédait aucun document du baron d'Andlaw qui nous occupe.

Le *Journal administratif* complet, comme celui que possèdent les ADHS, est très rare. Il parut du vendredi 4 mars 1814 au vendredi 13 mai de la même année, et compta 21 numéros. Le prix de l'abonnement fut de 3 francs par trimestre « pour Vesoul, et de 4 francs par la poste ». Tous les maires du ressort furent abonnés d'office.

Journal politique et littéraire du département de la Haute-Saône, année 1814. N° 1 paru le 6 juin 1814.

Recueil des actes de la préfecture du département de la Haute-Saône. Le numéro 1 manque. Le numéro 2 paru à la date du 14 mai 1814.

Mémorial de la préfecture du Jura, an 1814.

Journal administratif, politique et littéraire du département du Doubs. N° 1 paru le samedi 23 avril 1814.

Recueil des décisions et instructions administratives du département du Doubs. N° 1 paru le 9 janvier 1815.

Vesoul chef-lieu du département de la Haute-Saône en 1814 et 1815. — Mémoire historique publié par ordre de la mairie (à Vesoul en 1815; l'auteur était un ingénieur nommé Haury).

Marc (J.-A.). — *Annuaire statistique et historique du département de la Haute-Saône*, pour l'an 1815.

Barruel-Beauvert. — *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons* (3 vol. Paris, 1815). Dans le tome II, l'auteur s'est étendu longuement sur les événements dont il a été témoin à Besançon, pendant le blocus de 1814. Ce qu'il en écrit fait la contre-partie du récit de dom Grappin, *Blocus de Besançon*

ms. 1066, de la BMB. Bien placé pour trahir l'Empereur auquel il avait prodigué, durant les années de victoire, des éloges dithyrambiques, Barruel, inspecteur divisionnaire des poids et mesures à Besançon, n'y manqua pas. Au tome II qui nous occupe, p. 180 sqq., on trouve « l'expression des sentiments qui agitaient pendant le blocus le parti royaliste renaissant à Besançon », dont, au dire de Laffaille, il était une des « mouches » les meilleures. Le 22 août 1815, dans une lettre qu'il adressait au baron de Capelle, préfet du Doubs, l'auteur signe, le comte de Barruel-Beauvert, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre noble et chapitral d'Allemagne, décoré de l'ange gardien (avec l'autorisation de S. M.), l'un des otages de Louis XVI et inspecteur divisionnaire du système métrique. Paris, rue Montholon, nº 26.

Beauchamp (Alph. de). — *Histoire de la campagne de 1814 et de la restauration de la monarchie française.* Paris, le Normant, 1815, 4 vol. in-8°. Ouvrage à consulter avec prudence. L'auteur met au jour « l'histoire impartiale de la campagne de 1814 » et de la « miraculeuse (!?) restauration ». Établi d'après des documents français et étrangers de première main.

Guerre (J.). — *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815 ou Mémoires sur les principaux événements militaires et politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques contrées de l'Est et du Midi de la France, à l'occasion de la restauration de la Monarchie française ; pour servir à l'histoire générale du temps présent.* Lyon, 1816, in-8°.

L'auteur, dans son avant-propos, déclare qu'il a été « témoin » des événements qu'il rapporte. Il apparaît, en effet, assez bien informé des principaux faits militaires et au courant de la vie politique. Bien qu'il se défende de prendre parti, il a le constant souci de montrer que la ville de Lyon a toujours été royaliste.

Plotho (Carl von). — *Der Krieg in Deutschland und Frankreich in den Jahren 1813 und 1814, dritter Theil, oder der Zeitraum vom Januar 1814 bis zum Frieden von Paris*, 3 vol., in-8°, Berlin, 1817.

L'auteur était lieutenant-colonel dans l'armée royale de Prusse. Son histoire est un ouvrage informe, touffu, mais néanmoins très précieux pour la quantité des documents qu'il renferme. On a pu dire, avec quelque raison, que Plotho était « plutôt l'archiviste de la 6e coalition, qu'il n'en est l'historien. »

Koch (F.). — *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1814.* 2 vol. in-8°, Paris, 1819.

On lit dans la Préface de l'auteur, chef de bataillon d'état-major,

« s'il ne m'a pas été permis de puiser dans les archives du Gouvernement, un grand nombre de portefeuilles nous ont été ouverts, une foule de matériaux inédits nous ont été communiqués par des maréchaux et officiers généraux français et étrangers. »

Lafaille (colonel). — *Anecdotes sur la campagne de 1814*, cf. *Spectateur militaire*, t. IX, année 1830.

Travail très sérieux, de main de maître. Lafaille, alors commandant, avait été, en 1814, l'âme de la défense de Besançon. Il a compris, peut-être le premier, la manœuvre que l'Empereur voulait essayer sur les derrières de Schwarzenberg, en s'appuyant sur les places fortes, les troupes de garnison qui s'y défendaient et devaient prendre la campagne, et la levée en masse des populations de l'Est.

Laurens (A.). — *Journal du siège de Besançon en 1814*, par A. Laurens, chef de la première division de la Préfecture, cf. *Annuaire statistique et historique du département du Doubs.*

Au temps du blocus de Besançon, l'auteur était capitaine dans la première cohorte de la garde nationale urbaine. Il aurait rédigé son journal, dit-il, d'après des notes qu'il prenait chaque soir.

Deschamps (E.-M.). — *Souvenirs militaires, persécution sous la restauration, songe, etc.*, par Deschamps (Etienne-Maurice), paysan franc-comtois, officier de la vieille armée, à Gonsans (Doubs). Pontarlier, 1835, in-8°.

G.....t (Gébert). — *Récit historique du blocus de la ville de Besançon en 1814*, par G ....t, ancien officier au 154e régiment, actuellement à l'hôtel royal des Invalides, Paris, 1840, in-8°.

Castlereagh. — *Correspondence Despatches and other papers of viscount Castlereagh second marques of Londonderry, édited by his brother*, London-Murray, t. IX, X, XI, 1853, in-8°.

Charton. — *L'Administration bavaroise des Vosges en 1814*, cf. *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, année 1864.

Travail fait d'après les archives locales et par quelqu'un qui tenait déjà, en 1814, un modeste emploi à la préfecture d'Épinal.

Patel. — *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, Pontarlier, 1865, opuscule in-8°.

Rempli de bons renseignements. L'auteur était, en 1814, surnuméraire d'enregistrement, à Pontarlier.

Mémoires de Courbet, d'Ornans, rédigées, d'après ses notes, par Édouard Péclet, avocat. Besançon, 1844, petit in-8°.

Schels (J.-B.). — *Die Blokaden von Besançon und Auxonne*, cf. *Oesterreichische milit. Zeitschrift*, 1846, t. I et II.

Très sérieuse, un peu sèche, cette étude a été faite par le lieutenant-colonel Schels, d'après les documents tirés des K. K. Kriegsarchive de Vienne.

Casse (Albert du). — *Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en 1814*, par A. du C., capitaine d'état-major, 1849. Paris, in-8°.

Ce livre a été composé d'après les documents des archives du dépôt de la guerre et ceux trouvés par l'auteur dans les papiers de son père, général baron de Casse, chef d'état-major général de l'armée de Lyon en 1814.

Ordinaire (Léon). — *Deux époques militaires à Besançon.* Besançon, 1856, 2 vol. in-8°.

Le deuxième volume seul a trait au blocus de Besançon en 1814. Il a été composé d'après les archives locales. Du point de vue militaire, bien informé et bien rédigé, l'auteur étant capitaine d'artillerie. Quelques erreurs que nous avons marquées dans les références.

Andlaw (F. baron d'). — *Mein Tagebuch-Auszüge aus Aufschreibungen der I. 1811 bis, 1861-1862.* Francfort-sur-le-Mein, 2 vol. in-8°.

Rédigé par le fils du baron d'Andlaw qui fut en 1814 gouverneur de Franche-Comté, etc...

Steenackers (F.-F.). — *L'Invasion de 1814 dans la Haute-Marne.* Paris 1868, 1 vol. in-8°.

Monographie faite avec conscience et érudition.

Terrier de Loray (marquis de). — « Journal du blocus de Besançon » (1814), dans *les Annales franc-comtoises*, t. IX, 1868, pp. 437-454.

Monciel (marquis de). — *Note historique sur les événements des six premiers mois de l'année 1814*, dont j'ai été le témoin et auxquels j'ai pris part; cf. *Annales franc-comtoises*, t. IX, 1869. Au sujet de l'auteur, cf. *Un ministre de Louis XVI, Terrier de Monciel*, par L. Pingaud. Paris, 1879.

Document de premier ordre, surtout en ce qui concerne le voyage de Monsieur en Franche-Comté, pendant l'occupation, et l'action royaliste dans la province.

Correspondance de Napoléon Ier, t. XXV, XXVI et XXVII. Paris, 1869.

Benoit (A.). — *L'invasion de 1814 dans le département des Vosges;*

correspondance inédite du général Cassagne, commandant le département ; cf. *les Annales de la Société d'Émulation*, 1877.

Krones (Dr F. R. von). — *Zur Geschichte Oesterreichs im Zeitalter der französischen Kriege und der Restauration (1792-1816)* ; Gotha, F.-A. Perthes, 1886, in-8°.

Donne de bons renseignements sur l'administration des provinces françaises occupées par les armées alliées.

Valfrey (Jules). — *Le comte d'Artois en Franche-Comté et en Lorraine ;* cf. *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1886.

Fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères, l'auteur écrit qu'il a fait cette étude d'après les Documents tirés des Archives de ce ministère.

Bérard (Alexandre). — *Invasion de 1814 et 1815 dans l'Ain, Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, 1887.

Roy (Charles). — *Un épisode des invasions de 1814 et 1815 dans le pays de Montbéliard ; Annales franc-comtoises*, 1889.

Godard (Charles). — *Histoire de la ville de Gray.* — Paris, 1892, un gros volume in-8°.

Journal de Laviron, paru dans la *Revue rétrospective*, 1892.

L'auteur est un vieux vigneron bisontin et royaliste. Au sujet du blocus de Besançon, cf. pp. 243-252.

Ledoux (Dr). — *Besançon sous le Premier Empire ;* cf. *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1898-99.

L'auteur est bisontin avant tout et sacrifie à son héros, le maire Daclin.

Weil. — *La campagne de 1814 d'après les documents des archives impériales et royales de la guerre à Vienne. — La cavalerie des armées alliées pendant la campagne de 1814*, par le commandant Weil. avec une préface de M. le général Lewal, 4 vol. in-8°. Paris, 1891, 1892, 1894 et 1896.

L'auteur a travaillé plus de dix années à ce remarquable ouvrage, et a suivi pas à pas, jour par jour les mouvements des armées alliées et françaises.

Chuquet (Arthur). — *L'Alsace en 1814.* Paris, 1900, in-8°.

J'ai consulté cet ouvrage en particulier pour ce qu'il renferme sur le château de Blamont qui entrait dans le cadre de mon étude, puisqu'appartenant au département du Doubs.

Souvenirs du colonel Biot, aide de camp du général Pajol. Paris, 1901, in-8°.

A pris part à la reconnaissance conduite par Marulaz sur Baumes-les-Dames, à la veille du blocus.

Correspondance de Lecoz, publiée par la Société d'histoire contemporaine. Paris, 1900-1906, 2 vol. petit in-8°; au t. II, pp. 385 sqq.; cf. lettres n°s 181 à 201, du 24 décembre 1813 au 5 mai 1814.

Janson (V.). — *Geschichte des Feldzuges 1814 in Frankreich von v. Janson Generalleutnant Z. D.*, 2 vol. grand in-8°. Berlin, 1903-1905.

L'auteur est allé aux sources : archives de la guerre de l'état-major prussien, de la Bavière, du royaume de Saxe, de Vienne, de Paris, etc..., etc... Cet ouvrage est, avec celui de Weil, la meilleure étude militaire de la campagne de 1814.

Pingaud (Léonce). — *Correspondance de Lecoz et de Grégoire* (1801-1815), publiée avec une introduction et des notes. Besançon, 1906, in-8°.

Lettres sur le siège de Besançon, avec avant propos de M. Ed. Germiquet, professeur. Plaquette extraite des *Actes (1907) de la Société Jurassienne d'Émulation*. Porentruy, 1908.

On a des raisons de penser que l'auteur est une demoiselle Henriette Gevril. Elle annonce, p. 5, que son journal « n'aura pas le défaut des autres qui sont menteurs. Il n'y aura dans le mien que des vérités. » Il semble qu'elle a tenu parole. Sur 37 lettres, 22 sont relatives à l'année 1814, et 15 ont trait aux Cent Jours.

Œchsli (Wilhelm). — *Der Durchzug der Alliierten durch die Schweiz im Jahre 1813-14*. A paru en 1907 et 1908 dans le *Neujahrsblatt zum besten des Waisenhauses in Zürich*, etc... Zurich, 1907 et 1908, 2 brochures in-8°.

Étude très fouillée, et dont j'ai publié la traduction chez l'éditeur militaire Fournier (1912).

Nesselrode (comte Charles de). — T. V (1813-1818). *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*, 1760-1850, extraits de ses archives par le comte A. de Nesselrode. Paris, Lahure, 1908, in-8°.

Pidoux (P.-A.). — Docteur en droit, camérier de S. S. Pie X, etc..., etc... *Vesoul capitale d'Etat* (27 janvier au 6 juin 1814). Vesoul, 1907.

Très curieux, mais à consulter avec prudence, car l'auteur est plus polémiste qu'historien.

Pingaud (Léonce). — *Jean de Bry* (1760-1835). — Paris, 1909, in-8°.

Borrey (lieutenant). — *Le Blocus de Besançon par les Autrichiens* (1814). Étude militaire. Lavauzelle, 1909.

Guillon (Édouard). — *Napoléon et la Suisse* (1803-1815). Paris et Lausanne, 1910.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon, t. XII, Besançon, 1910. in-8°, avec une introduction de M. Léonce Pingaud.

Monnier (Louis). — *Histoire de la ville de Vesoul*, 2 vol. in-8°. Vesoul, 1910.

Chuquet (Arthur). — *Ordres et apostilles de Napoléon (1799-1815)*, t. II. Champion, 1911, grand in-8°.

La Franche-Comté en 1814

— « Ce n'est pas ce qu'on sacrifie pour « se défendre qui doit paraître intolérable, « mais bien ce que l'on serait forcé de « sacrifier si on ne s'était pas défendu. » (Jean de Bry à l'assemblée des notables de Besançon, 21 mars 1814).

I

SITUATION DE LA FRANCHE-COMTÉ DANS LES DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 1813

ÉTAT DES ESPRITS

La Franche-Comté, si elle ne forme pas une région naturelle, un être géographique, constitue bien un être historique. Cette province est comme le produit des efforts des peuples qui l'ont habitée et de ceux qui furent ses voisins. Alsaciens, Lorrains, Bourguignons, Suisses y pénétrèrent, en effet, en suivant « les vieilles pistes qui, « en longeant les Vosges, menaient de Belfort à Bourbonne, ou qui, « de Mandeure à Châlons, de Pontarlier à Langres, traçaient leurs « diagonales sur son sol varié (1). » Dans ce pays, si bien ouvert à la pénétration de ses voisins, se forma, pourtant, une race qui eut sa vie propre et sa personnalité bien marquée. Elle avait, certes, connu les grands mouvements de commerce et d'art de l'Italie et de l'Allemagne du Sud, et participé à la vie active de la France du midi, mais elle avait su tout à la fois « recevoir les germes du « dehors et nourrir sa vie propre d'aliments étrangers (1). »

Quelle était la situation matérielle et morale de cette province à la fin de 1813, au moment où les armées alliées s'apprêtaient à l'envahir ?

La Franche-Comté formait alors, avec le département de l'Ain,

(1) L. Febvre, *Les régions de la France — La Franche-Comté*, p. 22.

la 6e division militaire, dont le chef-lieu était Besançon, et le commandant, le général de division baron Marulaz (1). A la tête de chacun des départements se trouvait un général de brigade, commandant le département, assisté d'un « aide-de-camp ». Il remplissait à peu près les fonctions des généraux commandant les subdivisions de région dans notre organisation territoriale militaire d'aujourd'hui (2).

Par décret impérial du 8 vendémiaire an XIV, les gardes nationales de chaque département avaient été réorganisées. C'est ainsi que celles des départements du Doubs, du Jura et du Léman formaient 18 cohortes — 6 par département — ou 3 légions — 1 par département — sous le commandement du général Comte d'Aboville, sénateur titulaire. A la tête de chaque légion, était placé un chef de légion, assisté d'un adjudant de légion. Chaque cohorte, ayant à sa tête un chef de cohorte, assisté d'un adjudant de cohorte, devait avoir un effectif de 1.000 hommes, de 20 à 60 ans, répartis entre 7 compagnies : 4, de fusiliers ; une, de grenadiers ; une, de chasseurs ; une, de canonniers. Mais c'était une organisation sur le papier. Sur ces 18 cohortes, 2 seulement étaient armées, la première et la troisième — toutes deux de Besançon — et en activité de service depuis leur formation (3).

Dans chaque département, il avait été aussi constitué une compagnie de réserve, dite « compagnie de réserve du département ». Elle fournissait la garde de l'hôtel de la Préfecture, des archives du département, de l'hôtel-de-ville, des maisons de détention, etc., et était à la disposition immédiate du Préfet.

A côté de ces troupes qui servaient, ou étaient destinées à servir, éventuellement, dans la région, il y avait des troupes actives tenant garnison à Vesoul, Faverney, Jussey, Gray — Besançon, Pontarlier, fort de Joux et Blamont — Salins, Lons-le-Saulnier, Dôle — Bourg et Pierre-Châtel, et constituées, généralement, par des dépôts, dont les effectifs étaient très variables, mais en général, peu considérables.

Besançon, chef-lieu de la 6e division militaire était aussi le siège

---

(1) Cf. ses états de service dans *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. XII, pp. 555 à 537.

(2) Les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône étaient respectivement commandés par les généraux Valette, Lambert et Pageot, cf. *Situation de la 6e division militaire à l'époque du 15 décembre 1813*, A. H. G.

(3) Laurens, *Annuaire statistique du Doubs*, année 1812.

de la 20e légion de gendarmerie (dont le colonel était M. Tassin), et de tous les services administratifs militaires. Le corps impérial de l'artillerie dirigeait à Besançon un arsenal, une école d'artillerie pour l'exercice du canon, une école d'instruction d'artillerie où deux professeurs enseignaient, l'un les mathématiques, l'autre le dessin. Le corps impérial du génie y était représenté par le colonel Bizot, directeur des fortifications de la place et de la citadelle, dont le Chevalier d'Oraison, général de brigade, était le commandant d'armes.

Enfin, dans 6e division militaire se trouvaient les forts de Blamont, de Joux, de l'Écluse, Saint-André de Salins, sans compter, la place et la citadelle de Besançon. Les forts de Joux et Saint-André, ainsi que la citadelle de Besançon, servaient de prisons d'État, aussi se trouvaient-ils généralement, dans un état de délabrement lamentable. C'est ainsi qu'à Besançon la citadelle ne put être armée dès le commencement du blocus de la place, le pont-levis menaçant de s'effondrer sous le poids des pièces (1). A Blamont, il était impossible de manœuvrer le pont-levis. Dans tous les forts, sauf à la citadelle de Besançon, l'enceinte était dégradée, les murs d'escarpe et de contre-escarpe étaient en maint endroit écroulés. Mais si à la Citadelle, les murs avaient été entretenus, il n'était pas jusqu'au corps de la place de Besançon même qui ne fût dans un mauvais état d'entretien. Cette négligence s'explique par la confiance illimitée que l'Empereur avait placée dans nos armées. Qui eût en effet cru, naguère, en 1811, aux plus beaux jours de l'empire, que la France serait bientôt aux abois et subirait la honte de l'invasion? Celui qui se serait risqué à le dire aurait été traité de fou. Aussi, tous les crédits affectés à l'entretien de nos forts et places de guerre s'ajoutaient-ils, en pratique, à ceux affectés aux dépenses nécessaires à l'entretien de l'armée active, toujours en campagne.

En somme, à la fin de l'année 1813, la Franche-Comté n'était point en état de repousser une invasion. Pour suppléer aux troupes actives, qui se trouvaient toutes au loin, il eût fallu un système de gardes nationales parfaitement organisé ; il eût fallu que les forteresses fussent en bon état de défense. Il n'en était rien. Trop tard

---

(1) A. H. G. cf. dans le *Journal de la défense de Besançon*, par le général Marulaz, à la date du 26 mars 1814, le « Rapport sur les travaux et les ressources de l'artillerie ». Ce rapport, remarquable par sa précision, trace l'historique de tout ce qui a été fait du 30 octobre 1813, date à laquelle le chef d'escadron Ragmey, commandant le dépôt du 5e d'artillerie à cheval, reçut l'ordre du Ministre de la guerre d'armer la place, la citadelle et les forts, jusqu'au 26 mars 1814.

Napoléon voudra y remédier. Des mesures qu'il prendra pour organiser la défense du pays, il n'aura le temps de faire exécuter aucune. Et la Franche-Comté sera rapidement envahie, sans que l'ennemi rencontre de résistance sérieuse, ailleurs que devant Besançon.

Il eût été facile, pourtant, de protéger cette province contre une invasion.

Elle se ressentait fatalement de la crise économique qui sévissait alors sur tout le pays; mais elle n'en avait guère souffert, précisément parce qu'elle restait assez isolée du reste du pays, à cause du manque de voies fluviales navigables, et de l'insuffisance et du mauvais entretien du réseau routier. De toutes les rivières qui l'arrosent, il n'y avait que la Saône de navigable, et encore ne l'était-elle qu'à partir de Gray. La rivière la plus importante après la Saône, le Doubs, n'était que flottable. Bien souvent, déjà, il avait été question de le rendre navigable, en le canalisant à certains endroits, en construisant un canal latéral dans d'autres, mais ces travaux n'étaient pas encore achevés (1).

Le Doubs ne servait, dès lors, guère à autre chose qu'à faire tourner les roues d'un grand nombre de moulins, et à transporter des radeaux de bois de la montagne à la plaine. Quant au réseau routier, il était bien insuffisant (2); les quelques routes qui étaient praticables aux voitures se trouvaient dans un état lamentable : « Sur le sol mouvant des routes creusées d'ornières, les chevaux tiraient lentement de longues charrettes comtoises (3)... » Au mauvais entretien, venaient s'ajouter les défectuosités du tracé, qui était presque toujours rectiligne, et, partant, présentaient de fortes rampes. On comprend ainsi que le trafic était difficile dans un pays où ni les voies fluviales, ni les routes de terre ne le facilitaient.

Aussi la Franche-Comté avait-elle toujours été habituée à se suffire à elle-même, à échanger ses produits dans l'intérieur de son propre territoire. C'était peut-être, alors, la seule province de France, qui pût vivre de ses propres ressources sans rien demander à ses voisines. Le plat-pays produisait des céréales abondantes; le moyen-pays donnait aussi quelques céréales

---

(1) Ce n'est qu'en 1820 que le « Canal de Monsieur », aujourd'hui canal du Rhône au Rhin, fut ouvert à la navigation.

(2) C'est ainsi que la seule route praticable aux voitures pour aller en Suisse était l'antique voie de Besançon à Pontarlier.

(3) L. Febvre, *Les Régions de la France*, IV, « la Franche-Comté », p. 65.

mais sa culture principale était celle de la vigne; enfin, la montagne, où le blé ne poussait plus, mais où, par contre, verdoyaient de gras pâturages, et s'étendaient de riches forêts de sapins, livrait ses bestiaux, ses fromages et ses bois. Des relations commerciales, vieilles comme la Comté, s'étaient donc établies, depuis des siècles, entre la plaine et la montagne, à travers le moyen pays.

Contre le blé du plat-pays, le « montagnon » cédait ses bêtes, ses fromages, ses bois, et aussi les produits de son industrie. L'habitant du moyen-pays livrait au montagnon, comme à l'habitant du plat-pays, ses vins, de tout temps très renommés (1), et jouissant encore d'une bonne réputation. bien que les vieux plants eussent, en maint endroit, été remplacés par de jeunes plants qui donnaient une récolte moins bonne, mais plus abondante.

Cependant, l'agriculture n'était pas très prospère, pour différentes raisons, dont les principales étaient : le manque de bras, la présence des jachères, l'usage de la vaine pâture, l'absence de prairies artificielles. La fleur de la jeunesse était tombée sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire, et il ne restait guère dans les campagnes que les vieillards, les femmes, les enfants et les jeunes gens que des infirmités, ou une santé délicate, avaient sauvés de l'armée (2). C'est ainsi que, pour le département du Doubs, la population comptait, en 1812, 5 à 6.000 habitants de moins qu'avant la Révolution. On comprend que les champs ne pouvaient être, dans ces conditions, aussi bien soignés que jadis. D'autre part, le paysan restait rebelle aux « encouragements », aux « lumières », qu'on lui prodiguait : « Il veut, écrit l'abbé Bave-« rel, faire comme il a toujours fait. Il ne veut ni encouragement « ni lumière, bien différent des Suisses, nos voisins, qui ont rendu « très fertiles les pentes les plus rapides de leurs montagnes (3). » Ainsi, on continait à pratiquer l'assolement triennal avec une année de « jachères ». De plus, la vaine pâture enlevait au paysan la libre disposition de son champ, aussitôt la récolte terminée ; et le manque de prairies artificielles l'obligeait, dans bien des

(1) D'après Baverel, ms. 68 de la B. M. B.
Chez les Anciens déjà, Pline vante les vins des Séquanais qui avaient le goût de goudron, et Martial nous apprend que les Romains en faisaient leurs délices. Les meilleurs crus sont ceux d'Arbois et de Château-Châlon.

(2) Cf. archives de Scey : *Aperçu sur l'intérieur de la France et de la Franche-Comté*, décembre 1813.

(3) Ms. 68.

endroits, à vendre son bétail aussitôt les semailles faites, contrariant ainsi, empêchant même l'élevage et forçant beaucoup de propriétaires de « fruitières » (1) à aller louer en Suisse, pendant l'été, les vaches qu'on voulait mettre à la pâture.

Mais, malgré tout, l'agriculture suffisait aux besoins du pays. D'ailleurs l'industrie lui venait en aide. Si l'on peut dire, d'une façon générale, que le développement de l'industrie a transformé en France les relations économiques et sociales, en Franche-Comté, il n'en est pas allé de même. On y retrouve encore, malgré la rupture de bien des liens anciens, de nombreux petits établissements d'une industrie locale qui attestent « la persistance frappante, sous des formes nouvelles de l'association ancienne de l'industrie et de la vie rurale (2) ». Au temps qui nous occupe, l'ouvrier d'usine était aussi ouvrier des champs. C'est qu'en effet on ne connaissait pas la surproduction ; l'usine ne livrait que ce qui lui était demandé. Le travail fait. elle était fermée ; et, comme le chômage durait des mois, l'ouvrier d'usine était obligé, bon gré, mal gré, d'aller travailler aux champs. Le plus souvent, il possédait quelques lopins de terre qu'il cultivait avec amour. De son côté l'ouvrier des champs travaillait à ses heures pour le compte de l'usine. Pendant la morte saison, les paysans allaient chercher le minerai pour le conduire aux hauts-fourneaux, aux forges, aux martinets (3). On conçoit que l'industrie, dans ces conditions, ait apporté un sérieux appoint à l'agriculture, et que ces deux branches de l'activité humaine aient contribué à faire du pays comtois une contrée où régnait, sinon la richesse, du moins une belle aisance.

A côté de l'industrie métallurgique, très répandue dans le moyen et le plat-pays, on trouvait, dans la montagne, l'industrie fromagère. La fabrication de fromages se faisait dans des « fruitières » où les propriétaires de « châlets » venaient apporter le lait de leurs vaches. A la fin de l'Empire, on comptait dans le département du Doubs 426 fruitières (4). qui produisaient, annuellement, environ 30.000 quintaux de fromages façon Gruyère, sans parler

(1) Maisons où se frabique le fromage dit « de Gruyère ».
(2) L. Febvre : la *Franche-Comté*, p. 74.
(3) Dans les haut-fourneaux le minerai était converti en fonte. Celle-ci envoyée dans les forges donnait des fers de toutes sortes. Dans les martinets on fabriquait des outils d'usage commun, des clous, des instruments de culture.
(4) Ms. Baverel, n° 68.

d'autres sortes, dont la plus renommée était le « Mont d'Or ». On en faisait des envois dans toute la France.

La « montagne » tirait aussi un beau revenu des immenses forêts qui s'étalaient sur les pentes du Jura. Toute une armée d'ouvriers était occupée, durant l'année entière, à abattre les arbres, puis à préparer des bois de construction, des bois en mâts, des bois travaillés. Les bois de construction étaient employés sur place ; les bois en mâts étaient débités pour la marine ; quant aux bois travaillés, on en confectionnait des instruments et ustensiles de toute sorte. L'immense forêt comtoise était un peu pour les habitant de la « montagne » ce que la mer est aux marins qui vivent sur ses bords, une féconde mère nourricière.

A côté de ces grandes industries qui étaient florissantes dans le pays comtois, il en existait d'autres, de moindre importance, comme celle des salines, dont les plus riches étaient à Salins, Lons-le-Saunier, Arc, Montmorot ; celle de la papeterie, à Ornans, Arcier, Baume-les-Dames, etc ; de l'horlogerie, à Morez et à Besançon. On rencontrait aussi des tanneries, des fabriques de gros drap, appelé « droguet », de nombreux moulins pour le blé et le maïs.

De tous ces produits naturels ou artificiels, la plus grande partie était utilisée dans le pays même. Il ne s'en exportait guère au dehors, pas plus qu'on n'importait des produits du dehors. La province se suffisait à elle-même. Et c'est précisément pour cela, comme il a été dit, qu'elle avait très peu souffert de la crise économique traversée par le pays (1).

Néanmoins, si la Franche-Comté avait matériellement peu souffert, beaucoup moins qu'un grand nombre d'autres provinces, elle éprouvait un égal malaise moral. Dès la fin de 1813, cette province semblait avoir perdu son élan patriotique et guerrier d'autrefois (2). Ainsi, pour la fête du 15 août, — fête qui avait été jusqu'alors brillamment célébrée, — malgré l'invitation faite par

---

(1) Nous ne pouvons donner un tableau plus complet de la situation matérielle de la Franche-Comté en 1813. Celà tient au petit nombre de documents que nous avons pu trouver aux archives, concernant les chose d'économie politique et de statistique. Les contemporains ne faisaient, en effet, que les soupçonner ; et les administrateurs, sauf peut-être de Bry, s'en souciaient fort peu. Ce que nous avons dit a été puisé pour la plus grande partie dans un manuscrit de l'abbé Baverel et les archives du marquis de Scey. Ces sources sont dignes de foi.

(2) Le seul département du Doubs aurait donné 24.000 hommes à l'armée, d'après Baverel, ms. n° 68.

la mairie aux propriétaires et aux locataires d' « illuminer le front de leurs maisons ». sous peine d'être « traduits à la police municipale », la plupart des Bisontins n'avaient pas obéi à cet ordre. Si le Maire, dit Baverel (1), « avait condamné ceux qui n'ont point « illuminé, les trois quarts de la ville auraient été à l'amende. C'est en vain que les *Te Deum* répondaient aux *Te Deum*. Si, jadis, le peuple les chantait avec force et conviction, à présent, il n'y avait guère que la voix des prêtres qui remplissaient les sanctuaires. Et encore, ne chantaient-ils, en général, que par ordre la gloire du Dieu des Armées. Seuls, quelques anciens prêtres assermentés, et parmi eux M^gr^ Lecoz, archevêque de Besançon, entonnaient de tout cœur le *Domine salvum fac imperatorem*. Mais la grande majorité des prêtres du diocèse de Besançon, formée d'anciens prêtres réfractaires, ne s'étaient jamais ralliés que du bout des lèvres au gouvernement. Ils le subissaient, mais attendaient avec impatience la chute de l'Empire et l'avènement du bon roi Louis XVIII. Quelques-uns allaient même jusqu'à critiquer ouvertement les actes de leur archevêque, parce qu'il était resté gallican et fidèle à l'Empereur (2).

Ce n'était pas seulement chez les prêtres, qui avaient alors une très grande influence sur le peuple, surtout dans la montagne, que se faisait sentir cette lassitude, sinon cette haine contre le gouvernement de l'Empire, mais aussi chez la plupart des fonctionnaires. Ceux-ci comprenaient que, depuis 1812, s'annonçait la grande catastrophe; et, plus soucieux de leurs intérêts privés que de ceux de l'État, ils pensaient à prendre une attitude dont-ils ne manqueraient pas de faire état, le moment venu, auprès du gouvernement éventuel. Ils étaient moins attentifs à leurs devoirs, moins scrupuleux à les remplir. Ainsi, les percepteurs pressaient moins la rentrée des impôts, les employés des tabacs exerçaient une surveillance moins sévère sur les planteurs ; les agents des forêts se montraient moins viligants ; partout, « la machine administrative se disloquant (3) », on voyait des marques évidentes de laisser-aller, et même d'anarchie, signes auxquels on reconnaît qu'un gouvernement d'autorité est mûr pour disparaître. Aussi, le Préfet du Doubs, Jean de Bry, qui connaissait admirable-

(1) Ms. 78.
(2) Léonce Pingaud, *Jean de Bry*, pp. 256 à 266 et p. 331.
(3) L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 329.

ment l'état des esprits, écrivait : « O Dieu, la Paix ! la Paix ! honorable s'entend. Que je sois le dernier paysan de l'Empire avec quelques-uns de mes livres (avec tous mes livres), ma famille et les souvenirs de quelques amis, et, qu'au prix de tout ce qui flatte la vanité, je puisse la voir, cette paix, luire sur ma patrie ! Être le César et le Numa du monde civilisé et la plus haute des destinées humaines, ce sera celle de l'Empereur (1). »

Parmi les fonctionnaires, les ralliés se faisaient surtout remarquer par leur cynisme à afficher leur peu de reconnaissance envers ce gouvernement de Napoléon qui les avait pourtant tirés de l'oubli où ils avaient vécu, plus où moins longtemps, depuis la chute de l'ancien régime. Le type de ces ralliés, à Besançon, était un certain Barruel-Beauvert, inspecteur de poids et mesures pour le département de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de l'Ain, du Mont-Blanc et du Léman. Cet ancien protégé de Joséphine en voulait au gouvernement qui, au lieu d'une bonne préfecture, ne lui avait donné qu'une place d'inspecteur des poids et mesures. Cependant, il trouvait bon de fréquenter les salons du gouverneur et du Préfet dans l'espoir d'y surprendre certaines conversations et d'en tirer parti pour lui et ses amis les royalistes (2).

Depuis quelques années, d'ailleurs, surtout depuis son mariage avec Marie-Louise, une sorte de réaction avait eu lieu dans le gouvernement de Napoléon. A mesure que les Républicains, devenus de fidèles serviteurs de l'empire, disparaissaient, ils étaient généralement remplacés par de « ci-devant royalistes », des « ralliés ». Nous en trouvons la preuve — en ce qui concerne la Franche-Comté — dans la composition de la magistrature bisontine et du clergé diocésain. C'est ainsi que le 15 juin 1811, jour de l'installation de la Cour d'appel de Besançon, on avait pu remarquer, parmi les membres qui occupaient les sièges, « un ancien président à « mortier, un ancien avocat général, cinq anciens conseillers du « parlement de Besançon (3). » Un des deux avocats généraux,

---

(1) L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 326 (lettre à Ordinaire, 24 mai 1813).

(2) L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 338. Barruel-Beauvert est l'auteur de « Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons » (Paris, 1815) (3 volumes). Au tome II, l'auteur s'est longuement étendu sur les événements dont il avait été témoin à Besançon en 1814. Dans ses *Mémoires particuliers sur le blocus de Besançon en 1814*, Lafaille écrit : « Ce marquis était une des *mouches* que la haute société de Besançon envoyait tous les jours chez le général (Marulaz). » Note 1, pp. 46 et 47.

(3) *Besançon sous le premier Empire*, par le docteur Ledoux, Académie de sciences, belles lettres et arts de Besançon, année 1899.

Courvoisier, avait servi à l'armée de Condé. Comme lieutenant dans un régiment de hussards hongrois, deux fois, il avait été blessé dans des engagements avec des Français ! (1) Le procureur général impérial était le Chevalier Bouvier qui avait failli payer de sa vie sa fidélité à Louis XVI.

Et c'était — par un malentendu singulier — le Préfet lui-même, l'ex-régicide de Bry, qui poussait à ces nominations. Bien plus, comme l'archevêque de Besançon était resté fidèle aux doctrines gallicanes, qu'il avait jadis professées, le préfet de Bry surveillait, avec un soin jaloux, les agissements Le Coz. Aussi, la plupart des propositions que l'Archevêque faisait pour les cures ou dignités ecclésiastiques n'étaient-elles pas prises en considération, en haut lieu, tandis que les candidats du Préfet étaient généralement agréés. Or, les candidats de l'Archevêque étaient d'anciens prêtres constitutionnels ; ceux du Préfet, d'anciens réfractaires. L'ex-jacobin de Bry avait pris — beaucoup d'hommes d'État de Paris lui donnaient l'exemple — des façons très « royales ». Et c'est ainsi que, non content de s'intéresser, de loin, à des royalistes comme Charles Nodier, il s'était constitué comme une petite cour composée de gens dont la fidélité à l'Empire pouvait être sérieusement mise en doute. On y voyait, à côté de Courvoisier, « Monsieur de Choi-« seul-Stainville, l'ex-chevalier d'honneur de Marie-Antoinette « ... Madame de Montrond... venue à Besançon sous le double « patronage de la reine Caroline de Naples et du grand-maître des « cérémonies Ségur (2)... »

A côté de tous ces gens qui intriguaient, se démenaient les adversaires déclarés du régime : républicains et royalistes. Les premiers, sans organisation, n'étaient guère à redouter. Leurs colères contre le gouvernement se manifestaient surtout en paroles. Ils n'auraient jamais pensé à se servir des alliés pour réaliser leur désir, le rétablissement de la République. Les seconds, au contraire, étaient bien organisés et discrètement. Il y avait, à côté des chefs luttant ouvertement, par tous les moyens, contre l'Empire, aidés de royalistes qui, malgré les avances de Napoléon, n'étaient jamais venus à résipiscence (3), un grand nombre de royalistes

---

(1) Cf. J. Pothé. — *Eloge de Courvoisier, ancien garde des Sceaux* (Besançon 1857).

(2) Cf. *Un préfet de Napoléon*, de L. Pingaud, et aussi *Jean de Bry*, du même auteur.

(3) L. Pingaud, *Jean de Bry*, 326. Le préfet écrivait en fin d'année 1813, dans

nantis de bonnes sinécures, de ces « ralliés » dont nous avons parlé. Pour la plupart, ils observaient une grande réserve, sinon une discrétion absolue dans leurs menées contre l'État, mais ils n'en étaient que plus à redouter, car, placés dans toutes les Administrations, ils pouvaient, comme ils le firent généralement, opposer une résistance passive aux volontés impériales, parfois même agir dans le sens des idées qui leur étaient chères.

Le « chef reconnu » des royalistes franc-comtois était le comte Pierre Georges de Scey-Montbéliard et de la Menglana (1). Né à Buthiers (Haute-Saône) le 4 mai 1771, il était entré dans la gendarmerie à Lunéville, le 4 mai 1785, avec rang de sous lieutenant. En 1788 le maréchal de Broglie se l'était attaché comme aide-de-camp. La Révolution le trouva capitaine de Cavalerie au Royal-Bourgogne, mais toujours dans ses fonctions d'aide-de-camp. Il avait accompagné le maréchal à Coblentz en 1791. L'année suivante il obtint d'être nommé lieutenant en second de la cavalerie écossaise, avec rang de colonel. Il fait les « campagnes de l'émigration », puis il rentre en France, au licenciement de l'armée royale. Dès lors, il est mêlé à tous les agissements royalistes (2). A un moment même — dans les débuts de l'Empire — nous le trouvons à Paris chef de la police secrète royaliste, et son action s'exerce sur toute la France. Bien plus, allié aux Habsbourg par sa femme, née baronne de Reinach, au tsar Alexandre, par la mère de celui-ci, princesse de Montbéliard, il fut quelquefois, près les cours d'Europe, l'agent de Louis XVIII exilé. — Napoléon, qui connaissait quelques-uns des agissements du comte de Scey, s'était efforcé de le gagner à sa cause, sans beaucoup y réussir. Bien que, à partir du mariage avec Marie-Louise, l'action royaliste eût subi une éclipse, car la plupart des royalistes s'étaient « ralliés » plus ou moins directement à l'Empire qui leur paraissait définitivement assis, le comte de Scey était toujours resté une sorte d'irréductible. Plutôt que d'accepter, comme tant d'autres nobles, quelques prébendes impériales, il s'était retiré sur ses terres, à Buthiers, dans le département de la Haute-Saône. Là, il menait la vie tranquille d'agriculteur se consacrant tout entier à

---

ses notes intimes : « Ces hommes à qui l'Empereur a rendu une patrie et qui semblent n'y être que les vedettes et les plantons de l'ennemi. »

(1) A S.

(2) « Chef de la Fédération des royalistes dans le Jura et en Franche Comté où « Bonaparte, en se rendant en Italie, devait être enlevé (dans la forêt de Fouvans). « Bonaparte en ayant eu avis à Dijon changea sa marche » (A S).

ses nouvelles occupations, et, en particulier, à la culture de la betterave. Dès 1812, en effet, sur les 300 hectares que le département était autorisé à ensemencer en betteraves, il avait obtenu à la Roche, commune de Rigney, une concession de 10 hectares. Il avait même fait construire une fabrique pour en exploiter les produits.

Mais voilà que la nouvelle du désastre de Leipzig se répand, se confirme. Napoléon bat en retraite sur le Rhin. Les alliés le suivent. L'occasion est bonne. Le vieux royaliste laisse là sa charrue, ses betteraves. Il a tout de suite compris le parti que les royalistes peuvent tirer de la situation. Ils doivent se mettre à la disposition des Alliés, les encourager à continuer leurs efforts. Nul doute qu'ils ne soient encore vainqueurs. La France est lasse de la guerre. Napoléon n'a plus ni hommes ni argent.

Avant de se rendre en Allemagne, de Scey pense donc à organiser plus solidement les royalistes de la Franche-Comté. Il appelle autour de lui un brillant état-major, composé en grande partie des anciens nobles de la province. Quelques-uns ont bien crié « Vive l'Empereur », mais à présent tous brûlent de montrer, par un zèle ardent, combien ils regrettent leur erreur d'un moment. Nous relevons les noms : marquis et comte de Grammont, marquis et comte de Saint-Mauris, le comte de Saint-Maurice, le comte de Franchet, le comte de Raincourt, le comte de Rans, le marquis (1) et le comte de Jouffroy d'Abbans, le chevalier de Broissia, le comte de Froissard, le comte d'Udressier, le marquis de Sorans, le comte de Champagne, le comte de Montrond, le comte de la Forêt Divonne, le comte de Roussillon, le baron d'Eclans, le marquis de Rosière, le chevalier de Fraisans, le comte de Sainte-Croix, le comte de Toulongeon, le comte de Faletans, le comte de Fraguier, etc. Quant aux troupes royalistes, elles sont peu nombreuses et généralement constituées par les gens, fermiers ou domestiques, de toute cette noblesse, et par les prêtres. Il est vrai que beaucoup de fonctionnaires, sentant proche la fin de l'Empire, recherchent un sourire de celui qui, semble-t-il, représente dans le pays le gouvernement de demain ; il est non moins vrai que la foule des mécontents escompte déjà, avec l'avènement de la royauté, la suppression de la conscription et des « rats de caves », mais on ne peut faire sérieusement fond sur le dévouement de ces gens-là.

Quoi qu'il en soit, sous l'énergique, audacieuse et intelligente

(1) L'inventeur de la navigation à vapeur.

activité du comte de Scey, tout ce monde rendra, par la suite, de réels services à la « bonne cause ». Nous les verrons faire auprès des municipalités de l'opposition systématique à l'Empire, prêcher la grève des soldats et des gardes nationaux, se rassembler même (1) pour chercher, les armes à la main, à faire triompher leurs idées. Nous les verrons guider les colonnes étrangères sur le sol de la Comté, et s'opposer, en maintes occasions, aux velléités de levée en masse des populations rurales.

Sa petite armée organisée (2), le 3 décembre, le comte de Scey quitte Besançon et court à Fribourg en Brisgau. Dès son arrivée, il offre ses services aux Alliés et à son Roy. Il écrit à celui-ci et lui rappelle ses campagnes, son retour en France : « J'espérais y être ignoré, dans mes terres de Franche-Comté, du tyran dévasteur qui l'opprime, mais il m'a fait désigner pour commander la levée de ma province. J'ai préféré tout quitter que de servir cet usurpateur (3). » Mais le Roi est loin, et le temps presse. Il faut agir. Les Alliés sont pressentis. Ils ne semblent pas devoir se prêter au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Les Autrichiens, en particulier, n'y pensent pas, ne veulent pas y penser. Aussi le comte de Scey s'adresse-t-il à Schwarzenberg. Comme grand Bailli d'Épée, ayant présidé, avant la Révolution, les États de Franche-Comté, il lui demande, au nom de la noblesse et des habitants de la province, de les aider à « sortir de l'oppression qui les accable ». Certes, tous les Franc-Comtois seraient heureux de retrouver leurs anciens souverains, mais, comme il n'est pas question de remettre ceux-ci sur le trône de France, ils viennent se placer sous la « puissante protection » de la maison d'Autriche. Et le comte de Scey écrit : « Cette province, qui faisait partie de l'empire d'Allemagne, pourrait faire l'apanage particulier d'un prince de cette illustre maison. Son unique vœu est de rester Comtois... elle sollicite un souverain de sa main bienfaisante. »

Le 8 décembre, de Scey fait tenir à Schwarzenberg une note importante. Il lui donne sur la Comté des renseignements mili-

---

(1) Comme à Lure, le 11 novembre 1813, où 600 gardes nationaux furent à la veille de se révolter, et troublèrent à ce point les opérations du Conseil d'administration que le Préfet dut intervenir (cf. *Guide des maires des communes du département de la Haute-Saône*, n° 46, et aussi A S, une note du comte de Scey, où il relate que les gardes nationaux lui ont offert de prendre la tête de la révolte, et une lettre du Berthod au comte de Scey, Lure, le 19 novembre 1813.

(2) De Scey, dans une note de fin 1813, écrite de sa main, estime qu'il a plus de 2.000 adhérents (A S).

(3) Cf. A S, lettre du comte de Scey à Louis XVIII, 6 décembre 1813.

taires intéressants. A Besançon commande le général Marulaz, « homme sans moyen. » La place est mal armée, pas approvisionnée. La garnison ne se compose guère que de troupes de dépôts. Tous les jours arrivent des conscrits. Vesoul, où commande le général Pajol, est encombré de malades. A Gray, il y a 2 dépôts ; à Dijon, 4; à Lons-le-Saunier, 2; à Bourg, 2 ; à Belfort, 3; à Dôle, 3. Le maire de Dôle est un « ancien officier autrichien qui les attend avec impatience. Il y a au moins 15 officiers autrichiens (1) dans la (VI[e]) division (militaire). » Sur Huningue et sa garnison, nous lisons, dans la note, des détails curieux. Le comte de Marmier, chambellan de Sa Majesté, qui commande le régiment de la Haute-Saône est un « jeune étourdi, sans expérience. » Les 2.000 hommes que compte ce régiment ne désirent qu'une chose, retourner dans leurs foyers. Ils manquent de fusils et d'officiers instructeurs, et le service de la place se fait très mal. Le commandant Chancel a dit lui-même à de Scey « qu'avant 15 jours, il lui serait impossible de résister à un coup de main, s'il était tenté contre lui. » Le maréchal Victor, mis au courant de la situation, a répondu à Chancel que, non seulement, il ne le renforcerait pas, mais lui donnait l'ordre d'envoyer un bataillon à Neu-Brisach, ce qui a été fait le 6 décembre, et a permis de constater que 150 hommes, la plupart des environs de Lure, ont déserté (2). Si Schwarzenberg daigne entrer en Comté, de Scey servira « à l'avant-garde » et sera bientôt rejoint par plus de 2.000 royalistes. Bien plus, toute la Comté se lèvera, comme un seul homme, au seul cri de « Plus de conscription, plus de rats de caves ! » Quelle que soit l'autorité « qui se présente, elle sera reçue avec enthousiasme moyennant cet espoir. »

Ce n'est pas tout.

De Scey fait remettre au généralissime un plan pour s'emparer de Huningue, et un « projet de lignes d'opérations pour intercepter les communications de la France avec l'Italie, se réunir à cette armée (d'Italie) et marcher sur le midi de la France, à la rencontre de l'armée anglo-espagnole. » Il s'agit, dans ce projet, de l'invasion de la Suisse et de la Franche-Comté.

Mais l'activité dévorante du chef royaliste franc-comtois n'arrivait pas à secouer l'inertie, voulue ou non, de Schwarzenberg. De nouveau, il sollicite ses ordres. Aussi bien, Son Altesse l'a auto-

---

(1) Quinze émigrés ayant servi comme officiers dans l'armée autrichienne,
(2) Cf. Chuquet, *L'Alsace en 1814*, chapitre xi, Huningue, pp. 214-257.

risé à faire ainsi. Et puis, à prolonger son séjour au Camp des Alliés, cela ne peut que « nuire » à leur cause. Il y a lieu que de Scey se rapproche de la Comté pour y maintenir son influence, et, au besoin, pour y rentrer, si les troupes royalistes hésitent et réclament sa présence. D'autre part, il veut garder les « intelligences » qu'il a dans Huningue. Pour ces raisons, il demande donc à gagner Bâle. Il laissera au camp de Schwarzenberg un officier anglais pour lui faire parvenir les ordres de Son Altesse (1).

Il est intéressant, ici, de signaler que de Scey revient sur son « projet de lignes d'opérations..... » qu'il a déjà soumis à Metternich et au généralissime. Il marque, en outre, à ce dernier, la situation de la Comté, à la date du 15 décembre 1813. On continue à armer et à approvisionner Besançon avec une fiévreuse activité. « Les conscrits affluent sur tous les points. » Ils sont exercés, huit heures par jour, par les soldats et les officiers « qui ont échappé à la débâcle de 1813, et qui commencent à se rétablir de leurs fatigues. » L'instruction des recrues se fait donc rapidement à Besançon. Par contre, dans les autres garnisons de la VI[e] division militaire on ne fait rien.

Dans les campagnes, aux dires des royalistes qui renseignent de Scey, le bruit court que les Cosaques constituent la plus grande partie des armées alliées, « tuent les pères, violent les filles, mangent les enfants. » Néanmoins, personne ne bouge, « tant est grande la stupeur générale. » Il semble donc urgent d'entrer en Franche-Comté.

Schwarzenberg s'est enfin décidé à marcher en avant. Le 21 décembre, le territoire suisse est envahi. Dans quelques jours, ce sera le tour de la Comté. Cette fois le moment est bien venu de quitter le camp autrichien. Et le comte de Scey redemande l'autorisation de partir, non plus pour aller à Bâle, mais bien pour « rejoindre ses amis (comtois). » Il va lever, avec leur concours, une « légion de cavalerie et d'infanterie appelée les « Amis de la Paix et de l'Ordre. » Son but : se porter partout, en avant des colonnes alliées, « préparer les esprits et gagner les cœurs. » La collaboration du major Trogoff (2), émigré passé au service de l'Autriche, et alors à Lörrach, serait précieuse; Trogoff ne cède pas aux sollicitations de son ami de Scey. La cause des Bourbons? Hélas ! il n'en est pas question. Quant à mettre la Franche-

(1) A S.
(2) Chuquet, *L'Alsace en 1814*, p. 398.

Comté sous la domination autrichienne — pis-aller qui satisferait de Scey — lui, Trogoff, n'en voit pas la nécessité. Il n'entrera donc en Comté qu'avec les colonnes autrichiennes, à sa place de bataille, ni plus ni moins. Plus tard, il verra s'il y a lieu de servir utilement la bonne cause, car il compte sur « la Providence qui fera ce que les hommes n'osent faire. » Il se joindra alors au comte de Scey; mais, pour l'instant, il ne veut rien tenter (1).

Schwarzenberg, le 22 décembre, envoie au chef royaliste comtois un passeport pour Besançon (2). De Scey se hâte d'en profiter.

Le 26 décembre, le lieutenant de gendarmerie Lapostol l'arrête sous les murs de Besançon. Enfermé à la citadelle, il devait être fusillé le lendemain, mais « des intelligences qu'il avait dans la place (3), facilitèrent son évasion, le soir même de son arrestation. Il devait être bientôt nommé « Président de Préfecture », à Ornans (4), par son cousin le baron d'Andlaw, gouverneur de Franche-Comté.

Tout, d'ailleurs, conspirait pour faire triompher la cause que le comte de Scey défendait avec tant d'acharnement. Les bourgeois se plaignaient. Ils trouvaient que tout allait de mal en pis, surtout depuis que Napoléon avait augmenté les impôts et appelé les gardes d'honneur (5). Aussi, se prenaient-ils à souhaiter la fin du régime. Ils critiquaient tout haut les actes du gouvernement, et affolaient le populaire. Le paysan comtois, surtout le « montagnon », ne voyaient plus alors, dans l'Empire de 1813, que les gendarmes qui emmenaient ses enfants à l'armée, — les receveurs des droits réunis, « les rats de cave », comme il disait, détestés, — les douaniers chargés d'arrêter au seuil de la Comté les marchandises anglaises. Mais il ne souhaitait pas la fin du Régime. Il n'y

---

(1) Trogoff à Scey, 22 décembre 1813 (A S). Trogoff devait bientôt rejoindre Monsieur à Bâle et l'accompagner à Vesoul. Cf. Chapitre III : l'Occupation.

(2) A S.

(3) A S., Note du comte de Scey.

(4) Besançon étant alors bloquée par les Autrichiens, la préfecture du département du Doubs fut installée dans la ville la plus proche de Besançon, c'est-à-dire à Ornans.

(5) *Mémoires et Documents inédits*, XII. 13 : « Mon crédit, mon influence ont été singulièrement diminués depuis que, pour la levée de mon contingent de gardes d'honneur, j'ai, fidèle aux ordres et aux instructions de Sa Majesté, désigné et fait partir les jeunes gens des meilleures familles de mon département. En vain j'ai mis mon propre fils en tête de la liste... », de Bry au duc de Rovigo, Besançon, 11 décembre 1813.

pensait même pas. Il ne demandait que l'abolition des droits réunis, et la paix, la paix à tout prix (1).

La *Gazette de Lausanne*, défendue mais lue partout, circulait sous l'œil de la police indifférente sinon complice, mais officiellement, on célébrait toujours l'Empereur. Le maire de Besançon, baron Daclin, écrivait : « Dans la circonstance présente, il importe surtout aux bonnes villes de donner au héros « qui nous gouverne les preuves de notre entier dévouement. » Puis, en collaboration avec Monnot et de Bouligney (2), il rédigeait, le 16 octobre, l'adresse suivante à Marie-Louise :

« Madame !

« En unissant vos destinées à celles du plus grand des héros, « Votre Majesté s'est associée à sa gloire comme à ses vœux. Le « peuple français n'en forme qu'un, celui de voir réaliser les con- « ceptions de son auguste empereur, et affermir ce trône que vous « partagez si dignement avec lui. Nuls sacrifices ne coûteront à « la France pour assurer aux enfants de Marie-Louise, l'héritage « de leur père. Nous avons tous entendu l'appel que Votre Majesté « vient de faire au courage et au patriotisme des Français. Ils y « répondront avec l'empressement et la confiance que leur inspira « toujours le génie de leur souverain. Témoin des efforts que Sa « Majesté n'a cessé de faire jusqu'à présent pour la paix, c'est au « peuple à prendre l'attitude convenable pour amener ses ennemis « à ce but si désiré.

« Nous venons, Madame, au nom des habitants de notre bonne « ville de Besançon, déposer aux pieds de ce trône où brillent « toutes les vertus, l'hommage de leur amour et de leur entier « dévouement, ainsi que les vœux qu'ils forment pour votre bon- « heur et celui de votre auguste époux. Daignez, Madame, devenir « leur interprète près de Sa Majesté, et l'assurer qu'il n'a point « dans son empire des sujets plus fidèles et plus soumis, comme

---

(1) L. Pingaud, *Jean de Bry*, pp. 326, 329, 330, et aussi AN, F¹C¹¹¹, Haute-Saône, 11. Préfet au Ministère de l'Intérieur, 21 décembre 1813. A l'occasion de l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, il y a eu foule dans les églises, mais les rapports de tous les maires portent « les vœux du peuple pour la paix. » A H G, situation de la 6e division militaire à l'époque du 15 décembre 1813. Marulaz, qui rend compte que l'anniversaire fut célébré avec la pompe ordinaire dans toute la Comté, ne connut sans doute pas la manifestation faite à Besançon par « un grand nombre d'assistants » qui « se retirèrent ouvertement, quand, après la messe, l'archevêque entonna le *Te Deum*», cf. L. Pingaud, *Jean de Bry* p. 330.

(2) Monnot, ex-membre de la Convention et des Cinq-Cents, et receveur général en retraite depuis 1812 ; de Bouligney, président d'une des trois Chambres de la Cour d'appel.

« il n'en est point qui portent à Votre Majesté plus d'amour et de « respect. C'est dans ces sentiments que nous sommes, Madame, « de Votre Majesté, les très humbles et très obéissants serviteurs « et sujets (1). »

Mais toutes ces démonstrations étaient platoniques. La comédie allait bientôt finir en tragédie.

* * *

En somme, le peuple comtois, en cette fin d'année 1813, ne nourrissait aucune grande colère contre l'Empereur. Encore qu'il fût las de donner ses fils, de payer des impôts et surtout les droits réunis, il ne pensait pas à un changement de régime. Il criait bien, Vive la liberté ! A bas les droits réunis ! mais il ajoutait Vive l'Empereur ! On lui aurait annoncé un changement de régime qu'il aurait cru « rêver (2). »

Cependant les royalistes, dans toute la Comté, et certains prêtres, particulièrement dans la montagne, s'efforçaient de gagner à leur cause le populaire, tout au moins à lui faire accepter — et ils n'y réussirent que trop — l'idée de l'invasion libératrice.

Quant aux soldats qui tenaient garnison en Franche-Comté, ils allaient montrer qu'ils étaient restés ce qu'ils avaient toujours été pendant la Première République et l'Empire, héroïques. Durant les derniers mois de 1813, ils étaient arrivés d'Allemagne en « nombreux convois de malades ou blessés. » « Tous les hospices » de la province furent encombrés de soldats. A Besançon, l'hôpital Saint-Jacques en regorgeait. En novembre, on avait dû renvoyer les pauvres qui étaient à l'hospice de Bellevaux. « On a destiné cet hospice à recevoir les soldats blessés qui reviennent de l'armée du Rhin et qui sont en si grand nombre que l'hôpital Saint-Jacques ne peut plus en recevoir (3). »

Ce sont ces malades et ces blessés qui formèrent une partie des nombreux dépôts de la garnison de Besançon, pendant le blocus de la place. Ils n'eurent pas de défaillance, et même, en fin de blocus, donnèrent à quelques-uns de leurs chefs, une haute et

---

(1) Cf. *Journal administratif, politique et littéraire du département du Doubs*, année 1813, p. 196.

(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, p. 10.

(3) Baverel, ms. 78 ; L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 328 ; Notice historique sur le blocus de la place de Besançon, années 1813 et 1814, cf. *Mémoires et Documents inédits*, XII, 237.

stoïque leçon de pudeur militaire en ne répondant à leur cri de Vive le Roi ! que par un silence d'une farouche éloquence, ou encore par un vibrant, Vive l'Empereur !

Mais, si l'on met à part la fidélité que la troupe conservait à l'Empereur, toutes les autres circonstances expliquent la facilité avec laquelle Schwarzenberg allait envahir la Comté : une organisation militaire locale insuffisante; des forteresses en mauvais état ; quelques rares garnisons éparses, pour la plupart ne comptant que des dépôts d'un faible effectif et, partant, n'offrant pas de résistance sérieuse à la grande armée ennemie ; une contrée qui n'est ni pauvre, ni riche, mais qui se suffit à elle-même, et où une armée ennemie par conséquent trouve, au moins dans les premiers temps de l'occupation, tout ce dont elle a besoin en approvisionnements; un pays fatigué de la guerre, de payer et subir les droits réunis et dont les énergies sont assoupies par les menées des « ralliés » et des « royalistes avoués ou cachés », et par les fallacieuses proclamations des Alliés qui concluent invariablement « paix aux Français, guerre à Napoléon. »

II

LES PRÉPARATIFS DE DÉFENSE

L'ennemi s'était arrêté, dans sa marche en avant, sur la rive gauche du Rhin. Il semblait se recueillir avant d'entrer en France, méditer sur des projets d'invasion. Quelles pouvaient être ses pensées à ce sujet ? Telle était la question que Napoléon se posait, sans doute, avec anxiété. Elle était capitale, en effet, pour lui. De la réponse plus ou moins exacte qu'il allait y faire, dépendait, pour une grande part, le sort de la campagne. A la guerre, on rachète difficilement les fautes initiales. Il est de toute importance, au début des hostilités, de bien disposer ses forces sur l'échiquier stratégique. Et si cette disposition dépend, entre autres choses, du but que l'on s'est donné, elle dépend, aussi, des forces ennemies et de leur répartition.

L'Empereur les connaissait. Il savait que l'armée de Schwarzenberg occupait le pays au sud de la Forêt Noire.

Cette armée était-elle une menace pour la Franche-Comté ? Était-il à prévoir que cette province serait envahie, et devait-il chercher à empêcher, ou, tout au moins, à retarder cette invasion ?

L'armée de Schwarzenberg occupait une position excentrique par rapport à la Franche-Comté. Il fallait donc, pour qu'elle envahît cette province par sa frontière franco-suisse, qu'elle envahît d'abord la Suisse.

Or, la neutralité de cette dernière semblait la garantir de toute invasion.

Napoléon qui savait ce que valent les engagements diplomatiques, et combien ils sont facilement oubliés, quand une raison majeure, un intérêt primordial, semblent en autoriser l'oubli, comptait, pour cette fois, sur le respect de la parole donnée. Quel intérêt militaire les Autrichiens pouvaient-ils avoir à envahir la Suisse ? L'attaque par l'Alsace eût été déjà une « folie ». « C'est « sur Cologne, Wesel et Coblentz qu'il est naturel de penser que

« l'ennemi doit se porter (1). » A ses yeux, la seule attaque possible, rationnelle, devait se faire par le Bas-Rhin et la Belgique : elle menaçait plus directement Paris, et, dans ces régions, les esprits se trouvaient mieux disposés en faveur des alliés.

Napoléon n'ignorait sans doute pas non plus que l'Empereur Alexandre s'élevait contre toute violation de la neutralité suisse, patrie de son ancien précepteur La Harpe et de son aide-de-camp Jomini.

Pour toutes ces raisons, Napoléon ne tenait compte ni de l'insistance de Metternich à vouloir l'invasion du territoire helvétique, ni des intentions de certains cantons suisses qui voyaient d'un bon œil le projet de Metternich, espérant que l'invasion de leur pays faciliterait la réalisation de quelques desseins tenus plus ou moins secrets, comme celui que nourrissait Berne de remettre la main sur le canton de Vaud (2).

Aussi portait-il la plus grande partie de ses forces vers le nord-est de la France. Quant à l'Alsace et à la Franche-Comté, qui ne devaient être, semble-t-il, que le théâtre d'opérations secondaires, elles ne seraient défendues que par les cadres et les dépôts qui y tenaient garnison et les gardes nationales.

En cette fin d'année, à la date du 15 décembre, il y avait en Franche-Comté des garnisons à Besançon, Pontarlier, fort de Joux, Blamont, Salins, Lons-le-Saulnier, Dôle, Vesoul, Faverney, Jussey et Gray. Leur effectif total était de 10.383 officiers et soldats et 1.975 chevaux. Besançon à elle seule comptait une garnison de 5.348 officiers et soldats et 220 chevaux (3). A Salins, Dôle, Vesoul et Gray, on relevait la présence de 269 officiers, 2.624 sous-officiers et soldats et 1.025 chevaux. Ceci montre combien, en dehors de Besançon, il y avait peu d'infanterie, quelques centaines d'hommes.

Le 21 octobre 1813, la Régente avait ordonné la levée des cohortes urbaines de la 5e division militaire et 7 légions de gardes nationales formant 16.000 hommes dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône (4). Le département de la Haute-Saône devait fournir une légion de 8 cohortes comptant 4.800 hommes.

---

(1) Correspondance de Napoléon, nº 20921, nº 20945.
(2) B. van Muyden, *Histoire de la Nation Suisse*, III. pp. 147 à 158.
(3) Cf. la « Situation de la 6e division militaire à l'époque du 15 décembre 1813 », AHG.
(4) Correspondance de Napoléon, nº 20912.

La moitié fut levée, organisée d'après le décret du 5 avril 1813 et constituée sous le nom de 1er régiment de la Haute-Saône aux ordres du colonel de Marmier (1). Et du 12 au 25 novembre, ce régiment, par détachement, vint compléter la garnison de Huningue (2).

Le 7 novembre 1813, nouveau décret de Marie-Louise ordonnant la levée dans les 24 heures de 3 cohortes urbaines pour faire le service de la place de Besançon conjointement avec les troupes de ligne qui y tenaient garnison. Dans chacun des départements du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. il devait être aussi formé une légion de 6 cohortes (3) à l'effectif de 18.000 grenadiers et chasseurs. Aux termes de l'article 5 du décret en question, il devait être procédé aussitôt à la formation de ces cohortes « qui seront tenues prêtes à se porter sur les points de la frontière qui leur seront assignés. »

Mais, tandis que dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute-Marne de la Haute-Saône, les légions s'organisaient comme il avait été ordonné, voici que dans la 6e division militaire (moins le département de la Haute-Saône), suivant les ordres et décisions de l'Empereur des 11, 14 et 18 novembre, le Ministre de la Guerre devait se borner à lever les cohortes urbaines de Besançon et à les organiser immédiatement ainsi que celles des petites places de la frontière de la Suisse.

Quant à la levée des cohortes rurales, prescrite par le décret du 7 novembre. elle devait être différée et le travail d'organisation, seul, préparé sur le papier. « On ne peut pas lever par tous les « bouts et je crois que je lèverai beaucoup plus vite les 300.000 « conscrits (4). »

---

(1) Chuquet, *L'Alsace en 1814*, pp. 440, 441.

(2) AN-F9 gardes nationales, Haute-Saône, 1815; le Préfet (Flavigny) au Ministre de l'Intérieur, Vesoul, 3 avril 1815 (au sujet de l'organisation de la garde nationale dans le département de la Haute-Saône en 1814); Correspondance de Napoléon, n° 20856; Chuquet, *L'Alsace en 1814*, pp. 214-257; *Guide des Maires des Communes du département de la Haute-Saône*, n° 46.

(3) Chaque cohorte devait compter 4 compagnies (de 150 hommes chacune), dont 2 de grenadiers et 2 de chasseurs Quant aux cohortes urbaines, composées chacune de 1.000 hommes, elles devaient être distribuées en 7 compagnies, conformément à l'article 56 du décret du 5 avril 1813.

(4) Corresp. de Nap. n° 20912. Le 14 novembre, Napoléon avait écrit à Clarke de faire armer tous les châteaux de la frontière suisse, « non que j'aie lieu de me méfier des Suisses, mais parce que dans la situation actuelle de l'Empire, il faut s'armer de tous les côtés », cf. n° 20891.

Il faut croire aussi qu'au moment de faire exécuter en Comté les ordres donnés, Napoléon avait pensé qu'après tout, la Franche-Comté était menacée moins directement que l'Alsace ; que pour envahir la Comté par sa frontière franco-suisse, il fallait, au préalable, envahir le Suisse ; que, ce cas échéant, il serait temps alors d'armer les cohortes rurales, le travail d'organisation étant fait complètement sur le papier.

Ayant ainsi organisé les levées comtoises, Napoléon réfléchit que cette invasion par la Suisse, quelqu'improbable qu'elle pût paraître, tout de même pouvait avoir lieu ; — à la guerre il faut tenir compte de l'imprévu, et se dire que l'adversaire ne fera pas toujours les mouvements que l'on ferait à sa place, — et il prescrit d'évacuer, dans l'intérieur de la France, les prisonniers anglais et espagnols internés dans les forts de Joux, Saint-André de Salins et la Citadelle de Besançon (1). Il ordonne dans ces mêmes forts des travaux de réfection (2). Il a l'intention ferme, dès que l'attaque ennemie se prononcerait par l'entrée en Suisse des Alliés, de jeter des garnisons dans ces forts. Et il pense à y constituer des approvisionnements de toutes sortes. Mais, comme il s'imagine que, de longtemps encore, les alliés ne pendront pas l'offensive, il attend jusqu'au 3 décembre pour ordonner, par l'intermédiaire de son ministre directeur de l'administration de la guerre, au Préfet du département du Doubs, de faire approvisionner la place de Besançon, les forts de Blaucon et de Joux « par voies d'appel et subsidiairement par traité (3). » Toutefois, gardant encore quelque espoir, que l'invasion ne s'étendra peut-être pas en Franche-Comté, Napoléon prescrit qu'une partie seulement des approvisionnements en question sera rassemblée aussitôt, l'autre partie ne sera rassemblée qu'au moment même où il en sera besoin.

Cependant, bien que Napoléon en eut donné l'ordre formel, les approvisionnements des forts prescrits ne purent être constitués aussitôt. Il ne suffisait pas de réquisitionner, il fallait trouver des locaux aménagés pour recevoir les produits de ces réquisitions,

---

(1) « Des nombreux prisonniers anglais de la citadelle, 1.200 furent dirigés sur a citadelle d'Amiens, le reste sur celle de Cambrai. Les Espagnols de Saint-André et de Joux furent conduits à Saint-François d'Aire », note de la p. 65 d'Ordinaire, *Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté*, t. II ; L. Pingaud, *Jean de Bry*, pp. 328, 329.

(2) Corresp. de Nap., n° 20891.

(3) La lettre du Ministre directeur de l'administration de la guerre au Préfet de Bry arriva à Besançon le 6 décembre, cf. Ordinaire, p. 80.

des soldats pour les manutentionner, etc.... Aussi l'ordonnateur(1) Lyautey, consulté, déclara-t-il au préfet, après s'être entendu avec les officiers compétents, que le versement des approvisionnements ne pourrait commencer que le 20 décembre, pour être terminé, vraisemblablement, vers le 30 du même mois.

Un rapport du Préfet de Bry adressé, le 2 janvier 1814, au Ministre de l'administration de la guerre, nous renseigne fort bien sur les mesures prises à ce sujet.

« Dès le 11, écrit de Bry, et en suite de conférences avec M. l'Ordonnateur, j'avais donné des instructions préliminaires aux sous-préfets. Dans les conférences avec l'Ordonnateur, il avait été convenu que les sous-préfets n'auraient à faire fournir que les fourrages, le bois et la viande fraîche, parce que les autres objets, tels que farines, riz, légumes secs, sel, etc... ne pouvant être tirés que de Besançon, il était plus prompt de les expédier directement que de prendre leur intermédiaire. Il avait été convenu aussi, d'après l'avis du général, que les bœufs seraient simplement marqués et tenus en dépôt chez les propriétaires pour être livrés au premier ordre. Enfin, pour plus de célérité, relativement aux deux forts, il avait été décidé que le garde-magasin des vivres à Besançon expédierait les farines dont il pourrait disposer de suite, sauf à les remplacer par les grains qui lui seraient versés, et que les autres denrées seraient prélevées sur les premiers versements qui seraient faits à Besançon pour être expédiées de suite sur les forts.

« Je reçus l'avis que l'époque du 20 avait été définitivement fixée pour le commencement des livraisons... et le 20 même elles ont commencé et se sont continuées sans interruption.

« Alors, je dois le dire ici, le *Moniteur* et tous les journaux annonçaient la neutralité de la Suisse comme un acte reconnu par toutes les puissances : les mêmes journaux publiaient que les bords du Rhin étaient tranquilles, et rien ne pouvait faire penser qu'un délai de dix jours pour effectuer un approvisionnement considérable ne fût pas le moindre espace de temps que l'on pût y employer.

« Les affaires prirent bientôt une autre face : les puissances coalisées violèrent le territoire Suisse et se portèrent sur la frontière de mon département avec tant de précipitation que tous les calculs de la prévoyance furent trompés. En effet, lorsque par une seconde

---

(1) Au sujet des fonctions d'ordonnateur, cf. Pièces et Notices. Le général Lyautey, résident-général à Fez, est l'arrière petit-fils de l'ordonnateur, cf. lieutenant Borrey : Le *Blocus de Besançon par les Autrichiens* (1814), pp. 26 à 29.

lettre du 23 décembre, parvenue le 25, Votre Excellence me chargea de faire compléter, sur le champ, l'approvisionnement de siège des places de Besançon et du fort de Blamont et de Joux, le même jour 25, le fort de Blamont, dépourvu de garnison, était déjà occupé par l'ennemi ; celui de Joux, cerné, et le 26, un officier de dragons envoyé en reconnaissance fut fait prisonnier à peu de distance de l'Isle-sur-le-Doubs, à deux gîtes de Besançon. Deux jours après, l'ennemi occupait quatre routes à un gîte de distance (1)..... »

La fin de ce rapport, que le général Musnier (2) devait remettre lui-même au ministre, porte sur les mesures de détail prises par les sous-préfets de Saint-Hippolyte et de Pontarlier pour l'approvisionnement des forts en question, de Blamont et de Joux. Le premier avait réuni à Saint-Hippolyte les approvisionnements destinés au fort de Blamont. Il n'attendait plus qu'une « force militaire » pour les y transporter. La « force militaire » ne vint pas. Les 320 hommes du 24e de ligne que Marulaz y envoya, à la nouvelle du passage du Rhin par les Alliés, rencontrèrent, le 28 décembre, un parti ennemi près de Clerval (3). Ils furent repoussés sur Baume-les-Dames, et durent battre en retraite sur Besançon (4). Toutefois les approvisionnements ne tombèrent pas aux mains de l'ennemi. Quant au fort de Joux, il ne put être que très incomplètement approvisionné. Il arriva que des convois de farines que l'on y conduisait au tout dernier moment, furent enlevés par les Autrichiens (5). Et Marulaz écrivait au duc de Feltre, le 8 janvier, que la petite garnison du fort ne disposait que de 1.600 livres de farine (6).

Cependant, depuis plus d'un mois déjà, la grande armée de Bohême était dans ses quartiers d'hiver au sud de la Forêt-Noire. Les officiers autrichiens parlaient ouvertement de leur prochaine irruption en Suisse. D'autre part, les intrigues se nouaient

---

(1) Ordinaire, *Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté*, pp. 79-85, Rapport de Jean de Bry, préfet du Doubs au Ministre de l'Administration de la Guerre, 2 janvier 1814.

(2) Le général fut envoyé le 23 décembre par Napoléon pour organiser la défense de la frontière franco-suisse.

(3) C'était le corps volant du major Wöber couvrant la division Bianchi.

(4) Cf. chap. III, l'Invasion.

(5) Au sujet de l'approvisionnement des forts de Joux et de Blamont, cf. aux AMB la lettre du Commissaire des guerres Thiébaud au Commissaire ordonnateur Lyautey, et réquisition de Thiébaud au maire de Besançon Daclin, qui opposait la force d'inertie, d'avoir à fournir des attelages.

(6) AHG.

de plus en plus, à Berne, entre les Alliés et les Suisses. Et tout en se répétant qu'à envahir la Suisse, pour entrer ensuite en Franche-Comté, Schwarzenberg ferait une grosse faute, Napoléon arrive à penser, d'après tous les renseignements qui lui sont parvenus, que cette faute, le général autrichien va la commettre de propos délibéré. Il se hâte donc de jeter des garnisons dans les forts. Ce sont les forts les plus proches de la frontière qui recevront les premières garnisons. C'est ainsi que le 23 décembre — deux jours après l'entrée en Suisse des Alliés — le duc de Feltre prescrivait au général Marulaz d'envoyer « provisoirement » au fort de Blamont, un détachement de 400 hommes environ, commandé par un officier énergique (3). Il était dit « provisoirement ». C'est qu'en effet, ce même jour 23 décembre, l'idée de l'invasion de la Suisse, puis de la Franche-Comté, par les Alliés, idée qu'en novembre Napoléon retenait à peine, à présent s'impose tellement à son esprit qu'il envoie le général Musnier avec mission d'organiser la défense de la frontière franco-suisse où s'ouvrent quatre « débouchés »; « l'un sur Huningue et Belfort; le second, par le « Mont Terrible et Blamont, sur Besançon; le troisième, par « Jougne et le quatrième qui passe aux Rousses et s'approche « de Genève (1). » L'Empereur demande donc au Comité des fortifications un mémoire sur la défense de cette frontière, et prescrit que Belfort, Genève et Besançon marqueront, le premier et le deuxième les points d'appui d'aile, et le troisième le point d'appui du centre. Dès à présent, des détachements pris dans les garnisons de ces trois places couvriront les cols du Jura. Notons que si à cette date du 23 décembre, l'Empereur marque bien les trois lignes de forteresse — Huningue, Landskron, Joux et Genève en première ligne; Belfort, Blamont, Salins, le fort de l'Écluse en deuxième ligne; Belfort et Pierre-Châtel en troisième ligne — il ignore presque dans quel état elles sont, si elles ont une garnison, un commandant; il ignore leur situation pour ce qui est de l'armement et de l'approvisionnement (2). Et tout en demandant à Clarke un rapport sur la situation d'Auxonne qui serait un point important « si la guerre avait lieu à la frontière », Napoléon prescrit le départ immédiat du général Musnier qu'accompagneront un officier du génie et un officier d'artillerie (3). Musnier devait parcourir la fron-

(1) Ordinaire, p. 62.
(2) Corresp. Nap., n° 21028.
(3) Ce fut le major de Framery du 1er régiment d'artillerie à cheval, en garnison à Besançon, qui fut désigné.

tière, inspecter les places et forts, organiser les gardes nationales qui devaient en former les garnisons, les faire approvisionner. Et comme il se passe en Suisse quelque chose d'inquiétant, Musnier devait encore placer des postes détachés aux cols de la frontière.

Ce travail fait, le général Musnier devait établir son quartier général à Besançon, point central de la frontière, en attendant de recevoir le commandement d'un « corps de réserve », composé de 15 bataillons en formation à Genève (1).

Mais les événements se précipitaient, et les choses ne devaient pas aller comme Napoléon l'avait pensé. Musnier arriva à Besançon le 28 décembre. Il était trop tard pour qu'il pût remplir toute sa mission. Depuis une semaine l'ennemi avait passé la frontière ; et la plupart des « places et forts » que le général devait inspecter étaient tombés au pouvoir des Autrichiens, ou avaient été bloqués par eux. Musnier courut donc au plus pressé, et se jeta dans Besançon, où il aida à la mise en état de défense de la place. Il rappela dans la ville les douaniers qui s'étaient déjà repliés sur Dôle, fit détruire quelques bâtiments situés dans la zone de servitude, multiplier les réquisitions à main armée, passa à Chamars la revue des cohortes urbaines, etc... Sur son ordre, on arrêta et incarcéra deux bisontins, Paris et Simon, prévenus de propos séditieux contre le gouvernement. Puis, quand il eut donné à tous les services une impulsion générale, considérant sa présence dès lors comme inutile, il quitta Besançon, le 2 janvier, pour retourner à Paris. C'est en cours de route, à Recologne, qu'il écrivit au préfet pour le prier de lui désigner un ancien militaire capable de donner à la garde nationale « de l'élan et de la confiance. » Il se ferait un devoir, rentré à Paris, de le faire nommer à la place du général de Viantaix qui « par son grand âge ne pouvait nullement convenir dans un poste aussi difficile (2). » Il ne put donner suite à son projet, car, sur ces entrefaites, il recevait du duc de Feltre l'ordre de se jeter dans Genève. Mais Genève étant déjà entre les mains de l'ennemi, Musnier rejoignit l'armée de Lyon en voie de formation. Il devait bientôt s'y distinguer en conduisant brillamment au feu une des divisions.

---

(1) Corresp. Nap , n° 21028. Dans cette lettre au Ministre de la Guerre, Napoléon marque l'importance d'Auxonne en cas d'une guerre sur la frontière franco-suisse. Il demande aussi un croquis de la frontière des Vosges et les passages praticables.

(2) ADD ; Ordinaire, pp. 78, 79.

Cependant Napoléon est informé du passage du Rhin par les Alliés, de l'invasion de la Suisse, et, partant, de la situation critique dans laquelle allait se trouver la Franche-Comté. Il s'inquiète, demande si Musnier est parti et si le duc de Feltre a envoyé par estaffette extraordinaire les ordres relatifs à l'approvisionnement des places de la frontière franco-suisse (1).

Il ordonne aussi que les Préfets des Vosges et du Jura lèvent les gardes-nationales de leurs départements, afin d'assurer la défense des débouchés des montagnes. Le Ministre de la Guerre lui répond que, conformément aux dispositions prescrites par le décret du 21 octobre 1813, les départements des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Haute-Saône ont déjà fourni chacun la moitié de leur légion, c'est-à-dire quatre cohortes de gardes-nationales, pour la défense du Rhin, à Huningue, Schlestadt et Strasbourg. L'autre moitié de ces légions, soit un total de 16 cohortes, se trouve « en réserve » dans les 4 départements et se portera sur les débouchés des Vosges si l'Empereur l'ordonne. Quant aux gardes-nationales du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, hier, 24 décembre, le Ministre « a demandé à Votre Majesté si son intention est que ces « gardes-nationales soient mises en activité (2). »

Et en marge, signé de l'initiale N, Napoléon fait écrire : « Sans « doute, il faut même ordonner une levée en masse autour des « pays qui seront occupés. »

La situation est grave. L'Empereur pense y remédier, dans la mesure du possible, en envoyant dans chacune des divisions militaires « des personnes d'un rang éminent et investies de la considération publique (3). » Le 26 décembre, il crée un Comité de défense de l'Empire (4), et promulgue un décret portant création de commissaires extraordinaires pris parmi les sénateurs ou les conseillers d'État. Ils seront accompagnés de maîtres des requêtes ou d'auditeurs (5).

---

(1) Corresp. Nap. avec le major-général, 25 décembre 1813, AHG.

(2) Corresp. de Nap. avec le major-général; — rapport du duc de Feltre à l'Empereur, Paris, 25 décembre. 1813.

(3) Corresp. de Nap., n° 21040.

(4) Son but : Veiller à l'armement et à l'approvisionnement des places de guerre qu'il importe de mettre en bon état pour la défense de l'Empire; à les pourvoir d'une garnison suffisante.

(5) Corresp. Nap., n° 21041.

Le sénateur Valence (1) est envoyé dans la 6e division militaire. Sa mission consiste à accélérer :

1° les levées de la conscription ;

2° l'habillement, l'équipement et l'armement des troupes ;

3° le complètement de l'approvisionnement des places ;

4° la rentrée des chevaux requis pour le service de l'armée ;

5° la levée et l'organisation de gardes-nationales conformément aux décrets.

Mais comme l'ennemi est déjà entré en Comté, le sénateur Valence doit ordonner la levée en masse, et, d'une façon générale, toutes mesures urgentes nécessaires à la défense du territoire comtois. Il pourra donc faire des proclamations, prendre des arrêtés obligatoires pour tous, ordonner des mesures de haute police, former des commissions militaires, etc... (2). C'était une bien lourde tâche que celle qui incombait au général sénateur.

Cependant l'Empereur, sollicité par son Ministre de la Guerre de retirer les dépôts d'infanterie et de cavalerie qui sont stationnés dans les 6e 7e et 18e divisions militaires — car ces dépôts peuvent être « enlevés par les partisans ennemis » — et de les placer plus en arrière dans la direction de Paris (3), prend les dispositions suivantes pour ce qui est du territoire comtois :

Réunir à Auxonne

3 bataillons :

1 du 144e qui est à Châlon-sur-Saône,

1 du 16e léger qui est à Mâcon,

1 du 23e léger qui est à Auxonne.

Les cadres des 1er et 4e escadrons, et le dépôt de 23e dragons alors à Lons-le-Saulnier.

Réunir à Gray

Le dépôt du 8e chasseurs, déjà à Gray,

Les cadres des 4e et 5e escadrons et le dépôt du 6e chasseurs déjà à Gray,

Le dépôt du 28e dragons venu de Salins ;

Laisser à Dôle les cadres du 1er et 4e escadrons et le dépôt du 30e dragons ;

---

(1) Cf. Note biographique aux Pièces et Notices.
(2) Corresp. Nap., n° 21041.
(3) Corresp. de Nap., avec le major-général, Paris, 27 décembre 1813.

Faire replier de Vesoul sur Troyes, les 5 escadrons et le dépôt du 6e hussards (1).

Ces mesures rentrent dans le cadre général suivant : quatre corps d'armée se dresseront face à l'ennemi :

le duc de Raguse à Colmar,
le prince de la Moskowa à Épinal,
le duc de Trévise à Langres,
le duc de Castiglione à Lyon.

Auprès de chacun de ces corps, il y aura une organisation d'insurrection composée d'un général et de plusieurs officiers « estimés dans le pays (2). »

Le général Berckheim est nommé général de l'insurrection d'Alsace. L'empereur demande qu'on lui soumette des propositions pour des chefs d'insurrection dans les Vosges, la Champagne, la Franche-Comté, le Jura, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné.

En attendant que soit réunie vers Langres une armée de 100.000 hommes, qui poussera une avant-garde sur Vesoul (3), l'Empereur nomme commandant d'insurrection,

pour la Haute-Saône, le général Lemaire,
pour le Doubs, le général Moncey,
pour le Jura, le général Préval (4).

Ces généraux seront assistés d'un comité composé de deux ou trois habitants du pays, civils ou militaires, désignés par eux après entente avec le Préfet. Ils organiseront la levée en masse dans chaque commune, délivreront des commissions de chefs de par-

---

(1) Ce que Vesoul comptait comme garnison du 9e et du 25e chasseurs était déjà en route respectivement sur Châlons-sur-Marne et Vitry. Il est curieux de rapprocher la décision de Napoléon des propositions de son Ministre qui faisait refluer toutes les garnisons de la Comté sur Orléans, Montargis, Sens, Châlons-sur-Marne, Vitry, Troyes, c'est-à-dire proposait, sauf pour Besançon, d'abandonner la Comté. Il n'est pas mention des garnisons d'infanterie qui étaient à Vesoul, Lons-le-Saulnier et Bourg et qui comptaient respectivement 13 officiers et soldats du 24e d'infanterie, 25 officiers et soldats du 15e d'infanterie légère, 12 officiers et soldats du 115e d'infanterie, cf. situation de la 6e division militaire à l'époque du 15 décembre 1813, A H G

A la date du 15 décembre 1813, d'après cette situation, il y avait en Franche-Comté un effectif de 603 officiers ; 9.780 sous-officiers et soldats, et 1.975 chevaux répartis entre 9 bataillons d'infanterie de ligne, 8 escadrons de dragons, 2 de chevau-légers, 6 de chasseurs à cheval, 5 de hussards, 2 de gendarmerie à cheval, sans compter beaucoup de dépôts. Besançon et sa citadelle renfermaient 5.348 officiers et soldats et 220 chevaux.

(2) Corresp. Nap., n° 21055.

(3) Corresp. Nap., nos 21058 et 21060.

(4) Corresp. Nap., n° 21061.

tisans, enfin prendront « toutes les mesures propres à nuire à l'ennemi (1). »

Par décret du 4 janvier, la place de Besançon et sa citadelle, le fort de Joux, le fort de Saint-André, sont mis en état de siège. Le 6, l'Empereur donne l'ordre de mettre Langres à l'abri d'un coup de main et d'y réunir la gendarmerie de Vesoul et des départements qu'occupe l'ennemi, de manière « qu'il y ait là une force pour repousser les partis ennemis (2). » Il faut occuper Port-sur-Saône aussitôt que faire se pourra, et, d'une façon générale, toute la ligne de la Saône, de Mâcon à Port-sur-Saône. Les gardes nationales en tiendront tous les ponts. Il n'est pas jusqu'aux douaniers, gardes champêtres, gardes forestiers, gendarmes, tous les militaires réformés et pensionnés qui ne doivent se mettre aux ordres des généraux de l'insurrection. L'Empereur va jusqu'à prescrire au major général de donner des commissions de chefs de partisans à différents militaires ou civils qui lui sont signalés. A Dôle, c'est le colonel Perki, commandant le dépôt de cavalerie ; à Gray, c'est le sieur Drouhot, officier retiré et propriétaire ; à Scey-sur-Saône, de Beauffremont qui, « avec ses fermiers et ses paysans, seul peut former un bataillon (3). »

En somme, gardes nationales, cohortes urbaines, partisans, levée en masse, s'appuyant sur les forteresses, devaient s'opposer aux incursions que l'ennemi manque rarement de faire au commencement d'une guerre pour troubler les rassemblements des armées de l'adversaire ; ils devaient défendre pied à pied le sol comtois pour gagner du temps, de façon que la concentration des armées s'opérant en arrière, pût se faire dans les meilleures conditions possibles et afin de permettre au généralissime de reconnaître les points forts et les points faibles de l'attaque, etc... c'est-à-dire,

---

(1) Le 5 janvier une « Instruction » fut envoyée à ces généraux par le Ministre de la Guerre, cf. Pièces et Notices.

(2) Corresp. Nap., n° 21065.

(3) Campagne de France 1814 : Corresp. de l'Empereur; note du 8 janvier 1814. Le colonel Perki, ancien aide de camp du général Desaix : « Il a fait pendant toute la guerre de Prusse de 92 et la guerre du Rhin le métier de partisan avec une intrépidité et une adresse sans exemple. Il a fait ses premières armes au régiment de hussards de Estherhazy ; il a l'écorce un peu grossière, mais la nature lui a donné en intelligence et en courage tout ce que l'éducation ne lui a pas apporté.....

Le sieur Drouhot... sort des hussards de Lauzun, qui a été pendant la guerre de la Révolution adjudant-commandant à la division Grenier dont il était le faiseur (!?) ; c'est encore un homme propre à donner du mouvement... »

tenir lieu de ce que nous appelons maintenant les « troupes de couverture. »

La concentration de l'armée se fit sur Troyes ; et si elle ne fut pas, ou peu, troublée, Napoléon ne le dut qu'à la lenteur de Schwarzenberg.

En effet, les dispositions si rationnelles que l'Empereur avait prises ne purent être réalisées, pour la plupart, faute de temps. Bien plus, les classes dirigeantes, nobles, prêtres ultramontains, fonctionnaires, allaient opposer aux ordres de l'Empereur, sinon la trahison ouverte et la révolte avouée, du moins la force d'inertie.

Dans de telles conditions, les commandants de levée en masse ne purent, on le pense bien, remplir leur mission. Quant au commissaire extraordinaire comte Valence, il ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Lui qui avait une mission difficile, mais belle entre toutes, celle d'appeler une province aux armes pour la défense de la patrie envahie, n'osait même pas entrer dans Besançon simplement menacé, où tous les services régionaux étaient représentés, et d'où, par suite, son action pouvait se faire sentir mieux et plus vite. Il s'y résolut pourtant sur les instances de de Bry qui lui écrivait le 4 janvier :

« Monsieur le général de division baron Marulaz a été informé par des rapports qui lui ont paru mériter confiance que votre arrivée dans cette ville (Besançon) était retardée par l'incertitude où vous étiez sur la liberté des communications. Je m'empresse, Monsieur le Comte, de vous assurer que la route de Dijon à Besançon, par Pesmes et Bonboillon, est parfaitement libre. Votre présence ici est de toute urgence, et vous y êtes attendu avec l'impatience que donne à tous les fonctionnaires et à tous les habitants une situation qui exige la présence d'un magistrat revêtu du pouvoir du souverain (1). »

Il est vrai que le duc de Feltre lui avait assuré, à son départ de Paris, qu'il trouverait dans le département du Doubs six cohortes de garde nationale mobile tout organisées. Et grand avait été son étonnement, à son arrivée, quand il avait appris que les cohortes n'existaient que sur le papier. C'est pourquoi, comprenant qu'aucun obstacle, en dehors des quelques forteresses disséminées, ne pouvait s'opposer à l'invasion du territoire comtois, il hésitait à venir à Besançon, où il risquait d'être enfermé et de ne pouvoir même, croyait-il, essayer de remplir sa mission.

---

(1) *Mémoires et documents inédits*, t. XII, pp. 53-54.

Mais sa mission ne comportait-elle pas, en l'espèce, d'aller tout d'abord dans la capitale de la province qu'il était chargé d'administrer extraordinairement?

Après qu'il aurait rendu confiance à tous, dans Besançon, aidé au besoin par la parole et par les actes, à la défense qui s'organisait non sans peine, il lui eût été loisible, ensuite, de parcourir la province, au mieux des circonstances, pour les intérêts de sa défense. L'essentiel, pour l'instant, c'était d'aider par tous les moyens à constituer à Besançon un sérieux noyau de résistance autour duquel dans la suite, s'appuieraient, par la force des choses, les résistances rurales. C'est ce que de Bry avait compris, et sur ses instances, le général-sénateur comte Valence se décida, après mûre réflexion et longue hésitation, à entrer dans Besançon, le 5 janvier. Encore n'y entrait-il, pour ainsi dire, qu'à son corps défendant, et allait-il montrer dans ses actes l'humeur chagrine d'un homme qui avait espéré un moment se dégager des lourdes responsabilités qui lui incombaient, et qui était tout marri d'avoir été ramené aux réalités et rappelé à la pudeur par un simple préfet.

A son arrivée, le commissaire extraordinaire manifeste à de Bry son étonnement de la lettre que lui écrit le Ministre de la Guerre au sujet de la légion du Doubs, qui devait être mise à la disposition du général Marulaz, et envoyée sur les débouchés du Jura. « Je croyais cette légion non existante », écrit Valence (1). Le Préfet lui communique alors la copie d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, lui prescrivant d'une façon ferme, à la date du 29 novembre 1813, de suspendre toutes les opérations préliminaires qu'il avait commencées pour la formation de la Garde nationale du département, « en conformité du décret du 7 novembre. » Devant cette injonction ministérielle de Bry avait dû « se borner à la formation de cohortes urbaines (2). »

On pourrait croire que le commissaire, mis au courant de cette situation et de ses causes, allait tout faire, tout tenter, voire l'impossible, lui qui disposait de pouvoirs extraordinaires, pour regagner le temps perdu.

Certes, la situation était grave ; cependant, avec de l'énergie, de l'audace, de la foi, le commissaire eût peut-être réussi à remplir, sinon la totalité, du moins une importante partie de sa mission.

---

(1) *Mémoires et documents inédits*, t. XII, Valence à de Bry, 6 janvier 1814.
(2) Cf. Ordinaire, p. 93.

Mais l'énergie et l'audace que le général avait eues, sans doute, au temps où il exerçait un commandement, semblaient avoir disparu depuis qu'il était devenu sénateur prébendé. Quant à la foi, à l'enthousiasme qui, comme la plupart des officiers de cette grande époque, l'avaient animé, ils étaient bien tombés. Et le sénateur, à peine entré dans Besançon, dans les conditions que nous savons, et pour ainsi dire contraint par de Bry, pensa tout de suite à en sortir.

Il faut reconnaître pourtant que ce même jour, 5 janvier, il lançait une proclamation, lui, général-sénateur comte Valence, commissaire extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi, dans la 6e division militaire, aux habitants de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain.

Français !

. . . . . .

L'Empereur l'a dit au Sénat : « Vous n'aurez plus à vous armer pour des conquêtes » ; mais armez-vous pour la gloire, pour la sûreté de vos propriétés, pour le salut de vos femmes et de vos enfants.....

Habitants de la 6e division militaire ! Braves Français qui avez toujours cherché à vous distinguer parmi les braves, défendez le sol sur lequel vous vivez (1).....

Le Sénateur annonce ensuite la paix, mais il faut la conquérir, sinon ce sera « la paix des tombeaux ». Et puis, l'Empereur arrive.....

Cette proclamation, signée Valence, était contresignée par les auditeurs au Conseil d'État, Aubernon et Harel, attachés à la Commission extraordinaire. Elle devait être publiée et affichée dans toutes les communes de la Franche-Comté et de l'Ain. Il semble qu'elle ne fut guère connue que des communes de la banlieue de Besançon, puisque, à cette date du 5 janvier, des patrouilles autrichiennes tenaient les routes principales du Jura, et poussaient jusque sous Dôle ; que, dès le 2, des partis de cavalerie ennemie étaient signalés à Calmoutier, près de Vesoul (2). D'ailleurs, dans son rapport au duc de Feltre (3), le commissaire extraordinaire déclare son impuissance à rien faire,

---

(1) AHG, Grande Armée; Campagne de France; correspondance, carton du 1er au 5 janvier 1814.
(2) AHG.
(3) AHG.

« vu l'absence du nombre de troupes qui auraient été indispensables pour la défendre (la 6e division militaire). » Il signale que les troupes de la région ont déjà été évacuées sur Besançon, Troyes ou Dijon.

Le lendemain 6 janvier, en hâte, le commissaire prend, coup sur coup, trois arrêtés. Le premier a trait aux étrangers ; le deuxième, à l'approvisionnement de la place, au sujet duquel une garantie de paiement est donnée à tous ceux qui avaient fourni et devaient fournir « les denrées, bestiaux et marchandises par voie d'appel. » Le troisième arrêté ordonnait de faire entrer en ville et placer dans les corps de la garnison 300 conscrits qui passaient sous les murs, se rendant à l'armée. Là se borna son action. Cela fait, toujours hanté par la peur de se voir enfermé dans Besançon, il partit pour Gray ce même jour, 6 janvier, à minuit (1). Ce fut plutôt une fuite qu'un départ. En vain le préfet lui avait représenté l'état de la Comté sous son vrai et assez favorable jour, s'était efforcé de lui donner confiance, l'avait assuré de tout son dévouement et de celui des fonctionnaires, aucune considération n'avait pu arrêter le général comte Valence, pas même celle qu'il eût dû tenir pourtant comme capitale, à savoir que son départ si brusque de la ville allait être mal interprété, et jeter quelque trouble dans le populaire.

« Il eut été (cependant) bien à désirer, écrivait ce jour-là le Préfet au duc de Rovigo, qui l'avait chargé de le renseigner chaque jour « confidentiellement » sur les faits et gestes du commissaire extraordinaire (2), que M. le général comte Valence eût cru pouvoir rester dans la place ; il aurait, à l'exemple du général Rampon, pris le commandement des gardes nationales urbaines et, éventuellement, de celles des campagnes et des compagnies franches. Il serait encore temps, je crois, de nous envoyer pour cet objet un général, où tout officier supérieur ayant fait la guerre. Son nom, son titre auraient une influence immense et aplaniraient bien des obstacles qui se rencontrent naturellement.... »

Le préfet croyait à l'approche des renforts que le comte Valence lui avaient annoncés, et affirmait, avec raison, au Ministre, que l'Empereur pouvait compter, si la place de Besançon était dégagée,

---

(1) Une escorte de 24 chasseurs à cheval l'accompagna jusqu'à Gray et fut faite prisonnière au retour, à Essertenne, ms. 1066 ; Ordinaire, pp. 93, 94, *Mémoires et documents inédits*, XII, p. 58 et p. 106.

(2) Ministre de la Police à Jean de Bry, 4 janvier 1813, cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, 53.

sur 15.000 hommes au moins de bonnes gardes nationales et de compagnies franches. Et celles-ci, ajoutait-il, devaient « prévenir à tout jamais » toute incursion de l'ennemi sur le territoire comtois, et, « peut-être même, ne laisser échapper aucun de ceux qui se sont engagés dans les postes difficiles de nos montagnes (1). » Mais les renforts annoncés par le commissaire étaient loin, bien loin, si loin que l'ennemi allait pouvoir sans encombre, ou presque, continuer sa lente invasion; et les gardes nationales submergées, abandonnées, ne devaient jamais être levées (2).

Le commissaire extraordinaire s'était donc retiré à Gray, le 6 janvier. Il y resta jusqu'au 9. De cette ville, il eut la prétention de vouloir connaître tout ce qui se passait dans Besançon et en diriger les opérations. Le préfet lui répondit fort judicieusement que la ville étant investie, il devenait dangereux d'échanger une correspondance où l'ennemi pourrait trouver des renseignements utiles pour sa cause, au cas, toujours possible, où cette correspondance tomberait entre ses mains (3).

De son côté, le général sénateur envoyait de Gray, le 8 janvier, un rapport au Ministre de la Guerre. Il y exposait, qu'après « avoir employé tous les moyens pour ranimer les esprits à Dôle, à Besançon et dans ce qui restait libre du département du Doubs », il s'était rendu à Gray pour « visiter » la partie du département de la Haute-Saône encore inoccupée par l'ennemi. En vérité, on ne conçoit guère pareille impudence. Le sénateur n'avait fait que passer à Dôle (4). Quant à Besançon, nous savons ce qu'il y fit; et nous n'avons pas oublié que son départ précipité au milieu de la nuit, vingt-quatre heures après son arrivée, fut fort mal jugé, non seulement par le préfet, mais aussi par les habitants. « C'est un poltron que ce général », écrit Baverel (5). Pour la partie restée libre du département du Doubs, le commissaire extraordinaire n'avait eu cure de s'y rendre. Au fond, en tout cela, il avait

---

(1) Ordinaire, p. 95.

(2) AN-F⁹ gardes nationales, 1814 (Haute-Saône, Doubs, Jura, Ain) et F⁹ gardes nationales Haute-Saône, 1815, le Préfet écrit le 3 avril 1815 au Ministre de l'Intérieur et lui expose ce qui a été fait en 1813 pour l'armement de la garde nationale.

(3) *Mémoires et documents inédits*, XII, p. 63-66.

(4) Le 6 janvier, le général Lambert, commandant le département du Jura, avait abandonné Dôle après un léger combat où il y eut un dragon tué et 1 blessé; cf. A H G.

(5) Ms. 79.

fait preuve d'une inintelligence complète de la situation, inintelligence qui n'avait d'égale que sa « poltronnerie ». Ne va-t-il pas jusqu'à s'imaginer en effet que « l'ennemi qui est à Vesoul, cherche à manœuvrer sur Gray, pour l'enlever ! » Il écrit encore : « Ma présence à Gray fait un excellent effet pour la sécurité de Dijon (1). »

Enfin, le 9 janvier, il quitte Gray, après avoir « conféré » avec le nouveau préfet de Vesoul, M. de Flavigny (2), et part pour Dijon, sans avoir rien fait, ou presque, dans le sens des instructions qu'il avait reçues. On voit que l'Empereur n'avait pas eu, en Franche-Comté, dans le choix de son commissaire extraordinaire, la main aussi heureuse qu'en Alsace, où Rœderer rendit des services notoires (3).

Avant d'en finir avec le comte Valence, il convient de rapporter la lettre que de Bry lui adressa le 10, en réponse à sa lettre du 9 où il lui annonçait l'arrivée immédiate d'une armée de 80.000 hommes à Chaumont. L'avant-garde de cette armée, forte de 10.000 hommes, se trouvait déjà, disait-il, à Langres. Dans cette lettre, de Bry, qui connaissait admirablement le pays où depuis treize ans il était préfet, juge fort exactement les choses. Il est — naturellement — enchanté d'apprendre l'arrivée de l'armée en question. Besançon sera ainsi dégagé et les paysans, « exaspérés des vexations que les ennemis leur font subir, prendront les armes. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut d'abord, ainsi que vous avez pu le juger vous-même ici, il faut qu'une force militaire organisée donne le signal et serve de point d'appui aux armements particuliers (4). » En l'occurrence, un général intelligent et expérimenté n'eût pas mieux compris une situation que le général Valence n'avait peut-être même pas entrevue.

Résumons la situation où se trouvait la Franche-Comté envahie au début de janvier 1814. L'Empereur avait d'abord cru au respect de la neutralité suisse. Les Alliés n'avaient aucun intérêt à la violer. Leur intérêt, c'était de marcher sur Paris, et le plus tôt possible, et par le plus court chemin, Napoléon avait donc couru à l'endroit qui lui paraissait le plus menacé, et avait barré la

---

(1) Valence à Jean de Bry, Gray, 9 janvier 1814, cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, 62.

(2) Archives de la Haute-Saône, 9 janvier 1814, au sujet de l'installation à Gray de M. de Flavigny, nommé préfet de la Haute-Saône par un décret en date du 3 en remplacement du baron Hilaire, fait prisonnier et emmené au quartier général de Schwarzenberg; cf. aussi Weil, I, 63.

(3) Cf. Chuquet, *L'Alsace en 1814*.

(4) A D D.

route directe de Paris, la route de Lorraine. avec ses troupes disponibles, cependant qu'il prescrivait de prendre sur le reste de la frontière de l'Est les élémentaires mesures de défense.

Puis, au fur et à mesure que les Alliés prolongeaient leur séjour sur la rive droite du Rhin, Napoléon de penser que l'attaque ennemie pourrait venir tout aussi bien par l'Alsace, par la Franche-Comté que par la Lorraine. Il cherche donc à parer à l'invasion éventuelle des Alliés en Alsace et en Comté. Le décret du 7 novembre prescrivit la formation et la levée des légions des trois départements comtois et des trois cohortes urbaines de Besançon.

Il fut fait pour les cohortes urbaines comme il avait été ordonné, mais par les ordres et les décisions de l'Empereur des 11, 14 et 18 novembre, le décret du 7 novembre se trouva en partie rapporté. Les légions départementales ne furent organisées que sur le papier. On devait voir à les lever lorsque la menace d'invasion serait plus directe. Et pour qu'elles pussent, le cas échéant, occuper les forteresses de la région, un décret du 11 novembre avait prescrit l'évacuation des prisonniers anglais et espagnols qui les occupaient pour la plupart.

Les forteresses évacuées, Napoléon attendit trois semaines avant de les faire approvisionner, aussi le décret du 3 décembre qui ordonnait cet approvisionnement ne put-il être exécuté qu'en partie. Enfin, l'invasion paraissant imminente à Napoléon, le 21 décembre, — le jour même où Schwarzenberg franchit le Rhin, — Marulaz reçoit l'ordre de jeter une garnison dans le fort de Blamont ; le 23, il est prescrit au général Musnier de courir en Comté, d'y organiser les forteresses et la résistance par tous moyens en attendant d'y recevoir le commandement de l'armée qu'on y lèverait ultérieurement.

Sur ces entrefaites, Napoléon apprend l'invasion de la Suisse. C'est en vain que le 26 décembre il envoie en Comté un commissaire extraordinaire, le général sénateur comte Valence, pour « vendéaniser » (1) le pays ; que le 4 janvier il nomme, dans chaque département, des généraux commandants de levée en masse. Il est trop tard. Si, à ce retard, on ajoute la pusillanimité de tous et en particulier du commissaire, l'état de prostration dans lequel se trouvait les habitants, on comprend comment près de 20.000 Francs-Comtois ne purent s'armer pour la patrie qui avait si grand besoin de défenseurs, et comment l'ennemi trouva

(1) L'expression est du comte de Scey (A S).

tant de facilité à envahir la Franche-Comté. Bergognié, préfet du Jura, résume admirablement la situation au Ministre de la Guerre : « Il est pénible, Monseigneur, de voir que quelques mesures isolées et une inertie complète aient été les seuls moyens de défense de cette frontière (1). »

(1) Bergognié au Ministre de la Guerre, Dôle, 4 janvier 1814, A H G.

III

L'INVASION. — L'ÉTAT DES ESPRITS

Après la bataille de Leipzig, les Alliés poursuivirent lentement Napoléon. Ils atteignirent Francfort-sur-le-Mein dans les premiers jours de novembre 1813, et s'y arrêtèrent, alors que les débris de l'armée française tenaient la rive gauche du Rhin. Un conseil de guerre fut réuni le 7 novembre et la question posée : y a-t-il lieu d'entrer en France, sur les pas de Napoléon, ou de prendrè des quartiers d'hiver? Après une assez vive discussion, on s'arrêta à la première idée, continuer l'offensive. Dans quelles conditions? Gneisenau était pour la marche directe de toute l'armée sur Paris, par la Lorraine, après avoir passé le Rhin entre Strasbourg et Mayence. Le quartier-maître général baron de Langenau proposait de laisser seulement l'armée de Silésie prononcer son mouvement droit sur Paris, pendant que la Grande Armée, prenant par Bâle, Berne, Genève, tournerait la triple ceinture des forteresses françaises entre Dunkerque et Huningue, puis, selon les circonstances, donnerait la main à Wellington arrivant des Pyrénées, ou se dirigerait sur Paris. Cette proposition de Langenau fut agréée par le chef de l'état-major général Radetzki. Schwarzenberg et Metternich l'adoptèrent à leur tour.

Il se peut que le généralissime ait vu tout ce que la conception de son ami Langenau avait de suranné.

Les méthodes de la guerre de Sept ans n'étaient plus de mise. La bataille n'était plus un moyen extrême, indigne d'un grand général. Tout au contraire, Napoléon avait enseigné que tous les actes d'un général devaient tendre à la prompte destruction des forces de l'adversaire.

Mais Schwarzenberg, ancien diplomate, ami de Metternich, était beaucoup plus l'homme lige de celui-ci que le généralissime des armées alliées. Il devait donc adopter d'autant plus aisément

le projet de Langenau qu'il répondait aux vues politiques et diplomatiques de Metternich (1). Il ne s'agissait pas de renverser Napoléon et de remplacer sa dynastie par celle des Bourbons. Il s'agissait de ramener la France dans ses « limites naturelles. » En attendant, le chef de la politique des Habsbourg voulait enlever la Suisse à l'influence française et la remettre sous l'influence autrichienne. Grâce à la présence des troupes de Schwarzenberg en plein territoire suisse, il pensait assurer la contre-révolution nécessaire pour la destruction de l'influence française et au rétablissement de l'influence autrichienne. Il est vrai que l'Empereur Alexandre s'opposait à l'invasion de la Suisse. Il entendait imposer aux Alliés le respect de la neutralité helvétique. On lui promit qu'il en serait ainsi et que la grande armée entrerait en France en passant le Rhin au-dessous de Bâle.

Néanmoins, Schwarzenberg, durant les derniers jours de novembre et les premiers jours de décembre, poussa ses corps vers le Sud. Le 12 décembre, son quartier général fut transporté de Francfort-sur-le-Mein à Fribourg-en-Brisgau. A cette date, la grande armée était disposée comme il suit :

Division légère Bubna en avant-garde entre Lörrach et Schliengen ;

II[e] corps d'armée, Aloïs Liechtenstein, entre Schliengen et Heitersheim ;

III[e] corps d'armée, Gyulai, entre Heitersheim et Fribourg ;

I[er] corps d'armée, Colloredo, à Todtmoos et Grafenhaus ;

Division de réserve Bianchi, dans la vallée de la Dreisham, à Zarten ;

Division de réserve Trautenberg, à Hüfingen ;

Division de réserve Weissenwolf, à Villingen ;

Division légère Moritz Liechtenstein, vers Stokach ;

Division de cavalerie de réserve Nostitz, vers Sigmaringen ;

Feldmarschall leutnant Reisner avec l'artillerie de réserve, entre Engen et Stokach ;

V[e] corps d'armée, Wrède, à Emmendingen et Kenzingen ;

IV[e] corps d'armée, prince de Wurtemberg, vers Kehl ;

---

(1) « On ne s'explique pas les motifs (militaires) qui ont pu amener Schwarzenberg a prendre un front dont l'étendue, dans les derniers jours de décembre, embrassait plus de 300 kilomètres depuis le Fort-Louis jusqu'à Genève. Un pareil dispositif ne répondait guère aux idées émises dans le plan d'opérations que le généralissime autrichien avait soumis et fait accepter au tsar à Francfort. » Com[t] Weil, *La Campagne de 1814*, t. I.

VI[e] corps d'armée, Wittgenstein, vers Balingen;

Gardes et réserves russo-prussiennes, Barclay de Tolly, en marche : une colonne sur Rastadt, une colonne sur Stuttgart.

Par ce dispositif de l'armée principale, Schwarzenberg, tout en s'en défendant, s'apprêtait à entrer en Suisse. Il y multipliait, d'ailleurs, les intelligences que l'Autriche y avait dans le parti oligarchique et réactionnaire, surtout à Berne.

Il serait intéressant de saisir jusqu'à quel point les agissements du comte de Scey confirmèrent Metternich et Schwarzenberg dans leur idée d'envahir la Suisse, puis la Comté.

Un puissant parti militaire s'élevait contre cette solution. Blücher et Gneisenau, qui en étaient les chefs, n'étaient pas hommes à céder volontiers. Radetzki, lui-même, dans un « Mémoire pour l'offensive de l'autre côté du Rhin », avait écrit, en novembre, qu' « un mouvement fait par la Suisse était contraire à la loi de l'offensive », qui comportait la marche sur Mayence. D'autre part, la Suisse, par sa déclaration du 18 novembre, venait de proclamer solennellement, et à nouveau, sa neutralité. Pour appuyer cette déclaration, à défaut de la levée en masse des milices fédérales, elle mobilisait un corps de 12.000 hommes qu'elle disposait sur sa frontière nord (1). Enfin le tsar s'était posé en protecteur de la neutralité helvétique. D'après cela, il semblait que les raisons militaires données par Langenau pour faire admettre son plan dussent être de peu de poids dans la balance. Cependant ces raisons prévalurent. C'est qu'elles répondaient aux intentions politiques de Metternich. Dans ces conditions, il y a lieu de penser que le comte de Scey, comme il le dit lui-même, fut très écouté des Alliés. Sa parenté avec les Habsbourg et les Romanov n'avait qu'une valeur secondaire aux yeux du ministre tout puissant. Ce qui était de poids, dans les circonstances présentes, c'était qu'en Suisse il y avait un parti autrichien et qu'il était agissant; qu'en Franche-Comté les royalistes paraissaient être les maîtres; que les Francs-Comtois — soit lassitude, soit conviction — étaient pour la bonne cause; que leur province était sans défense. Pour comble de bonheur, de Scey ne venait-il pas offrir la Comté à ses anciens maîtres. « Cette offre était faite par l'ex-grand bailli d'Épée de Dôle parlant au nom des membres de l'ancienne noblesse de Franche-Comté qui y avait gardé « une grande influence. Aucun (des nobles francs-comtois) ne s'est

(1) Van Muyden, *Histoire de la nation suisse*, III, 147.

dépopularisé par sa bassesse pour la cour de l'usurpateur, tout au contraire ; ils se sont contentés de se faire nommer maires de leurs anciennes terres, et y ont exercé, de cette manière, une espèce de patronat qui les met à même de diriger l'esprit public de cette province. » Il faut ajouter que de Scey, durant son séjour à Fribourg, avait su créer une sorte d'agitation dans le milieu militaire autrichien. Il s'était servi pour cela d'anciens officiers émigrés qui, comme le major de Trogoff, avaient combattu avec lui à l'armée de Condé, et avaient pris, depuis, du service dans l'armée autrichienne. Non content d'agir directement sur Metternich et Schwarzenberg, de leur remettre des « notes » sur l'état de la France, sur l'état de la Franche-Comté, de causer avec eux, de Scey les faisait toucher par des tiers, entre autres son cousin d'Andlaw. Celui-ci, conseiller d'État du grand-duché de Bade, était au mieux avec Metternich, auquel, d'ailleurs, il avait offert l'hospitalité, une large hospitalité, telle qu'on doit l'offrir à un parent illustre (1). Ce n'est pas tout. De Scey s'ouvrait aussi de ses projets aux généraux autrichiens, et, en particulier, au confident de Schwarzenberg, le général Langenau, — également aux généraux Colloredo-Mansfeld, Langeron, etc.

Pour mieux endormir la Suisse, l'ordre de neutralité — neutralitätsordre (2) — fut lancé de Francfort, le 1er décembre, à tous les commandants de corps d'armée auxquels il était enjoint de ne laisser pénétrer aucun de leurs hommes en territoire suisse. Mais, dès le lendemain 2, un autre ordre indiquait clairement que le but poursuivi était d'envahir la Suisse par surprise. Il est très intéressant de lire, à ce sujet, la lettre de Shwarzenberg à Bubna (3), puis le plan d'opération du chef de l'État-major général, Radetzki, qui écrit : « Jusqu'au moment de passage, il faut recommander aux troupes de veiller à ne pas violer la neutralité du territoire suisse, et cela d'une manière si nette et si sévère, qu'étant donnée la lourde responsabilité de MM. les commandants de corps d'armée, à l'exception de ceux-ci, aucun militaire, du simple soldat au général, n'ait

(1) La grand-mère de Metternich était une d'Andlaw, tante du d'Andlaw qui nous occupe ; cf. Pièces et Annexes.

(2) Oechsli : *Der Durchzug des Alliierten durch die Schweiz im Iahre 1813-14*, p. 10.

(3) Oechsli, p. 11. Après avoir donné cette lettre et les grandes lignes du dispositif adopté pour passer le Rhin, le Dr Oechsli écrit qu'il est utile, pour l'avenir, de se rappeler ce qui fut fait alors — «...so bleibt es lehrreich, sich solche Instruktionen für alle Zukunft vor Augen zu halten. »

l'idée que l'on pourrait envahir la Suisse, et que, partant, la Suisse soit amenée à négliger son organisation défensive...»

Il est établi que, dès les entrevues de Francfort sur le Mein, il avait été arrêté, entre Metternich et Schwarzenberg, d'envahir la Suisse vers la mi-décembre. La chose avait été tenue secrète pour bien des raisons, dont les principales étaient d'empêcher les Suisses d'armer sérieusement et d'endormir le tsar au sujet de la neutralité de la Suisse.

Peut-être aussi voulait-on détourner l'attention de Napoléon qui avait, disait-on, l'intention d'occuper celle-ci (1).

Quoi qu'il en soit, que de Scey ait ignoré ou non, et plus ou moins longtemps, le plan cher à Metternich et à Schwarzenberg, il est sûr que son activité au camp des Alliés ne put, à tout le moins, que confirmer ceux-ci, et en particulier le tout puissant ministre autrichien et le généralissime, dans leur idée d'envahir la Suisse et la Franche-Comté, et aussi hâter la réalisation de cette idée (2).

* * *

Le projet d'opérations de Radetzki, en date du 12 décembre, divisait ainsi le mouvement d'invasion :

Première opération : passage du Rhin entre Schaffhouse et Bâle ;

Deuxième opération : prise de possession de la Suisse jusqu'à Genève ;

Troisième opération : invasion de la Franche-Comté.

Première opération. — Le passage du Rhin, d'abord fixé au 13 décembre, fut remis à une date ultérieure.

Deuxième opération. — Pour ce qui est de la prise de possession de la Suisse, l'armée devait être divisée en huit colonnes :

a) les quatre premières, respectivement aux ordres de Bubna, Colloredo, Gyulai et du prince héritier de Hesse-Hombourg, ne comptaient que des troupes autrichiennes. Leur objectif était Berne. Elles devaient y entrer, successivement, du 25 au 29 décembre ;

---

(1) Cf. Janson, *Geschichte des Feldzuges 1814 in Frankreich*, I.

(2) Le comte de Scey va jusqu'à dire dans une note trouvée dans ses papiers qu'il fut presque l'inspirateur du plan de campagne. Il se pourrait. Mais alors il serait allé au devant des alliés jusqu'à Francfort sur le Mein, comme l'écrit M. Pingaud, cf. *Jean de Bry*, p. 330. Les documents que nous avons eus entre les mains ne nous ont pas permis de l'établir.

b) entre temps, la cinquième colonne (Wittgenstein) et la sixième (Barclay de Tolly) devaient se concentrer près de Bâle ;

c) la septième (Wrède) allait bloquer Huningue;

d) la huitième (prince de Wurtemberg) bloquerait Kehl.

Troisième opération. — Au sujet de l'invasion de la Franche-Comté, Radetzki n'avait rien arrêté de précis. Il attendait de connaître les dispositions que, sans doute, les Français allaient prendre aussitôt qu'ils seraient informés de l'invasion de la Suisse. Il ne faisait guère qu'une recommandation expresse : aussitôt après l'entrée en Suisse, tenir le plus tôt possible les trois défilés de Belfort, Porrentruy et Pontarlier.

Dans la suite, on verrait à manœuvrer selon les circonstances. S'il était possible de gagner le plateau de Langres, on n'y devait pas manquer. L'armée s'y porterait par Bâle, Belfort, Vesoul, sauf la colonne Bubna — colonne n° 1 — qui, après s'être emparée de Genève, et y avoir laissé une garnison, devait gagner Champagnole.

S'il était impossible de se porter sur le plateau de Langres sans coup férir, on devait concentrer l'armée vers Besançon. Dans ce cas :

la colonne n° 1 (Bubna) se portera sur Besançon ou encore sur Dôle ;

la colonne n° 2 (Colloredo) marchera sur Yverdon et Pontarlier ;

la colonne n° 3 (Gyulai) passera à Soleure, Aarberg, Neufchâtel, Pontarlier ;

la colonne n° 4 (Hesse-Hombourg) suivra la colonne n° 2 ;

la colonne n° 5 (Wittgenstein)

et la colonne n° 6 (Barclay) gagneront Porrentruy.

Dans l'un et l'autre cas, la colonne n° 7 (Wrède) devait bloquer Huningue ; et la colonne n° 8 (prince de Wurtemberg), Kehl.

A noter ce fait remarquable : dans son projet d'invasion, Radetzki donnait une mission au colonel fédéral Ziegler. Celui-ci devait marcher de Dissentis sur le Gothard, et s'emparer du Simplon (1).

Et Radetzki écrit : « Comme il n'y a en Franche-Comté aucune armée française, on s'en emparera sans subir de pertes. Une fois cette province en notre possession, tout le sud de la France est paralysé dans son organisation (2). » Il insiste sur la nécessité de s'emparer de la Suisse et de la Comté. L'empereur de Russie lui-

---

(1) Oechsli, pp. 12, 13.
(2) Oechsli, p. 14.

même, assure-t-il, est revenu sur son idée. Il est acquis, à présent, à l'idée d'une invasion par la Suisse. Il n'y a plus guère que le feldzeugmeister Duka qui s'élève encore contre un projet généralement admis. Il en est toujours pour prendre des quartiers d'hiver. Mais l'empereur François, poussé par Metternich, s'est rendu, lui aussi, aux raisons de Radetzki. Les dernières hésitations sont tombées ; et il ordonne à Schwarzenberg, le 15 décembre, de hâter l'invasion.

* * *

Nous ne dirons rien du passage du Rhin, qui eut lieu du 21 au 23 décembre 1813. Ce serait sortir du cadre de notre étude. Nous n'exposerons — et encore succinctement — que la réalisation de la deuxième partie du projet de Radetzki, c'est-à-dire la prise de possession de la Suisse. Cette étude est indispensable, car nous aurons, au cours de celle-ci, l'occasion de suivre certains détachements ennemis qui pénétrèrent alors en Comté, et partant, dans la suite, nous pourrons mieux nous rendre compte de la façon dont la province fut envahie.

Schwarzenberg, modifiant quelque peu le projet de Radetzki, partagea son armée en 9 colonnes au lieu de 8.

— La première colonne (division Bubna, corps d'armée Aloïs Liechtenstein (n° II) : 20.000 hommes dont 4.500 cavaliers) formait « l'avant-garde de l'armée ». Son itinéraire était :

Balsthal,
Soleure,
Berne,
Fribourg, où elle devait atteindre successivement les 22, 23, 24 et 25 décembre. Cette colonne se couvrait sur sa droite par plusieurs détachements :

le premier envoyé de Balsthal sur Moutier, par Gänbrunnen ;

le deuxième, de Soleure sur Pierre-Pertuis, par Bienne ;

le troisième, de Soleure sur Neufchâtel, par Aarberg.

Ils avaient pour mission :

le premier, de maintenir le contact avec la deuxième colonne (Bianchi) qui prenait par la vallée de la Münster ;

le deuxième — une division d'infanterie avec de la cavalerie — de soutenir la deuxième colonne, en cas d'attaque, si le défilé de Pierre-Pertuis était occupé ;

le troisième — la brigade Scheither — d'observer les défilés du Jura de Neufchâtel.

La deuxième colonne (division d'infanterie de réserve Bianchi, et division légère Crenneville, du III[e] corps d'armée, soit environ 10.000 hommes), avait pour mission d'occuper l'ancien évêché de Bâle et de couvrir le flanc droit de l'armée en marche dans l'intérieur de la Suisse. Son itinéraire était :

Bâle, la vallée de la Münster, Laufen, Moutier,

Tavanne, Pierre-Pertuis, Bienne, où elle devait être le 24.

De Sonceboz, elle devait envoyer des reconnaissances dans le val Saint-Imier, et sur la route de Saint-Braix à Porrentruy.

— La troisième colonne (Colloredo, I[er] corps d'armée), avait pour itinéraire : Laufenburg, Aarau, Aarburg, Aarwangen, Kilchberg, Berne, où elle devait être le 26.

— La quatrième colonne (Gyulay, III[e] corps d'armée, moins la division Crenneville) devait arriver à Aarberg en une seule étape après avoir passé par Bâle, le Hauenstein supérieur et Soleure.

— La cinquième colonne (division d'infanterie de réserve Trautenberg, division d'infanterie de réserve Weissenwolf, division légère Moritz Liechtenstein, réserve de cavalerie Nostiz, c'est-à-dire environ 20.000 hommes, aux ordres du prince de Hesse-Hombourg), devait être rassemblée à Berne le 31 décembre, après avoir passé à Eglisau, Zurich, Bremgarten, Aarburg, Burgdorf.

— La sixième colonne (Wrède) avait pour mission de couvrir les derrières contre une attaque venant d'Alsace, et de bloquer Huningue et Belfort.

— La septième colonne obéissait au prince de Wurtemberg.

— La huitième colonne comprenait les gardes et réserves russo-prussiennes sous Barclay de Tolly.

Point de rassemblement pour les septième et huitième colonnes : Lörrach.

— La neuvième colonne, avec Wittgenstein, devait bloquer Kehl (1).

Voyons ce qui fut fait.

Conformément à l'ordre reçu, la première colonne fit son mouvement. Elle atteignit Fribourg sans encombre. Des trois détachements qui la couvraient, rien à signaler pour ce qui est des deux premiers, si ce n'est que le deuxième, — aux ordres du général Zechmeister, — trouvant Pierre-Pertuis inoccupé, se replia pour suivre ensuite le gros de la colonne Bubna.

Le troisième détachement gagna en hâte Neuchâtel. On sait que

---

(1) Oechsli, pp. 21, 22 ; Weil, I, 14 et 15 ; Plotho, III, 12 et 13.

la principauté appartenait au prince Berthier. Occuper la principauté, c'était déjà, en somme, occuper un coin de la France. D'autre part, les Autrichiens espéraient trouver à Neuchâtel, entre autres choses fort appréciables, un dépôt de 24 canons, d'équipements et d'armements d'infanterie pour 1.500 hommes. Le baron de Lespérut, gouverneur de la Principauté, veillait sur ce dépôt avec un soin jaloux. Il pensait déjà à le mettre en sûreté, lorsqu'il en fut empêché. Sur l'ordre de Bubna lui-même, le général Scheither, commandant le troisième détachement, avait envoyé en avant un hourrah de cavalerie — 200 hommes aux ordres du major Devaux — pour mettre la main sur le précieux dépôt. Et le 23 décembre, à 10 heures du soir, de Lespérut n'eut que le temps de s'enfuir, abandonnant tout à l'ennemi, qui fut accueilli à bras ouverts. La ville illumina, comme pour une fête ; et le roi de Prusse fut acclamé vigoureusement par ses anciens sujets. Le lendemain 24, Scheiter arriva à son tour à Neuchâtel. Il reçut fort aimablement la députation que lui envoya la ville. Il n'entendait pas s'immiscer dans l'administration de la principauté. Tous les membres du gouvernement actuel ayant déjà servi au temps où le roi de Prusse était le maître, il était équitable de les maintenir en charge. Tout semblait donc devoir se passer comme dans la plus tranquille des provinces de l'Allemagne. Mais les Neuchâtelois déchantèrent vite. Non content d'avoir saisi le dépôt d'armes, Scheither s'emparait du trésor de la principauté, et réquisitionnait 1.300 paires de chaussures, 3.000 aunes de drap, 1.500 ferrures, 15.000 clous à ferrer (1). La livraison des objets requis devait être faite dans les vingt-quatre heures.

Les Neuchâtelois, fort marris du procédé, ne perdirent pas la tête. Par l'intermédiaire de leur landsmann, le baron de Chambrier, ministre prussien à Berne, ils adressèrent une réclamation à Schwarzenberg. Ils entendaient être considérés et traités comme « pays prussien » faisant partie de la Confédération helvétique. Ils appuyèrent leur réclamation en envoyant au généralissime une délégation de leur Conseil d'État. Bubna, à la connaissance duquel parvinrent réclamation et démarches, ordonna aussitôt à Scheither de rendre le trésor. Dans la suite, Schwarzenberg approuva cette facon de faire, et réduisit même fortement les réquisitions dont nous avons parlé. Mais les armes et les équipements saisis ne furent pas rendus. Les canons furent envoyés au

(1) Cf. Oechsli, pp. 23, 24.

dépôt d'artillerie d'Ulm, sur l'ordre de Schwarzenberg lui-même; les fusils furent expédiés dans le Valais.

Tandis que la première colonne et ses trois détachements faisaient les mouvements que nous savons, la deuxième colonne quittait Bâle et entrait sur le territoire français. Le 23, elle était à Montier ; le 24, à Tavannes; le 25, à Bienne. Les seuls obstacles auxquels elle se heurta furent la pauvreté du pays et la difficulté des chemins. Il s'ensuivit que pour permettre à ses troupes de vivre et de se mouvoir plus aisément, — et aussi pour remplir sa mission, qui était d'occuper l'ancien évêché de Bâle, — Bianchi détacha la division Crenneville par Sonvillier, Renan, la Ferrière, Saignelégier, Glovelier. Partout, l'accueil fut enthousiaste. « On se réjouit de notre arrivée, écrit Bianchi à Schwarzenberg, le 23 décembre, et on ne cache nulle part le désir d'être libéré du joug français (1). »

Pendant ce temps, les troisième, quatrième et cinquième colonnes s'avançaient sur Berne et Aarberg par les itinéraires que nous avons marqués précédemment. Nous ne les suivrons pas dans leurs pérégrinations à travers la Suisse. Nous les retrouverons, tout à l'heure, avant leur entrée en Franche-Comté.

Pour l'instant, en cette fin de décembre 1813, relatons que la sixième colonne, aux ordres de Wrède, conformément à la mission reçue, bloque Huningue avec la brigade Zoller de la 2e division Becker. La 1re division, sous Rechberg, marche sur Belfort qu'elle cerne le 24.

Les châteaux fortifiés de Landskron et de Blamont, mal entretenus, mal approvisionnés, tombent vite au pouvoir de petits détachements envoyés pour les réduire (2), cependant que la 3e division — général de Lamotte — marche sur Porrentruy. Dès le 22, le sous-préfet, le percepteur, les douaniers s'étaient repliés sur Besançon (3). Aussi lorsque le 24 le général Deroy, commandant le détachement qui précédait la 3e division, arriva à Porrentruy, il ne put guère qu'assurer de Wrède de l'excellent esprit des habitants, enchantés de recevoir les Allemands (4).

Quant aux trois dernières colonnes, nos 7, 8, 9, elles sont encore en territoire allemand. Entre temps, en son quartier général de Lörrach, Schwarzenberg s'est décidé à commencer la troisième

(1) Oechsli, p. 24.
(2) Chuquet, *L'Alsace en 1814*, pp. 34-41.
(3) *Mémoires et documents inédits*, t. XII, p. 24.
(4) Oechsli, p. 27; Weil, I, 15, 16.

opération qu'il s'était tracée (1), l'invasion de la France par toutes les armées alliées, et, en particulier, l'invasion de la Franche-Comté par la Grande Armée.

. .

Il ne s'agit plus de l'éventualité d'une concentration des troupes sous Besançon. On n'a pas à redouter l'ennemi. Il est prouvé, archi-prouvé, que les Français n'ont presque pas de troupes en Comté; que seule Besançon peut offrir quelque résistance. On revient donc à la « grande » idée de gagner le plateau de Langres. Pour cela, on prendra la route directe, Bâle, Belfort, Vesoul. Et Schwarzenberg porte plus au nord, par Porrentruy, les deuxième, troisième et quatrième colonnes. Il a l'intention de les rassembler, pour le 3 janvier, dans le secteur Belfort, Montbéliard, Delle. Le quartier-général n'ira donc pas, comme on l'avait marqué, à Berne, puis à Pontarlier. L'axe de marche de l'armée étant porté plus au nord, le quartier-général le sera aussi. Il viendra à Altkirch avec les réserves russo-prussiennes qui y seront dans le courant de la première semaine de janvier. Les première et cinquième colonnes sont remaniées. La cinquième, renforcée par la brigade Scheither de la division Bubna, et par la plus grande partie du II[e] corps d'armée, est mise sous le commandement du prince héritier de Hesse-Hombourg. Elle reçoit la mission d'entrer en Franche-Comté, par le Jura neuchâtelois, et d'investir Besançon. Avec le reste de la première colonne, Bubna doit occuper Genève, couper les communications des Français avec la Haute Italie, en tenant le Valais par des détachements, et marcher ensuite sur Dôle avec le gros de ses forces.

Ainsi, les deuxième, troisième et quatrième colonnes forment le centre de l'armée et reçoivent comme direction le plateau de Langres ; la cinquième colonne forme l'aile gauche, dont la première colonne constitue « une division mobile détachement d'aile gauche » ; les sixième, septième et neuvième colonnes forment l'aile droite. Leur mission est de couvrir le flanc droit en assiégeant Huningue, Schlestadt, Neubrisach, Kehl, et en attaquant les Français qui tiennent l'Alsace (2).

---

(1) Rappelons que la première etait le passage du Rhin, la deuxième, l'invasion de la Suisse.

(2) Schwarzenberg à Bubna, Bianchi, Aloïs Liechtenstein, Gyulai, Lörrach le

Nous ne dirons rien de ce dispositif de marche. « le centre en avant », comme l'appelait Schwarzenberg, de cette étrange combinaison qui consiste à lancer une force minimum sur un objectif géographique, alors que les flancs sont couverts, contre un ennemi plus ou moins hypothétique, par des détachements de la force d'une armée, aux ordres de chefs sans liberté d'action, et avec des réserves générales très loin en arrière — elles étaient encore au nord de Fribourg en Brisgau. — Nous ne voulons relater que les mouvements de troupes qui eurent lieu sur le territoire franc-comtois et la Suisse française.

*
* *

Le 24 décembre, Bubna reçut donc à Berne l'ordre de gagner Genève, d'occuper cette ville et Martigny. Entre temps, il devait s'entendre avec le comte de Senft-Pilsach, envoyé secret de Metternich auprès des patriciens bernois, et remettre sous le joug de Berne les cantons de Vaud et d'Argovie (1) Bubna se rendit bien vite compte qu'il risquait à ce jeu de provoquer une révolution. Il s'abstint donc. De Senft fut désavoué par Metternich lui-même, devant le très grand mécontentement des Vaudois, indignés à la pensée de reprendre leurs anciennes chaînes, et soutenus par Alexandre. Metternich, qui voulait tout d'abord faire en Suisse la contre-révolution pour y ruiner l'influence française, et y établir, sinon la domination, du moins l'influence autrichienne, dut faire écrire lui même par Schwarzenberg à Bubna de ne se mêler en rien des affaires du pays, les souverains en ayant décidé ainsi (2).

Bubna, désormais libre, marcha résolument sur Genève. Dès le 29 décembre, Gex avait été occupé et soumis aux réquisitions (3). Et le 30, Genève se rendait sans coup férir.

Le 1er janvier 1814, la cavalerie autrichienne, couvrant les mouvements de l'infanterie, atteignait Morez et Mijoux (4), pendant

---

24 décembre ; à Colloredo, le 25 décembre ; à Leichtenstein, le 26 décembre ; à Bianchi, le 27 décembre ; à Moritz Liechtenstein, Bianchi, Gyulai, Bubna, le 28 décembre (K. K. Kriegsarchiv XII 301 à 304, 332, 345, 364, 389, 391, 392) cités par Oechsli, pp. 27 et 28. — Cf. aussi Janson, t. I, p. 28.

Au sujet des opérations des sixième, septième et neuvième colonnes en Alsace, cf. Chuquet, *l'Alsace en 1814*.

(1) Van Muyden, *Histoire de la nation suisse*, III, p. 155 sqq.

(2) Oechsli, pp. 30, 31.

(3) J. Brossard : *Histoire politique et religieuse du pays de Gex*, p. 497; Weil, I, 26.

(4) Préfet à Ministre de la Guerre, Dôle, le 4 janvier 1814, AHG.

que Bubna, laissant 3.000 hommes pour tenir garnison à Genève avec le général Zechmeister, divisait ses troupes en deux colonnes : la première — colonel Benczeck — comptait 3 bataillons, 1 escadron et 1 batterie ; la deuxième — général Klopstein — comptait 6 bataillons et 1 batterie. Couvert par une avant-garde — colonel Zichy — de 4 compagnies, 1 escadron et 1 batterie, Bubna faisait son mouvement en avant. Tandis que la première colonne se portait, par Gex et la Faucille, sur Saint-Claude et Saint-Laurent, la deuxième s'avançait sur Saint-Cergues (1).

Le 4 janvier, alors que le colonel Zichy atteint Lons-le-Saunier, le colonel Benczeck arrive à Poligny et le général Klopstein — que Bubna accompagne — à Champagnole, par Morez et Saint-Laurent (2).

Dès le 5 janvier la division se réunit à Poligny. Elle est couverte : 1° sur sa gauche, à Lons-le-Saunier, par le colonel Zichy ; 2° sur sa droite, à Salins, par un détachement tiré de la colonne Benczeck, détachement qui a aussi pour mission d'essayer d'enlever le fort Saint-André de Salins (3) ; 3° en avant, par un escadron qui est poussé jusqu'à Dôle avec ordre de s'emparer du pont. Bubna était, comme nous l'avons vu, en garde-flanc de l'aile gauche de la grande armée en marche sur Vesoul et Langres. Il devait gagner Dôle et Dijon. S'il allait trouver ultérieurement quelques résistances à sa marche dans le département de l'Ain, lorsqu'il se porta sur Lyon, par contre, dans ce département du Jura qu'il traversait à présent, il ne rencontrait de difficultés que celles que la nature lui opposait : temps affreux, chemins de montagnes très pénibles en temps ordinaire et rendu plus pénible encore par une couche épaisse de verglas. Beaucoup de chevaux se brisèrent les jambes, et l'on dut traîner à bras l'artillerie. Mais pas la moindre résistance de la part des habitants. Ceux-ci pensaient plutôt à célébrer leur « affranchissement » des droits réunis. Quelques-uns égarés, allaient même jusqu'à « faire cuire le pain qui devait nourrir leur ennemi (4). » L'obéissance aux lois et aux autorités avait disparu,

---

(1) Un détachement aux ordres du colonel Wicland (quatre escadrons plus une batterie) était alors envoyée sur Lyon, et le général Zechmeister mettait la main sur le fort de l'Ecluse que le commandant Lecamus de Coëtenfoë lui livrait sans résistance, « après une odieuse comédie, trahissant son devoir et son drapeau. » Cf. Alexandre Bérard : *Invasion de 1814 et 1815 dans l'Ain*, p. 151 *des Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, année 1877.

(2) Weil, I, 311.

(3) Cf. le chapitre suivant.

(4) Préfet au Ministre de l'Intérieur, 2 janvier 1814, AN-F$^{1b}_{61}$.

et la désorganisation administrative était à son comble, car bon nombre de fonctionnaires se croisaient les bras ou prenaient la fuite. La désorganisation militaire ne le cédait en rien à la désorganisation civile. Le général Lambert, commandant le département du Jura, était on ne sait où, à coup sûr pas à la frontière, ni à Lons-le-Saunier, peut-être bien déjà à Dôle. Bergognié, affolé, prit donc sur lui d'ordonner la destruction des ponts de la Pile, de Champagnole, de Poitte et du Navoy. Un seul fut détruit, celui de la Pile (1). Les paysans s'opposèrent à la destruction de celui de Poitte (2). Néanmoins la seule destruction du pont de la Pile retarda d'un jour la marche de la colonne autrichienne qui s'était présentée en ce point. Ce même jour, 3 janvier, le Préfet, le capitaine de gendarmerie avec ses gendarmes, la compagnie de réserve grossie de 153 réfractaires, « dont j'étais fort embarrassé » écrit Bergognié, se repliaient sur Dijon, par Dôle. C'est dans cette ville que le Préfet finissait par découvrir le général Lambert, « prêt à en partir. » Devant l'arrivée de ce renfort, encore qu'il n'eut sous la main, en plus, que le dépôt de dragons auquel la municipalité n'avait pu fournir que 25 fusils, le général pensa à défendre le pont sur le Doubs. Attaquée le 6 au matin, la petite troupe ne résista qu'une demi-heure, et se retira sur Auxonne, non sans avoir fait sauter le pont (3). A 1 heure de l'après-midi, le pont ayant été rétabli, Dôle fut occupé par « 182 hommes, tant infanterie que cavalerie (4). » Le Jura tout entier était tenu par l'ennemi. Le Préfet avait eu raison d'écrire : « Il est pénible, Monseigneur, de voir que quelques mesures isolées et une inertie complète aient été les seuls moyens de défense de cette frontière (5). »

*
* *

Pendant que Bubna occupait si rapidement le département du

---

(1) Le pont de Pile, à deux lieues de Moirans, sur l'Ain, était en bois, couvert sur toute sa longueur, et d'une seule arche de 28 mètres de portée. Le 3 janvier, « 700 hussards et 900 grenadiers hongrois firent leur entrée à Moirans avec « 4 pièces de canon. » L'alarme fut grande, car les Autrichiens menacèrent de brûler le village si le pont n'était pas rétabli dans la journée. Les habitants de la contrée firent alors diligence et établirent « un pont de bateaux dont l'ennemi se contenta. » Cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, 91, 92.

(2) Préfet au Ministre de l'Intérieur, Dôle, 4 janvier 1814, A N-F^{9} 51.

(3) Il y eut du côté français 1 tué et 1 blessé.

(4) Sous-Préfet de Dôle au Ministre de l'Intérieur, A N-F^{1} C^{111}, Jura, 14.

(5) Préfet au Ministre de la Guerre, Dôle, 4 janvier 1814, A H G.

Jura (1), voyons ce que faisait la cinquième colonne, c'est-à-dire l'aile gauche de la Grande Armée. Rappelons sa composition. C'était :

la brigade Scheither, tirée de la division Bubna ;

la plus grande partie du IIe corps d'armée, Aloïs Liechtenstein ;

les troupes du prince héritier de Hesse-Hombourg : division d'infanterie de réserve Trautenberg, division d'infanterie de réserve Weissenwolf, division légère Moritz Liechtenstein, réserve de cavalerie Nostitz ; — en tout, 30.000 hommes environ ayant pour mission : franchir le Jura de Neuchâtel et marcher sur Besançon qu'on devait atteindre le 9 janvier (2), par Neuchâtel et Pontarlier.

Scheither, à l'avant-garde, prit par le Val Travers, et passa le 28 décembre, sous les canons du fort de Joux, — au blocus duquel il laissa un détachement ; — puis il s'arrêta à Pontarlier. Le IIe corps ne le suivit pas. Aloïs Liechtenstein prit par Montmollin et gagna Chaux du Milieu, puis Morteau, où il fut le 29 décembre. Mais les autres troupes de la colonne n'ayant pas marché « aussi vite » (!), on dut les attendre. Aloïs et Scheither s'arrêtèrent donc, et profitèrent de cet arrêt pour envoyer des patrouilles de cavalerie loin en avant, sur Ornans et Salins (3). Le 1er janvier, on signalait une reconnaissance de 20 cavaliers aux portes de Salins (4). Par ses patrouilles et reconnaissances Scheither avait lancé des proclamations. « Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer aux Français une profonde sécurité et éviter tout excès (5). » — Défense expresse fut faite de communiquer avec la France. « Tout contrevenant sera de suite arrêté, jugé et condamné à la peine de mort, suivant la rigueur des lois militaires (6). »

Ce n'est que le 30 décembre que les divisions Trautenberg et Moritz Liechtenstein marchèrent de Berne sur Aarberg. Le 1er janvier, elles atteignaient Neuchâtel. Le prince héritier se mettait alors à leur tête et prenait par le Val Travers, pendant que les

---

(1) Le grand état-major avait calculé que le général autrichien ne serait à Lons-le-Saunier que le 7 janvier ; or, Bubna tenait cette ville, Champagnole et Poligny dès le 4, cf. Janson, I, 81.

(2) Janson, I, Armeebefehle vom 4. januar.

(3) Oechsli, p. 36.

(4) AHG.

(5) Archives nationales F9 51, Bergognié au Ministre de l'Intérieur, 31 décembre 1813.

(6) AHG.

divisions Weissenwolf et Nostitz s'avançaient par Chaux du Milieu pour arriver à Morteau les 4 et 6 janvier. Quant au prince héritier il était à Pontarlier le 3, non sans avoir, alors qu'il passait sous le fort de Joux, resserré le blocus de celui-ci (1).

Le jour où le prince héritier avait atteint Neuchâtel (1er janvier), Scheither et Aloïs Liechtenstein avaient repris leur marche en avant. Suivant respectivement les routes Pontarlier-Besançon et Morteau-Besançon, Scheither arrivait à Vuillafans le 2, Aloïs était le 3 à Flangebouche. Les jours suivants, les deux colonnes se traînaient sur la grande route, et n'arrivaient sous Besançon que le 7. Le prince héritier les suivait lentement avec le gros de sa cavalerie en arrière.

Qu'était devenu, pendant ce temps, le centre de la Grande Armée constituée, nous le savons, par les deuxième, troisième et quatrième colonnes?

Le 25 décembre 1813, nous avons laissé la deuxième colonne à Bienne, la troisième à Berne, la quatrième à Soleure, avec ordre de se concentrer à Porrentruy le 1er janvier. Elles devaient s'y porter l'une après l'autre par la route Saint-Imier, Saint-Braix, Sainte-Ursanne. Le choix de cet itinéraire était malheureux. Cette route était de beaucoup la plus difficile. Schwarzenberg l'apprit un peu plus tard. Aussi, le 27 décembre, il écrivait au général Trapp (2) de faire prendre aux colonnes, s'il en était encore temps, la route Moutiers-Délémont. Seule la troisième colonne put tirer profit du nouvel itinéraire pendant que les deux autres s'évertuaient à suivre le premier. Elles passèrent « sans accident, et au grand étonnement des habitants, les défilés les plus difficiles. » Et nous trouvons, le 28, la deuxième colonne à Porrentruy, avec la division Crenneville en avant-garde sur Delle et une flanc-garde sur Blamont, qui était occupé, depuis le 25, par les Bavarois (3). Continuant sa route, Bianchi était à Montbéliard le 31, avec Crenneville à Arcey, sur la route de Besançon. C'est alors qu'il reçut l'ordre de relever les Bavarois qui investissaient Belfort.

Pour ce qui est de la quatrième colonne, à son départ de Soleure le 26, elle avait suivi la deuxième. Gyulai, qui la commandait, passait à Bienne le 27, à Saint-Imier le 28 et à Porrentruy le 31 décembre, au prix de fatigues inouïes, Le 1er janvier elle atteignait Delle, et le 3, Montbéliard.

---

(1) Le bombardement commença le lendemain 4 janvier.
(2) Son représentant auprès des corps autrichiens en Suisse.
(3) Chuquet, l'*Alsace en 1814*, p. 36.

Quant à la troisième colonne, celle de Colloredo, le 28 décembre elle quittait Aarberg, pour être le 29 à Bienne et le 30 à Tavannes. Le 2 janvier, elle faisait séjour à Porrentruy et y attendait des ordres. Ceux qu'elle recevait l'envoyaient le 4 à Delle, puis à Arcey, où elle était le 6 janvier.

* * *

Alors que les mouvements de l'aile gauche n'avaient été couverts que par quelques cavaliers, poussés assez timidement en avant, dans les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain, ceux du centre l'avaient été plus sérieusement et plus tôt. Dès décembre, d'accord avec le ministre de la guerre russe von Toll, Schwarzenberg avait pensé à envoyer en avant des corps volants. C'étaient :

1° en Lorraine, le général Stcherbatov avec 3 régiments ;

2° dans les Vosges, le colonel Scheibler avec 1 régiment ;

3° en marche sur Lure, Vesoul, Langres — précédant le centre — le lieutenant-colonel comte Thurn avec : 2 régiments de cosaques, 1 escadron de hussards ;

4° en marche sur Besançon et Bourges, le major Wöber.

Ainsi Schwarzenberg a poussé en Franche-Comté les corps volants de Thurin et de Wöber.

Le corps de Wöber fut vite mis hors de cause. Le 28 décembre, précédant Bianchi, Wöber bat à Clerval un détachement de 380 hommes d'infanterie que Marulaz avait envoyé en hâte pour former la garnison du fort de Blamont (1). Mais le 31, à Baume-les-Dames, Wöber se heurte à un détachement français d'environ 1.000 hommes que le général Marulaz, gouverneur de Besançon, conduit lui-même (2). Wöber, battu, se replie sur la division Crenneville, alors à Clerval, et ne reparaît plus.

Dès le 27 décembre, Thurn, qui était auprès de Belfort, poussait sur Lure une reconnaissance de 60 cavaliers environ. Le même jour, cette reconnaissance retournait à Belfort, non sans avoir escarmouché devant Lure avec environ 25 gendarmes et chasseurs français et avoir « rafraîchi ses chevaux (3). » Les jours suivants

---

(1) Cf. chapitre II : Les préparatifs de défense.

(2) Weil, I, p. 30 et note de la p. 31 ; Ordinaire, pp. 73-74 ; *Mémoires et documents inédits*, t. XII, p. 46.

(3) Général Cassagne, commandant le département des Vosges, au général

Thurn battait l'estrade dans la région Belfort-Lure-Vesoul. Le 31 décembre, deux cavaliers paraissaient devant Luxeuil. « Ils n'ont osé approcher qu'à une demi-lieue de la ville et ont fait demander au maire une attestation qu'ils s'étaient présentés, et qu'il n'y avait pas de troupes (françaises); et s'en sont retournés (1). » Le 2 janvier, des « partis » sont signalés à Calmoutiers près de Vesoul (2). Depuis plusieurs jours une véritable panique régnait dans la Haute-Saône. La faute en était, pour beaucoup, au Préfet. Dès le 22 décembre, jour où il avait appris l'invasion, le baron Hilaire avait perdu la tête. Le 24, il avait écrit au Ministre de l'Intérieur que l'approche de l'ennemi répandait la terreur. Néanmoins il tenait pour son devoir de rester à son poste. Mais que faire si l'ennemi venait à Vesoul? Sans avoir reçu de réponse, le 26, il envoie les dépôts à Besançon et prend la décision d'attendre les événements avec, sous la main, la compagnie de réserve et la gendarmerie. Mais les Autrichiens sont entrés à Lure ; Belfort ne les arrête pas, comme il l'avait pensé. Aussitôt, le Préfet délègue ses fonctions à M. Bardenet, conseiller de préfecture, et, le 28, accompagné du sous-préfet de Lure qu'il a appelé à lui, il s'enfuit sous escorte à Langres. Sa fuite ne va pas sans encombre. Les paysans ne veulent pas le laisser partir. Ceux de Pusey le bousculent, ceux de Porte-sur-Saône l'arrêtent et brisent ses voitures. mais il n'en continue pas moins sa route par des chemins détournés, grâce à un char à bancs que lui prête M. de Beaufremont. Revenu de son erreur, le baron Hilaire rentre à Vesoul, puis, va conférer avec Marulaz à Besançon. Le général, non moins indécis que le Préfet, déclare à ce dernier qu'il n'y a pas lieu d'agir avant l'arrivée du commissaire extraordinaire de Valence. D'ailleurs, il est contre la levée en masse, car « la classe immorale et ennemie de tout ordre « pourrait en profiter pour faire du mal aux citoyens paisibles et aux propriétés. De retour à Vesoul, le Préfet rend compte au Ministre — tout en s'excusant d'avoir fui — qu'à Vesoul et à Gray s'organise la cohorte dont la mise en activité a été ordonnée le 17 décembre. On dirait qu'il reprend confiance et qu'il

---

Lacoste, commandant la 4e division militaire à Nancy, Epinal, le 29 décembre 1813; cf. A. Benoit, L'*Invasion de 1814 dans le département des Vosges; correspondance inédite du général Cassagne*, dans les *Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges*, année 1877. Préfet au Ministre de l'Intérieur, 28 décembre 1815, AN-F9 52.

(1) Général Cassagne au général Lacoste, Epinal, 31 décembre 1813.

(2) Commandant Gerbeaux au duc de Feltre, Combeaufontaine, 3 janvier 1814.

a à cœur de faire oublier le ridicule de sa conduite. Il y a aussi auprès de lui un chef de bataillon nommé Gerbeaux, aide de camp en mission à Vesoul pour renseigner le Ministre sur les mouvements de l'ennemi et les dispositions des Comtois du plat-pays. Et Gerbeaux pousse, presse le Préfet. Mais, soit ignorance, soit pusillanimité, le baron Hiiaire ne fait rien pour organiser et armer effectivement les habitants de la Haute-Saône (1). Tout au plus risque-t-il une « adresse » le 1er janvier et appelle-t-il aux armes ses administrés (2). Trop tard. Les cavaliers autrichiens sont sous Vesoul. Le 3 le Préfet est fait prisonnier dans son hôtel de la Préfecture; il ne recevra pas une lettre que son Ministre lui envoie le 4 et où il lui reproche d'avoir donné, par sa fuite, un triste exemple aux habitants, et lui signifie que « le chef de l'administration d'un département ne doit quitter ses administrés qu'au dernier moment (3). »

Dans ces conditions, on comprend que Thurn ait pu écrire de Frahier à Schwarzenberg, le 1e janvier : « L'esprit des populations me surprend, et dépasse mes espérances. Fatigué par un gouvernement honni et détesté, les habitants avouent qu'ils attendent avec impatience l'heure de la délivrance. Les proclamations que nous avons distribuées, l'excellente conduite de nos troupes ont dû puissamment contribuer à développer ces sentiments (4). »

Si la conduite des troupes ennemies qui « respectent strictement les personnes et les propriétés (5) », contribuait à confirmer les gens du plat-pays dans leur inertie, les proclamations autrichiennes avaient encore plus d'effet. Pour en juger, donnons une proclamation affichée à la porte de l'église de Fougerolles et arrachée le 27 décembre 1813 par un officier :

Français !

« La victoire a conduit les armées alliées sur le territoire de notre frontière. Elles vont la franchir. Nous ne faisons pas la guerre à la France, mais nous repoussons loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays qui ont les mêmes droits à l'indépendance et au bonheur que le vôtre.

« Magistrats, propriétaires, cultivateurs, restez chez vous; le

---

(1) AHG.
(2) Cf. aux Pièces et Notices.
(3) AN F1 Cm, Haute-Saône, 11.
(4) Weil. I, note de la p. 34.
(5) A N-F1 Cm, Haute-Saône, 11 Préfet au Ministre de l'Intérieur, 1er janvier 1814.

maintien de l'ordre public, le respect pour les propriétés particulières, la discipline la plus sévère, marqueront le passage et le séjour des armées alliées. Elles ne sont animées de nul esprit de vengeance; elles ne veulent pas rendre les maux sans nombre dont la France depuis 20 ans a accablé ses voisins et les contrées les plus éloignées; d'autres principes et d'autres vues que celles qui ont conduit vos armées chez nous président au Conseil des monarques alliés.

« Leur gloire sera d'avoir amené la fin la plus prompte des malheurs de l'Europe. La seule conquête qu'ils envient est celle de la paix à la France, à l'Europe entière un véritable repos ; nous espérions la trouver (la paix) avant de toucher au territoire français, nous allons l'y chercher (1). »

Ainsi l'ennemi répète à l'envi le mot de Metternich. « Paix à la France ! Guerre à Napoléon ! » Et ces paroles sont entendues. Plus de vingt années de guerre ont amené une grande lassitude dans les populations rurales de l'Est, et en particulier en Franche-Comté, qui a donné tant de soldats à la République et à l'Empire. Bien d'autres raisons expliquent l'attitude passive des Comtois (2); les menées des royalistes, des prêtres, des « ralliés » ; l'attitude des fonctionnaires, etc... « Des hommes qui par leur fortune et par leur nom se prétendent les soutiens de l'état, allaient à Bâle, sous le prétexte de leurs affaires, conféraient avec l'ennemi, revenaient nous vanter sa magnanimité, empoisonnaient par leurs discours l'esprit et l'opinion publique et cherchaient à éteindre la dernière étincelle de patriotisme (3). » Ajoutons à cela la discipline stricte qui régnait dans les premières troupes qui pénétrèrent en Franche-Comté, et l'on comprendra le sommeil des énergies comtoises. Leur réveil ne tardera guère. Une fièvre de révolte agitera bientôt le pays, et il ne manquera alors, comme d'ailleurs les préfets de Bry et Hilaire l'ont exprimé au Ministre, qu'une troupe organisée pour rallier autour d'elle 15 à 20.000 paysans comtois, et mener sur les derrières de l'armée de Schwarzenberg une guerre d'extermination qui eût été d'autant plus terrible que les Comtois avaient été plus trompés (4).

En attendant, les corps autrichiens dont la marche en avant

---

(1) Général Cassagne au général Lacoste, Epinal, 29 décembre 1813.
(2) Cf. chapitre I : Situation de la Franche-Comté en 1813.
(3) Vesoul en 1814 et en 1815.
(4) A N-F^{1} C^{III}, Haute-Saône, 11 et ADD.

avait été si lente jusqu'ici, allaient continuer à s'avancer aussi lentement et faire même des séjours que rien ne justifiait. Thurn, pourtant, rendait compte journellement à Schwarzenberg de la facilité des opérations qu'il entreprenait avec sa petite troupe et de l'absence presque totale d'ennemis dans la région. Le 3 janvier, sa pointe d'avant-garde entrait à Vesoul sans coup férir (1), faisait 200 prisonniers, dont les malades et les blessés soignés dans les hôpitaux, s'emparait des magasins importants, mettait enfin, comme on l'a vu, la main sur le Préfet. Du coup la levée en masse, suprême espoir de l'Empereur, était étouffée, et l'ordre du 4 janvier, du duc de Feltre, enjoignant au Préfet de la Haute-Saône de mettre « 4 cohortes sur le champ en activité..., pour y être employées (à Vesoul) à moins que les événements ne les obligent de se porter sur Langres où il se forme une armée de 100.000 hommes, dont la tête arrivera le 10 du mois dans cette place (2) », cet ordre devenait lettre morte. Presque tout le plat-pays était déjà au pouvoir de l'ennemi.

Toutefois Thurn ne se portait pas plus en avant. Il restait à Vesoul jusqu'au 6 janvier, et lançait des patrouilles sur Besançon, Gray, Port-sur-Saône et Luxeuil (3). Le pont de Port-sur-Saône tombait par surprise entre les mains des Autrichiens et la patrouille poussée sur ce pont en profitait pour passer la Saône et explorer la région de Combeaufontaine. Et toujours c'étaient des rapports identiques, « pays très tranquille; nul obstable à notre marche (4). »

Schwarzenberg, cependant, continuait à laisser ses corps se traîner sur les grandes routes. Avec son quartier-général, il suivait le centre de l'armée. Depuis Lörrach, il avait successivement

---

(1) Cette avant-garde comptait 13 hussards « qui se tenaient à peine sur leurs chevaux, tant ils étaient ivres » Cf. *Mémoire historique*, p. 4; Weil, I, p. 43. Thurn écrit le 4 janvier à Schwarzenberg que le principal résultat de son coup de main sur Vesoul « aura été de retarder la levée en masse décrétée par le Préfet »; il faut dire, plus exactement, *empêcher*. —

(2) Le Ministre de la Guerre au Préfet de la Haute-Saône, Paris, 4 janvier 1814, A H G.

(3) Des troupes françaises étaient signalées dans les trois premières villes. La patrouille envoyée sur Luxeuil devait mettre en liaison Thurn avec Stcherbatov qui commandait un corps volant dans les Vosges; Weil, I, pp. 49, 50.

(4) « J'ai l'honneur d'informer V. A. que j'ai surpris et occupé la nuit dernière Port-sur-Saône; j'y ai pris quelques conscrits. Mes patrouilles battent le pays du côté de Combeaufontaine, sur la route de Gray, de Grandvelle, sur celle de Besançon et sur celle de Villersexel. A droite je m'éclaire et me couvre par des patrouilles de flanc sur Faverney et Luxeuil....» Thurn à Schwarzenberg, Vesoul, 6 janvier 1814, cf. Weil, I, p. 62.

occupé Altkirch, du 3 au 6, — Montbéliard, du 6 au 9 — Arcey, le 9 — Villersexel, le 10. Le 11, il était à Vesoul (1). Entre temps, les trois colonnes du centre que nous avons laissées,

la deuxième (Crenneville) à Arcey, le 31 décembre;
la quatrième (Gyulay) à Montbéliard, le 2 janvier;
la troisième (Colloredo) à Delle, le 4 janvier;

recevaient l'ordre d'accélérer leur marche sur Vesoul.

— Crenneville arrivait le 6 janvier, à Mollans, après avoir suivi la route Scenans, Athesans, les Aynans, Vy-les-Lure. Il était en retard. Schwarzenberg avait escompté qu'à cette date, il serait à Port-sur-Saône.

Gyulai n'allait pas plus vite. Le 7, son avant-garde entrait à Vesoul pendant que son gros arrivait à Villersexel, ayant parcouru, dans cette journée du 7, une étape de 9 kilomètres, de Vellechevreux à Villersexel.

Quant à Colloredo, il devait lui aussi passer à Arcey et il y arrivait le 6, non sans avoir envoyé un détachement mixte — brigade Mumb, 3 escadrons et 2 batteries — sur la rive droite du Doubs finir l'investissement de Besançon (1).

Et il avait été ordonné d'accélérer la marche!

On s'explique l'hésitation des généraux ennemis par ce fait qu'ils apprenaient par des renseignements, tous concordants, la nouvelle : Napoléon est à Langres à la tête de 80.000 hommes. Quant à faire vérifier par leur cavalerie si les renseignements qui leur étaient fournis, quoique concordants étaient exacts, les généraux n'en ont cure (2). A quoi bon ? Rien d'étonnant que Napoléon soit à Langres à la tête d'une forte armée, cela prouve, une fois de plus, l'importance du fameux plateau.

Que va faire Schwarbenzerg? On pense qu'il va, enfin, rassembler ses troupes qui, jusqu'ici, ont marché sans but bien net, et tirer droit sur Napoléon. Ce serait mal le connaître. Il ordonne, en effet :

Le VI^{e} corps d'armée — Wittgenstein —, et le V^{e} — de Wrède — laisseront quelques troupes devant les places d'Alsace, et se porteront, le premier en Champagne,

le second sur Remiremont, pendant que le IV^{e} corps — prince

---

(1) Verzeichniss der Hauptquartiere (K. K. Kriegsarchiv 1814, I, Nr. 1) cité par Oechsli.

(2) L'investissement avait été fait sur la rive gauche du Doubs par le II^{e} corps d'armée.

(3) Cf. Janson, I. Weil, I; pp. 51-52.

héritier de Wurtemberg — marchera avec son aile gauche sur Bains et Jussey pour assurer la liaison au nord-ouest de Vesoul, sur Fayl-Billot, avec le centre de la grande armée.

Le centre atteindra la Saône le 10 janvier soutenu, en arrière, par les réserves russes qui seront, à cette date, dans la région Vesoul-Besançon. Bianchi, qui a été distrait et placé sous Belfort, enverra deux brigades — la troisième restera devant Belfort — rejoindre Crenneville dès l'arrivée de la relève russe (corps de grenadiers du général Raïeffsky).

Il n'est pas question de l'aile gauche. Le prince héritier de Hesse-Hombourg a reçu l'ordre d'investir Besançon le 9 janvier, et de couvrir la ville d'obus.

Quant à Bubna, « division mobile détachement d'aile gauche », il marchera sur Auxonne et Dijon.

Enfin, le colonel Thurn atteindra Langres le plus vite possible (1).

Voyons l'exécution de ces ordres.

Thurn, qui s'était porté entre temps à Cintrey, quitte ce village le 8 janvier, non sans y avoir bousculé un détachement de cavalerie française (2). Le 9, il est sous Langres. Il somme le gouverneur de se rendre. Ne recevant pas de réponse il se porte en avant, sans se couvrir, et entre, tête baissée, dans la ville, alors que de la cavalerie française, soutenue par un petit détachement d'infanterie, y entrait aussi par un autre côté. La fusillade éclate. Les habitants s'en mêlent. Il fait nuit, il est 7 heures du soir. Un officier de la garde nationale, Faure, dirige le feu (3). Les cavaliers autrichiens se replient. Mais Thurn était fixé. Il avait eu devant lui une partie de l'avant-garde de Mortier attendu le lendemain avec 30.000 hommes. Il en rendit compte à Schwarzenberg, et se plaça en observation dans la région au nord-ouest de Champlitte.

*
* *

Pendant ce temps, Bubna avait, dès le 4, reçu de Lyon des nou-

---

(1) Cf. Janson, I.

(2) Le commandant Gerbeaux, aide-de-camp de Ministre de la Guerre, était au courant des projets de Thurn sur Langres, cf. lettre de Gerbeaux à Ministre, Langres, 6 janvier 1814, A H G.

(3) Général baron Offenstein, commandant le département de la Haute-Marne : Rapport sur l'événement qui a eu lieu le 9 — Faure fut décoré le 15 janvier, A H G ; Weil, I, p. 86, donne le compte rendu de Thurn à Schwarzenberg.

velles inquiétantes. Le 6, Schwarzenberg envoie à Poligny un aide-de-camp lui porter l'ordre de marcher par Bourg sur Lyon. Bubna se concentre alors à Poligny. Il dispose ainsi de son monde : l'avant-garde est renforcée de 2 bataillons ; il envoie en garde-flanc sur sa droite, vers la Saône, le colonel Wieland avec 4 escadrons, 1 bataillon et 1 batterie. Le 8 janvier, l'avant-garde atteint Cousance, le gros est à Lons-le-Saunier, tandis que la flanc-garde, par Arlay, Bletterans, arrive vers Chalon-sur-Saône.

Dans la nuit du 8 au 9, une reconnaissance de hussards autrichiens est dispersée auprès de Thoirette par un détachement du 24e d'infanterie envoyé de Nantua par le chef de bataillon Pillioud, commandant supérieur du département de l'Ain, détachement que des volontaires avait grossi et guidé. Les hussards eurent 4 tués, dont l'officier qui les commandait et 18 prisonniers (1).

Le 9 janvier, par Cuiseaux, l'avant-garde venait à Saint-Amour, cependant que la colonne Benczeck atteignait Cousance et que le gros restait à Lons-le-Saunier. Quant à la cavalerie, rappelée des bords du Doubs, elle arrivait sur la Saône, couverte par une avant-garde de 300 cavaliers aux ordres du prince Zidzit qui était battu à Saint-Etienne-du-Bois par une troupe comptant 80 volontaires de Bourg et 4 à 500 soldats venus de Bourg et d'Ambérieux.

Le 10, Bubna est à Saint-Amour avec le gros de ses forces.

Au contact de quelques troupes françaises, à l'annonce de leurs succès, les habitants se soulevaient, la levée en masse s'organisait, Le général Musnier était à Bourg. Et Bourg était le centre du mouvement. Bubna va marcher sur cette ville. Il faut empêcher la levée en masse, étouffer le mouvement dans l'œuf. Sans s'occuper d'un contre-ordre donné le 7 par Schwarzenberg et qu'il reçut le 10 à Saint-Amour, — contre-ordre qui le rappelle sur son premier axe de marche, Dôle, Auxonne, Dijon, — Bubna se porte au sud (2). Le 10, il est à Saint-Amour. Bourg est occupé le 11. Musnier, à son approche, s'est retiré sur Lyon, se couvrant par deux détachements formés de soldats et de paysans, que le général

---

(1) A H G. Le 3 janvier, Musnier avait reçu l'ordre de rassembler en une « division de réserve de Genève » toutes les troupes se trouvant à Lyon et aux environs. Tout ce que Musnier put faire fut de rassembler 1.100 hommes à Lyon, 300 à Nantua et 500 à Bourg sans parler de 1.700 hommes à Chambéry. Au sujet du combat de Saint-Etienne-du-Bois, cf. rapport du baron Rivet, préfet de l'Ain, donné dans Weil, I. p. 316.

(2) Dans tous ses mouvements, la liaison avec Schwarzenberg a été assurée par l'escadron qui tient le pont de Dôle, cf. Weil, I, p. 314 et Sous-Préfet au Ministre de l'Intérieur, Dôle, 10 janvier 1814, A N-F^{1}C^{III}, Jura, 14.

autrichien a, d'ailleurs, battus (1). Le 13, Bubna est à Mâcon. Les Français se replient partout devant lui.

* * *

Ainsi la « division mobile détachement d'aile gauche » est toute à son affaire. Et, pendant ce temps, l'aile gauche qu'elle couvre continue son mouvement en avant. Nous avons vu qu'elle suivait les routes Morteau-Besançon et Pontarlier-Besançon.

Alors que le 2 janvier Aloïs Liechtenstein était à Flangebouche, et y faisait séjour le 3, le prince de Hesse-Hombourg atteignait les Verrières-de-Joux et Pontarlier. Les patrouilles du général Scheither, qui était à l'avant-garde du II[e] corps, se heurtaient le 3, pour la première fois, du côté d'Ornans. Mamirolle et l'Hôpital du Gros Bois, à des dé achements français qui se replièrent devant elles pour se concentrer à Mamirolle.

Le 4 janvier, les troupes du prince de Hesse-Hombourg restent inactives. Prudemment la cavalerie de Scheither s'avance. Elle prend contact à Mamirolle avec la cavalerie française qui couvrait des réquisitions, ce qui donne lieu à une escarmouche. Elle s'élève ensuite par la gauche, sur Quingey et Mouchard, coupant ainsi les communications de la place de Besançon avec Salins, et envoie des patrouilles jusqu'à Poligny et jusque sur la route de Besançon à Dôle. Un détachement de cavalerie vint même escadronner sous Salins et rejeta sur Dôle un parti de cavalerie française. Par la droite, la cavalerie autrichienne s'élève jusqu'à Roulans où ses patrouilles se heurtent à un fort détachement français.

Remarquons que pendant ces journées des 3 et 4 janvier le gros du II[e] corps reste à Flangebouche et dans les environs, et que le général Scheither est envoyé avec l'avant-garde et sa cavalerie, pour procéder à « la reconnaissance du pays situé au sud du Doubs », ce qu'il fait d'ailleurs avec une extrême prudence. Il est remplacé à l'avant-garde par la brigade Cobourg.

Le 5 janvier, le II[e] corps s'avançait enfin, par le Valdahon et Etalans, jusqu'à l'Hôpital du Gros Bois. Baume-les-Dames était occupé par un détachement, et les patrouilles de cavalerie prenaient pied, cette fois sérieusement, sur la rive droite du Doubs.

---

(1) Le Préfet a quitté Bourg le 7 janvier. Il rentrera dans sa préfecture le 26 février, pour y rester jusqu'au 15 mars, et l'abandonner alors pour la deuxième fois. A N-F[9] 51.

Pendant ce temps la brigade Scheither venait occuper Villers et Tarcenay, et sa pointe d'avant-garde s'installait à Pugey. Scheither recevait l'ordre d'occuper Ornans contre une attaque possible de la garnison de Salins. Toute cette journée du 5, il y eut des escarmouches entre les patrouilles de cavalerie et d'infanterie des deux partis.

Le 6 janvier, tandis que Cobourg est à Mamirolle, occupe Saône et Gennes, et surveille les défilés qui, par le village de Morre, conduisent à la citadelle de Besançon, Scheither reste à Villers et se contente d'envoyer son avant-garde sur Pugey et Beure, d'où elle chasse quelques détachements français sans importance. Sous la protection de cette double avant-garde, le prince de Hesse-Hombourg conduit « au milieu de grandes difficultés », la masse de ses troupes sur la ligne Etalans-Ornans et établit son quartier général à Vuillafans, — où il resta jusqu'au 8, — cependant qu'il fait relever les troupes de blocus du fort Saint-André-de-Salins. Le prince Gustave de Hesse-Hombourg, avec une partie de la 2e division légère, vient remplacer sous cette forteresse le colonel Benczeck, du corps de Bubna.

Sur ces entrefaites, Scheither ayant rendu compte au prince héritier qu'il était impossible, à cause des grandes eaux, de jeter un pont sur le Doubs à la hauteur de Pugey, comme il le lui avait ordonné, le prince fit venir du premier corps — qui s'étendait alors de Delle à Montbéliard — la brigade Mumb, avec 3 escadrons de cavalerie et 2 batteries d'artillerie, sous le commandement du baron de Wimpfen. Celui-ci arriva par Baume-les-Dames. Et le 9 janvier toutes les troupes autrichiennes étaient sous Besançon. C'était, du reste, pour cette date, que le prince héritier de Hesse-Hombourg avait reçu, du généralissime, l'ordre d'investir la place et de couvrir la ville d'obus.

Il importait beaucoup à Schwarzenberg de tenir Besançon. Aussi vint-il, de sa personne, le 10 janvier, à Roulans, faire la reconnaissance de la place et voir s'il était vraiment possible de s'en emparer par un coup de main ou par un court bombardement. Ayant reconnu qu'il était impossible de prendre Besançon par l'un ou l'autre moyen (1), il fit alors tenir au prince héritier l'ordre suivant :

---

(1) Les Autrichiens ne disposaient que de quelques pièces de campagne. A ce sujet cf. chapitre v : le Blocus de Besançon.

« Le feldmaréchal-lieutenant Aloys de Liechtenstein continuera « le blocus de Besançon avec les brigades Cobourg et Beck du « IIe corps, la brigade de grenadiers Weigel et le régiment de « cuirassiers Archiduc-François — le colonel Leiningen restera « devant le château de Joux — la brigade Scheither se tiendra en « réserve et bloquera le fort Saint-André — Avec le reste de la « réserve, à savoir : avec le reste de la division de grenadiers de « Weissenwolf (brigade Fürstenwarther) puis la division de gre- « nadiers Klenau, les divisions de cavalerie Klebelsberg et Lederer, « et avec la 2e division légère, le prince héritier (de Hesse-Hom- « bourg) se mettra en marche le 11 janvier sur Dijon par « Quingey, Villers-Farlay, Mont-sous-Vaudrey, Dôle et Auxonne. « Son avant-garde arrivera à Dijon le 15 janvier, le gros de ses « troupes y arrivera le 16. — Le feldmaréchal-lieutenant baron « Wimpfen laissera derrière lui, à Roulans, un bataillon de « Bellegarde et le régiment de dragons archiduc Jean. Le 10 janvier « il marchera sur Gray afin de s'assurer le pont sur la Saône. Il « arrivera lui aussi devant Dijon le 15. »

Cet ordre donné, Schwarzenberg vint le même jour, 10 janvier, établir son quartier-général à Villersexel (1).

* * *

Que faisait, pendant ce temps, le centre de la Grande Armée ?

Crenneville se joint à Giulay qui arrive le 9 janvier à Vesoul. Colloredo le suit et occupe à cette date le village de Villersexel (2). Le mouvement en avant se continue les jours suivants, et le 13, nous trouvons

le Ier corps d'armée à Combeaufontaine,
le IIIe corps d'armée à Fayl-Billot.

Gyulay avait l'intention de pousser, soutenu par Colloredo, une forte reconnaissance sur Langres. Il n'en fit rien devant la menace de quelques escadrons de la cavalerie de Mortier. Il est vrai de dire que Thurn, en l'espèce, ne put lui prêter la main et l'éclairer exactement sur la situation. Thurn était fort malmené par les habitants de la Haute-Marne, et n'osait détacher des patrouilles

---

(1) Avant l'incendie qui consuma le château des de Grammont, en 1871, on montrait aux visiteurs la chambre que Schwarzenberg, puis, quelques jours après, l'empereur d'Autriche avaient occupée.

(2) Weil, I, p. 89.

sur tout le pays, comme il avait fait dans la Haute-Saône. D'autre part, il eut la maladresse dans la reconnaissance qu'il tenta sur Langres de ne pas prévenir Gyulay ; aussi, fut-il repoussé avec pertes sur Bussières et Champlitte, sans pouvoir être soutenu à temps.

Le 14 janvier, Gyulay reprend son idée de la veille. Il constitue une reconnaissance avec les troupes que commande le général-major Hecht, c'est-à-dire une partie de la division Crenneville et la division Fresnel. Thurn doit prêter son concours. Les Français sont repoussés de Chalindrey. Fresnel les rejette sur Langres, mais ne peut les déloger des hauteurs de Saint-Geôme. Hecht est victorieux à Saint-Maurice et à Saint-Vallier. Pendant cette action, Gyulay reste à Fayl-Billot, et se couvre sur sa droite par un détachement de cavalerie envoyée à Bourbonne-les-Bains. Ce détachement a aussi pour mission d'assurer la liaison — qui jusqu'ici a été négligée — avec le IV^e^ corps d'armée. Il y réussit.

Le 15, au matin, Gyulay s'avance sur Chalindrey avec tout son corps d'armée. Il s'y arrête et attend l'attaque des Français (1). Peine perdue. Les Français n'attaquent pas. Et le soir, le général autrichien revint à Fayl-Billot, pendant que Thurn, dans la région de Champlitte, assure la liaison avec Wimpfen qui, le 12, a passé la Saône à Gray, venant de Besançon (2), et s'est avancé vers Mirebeau sur Bèze.

Au cours de cette journée, sauf la division Hardegg qui avait poussé sur Fayl-Billot, le corps de Colloredo n'avait pas bougé de Malvillers, sous prétexte que les chemins étaient trop mauvais.

A noter que si la veille, pour la première fois peut-être depuis l'entrée en campagne, le III^e^ corps a assuré sa liaison avec le IV^e^, le IV^e^, à son tour, le 15, assure par sa cavalerie, à Jussey, la liaison avec le III^e^, pendant que son avant-garde atteint Enfonvelle et le gros, Jonvelle.

Le 16, Gyulay se décide enfin à attaquer Langres le 18. Le III^e^ corps d'armée est rassemblé entre Quarte et les Griffonnettes,

---

(1) Cf. Janson, I.

(2) Wimpfen avait été détaché, le 6, du I^er^ corps d'armée. Cf. plus haut — La garde nationale de Gray qui occupait 4 postes de 15 hommes chacun, dont 4 seulement étaient armés, avait laissé l'ennemi entrer sans coup férir dès le 10 janvier (lettre communiquée par le Préfet au Ministre de l'Intérieur, A N-F^9^ garde nationale Haute-Saône) — Le 11, un escadron de hussards du 1^er^ corps dut quitter Gray que tenait de l'infanterie française (?), Weil, I, p. 108.

avec le quartier général à Chaudenay. Le I^er^ corps est appelé à Fayl-Billot. Wimpfen, rappelé de Mirebeau, revient par Champlitte, le 17, pour couvrir le flanc gauche de l'attaque. Le IV^e^, de son côté, partira de Montigny-le-Roi et attaquera Langres par le nord. En soutien de l'attaque se trouvera le général Duka qui, avec la 3^e^ division de cuirassiers russes, a suivi Gyulay depuis le 13, et se trouve à présent vers Broncourt.

Cette attaque, si bien machinée, n'eut pas lieu. Mortier, le 17 au matin, sans que l'ennemi s'en aperçût, se repliait sur Chaumont, laissant la ville sous le commandement du colonel Simon, avec, comme garnison, la garde nationale, 59 grenadiers éclopés, 175 hommes du 153^e^ régiment et 13 canons. Abandonné par la garde nationale que les bourgeois, voulant se rendre, poussèrent à la révolte le soir même, le colonel Simon de la Morlière se rendait à un parlementaire ! (1)

Ainsi, le centre de la Grande Armée, pour parcourir les 200 kilomètres qui séparent le Rhin de Langres, avait mis vingt-huit jours, soit une moyenne de 7 kilomètres par jour. On voit combien lentement s'étaient traînés les corps ennemis sur les routes du nord de la Franche-Comté (2).

Mais pour être délivrée du centre de la Grande Armée, la Comté n'en avait pas encore fini avec les passages de troupes. Derrière le centre venaient les réserves russo-prussiennes. Elles ne franchirent le Rhin que le 13 janvier pour satisfaire à un caprice du tsar. Ce jour-là répondait au premier jour de l'année russe et commémorait le passage du Niémen opéré par les troupes russes une année auparavant. Ce caprice ne pouvait, en l'espèce, avoir grand inconvénient. Étant donnée la lenteur de la marche des colonnes de la Grande Armée, il était facile aux réserves de les rejoindre. Le 15, celles-ci étaient entre Ronchamp et Lure. Le 16, elles atteignent Vesoul et le 17 Barclay a son quartier général à Port-sur-Saône. Il y reste le 18, et le 19 il est à Fayl-Billot. Ce jour-là et les deux jours suivants, ses troupes quittent le département de la Haute-Saône, pour être rassemblées vers Langres le 22 janvier.

---

(1) Steenackers : l'*Invasion de 1814 dans la Haute-Marne*, pp. 40, 41 ; Weil, I, 89, fait erreur en relatant que les bourgeois de Langres furent les premiers à courir aux armes et les derniers à les déposer.

(2) Schwarzenberg était arrivé à ce résultat inouï de disposer seulement de 40.000 hommes environ sur un effectif de plus de 200.000 hommes, alors qu'il pensait trouver devant lui, à Langres, des forces françaises considérables.

* * *

En somme, à la date du 22 janvier, le nord de la Franche-Comté est libéré des grands mouvements de troupes (1). Dorénavant, les lignes d'étapes seules — comme nous le verrons au chapitre de « l'Occupation » — seront encore parcourues par des convois et détachements de toutes sortes. Quant au sud de la Franche-Comté, c'est-à-dire les départements du Doubs et du Jura, si les troupes du prince héritier de Hesse-Hombourg, en marche sur Dijon, les quittent respectivement le 12 et le 15 janvier, ils ne seront pas pour autant délivrés. Sans parler du fort Saint-André de Salins qui se rendit le 22 février, Besançon restera bloquée pendant toute la campagne, et les deux départements en question seront le théâtre des opérations de Bubna et d'Augereau. Nous étudierons ces opérations ultérieurement. Pour le moment, marquons les dernières étapes en Comté de l'aile gauche de la Grande Armée, aile gauche que nous avons laissée sous Besançon.

En exécution de l'ordre du 10 janvier, le prince héritier de Hesse-Hombourg, couvert par une avant-garde constituée avec la division légère Moritz Liechtenstein, atteignit Quingey le 11, alors que son avant-garde était à Dôle, et ses patrouilles à Biarne et Villers-Rotin. Le pont sur le Doubs qui avait été détruit par ordre du général Lambert et du préfet du Jura, Bergognié, avait été vite rétabli. D'ailleurs la marche devait être lente, le 13, le prince faisait séjour à Dôle pour couvrir le rétablissement des ponts jetés sur la Saône, à Pontailler et à Saint-Jean de Losne, rétablissement qui aurait pu être troublé par des sorties de la garnison d'Auxonne qu'il s'agissait de bloquer (2). Le débordement de la Saône, du Doubs, de l'Ognon, de la Vingeanne empêcha d'obtenir un résultat. De plus, impatient d'arriver à Dijon, le prince, qui s'était engagé sur la route Dôle, Flammerans, Pontailler, remonte l'Ognon, qu'il franchit sur le pont de Pesmes, et occupe Gray le 16. Le 18, il est à Mirebeau, et le 19 à Dijon.

---

(1) La réserve d'artillerie, qui était à Calmoutiers le 21, atteignit Fayl-Billot le 22. Plotho, t. III, p. 41.

(2) Weil, I, p. 114.

Au sujet du blocus d'Auxonne, cf. M. Bois, *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie à Auxonne*, pp. 221-238.

Et aussi J.-B. Schelz, *die Blokaden von Besançon and Auxonne.*

* * *

Disons à présent quelques mots de l'état des esprits et de la situation faite aux Comtois par l'ennemi au commencement de l'invasion.

Encore que le comte de Scey ait parlé de l'enthousiasme des Comtois à accueillir les alliés « et à réunir leurs bras à la cause commune qui intéresse toute l'humanité »; que les membres de l'ancienne noblesse de Franche-Comté aient exercé dans les communes où ils habitaient et les communes avoisinantes « une espèce de patronat qui les mettait à même de diriger l'esprit public de cette province », nous ne voyons pas, au commencement de l'invasion, l'enthousiasme annoncé, encore moins les Comtois se réunir aux Alliés. Les royalistes et les prêtres, en général, étaient à peu près les seuls qui prêtassent volontiers « leurs bras à la cause commune. »

Depuis longtemps « la guerre civile permanente » (1) était allumée dans l'Église de Besançon. La plupart des prêtres, anciens insermentés, ne cessaient, par toutes sortes de moyens, de s'élever contre ce que faisait ou ordonnait leur archevêque, Mgr Le Coz, une des plus belles figures de l'épiscopat français d'alors, mais qui, aux yeux des prêtres de son diocèse, avait le grand tort d'avoir jadis prêté serment à la Constitution, de n'avoir pas su ou pu dépouiller le vieil homme, et de rêver encore de gallicanisme en face de l'ultramontanisme de ses adversaires. Dans les dernières années de l'Empire, l'hostilité contre lui augmenta encore. « L'invasion des états romains, la captivité de Pie VII à Savone et à Fontainebleau, élargirent la divergence d'opinions entre l'Archevêque et une (grande) partie de son clergé. » C'est avec des sourires pleins de malice que celui-ci avait accueilli l'instruction pastorale sur « l'Amour de la Patrie » du 20 décembre 1813 (2). Quelques prêtres allèrent même jusqu'à oublier de la lire à leurs paroissiens. Dans ces conditions, on s'explique que le clergé franc-comtois, en général, soit venu en aide aux Alliés. « Nous avons couru, volé aux ordres des puissances dominatrices; alors bras, secours alimentaires, subsides pécuniaires, travaux manuels, courses de jour, courses de nuit, hospitalité bienfaisante et généreuse, tout a été

(1) L. Pingaud, *Jean de Bry*, p. 265.
(2) Cf. cette instruction aux ADD.

accordé, tout a été livré sans contrainte (1). » Le zèle royaliste, et ultramontain qu'attisait la haine de l'Archevêque bonapartiste et gallican, avait fait oublier sinon mettre de côté les devoirs de patriote.

L'action royaliste durant cette première partie de l'invasion fut toute individuelle. L'arrivée des nombreuses colonnes autrichiennes qui s'étendaient sur le pays comtois, avait été la cause de la suspension de la vie ordinaire de la province. Beaucoup de fonctionnaires avaient fui ou s'étaient cachés, sauf à bientôt revenir. L'attitude des Alliés, leurs proclamations devaient sans doute leur rendre confiance. En attendant, avec eux, momentanément, avait disparu la vie ordinaire du pays comtois. On conçoit que dans ces circonstances les royalistes n'aient pu coordonner leur action. L'organisation royaliste, dont le comte de Scey avait parlé aux Alliés, existait certes, mais ses chefs, et en particulier de Scey, n'avaient pas pensé à arrêter d'une façon méthodique, d'après un plan d'ensemble, les services qu'ils pouvaient rendre aux envahisseurs; et l'invasion les laissant dans un certain désarroi, ils ne pouvaient guère offrir aux Alliés que leurs bras et leurs moyens propres. Ils ne s'en firent pas faute. Toutefois, s'ils aidèrent alors l'étranger à envahir le pays comtois, dans la suite, ainsi que les prêtres, ils s'efforcèrent de réparer une partie du mal qu'ils avaient fait.

Quant aux Comtois, l'invasion les trouva dans une sorte d'apathie, de prostration. A peine, de ci de là, quelques « patriotes », vieux soldats revenus au pays pour quelque maladie ou infirmités, firent le coup de feu sur l'ennemi. C'est ainsi qu'au village de la Côte, entre Lure et Ronchamp, quelques uns d'entre eux tentèrent d'arrêter les « Kaiserlichs » (2). Mais on ne peut retenir ces quelques faits isolés pour en conclure à un semblant de résistance de la part des habitants (3). Les Comtois étaient fatigués de 25 ans de guerre.

---

(1) AS. Lettre du curé d'Amancey, au nom des 18 curés de son canton, au comte de Scey, 10 février 1814.

(2) Archives privées (A P).

(3) A Montbéliard, le maire Rossel et la municipalité firent un bon accueil, le 17 janvier 1814, au tsar. Pendant les 24 heures qu'il habita chez Beurnier, inspecteur des forêts, Alexandre parla souvent et avec émotion de sa mère Sophie Dorothée Auguste Louise, fille de prince Frédéric de Wurtemberg, devenu stathouder de la principauté de Montbéliard pour son frère le duc régnant, Charles Eugène de Wurtemberg. Sophie Dorothée était née en Allemagne en 1759, mais dès 1769 était venue habiter la principauté avec sa famille. Elle passait la saison d'hiver au château de Montbéliard et la saison d'été au château d'Étupes. Très pieuse, elle avait fait don à l'église de ce village de vases sacrés qui

D'autre part, le gouvernement français avait été « si mal servi par les administrations locales » que beaucoup de bons citoyens avaient été « séduits et trompés, parce que les ennemis affectaient, dans leurs crédits, une modération qui fut bientôt démentie par leur conduite (1). » Ce démenti ne vint pas tout de suite. « Les Autrichiens (furent) d'abord craintifs et se » croyaient « voués à la mort dès leur entrée sur le territoire français (2). » Mais il est constant, comme le dit dom Grappin, qu'ils « s'aguerrirent insensiblement et se montrèrent bientôt tels qu'ils étaient, voraces, pillards et brutaux. » Toutefois, en ces jours qui nous occupent, leur naturel était contenu par la peur, et aussi — il faut l'ajouter — par la discipline sévère que les généraux entendaient maintenir et maintenaient. Les Comtois assistèrent donc impassibles à l'invasion de leur territoire. Ils n'étaient plus avec Napoléon, mais ils n'étaient pas contre lui. La voix des royalistes se perdait dans le tumulte des armes. Les Bourbons ? Les Comtois les avaient oubliés ou n'avaient pas appris leur nom. La population urbaine ou rurale offrait alors deux types d'hommes bien marqués : ceux que la Révolution avait surpris à l'âge de la maturité, ceux qu'elle avait trouvés en bas âge ou qui étaient nés avec elle ou après elle. Ces deux générations avaient, en Franche-Comté, brûlé du même et ardent amour de la République, puis de l'Empire. Mais de royauté, on en parlait à peine. Il n'était pas question du retour des Bourbons. D'abord les Comtois avaient appelé la paix, rien que la paix, la paix à tout prix ; — puis c'était à présent une sourde colère née sous le coup des réquisitions de toutes sortes dont l'envahisseur frappait le pays comtois (3), et des

---

servent encore. En 1776 elle avait épousée Paul Ier et était devenue impératrice de Russie sous le nom de Maria Fédérowna. Impératrice douairière en 1801, elle devait mourir en 1828, sans avoir cessé de s'intéresser aux montbéliardais et leur accorder des secours et des pensions quand ils s'adressaient à elle. Alexandre savait toutes ces choses, et comme il adorait sa mère, il prit grand plaisir à visiter l'emplacement du château d'Étupes, détruit en 1801, à s'efforcer de reconstituer ce que devait être la vie de sa mère au temps où elle était jeune fille, à faire causer les habitants qui l'avaient connue. Aussi déclara-t-il qu'il serait protecteur de ce pays que sa mère aimait. Il tint parole. Cf. « La Tante Arie », *almanach de Montbéliard* (1882).

[La tante Arie au pays de Montbéliard est tenue pour une divinité protectrice de l'enfance].

(1) Vesoul en 1814 et 1815.

(2) Grappin, ms. 1066. — L'expression peut paraître poussée. Il n'en est rien. Tous les témoignages des chroniqueurs et des historiens sont dans le même sens.

(3) « Je me permets de faire respectueusement observer à V. A. que les réquisitions de toutes sortes dont on frappe e pays nous aliènent l'esprit des popula-

manquements au respect dû aux personnes et aux propriétés. Déjà, le 31 décembre 1813, à Blamont, nous voyons les Bavarois soucieux d'envoyer chez eux les matelas et les couvertures de lit trouvés dans le château (1). Avec cela, il fallait leur donner « tut de suite, force lard et eau-de-vie. » Mais on doit reconnaître qu'une fois le ventre plein ils étaient « inoffensifs » (2). Et comme la gaieté comtoise, plus encore peut-être que la gaieté française, ne perd jamais ses droits, on chansonnait ce travers. Voici le premier couplet :

Brûlant de soif et partant pour la France.
Le Kaiserlich ennemi du chagrin,
Le ventre creux et frappant sur sa panse,
En arrivant répétait ce refrain :
Ma valeur infinie
N'en veut qu'à l'eau-de-vie ;
Siffler gaiement et le chnaps et le chnick
C'est le devoir du vaillant Kaiserlich (2).

D'autres exemples sont à retenir. Dans le canton de Melisey, en Haute-Saône, « en général ceux qui ont reçu les Alliés avec honnêteté et courtoisie, les ont trouvés sensibles et reconnaissants, et faciles à contenter. Les Prussiens et les Russes plus que les Autrichiens (3). » — A Dampierre, le 11 janvier, une forte colonne, sous les ordres de M. de Raincourt, émigré français, au service de l'Autriche, se comporta assez bien. A signaler que les officiers aimaient l'argent avec passion. « Leur tarif, pour le service d'un repas, était un nombre déterminé de couverts, suivant le grade, et on payait 3 francs par plat qui manquait et 6 francs pour chaque couvert qui n'était pas occupé, de sorte qu'un colonel ayant droit, en vertu du tarif, à six couverts et à dix plats (4), se faisait donner, lorsqu'il mangeait seul, 30 francs pour cinq couverts et 12 francs pour quatre plats; il avait ainsi chaque jour pour deux repas, en sus de sa nourriture, 84 francs, non compris le café et les liqueurs. »

---

tions qui, dans le principe, étaient favorablement disposées pour nous. » Thurn à Schwarzenberg, Vesoul, 6 janvier 1814, dans Weil, I, 62.

(1) *Mémoires et documents inédits*, XII, 72.

(2) Patel, p. 21.

(3) *Mémoires et documents inédits*, XII, p. 71 sqq.

(4) Cf. Tarif pour les armées combinées sous les ordres du maréchal prince de Schwarzenberg se trouvant en France, donné à Lörrach le 27 décembre 1813, AP — Grappin fait erreur. Un colonel avait droit à quatre couverts et six plats.

Il arriva, certes, que non contents de voler, des soldats furent brutaux, que des viols furent commis, même sur des enfants, comme dans les cantons de Marchaux et de Bletterans; que Rennes, canton de Quingey, fut entièrement pillé par un régiment de cavalerie, dans la nuit du 12 au 13 janvier (1); mais, ce sont des cas isolés. D'une façon générale, dans toute la Franche-Comté, durant les premiers temps de l'invasion, la conduite des armées alliées fut assez bonne. Bientôt la discipline se relâchera, et les soldats ennemis, auxquels, bien souvent, les officiers mêmes donneront les plus tristes exemples, commettront toutes sortes d'excès. Mais, au temps qui nous occupe, il n'en va pas ainsi. Les réquisitions pleuvent certes sur les campagnes, mais les troupes qui passent sont si nombreuses qu'il ne peut en être autrement. On gruge les paysans, mais on les gruge assez poliment. Il faut ajouter que les réquisitions tombaient un peu au hasard, ici sur la commune, là sur le canton, parfois sur l'arrondissement. Ainsi, dans les premiers jours qui suivirent l'entrée des alliés, le 29 décembre, à Lure, « le désordre le plus complet, faute d'avoir un point central (pour y réunir les denrées requises), a régné dans les réquisitions et les distributions de tous genres (2). » Heureusement qu'un ancien commissaire-ordonnateur, nommé Lamotte, fut chargé par des citoyens influents ou appartenant à la municipalité de donner une organisation pour assurer l'exécution méthodique des demandes des Alliés (3). Néanmoins « le défaut de pouvoirs réguliers paralyse encore plusieurs branches. » Il arrivait aussi que des officiers frappaient eux-mêmes les campagnes de réquisitions arbitraires. Les réquisitions de toutes sortes se croisaient donc, se contrariaient et beaucoup de denrées étaient de ce fait perdues. Ajoutez à cela que le service des transports se faisait mal. On pensa alors à s'adresser, à défaut du préfet absent, aux conseillers de préfecture, et il leur fut demandé de bien vouloir régulariser et renforcer, par telles dispositions qu'ils jugeraient bonnes, le service des réquisitions tel que Lamotte l'avait organisé. Ces messieurs répondirent qu'ils manquaient de pouvoirs. Pourtant il y avait cas de force majeure (4). « On consomme quatre fois plus

(1) AS.
(2) AS.
(3) Le sous-préfet était en fuite, entraîné par le préfet baron Hilaire.
(4) Le 8 janvier, Bianchi demande aux conseillers de préfecture de la Haute-Saône de le renseigner sur les ressources du département. Toute une journée, les conseillers discutent sur ce point : ont-ils oui ou non qualité pour répondre à Bianchi? Et le 9, ils n'avaient pas encore pris de résolution.

qu'on ne devrait le faire. » Le 9 janvier, Berthod, de Lure, annonçant au comte de Scey que la division Bianchi, relevée devant Belfort par une division russe, va passer incessamment à Lure, ajoute qu'elle va donner « le coup de grâce ». Il lui demande donc d'intervenir auprès de Schwarzenberg et de l'Empereur d'Autriche pour prescrire d'établir à Vesoul une commission centrale de réquisitions et de transports, puis, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, une « Commission secondaire, pour faire exécuter tout « ce qui assurerait le service, l'égalité des répartitions ou des dis- « tributions. »

Dans le département du Doubs, les réquisitions étaient aussi exorbitantes que dans celui de la Haute-Saône. A ce sujet, il est très intéressant de lire le copie-lettres de Kilg (1), sous-préfet de Baume-les-Dames. D'Arcey, le 7 janvier, Colloredo lui écrit : « Le sous-préfet du district de Baume-les-Dames enverra, le 12 du mois de janvier 1814, 50 chevaux de trait de la meilleure qualité, et 5.000 paires de souliers, à Vesoul, au quartier-général du Ier corps autrichien.

« En cas de retard, ou que l'espèce de chevaux ne soit pas parfaite, l'exécution militaire sera suivie dans toute sa rigueur.

Signé : Colloredo.

Kilg répondait le même jour : « ..... Je voudrais qu'il y eût moyen de satisfaire aux réquisitions de chevaux et de souliers que Votre Excellence exige, mais cela est de toute impossibilité. Le gouvernement français a déjà frappé, depuis le 1er janvier 1813, cinq réquisitions de chevaux, tant pour la cavalerie que pour le train d'artillerie. Les deuxièmes ont absorbé toutes les ressources de ce pauvre pays ; les trois dernières n'ont pu avoir lieu que par des achats de chevaux à l'étranger.

« Le peu de cuir qu'il y avait dans les tanneries de Baume a été requis et livré aux postes de vos troupes établis à Branne, Clerval et Pont-les-Moulins, de sorte qu'il n'y en a plus et qu'aucun point de l'arrondissement n'offre de ressources à cet égard.

« Voilà, Monseigneur, l'exacte vérité, et toutes les exécutions militaires ne feraient qu'achever la ruine de cet arrondissement (2). »

Le même jour, 7 janvier, le général-major, chef de l'administra-

---

(1) AP.

(2) Kilg au comte de Colloredo-Mansfeld, Baume-les-Dames, 7 janvier 1814, (AP).

tion de la guerre de la Grande Armée, ayant décidé d'établir à Arcey un magasin, sommait Kilg d'avoir à installer ce magasin, et à y livrer successivement :

pour le 9 :
30.000 rations de pain, à 2 livres l'une ;
20.000 — d'avoine ;
10.000 — de foin ;
30.000 — d'eau-de-vie ou de vin.
pour le 10 :
même livraison que pour le 9.
pour le 11 :
60.000 rations de pain ;
30.000 — d'avoine ;
30.000 — de foin ;
60.000 — d'eau-de-vie ou de vin.
pour le 12 :
même livraison que pour le 11 (1).

Kilg répondit en termes qui marquent bien la situation, non seulement de son arrondissement, mais encore celle de toute la Comté, à cette date, et aussi le désordre avec lequel se faisait les réquisitions. L'année n'a pas été bonne, et Besançon a dû être approvisionnée. « Vos détachements nombreux ont réquisitionné, ou consommé, ou emporté une partie du strict nécessaire des malheureux habitants. Vos troupes qui passent journellement consomment le surplus, de manière que, pour peu que cela dure, il ne nous restera plus que les yeux pour pleurer. Vous sentez, Monsieur, qu'il est donc impossible de vous fournir tout ce que vous demandez, même en réduisant mes concitoyens à mourir de faim (2). »

Les exigences des Autrichiens, encore que moins nombreuses, n'en sont pas moins aussi pressantes dans le département du Jura que dans les deux autres départements de la Comté. Vers la mi-janvier un détachement de cuirassiers venait même occuper Lons-le-Saunier coupable de n'avoir pas livré toutes les réquisitions dont

---

(1) La ration de pain = 2 livres ou 1 kilo ;
La ration de foin = 10 livres ou 5 kilos.
La ration d'avoine = 5/8 de boisseau ou 12 litres 1/2.
La ration d'eau-de-vie = 1/10 de litre.
La ration de vin = 2/5 de litre.
(2) Kilg au chef de l'administration de la guerre du magasin des Alliés à Arcey, Baume, 7 janvier 1814, A P.

elle avait été frappée. Les cuirassiers étaient placés en garnisaires et recevaient chacun une solde journalière de un franc payée par la ville (1).

En résumé, durant les premiers jours de l'invasion, la situation faite aux Comtois par l'envahisseur était, à la considérer d'une façon générale, la moins mauvaise possible. Les réquisitions, certes, étaient effrayantes, mais, somme toute, les personnes étaient assez respectées. Et si l'espèce d'anarchie qui s'étendait sur le pays lui était préjudiciable, puisqu'elle était l'occasion d'un grand désordre dans les réquisitions, — leur estimation, leur répartition, leur exécution, — et dans le service des transports, la Comté n'était pas encore traitée en pays conquis, comme elle devait l'être vers la fin de l'invasion.

Quant à l'état des esprits, il était loin d'être excellent. C'est en vain que les gens de la Haute-Saône avaient été appelés à préparer leurs « armes, fusils de munitions ou de chasse, piques, haches, fourches de fer, faulx, également des vivres pour quelques jours »; à se faire inscrire chez leur maire (2); que Marulaz, après le combat de Baume-les-Dames, avait convoqué tous les Comtois à la défense de leur province, — « Francs-Comtois, vous laisserez-vous subjuguer.....? Aux armes ! Le temps presse. Rappelez-vous votre antique valeur..... » (3) —; que de Bry, conviait ses administrés du Doubs à la lutte au nom « du prince et de la patrie »; que le préfet Bergognié s'agitait dans le Jura; que l'archevêque lançait un copieux mandement sur l'amour de la patrie; les gens du plat-pays comme les montagnons voulaient la paix à tout prix, et n'entendaient pas opposer la moindre résistance à l'envahisseur. ils laissaient faire, laissaient passer, indifférents, quelquefois hostiles aux préfets et aux généraux les appelant à la résistance; n'écoutaient que d'une oreille distraite les propos des royalistes; croyaient aux paroles de paix des Alliés et subissaient leur joug, encore que Monseigneur, à l'encontre de la plupart de ses prêtres, les eût exhortés à montrer le courage des Macchabées.

---

(1) A D J. Correspondance du sous-préfet avec MM. les maires de l'arrondissement de Lons-le-Saunier (25 janvier, 18 avril 1814).

(2) Adresse du préfet de la Haute-Saône Hilaire a ses administrés, 1er janvier 1814, A H G; cf. aux Pièces et Notices.

(3) Ordinaire, 75.

IV

LA GUERRE DE FORTERESSES

L'OCCUPATION DU CHATEAU DE BLAMONT
LE BLOCUS DU FORT DE JOUX
LE BLOCUS DU FORT SAINT-ANDRÉ, DE SALINS
LE BLOCUS DE BESANÇON

Dans leur lente marche en avant les colonnes ennemies n'avaient pas été sans se heurter aux forteresses qui se trouvaient sur leur route : le château de Blamont, le fort de Joux, le fort Saint-André de Salins, la place de Besançon. Le château de Blamont fut occupé sans coup férir ; les forts de Joux et de Saint-André, assez bien défendus, opposèrent quelque résistance sans, toutefois, retarder sérieusement la marche de Schwarzenberg ; seul, Besançon se dressa comme un obstacle sérieux, et, jusqu'à la fin de l'invasion, retint autour de ses remparts tout un corps d'armée.

* * *

Dans sa séance du 28 décembre 1813, le Comité de défense de l'Empire reconnaissait que le château de Blamont était « hors d'entretien ». Il déclarait :

« Dans l'état de faiblesse où se trouvait ce poste, dont la force ne consiste que dans l'enceinte de ses bâtiments entouré d'un chemin de rondes, on s'est borné à palissader le chemin couvert, à assurer les communications, à réparer les ponts et barrières etc... »

Le château ne commandait aucun passage important. Et en attendant, selon le vœu du Comité, que les circonstances per-

missent de construire un « camp retranché », de bons officiers déclaraient que le château était inutile, voire dangereux, parce que l'envahisseur pourrait facilement s'en saisir.

Dès le 3 décembre 1813, le Ministre directeur de l'administration de la guerre avait donné l'ordre d'approvisionner Blamont pour 350 hommes pendant 60 jours. Une partie de l'approvisionnement fut constituée. L'autre partie ne put l'être, faute de temps, pas plus d'ailleurs que la garnison, qui devait compter deux compagnies d'une cohorte prise sur la légion du département du Doubs (1).

Le service du château fut donc fait jusqu'au dernier moment par 34 dragons démontés, du 7e régiment, sous les ordres de l'adjudant de place Calame. C'était un enfant du pays né à Montbéliard en 1755. Le 7 décembre 1800, il était arrivé comme adjudant de place au château de Blamont. « Le colonel Muller, aide de camp de « Clarke, s'étonnait à la vue de cette espèce de commandant, qui « n'avait ni capacité, ni conduite, et qui n'était plus qu'un être « nul à force d'avoir croupi dans l'oisiveté et l'isolement (2). »

Aussi, le 18 octobre 1813, le Ministre de la Guerre nommait à la place de Calame le chef de bataillon d'Husson. Celui-ci ne rejoignit pas. Calame garda donc le commandement du château et ne sut même pas utiliser ses 34 dragons pour mettre en batterie les 12 bouches à feu qu'il avait. D'ailleurs, tout semblait conspirer à abandonner Blamont à son sort, bien que Marulaz, prévenant les ordres du Ministre, eût envoyé, le 21 décembre, 320 hommes du 24e de ligne pour y tenir garnison (3). Il était trop tard. Le détachement se heurtait à Clerval à un parti ennemi qui le rejetait sur Besançon. Et Calame, après avoir refusé l'aide des douaniers (4), et licencié ses dragons (5) le 25 décembre, resta seul à son poste. Deux heures après, vers 11 heures du matin, il se rendait au capitaine Heidegger qui, à la tête de 25 hommes du 4e régiment de

---

(1) Montalivet à Jean de Bry, Paris, 25 décembre 1813, cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, pp. 30. 31, Les deux autres compagnies de cette cohorte devaient être placées au fort de Joux.

(2) Chuquet, *L'Alsace en 1814*, pp. 35, 387, 388.

(3) Le 23 décembre 1813, le duc de Feltre écrivait à Marulaz: « ... l'intention de S.M. est qu'il soit envoyé sur le champ au fort de Blamont, le nombre de troupes nécessaires pour y former une bonne garnison. Vous voudrez bien, Général, donner, au reçu de la présente, des ordres pour faire passer provisoirement, dans le fort de Blamont, un détachement d'environ 400 hommes.... » A H G.

(4) Chuquet, p. 36.

(5) Ordinaire, p. 61.

chevau-légers bavarois, était entré, sans coup férir, par le pont-levis baissé, dans le château abandonné à l'ennemi (1). »

*
* *

Le fort de Joux barre la route qui, de Neuchâtel par le Val Travers et Pontarlier, gagne Besançon.

Vers le 20 décembre 1813, seulement, on parla sérieusement à Pontarlier d'une invasion possible. De ce jour, les bruits les plus contradictoires et les plus affolants coururent. Les fonctionnaires, à partir du 24, s'étant repliés sur Besançon ou dans l'intérieur de la France, l'inquiétude devint telle que le 25, « il n'a pas été célébré de messe de minuit (2). »

Le 26, comme d'habitude, les soldats du fort de Joux, vieux chevronnés pour la plupart et qui ne participaient pas à l'émotion générale, descendirent en ville pour chercher des vivres. Ils remontèrent au fort vers 3 heures de l'après-midi. A 3 h. 1/2 les Autrichiens étaient signalés. Aussitôt une patrouille composée de quatre hommes de la garde nationale et commandée par Nicolas Faivre, partit en reconnaissance. Attaqué par six cavaliers, près du Moulin Mangain, « en chef prudent, Faivre ordonna à ses hommes de mettre la crosse en l'air (3). » Ces six cavaliers étaient suivis d'une vingtaine de fantassins. Le détachement ennemi traversa la ville. Au pont d'Houtaud il escarmoucha avec une reconnaissance de dragons qui avait été envoyée de Salins à Pontarlier, pour apporter le plus vite possible la nouvelle de l'arrivée des Autrichiens en territoire français.

Le 27 décembre, le chef de bataillon Roubaud, commandant le fort de Joux, fut sommé de se rendre par le Major de Vaulx. Roubaud refusa énergiquement (4).

Le lendemain, il était bloqué par un détachement de la brigade

---

(1) De Branges (sous-préfet de Saint-Hippolyte) à de Bry, 25 décembre 1813, cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, pp. 34, 35 — Weil, *La campagne de 1814*, I, 21. L'auteur se trompe lorsqu'il écrit que le capitaine Heidegger « fit prisonniers les quelques hommes dont se composait la garnison » — Chuquet, *L'Alsace en 1814*, p. 36.

(2) Patel, *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, p. 6.

(3) Patel, p. 7 — Cf. aussi Roubaud : compte rendu au duc de Feltre, Lyon, 14 février 1814, A H G.

(4) Cf. ses états de service aux Pièces et Notices.

Scheither qui passa sous ses canons, non sans éprouver quelques dommages.

Jusqu'au 1er janvier 1814, le blocus se fit de jour en jour plus étroit.

Il s'agissait, coûte que coûte, de réduire le plus tôt possible le fort qui barrait, sinon la seule, du moins la meilleure route d'invasion à travers le Jura. Cependant, des centaines de paysans réquisitionnés étaient occupés, les uns à construire des batteries en vue d'un bombardement, les autres à créer des chemins du pied du Larmont à son sommet, pour permettre aux troupes qui approchaient de tourner facilement, le cas échéant, le fort, en suivant l'itinéraire, village des Verrières-Suisses, fermes et hameaux français des Granges-Michel, de la Droit, des Brenets, des Parrods et des Jeartets, pour atteindre ensuite Pontarlier.

La précaution était bonne car Aloïs Liechtenstein, ayant fait sommer à nouveau le fort de se rendre, sans autre résultat que d'obtenir un nouveau refus, dut prendre par l'itinéraire que nous venons d'indiquer, en laissant devant le fort, pour l'investir et le bombarder, deux bataillons du régiment de Rainer sous les ordres de leur colonel, le comte de Leiningen, de son vrai nom comte de Linanges, émigré français au service de l'Autriche.

Quels étaient les moyens de résistance du fort de Joux?

Les 3 à 400 Espagnols enfermés dans le fort, comme prisonniers de guerre, ainsi que le général Dupont qui y était interné (1), ayant été envoyés dans l'intérieur, le 3 décembre 1813, ordre était venu du Ministre directeur de l'administration de la guerre au Préfet du Doubs de faire approvisionner « la place de Besançon, les forts de Blamont et de Joux, par voie d'appel et subsidiairement par traité. » Une partie des approvisionnements nécessaires à 350 hommes, pendant 60 jours, devait être aussitôt constituée; l'autre partie ne devait être formée qu'au dernier moment. Les bœufs destinés au fort devaient être marqués et laissés à la garde et aux bons soins des cultivateurs, leurs propriétaires, pour n'être livrés qu'à la dernière extrémité.

L'ordonnateur Lyautey consulté, après étude approfondie de la situation, déclara que les premiers versements des approvisionnements en question commenceraient le 20 décembre pour être terminés vraisemblablement le 30 (2).

---

(1) Celui-là même qui avait capitulé à Baylen et allait être bientôt ministre de la Guerre de Louis XVIII.

(2) A D D.

Des farines devaient être aussitôt expédiées de Besançon à Joux. Elles furent vite prêtes sur voitures. Pas d'attelages pour les conduire. En vain Lyautey en demandait au maire de Besançon, le baron Daclin ; celui-ci opposait la force d'inertie. Il ne s'exécuta enfin que sur réquisition du Commissaire des guerres, Thiébaud. Mais le temps avait passé. Et les convois de farines destinés au fort de Joux furent enlevés par les Autrichiens ou durent rétrograder (1), sauf 14 sacs de 100 kilos qui constituèrent, avec 4 bœufs et 4 bandes de lard, tout l'approvisionnement du fort (2), alors que la garnison comptait 157 vétérans hollandais, 144 hommes du 64e régiment d'infanterie — la plupart anciens soldats — et une trentaine de dragons démontés du 28e régiment (3). C'était peu. Il convient d'ajouter que durant le siège, ces hommes, énergiques et bien commandés, firent souvent et avec succès, pour s'approvisionner, des sorties dans les villages voisins. Ils auraient même poussé jusqu'au village d'Oye. Au cours de ces sorties, ils enlevaient toutes les denrées qu'ils trouvaient. « Les Autrichiens, malgré leur nombre, n'osaient s'y opposer ; ils « fuyaient même à l'approche de cette poignée de soldats (4). »

Pour amener rapidement la capitulation, les Autrichiens avaient établi plusieurs batteries sur le Larmont et une autre batterie sur les rochers de la Fauconnière. Cette dernière ne fit pas de mal aux bâtiments du fort ; elle n'était pourvue que de pièces d'un trop petit calibre et la distance était trop grande. Quant aux batteries établies sur le Larmont, elles ne causèrent que des dégâts insignifiants. Par contre, l'artillerie française, meilleure et mieux servie que celle de l'ennemi, lui fit beaucoup de mal. Les postes que celui-ci avait parfois poussés un peu trop près du fort furent souvent obligés de se retirer en arrière pour échapper aux boulets français. On montre encore dans certaines maisons des traces des projectiles lancés sur les postes qui y étaient installés.

Du 1er au 15 janvier, il ne se passa presque pas de jour sans que la garnison fît une sortie. Néanmoins, le 15 janvier, alors qu'on aurait pu croire à une plus longue résistance, puisque tous les

---

(1) Ordinaire, p. 58.

(2) Roubaud, compte rendu au duc de Feltre, Lyon, 14 février 1814, A H G. Cf. aussi Marulaz à Ministre, 8 janvier 1814 (Marulaz marque 1.600 livres de farine).

(3) A H G. Ces dragons y avaient été envoyés le 8 décembre, pour aider aux travaux.

(4) Patel, p. 17.

moyens de défense n'étaient pas épuisés, le commandant Roubaud se rendit. Une partie du corps de blocus, avec des munitions et deux mortiers tirés du fort, rejoignit et renforça Aloïs Liechtenstein sous Besançon. Un bataillon de Landwehr forma alors la garnison du fort. « Cette garnison autrichienne était inoffensive pourvu qu'on lui donnât « tut de suite force lard et eau-de-vie. Elle choquait nos usages par sa malpropreté ; elle lissait ses cheveux et ses moustaches avec des bouts de chandelles et graissait ses chemises avec des couennes de lard (1). »

Plus tard, vers le 20 février, à l'annonce de l'imminente offensive d'Augereau en Franche-Comté, le fort de Joux reçut une garnison de 400 hommes de troupes actives et des approvisionnements pour trois mois. Le lieutenant-colonel comte de Klebelsberg, nommé commandant du fort, devait le défendre, le cas échéant, jusqu'à la dernière extrémité (2).

Quoi qu'il en soit, Patel écrivit à la suite de la reddition du fort que Roubaud « avait fait à son profit la honteuse stipulation d'une « misérable somme de 942 francs, valeur à laquelle il avait « estimé son mobilier personnel. Ce sont les habitants de Pon- « tarlier qui ont été mis en réquisition pour solder le prix d'un « traité que ni le courage de la troupe ni le manque de vivres et « de munitions n'autorisaient à subir (3). »

D'après la capitulation passée, le 15 janvier 1814 entre le chef de bataillon Roubaud et le comte de Leiningen (ou de Linanges), commandant du siège, Roubaud et ses officiers gardaient leurs « distinctions » ; la garnison était prisonnière de guerre et retournait en France sous la condition de ne pas servir contre les Alliés « jusqu'à son échange » ; les officiers, les soldats et les femmes qui se trouvaient au fort gardaient leurs « bagages » ; les non-combattants, comme le portier, les gardes magasins, les gardes d'artillerie et du génie étaient libres (4).

Le 17 janvier, le fort fut remis aux Autrichiens. La garnison s'en fut sur la route de France. Comme elle était arrivée au tournant de la Cluse, une formidable détonation retentit dans le fort. Et nos

---

(1) Patel. p. 21.

(2) Schels.

(3) Patel, p. 19. Il y avait encore quelques vivres et surtout des munitions dans le fort, mais nous n'avons trouvé nulle part la « honteuse stipulation » dont parle l'auteur.

(4) Capitulation du fort Joux contractée entre le lieutenant-colonel Roubaud et le comte de Leiningen, colonel du régiment G. H. Rainer, commandant de siège, A H G, cf. aux Pièces et Notices.

soldats de rire de la bonne farce qu'avant de s'en aller le garde d'artillerie avait faite à l'ennemi, en bourrant de poudre un canon et en allumant une mèche d'une longueur suffisante pour laisser à la colonne le temps de s'éloigner avant que la détonation retentît.

A cette détonation inattendue et formidable, les Autrichiens, croyant la montagne minée et pris d'une terreur panique, s'enfuirent dans toutes les directions.

A Lyon, seulement le 14 février, Roubaud rédigea puis adressa au duc de Feltre un compte rendu de ce qui s'était passé. Ce Compte rendu n'a guère qu'une vingtaine de lignes. On ne peut pas être plus court ni moins pressé. Il est vrai que Roubaud s'excusait de n'avoir pu mieux faire; Aloïs Liechtenstein l'en aurait empêché(1).

Quant au colonel de Linanges, libre désormais, il fut aussitôt envoyé devant Salins pour réduire « la place et les forts ». Il partit, non sans avoir, auparavant, tiré du fort et envoyé à Liechtenstein, 2 mortiers de 8 pouces et 1.300 bombes, avec lesquelles Aloïs allait bientôt s'efforcer, sans y réussir d'ailleurs, de brûler Besançon (2).

La garnison s'était bien battue. Les vétérans avaient été héroïques. Mais le commandant du fort, du moins au moment de la capitulation, ne fut pas précisément un héros.

Il devait en aller de même à Salins (3).

* * *

Le 1er janvier 1814, arrivait, en vue de Salins (4), une reconnaissance d'une vingtaine de cavaliers poussés vers l'ouest par le général Scheither qui formait l'avant-garde des troupes autrichiennes de l'aile gauche de la Grande Armée.

---

(1) A H G.

(2) Cf. plus loin : Le blocus de Besançon.

(3) Laffaille écrit au sujet des commandants des places bloquées en 1814 : « Dans cette position entièrement nouvelle où leur rôle néanmoins semblait bien déterminé, mais où ils se trouvaient livrés à eux-mêmes, plusieurs manquèrent entièrement de tête, et même quelques-uns manquèrent de cœur... »

Cf. *Spectateur militaire*, année 1830, t. IX, p. 385 sqq.

(4) Cette ville possédait une enceinte qui tombait en ruines et les deux forts Belin et Saint-André. Le premier était abandonné depuis longtemps, le second était en bon état d'entretien. « Le Comité de défense de l'Empire », dans sa séance du 28 décembre 1813, ordonna de fermer les brèches de l'enceinte de la ville par de grosses palissades et de mettre en état le fort Belin. Il n'en fut rien fait faute de temps. (Cf. Registre manuscrit du Comité de défense, au dépôt de la Guerre).

Cette reconnaissance fut repoussée à coups de fusils. Elle se retira en laissant sur le terrain un sous-officier tué et un cheval blessé (1).

La garnison était ainsi prévenue de l'arrivée imminente de l'ennemi. Elle ne s'en émut pas.

Elle était assez forte — comptant plus de 307 hommes du 24e de ligne et quelques cavaliers démontés du 23e et 28e dragons — et obéissait à un officier énergique Rouby (2). En outre, l'approvisionnement en vivres était presque au complet.

Les 2 et 3 janvier, la garnison fit le coup de feu sous les murs de la ville avec les patrouilles et reconnaissances ennemies qui se présentèrent.

Le 4, l'ennemi arriva en nombre. Rouby se retira alors dans les murs de la ville (3). Les quelques troupes de Bubna qui étaient sous Salins obéissaient au colonel Benczeck. Elles ne pouvaient qu'entreprendre un blocus peu serré. La menace ennemie n'était donc pas sérieuse. Néanmoins le commandant Rouby n'était pas sans inquiétude. Il avait bien des approvisionnements en vivres, pour deux mois au moins, mais le fort Saint-André seul était armé (4), et encore ne l'était-il que d'une pièce de 12 et de un obusier de 6 pouces qui n'avait pas d'affût (5). Bien plus, si quelques projectiles était prêts pour servir ces pièces, il n'y avait pas même une livre de poudre à canon. Que faire? Comme le magasin renfermait 18.000 cartouches d'infanterie, le commandant en prit 6.000 avec lesquelles il fit confectionner 36 gargousses pour la pièce de 12 (6).

Cependant, le 6, à 7 heures du matin, le prince héritier de Hesse-Hombourg, qui venait d'arriver, envoya sommation de se rendre. Si « la ville et les forts » se défendaient, ils les brûlerait. Le commandant Rouby chargea un officier nommé Pernot de porter sa

---

(1) *Documents inédits*, XII, 93. Cf. aussi A H G, *Compagne de France*. Correspondance, carton du 1er au 5 janvier 1814.

(2) Ordinaire, p. 60. Cf. Pièces et Notices pour les états de service de cet officier.

(3) Les dragons se replièrent sur Dôle et Auxonne.

(4) Comme il a été dit, la ville avait une enceinte, et sa défense était élargie et augmentée par les deux forts Belin et de Saint-André.

(5) De l'artillerie et des munitions envoyées d'Auxonne avaient été forcées de rétrograder (cf. Ordinaire, p. 60).

(6) Archives municipales de Salins — L'approvisionnement du fort avait été fait par le Préfet du Jura. Il était à peu près complet. Mais le Gouverneur d'Auxonne, qui devait envoyer des munitions, n'avait rien envoyé. Et les 18.000 cartouches d'infanterie qui formaient tout l'approvisionnement en munitions, avaient été envoyées de Besançon, le 30 décembre 1813, par ordre du général Musnier, A H G.

réponse. C'était : « Prince, l'honneur et mon devoir m'imposent l'obligation de défendre à toute outrance le poste que S. M. m'a fait l'honneur de me confier. Agissez; je saurai me défendre. » Le porteur de cette réponse fut reçu, dit-il lui-même, « à merveille (1). »

Les Autrichiens resserrèrent alors le blocus. Les quelques pièces de campagne que le prince de Hesse-Hombourg avait amenées furent placées près de Bellegarde, prêtes à tirer sur la ville. Aussi, le lendemain, dans l'après-midi, pour se donner un peu d'air, et bousculer, si possible. les pièces en question, la garnison fit une sortie. Elle dut rentrer bien vite, suivie par un ennemi très supérieur en nombre qui occupa la ville, — le commandant Rouby s'étant retiré dans le fort Saint-André.

Le 8 janvier, un rassemblement ennemi se présenta à bonne portée et fut salué de deux coups de canon. Nos artilleurs pointaient bien; il paraît qu'un boulet serait tombé « entre le prince et un officier supérieur qui faisaient leur ronde par les postes avancés. »

Rouby était furieux de voir la ville de Salins occupée par les Autrichiens. Aussi, le 9, il répondit à une deuxième sommation d'avoir à se rendre par une sommation aux Autrichiens d'avoir à évacuer la ville. Au nom du prince, le major baron Reichlin répondit qu'il brûlerait plutôt Salins que de l'évacuer.

Le 11, le blocus du fort Saint-André était complet. La brigade Scheither y était employée, d'après l'ordre que la veille Schwarzenberg lui-même avait donné. Ce jour-là quelques obus et boulets furent envoyés sur le fort, quelques escarmouches eurent lieu entre Français et Autrichiens. Une troisième sommation faite par Scheither obtint de Rouby la même réponse que les précédentes.

Sur ces entrefaites, le prince de Hesse-Hombourg avait continué sa marche sur Dijon. N'ayant pu rétablir les ponts sur la Saône pour bloquer Auxonne (2), il avait rappelé à lui la brigade Scheither pour faire ce blocus en son lieu et place. Et le 15 janvier le colonel Nowak remplaçait Scheither avec un bataillon du régiment de Brood. C'était peu. Mais bientôt Nowak était remplacé, à son tour, par le colonel de Linanges venu du fort de Joux.

Jusqu'à la fin de janvier, il n'y eut pas de sorties sérieuses. On échangea seulement quelques coups de canon. Il est curieux de

---

(1) *Documents inédits*, XII, 93.
(2) Schels, *Die Blockaden von Besançon und Auxonne* (1814).

lire dans le journal de Pernot avec quelle économie on tirait du fort. Ainsi le 20, un coup à mitraille est envoyé sur un poste ennemi qui en est « fort endommagé ». Le 25, trois coups de canon sont tirés sur la ferme de Salegrat où l'ennemi avait un poste important. Les trois boulets tombent sur la maison et y font « beaucoup de ravages. »

A la fin de janvier, des renforts arrivèrent aux Autrichiens ; un bataillon de l'archiduc Rainer et un demi-escadron. C'est alors que le colonel de Linanges entreprit de réduire le plus tôt possible le fort par un bombardement. Le 26, il fit monter des pièces sur la côte Saint-André et établir une batterie bien protégée. Rouby ne put empêcher cette installation. Il n'avait plus que quelques coups à tirer. Il fallait les réserver pour une meilleure occasion. Le 28, les 10 pièces de la batterie autrichienne étaient prêtes à jouer. Deux jours après, 60 coups furent tirés sur le même point de l'enceinte pour y faire brèche. L'ennemi en fut pour ses frais. Par contre, nos artilleurs, qui n'avaient répondu que 4 coups de canon, eurent la satisfaction de voir disparaître « faisceaux d'armes et travailleurs. »

Le 31 janvier, deuxième bombardement. Cette fois, 160 boulets et 50 obus tombèrent sur « l'angle saillant de droite », d'ailleurs toujours sans résultat. L'ennemi se rendit compte de son insuccès, mais ne se lassa pas pour autant. Le 1er février, il couvrit le fort et les bâtiments de 209 boulets et 87 obus. Ni les bâtiments ni la garnison ne souffrirent de cette grêle de projectiles. Les ouvrages taillés dans le roc défiaient tous les bombardements (1). Cette fois, de Linanges prit le sage parti de cesser le bombardement et de resserrer le blocus, sans plus. De loin en loin, il fit bien lancer quelques projectiles sur le fort, mais ce fut tout. Néanmoins, le 22 février, Rouby se rendit (2). Il n'avait plus de munitions, mais les ouvrages et les bâtiments du fort n'avaient pas souffert, et il avait encore pour vingt jours de vivres. Linanges, qui en avait déjà imposé, devant Joux, au commandant Roubaud, par sa « diplomatie », en imposa ici encore au commandant Rouby. Il l'informa des succès des armées coalisées et lui montra l'inutilité de sa défense. Et Rouby le crut sur parole. Il est douloureux de constater cette faiblesse, d'autant plus qu'à cette date du 22 février, on annonçait l'arrivée prochaine d'Augereau en Franche-Comté,

(1) *Documents inédits*, XII, 95 ; Schels.
(2) Cf. la Capitulation aux Pièces et Notices.

et que le prince de Liechtenstein commandant le blocus de Besançon s'apprêtait à se retirer de devant cette ville. Son matériel de siège était déjà en route pour Bâle. Il faisait même reconnaître une position de repli vers Baume-les-Dames. On conçoit que la reddition du fort Saint-André fût pour lui rendre courage; surtout, lorsque de Linanges eut occupé le fort avec 300 hommes du régiment de l'archiduc Rainer, l'eût remis en état de défense, — ce qui fut très facile — et approvisionné pour quinze jours, en attendant que les circonstances lui permissent de l'approvisionner pour deux mois.

Et tandis qu'Augereau restait inactif sept jours, à Bourg (20-27 février), la garnison de Salins était renforcée de 1 bataillon de Strauch, 1 compagnie du 2e bataillon de chasseurs, 6 escadrons de dragons de l'archiduc Jean, 2 escadrons de cuirassiers de l'archiduc François et 1 batterie d'artillerie. Le colonel Sück, nommé général-major, prenait le commandement de Salins, du fort Saint-André, et des troupes qui y étaient rassemblées. La faiblesse de Rouby avait procuré une raison de plus au maréchal Augereau pour battre en retraite (1).

Rouby à Salins, — pas plus que Calame à Blamont et Roubaud à Joux, — n'avait fait tout ce que commande l'honneur militaire. Un chef de place investie doit se défendre jusqu'à la dernière extrémité, car les places, suivant l'expression pittoresque et si juste de Montecuculli, sont « les ancres sacrées qui sauvent les empires ». Heureusement, à Besançon, Marulaz allait sauver l'honneur.

* * *

Dans les derniers jours de décembre 1813, le prince héritier de Hesse-Hombourg commandait effectivement :

1° le IIe corps d'armée, sous les ordres du feld-maréchal-Lieutenant prince Aloys de Liechtenstein, et qui comprenait les 3 brigades Scheither, Cobourg et Longueville, en tout, 10 bataillons, 24 escadrons et 8 batteries d'artillerie;

2° les 2 divisions de grenadiers Klenan et Weissenwolf, soit 13 bataillons;

3° les 2 divisions de cuirassiers Klebelsberg et Nostitz, soit 38 escadrons;

---

(1) Cf. plus loin la *Manœuvre d'Augereau en Franche-Comté.*

4° les 2 divisions légères de Moritz de Liechtenstein, soit 2 bataillons et 12 escadrons.

Ordre était donné au prince de conduire cette masse, de 25 bataillons et 74 escadrons, devant Besançon, d'en imposer par sa brusque arrivée devant cette ville au général Marulaz, et d'obtenir la reddition de la place par une vigoureuse démonstration, et au besoin en la couvrant d'obus.

Il eût été, en effet, d'une importance capitale pour Schwarzenberg de s'emparer de Besançon. « Les colonnes alliées qui s'avançaient de la Suisse, partie à gauche vers le sud de la France, partie à droite vers Langres, étaient menacées par cette place sur leurs derrières, et leur communication avec l'Allemagne était en danger (1). »

D'autre part, Besançon commandait la route de Bâle à Lyon ; et le généralissime, qui envoyait la colonne Bubna dans la région lyonnaise, se rendait compte que s'il ne réussissait pas à enlever Besançon, dans la suite, la situation de Bubna, isolé, pouvait devenir difficile.

Enfin, Schwarzenberg craignait une levée en masse des Comtois ; — et s'il arrivait que cette levée se fît, Besançon, par la force même des choses, devenait le « pivot » des opérations qui seraient alors conduites par les Français sur les derrières et les lignes de communication de son armée.

On a vu plus haut la marche des colonnes du prince héritier, et, partant, l'investissement de Besançon (2). Que firent les Français, durant cette période de l'investissement ?

Le 24 décembre 1813, l'ennemi étant signalé à trois journées de marche, Marulaz déclara la place de Besançon en état de guerre (3). Il éloigna de la ville ce qu'on appelle, en langage militaire, les « non-valeurs ». C'étaient les 1.200 prisonniers anglais, les malades en traitement dans les hôpitaux civils, etc...

Marulaz fit aussi détruire tous les bacs et les barques qui se trouvaient à 3 lieues en amont ou en aval de Besançon. Il lança des patrouilles de cavalerie sur toutes les routes ; quelquefois, surtout quand l'ennemi se rapprocha, ce furent même de petits détachements de cavalerie, soutenus par quelques fantassins, qu'il envoya en reconnaissance, et qui étaient en même temps chargés de

---

(1) Schels.
(2) Cf. chapitre III : l'*Invasion*.
(3) Conformément à l'article 52 du titre III du décret du 24 décembre 1811.

couvrir les réquisitions faites pour compléter l'approvisionnement de Besançon.

A la nouvelle du passage du Rhin par les Alliés, confirmé par le rapport d'un officier qu'il avait aussitôt envoyé en Alsace, Marulaz, sur les ordres du duc de Feltre, envoya immédiatement un détachement de 380 hommes d'infanterie occuper le fort de Blamont. Le 28 décembre le détachement s'était heurté, à Clerval, au corps franc du major Wöber, poussé en reconnaissance sur Besançon par Bianchi. Wöber rejeta et poursuivit la petite troupe française jusqu'à Baume-les-Dames.

Cet échec, connu à Besançon le 29 au soir, fit une fâcheuse impression. Aussi, dans la nuit du 30 au 31 décembre, Marulaz, heureux de laisser le commandement de la place au général Musnier (1), se mit à la tête d'un détachement de 600 hommes d'infanterie, 300 de cavalerie et d'une pièce de 4, « la seule prête en ce moment ». Wöber, rejoint dans Baume, y est bousculé vivement et n'a que le temps de battre rapidement en retraite sur Clerval, laissant entre les mains des Français une centaine de prisonniers, dont 4 officiers (2).

Marulaz ne poursuivit pas. Il fit bien, car il se serait heurté à la division légère Crenneville qui s'étaient avancée de Pierrefontaine sur Clerval. Il revint, plein d'enthousiasme : « J'ai chargé cette « canaille, écrit-il dans son journal, et je suis entré dans Baume « aux acclamations et aux cris de Vive l'Empereur !... Avec une « demi-batterie, 2.000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers de « vieilles troupes, je pense que l'on pourrait repousser l'ennemi « sur tous les points (3)..... »

Le retour de Marulaz victorieux, la présence des prisonniers autrichiens dans sa colonne ramenèrent un instant la confiance dans la ville. A la suite de ce fait d'armes le gouverneur fit publier à Besançon et dans la banlieue une vigoureuse proclamation appelant les Francs-Comtois aux armes (4). Il ne devait être entendu, ni des bisontins ni des habitants de la région suburbaine. Ceux-ci ne commencèrent à s'émouvoir qu'après le passage des Autrichiens, sous le coup des réquisitions « énormes » qu'ils

---

(1) Lafaille, *Mémoires*, 5.

(2) Lieutenant Borrey, *le Blocus de Besançon*, 20; *Mémoires et documents inédits*, XII, 46. Le Préfet se trompe lorsqu'il écrit au Ministre de l'Intérieur que Marulaz a fait « 3 prisonniers dont 1 officier ».

(3) Ordinaire, 73.

(4) Ordinaire, 75, 76; Borrey, 21, 22.

durent subir. Quant aux habitants de Besançon, il n'y eut guère que la classe pauvre qui répondit à l'appel du gouverneur. La classe aisée fut, pendant le blocus, ce qu'elle est, d'une façon générale, égoïste. Souvent, très souvent, Marulaz se plaindra du « mauvais esprit » des riches bisontins.

Le combat de Baume-les-Dames, non seulement eut un excellent effet sur les populations et les soldats, mais il contribua aussi à augmenter chez les Autrichiens cette prudence qu'on leur connaît. Marulaz en profita pour presser la rentrée des réquisitions et pousser des reconnaissances sur toutes les routes. L'une d'elles, commandée par le général Pageot, rencontra le 4 janvier, près de Villers, un détachement de la brigade Scheither et le bouscula. Une autre n'osa pas s'aventurer au-delà de Saône ; et le général Valette qui la commandait rentra dans Besançon sans avoir rien fait ni vu.

Le 6 janvier, en exécution du décret de l'Empereur du 4, Marulaz déclara la ville en état de siège. Le 8 au soir les fortins de Touzey et de Trois Châtels étaient occupés par les Autrichiens. Le 9 la ville était complètement bloquée.

*
* *

Comment la place était-elle fortifiée ? — armée ? — approvisionnée ? — occupée et commandée au moment où les Autrichiens arrivaient sous ses murs ?

On est renseigné sur le premier point par un *État des travaux les plus urgents pour mettre Besançon en état de défense*. Le 4 novembre 1813, le Ministre avait approuvé cet état et l'avait envoyé au chef du génie de la place. Il y avait alors beaucoup à faire à Besançon : nombreuses réparations aux remparts, dont certaines parties étaient écroulées ; érection de traverses ; palissadements ; réparations aux portes, barrières, pont-levis, quand ce n'étaient pas des réfections ; déblaiement des bastions, demi-lunes et tours bastionnées qui étaient recouvertes de plantations (1) ; curage des fossés ; blindage des poudrières, etc.... Le 9 janvier on avait à peine exécuté les plus urgents de ces travaux qui devaient, d'ailleurs, se continuer pendant tout le cours du blocus.

Si l'état des remparts de la ville laissait à désirer, il n'en était

(1) Celle entretenue dans la lunette de Bregille formait le jardin du directeur des fortifications, cf. Lafaille, *Mémoires*, 29.

pas de même des remparts de la citadelle. Ils avaient toujours été entretenus, car cette forteresse avait servi jusqu'alors de prison d'État. Mais elle ne pouvait être armée. Sans parler de l'aménagement intérieur des remparts — établissement de traverses, recoupement des terres, palissadement, création de plates-formes — qui était presque tout à faire, le pont-levis se trouvait dans un état tel que, lorsqu'on voulut armer la citadelle, on s'aperçut qu'il ne pouvait supporter les pièces qu'on voulait amener de l'arsenal sur les remparts.

Les fortins extérieurs étaient en meilleur état que le corps de la place et la citadelle. Ces fortins, ou plus exactement ces lunettes avaient été récemment construites. C'étaient : la lunette de Chaudanne, la seule achevée ; les lunettes de Touzey, de Trois Châtels et de Beauregard qui n'avaient pu être terminées faute d'argent. Construites par un franc-comtois, l'ingénieur militaire d'Arçon, elles furent d'un grand secours pour la défense de Besançon (1).

Mais il ne suffisait pas que le corps de la place, la citadelle et les ouvrages extérieurs fussent en bon état, il fallait aussi des canons pour les armer. L'armement était considérable et bien réparti (2). Le chef d'escadron Ragmey, commandant le dépôt du 5e régiment d'artillerie à cheval, avait reçu du Ministre le 30 octobre 1813, l'ordre « d'armer la place, la citadelle et les forts. » Malgré tous les obstacles à surmonter, Ragmey parvint à être prêt, ou peu s'en fallut, au commencement du blocus. Il arma d'abord la double couronne; puis, successivement, le fort Griffon, le bastion et la demi-lune de Battant; enfin, la citadelle. Le 9 janvier, 95 pièces étaient sur les remparts de la ville et de la citadelle. Les autres pièces, qui se trouvaient à l'arsenal, ne furent amenées sur les remparts qu'après le bombardement du 31 janvier. Il y en eut alors 119. Une batterie mobile de 6 pièces fut aussi constituée (3).

Le personnel chargé d'assurer le service de cette artillerie comprenait, au 1er janvier 1814, les troupes actives et les compagnies de canonniers des cohortes urbaines. Les troupes actives affectées

---

(1) Cf. dossier n° 491 de la BMB. En 1792, sur les instances de d'Arçon 280.000 francs avaient été allouées pour la réfection des « remparts délabrés » de Besançon et la construction des lunettes en question.

(2) Rapport sur les ressources et les travaux de l'artillerie. Registre de correspondance Marulaz, 26 mars 1814, cf. *Mémoires et documents inédits*, XII, 175 à 185.

(3) Borrey, 25.

au service de l'artillerie étaient les dépôts des 5e et 1er régiments d'artillerie à cheval et des 6e et 13e bataillons du train, soit 15 officiers, 32 sous-officiers, 521 canonniers et 46 chevaux. Les canonniers des cohortes étaient au nombre de 268. En outre, Marulaz rappela à l'activité les officiers d'artillerie en retraite et affecta à l'artillerie les gendarmes qui avaient servi dans cette arme. C'est ainsi qu'au jour du blocus il eut un beau corps d'artillerie de 43 officiers, 1006 sous-officiers et canonniers et 56 chevaux.

Le gouverneur de la place avait aussi créé pour le service de l'artillerie et du génie un atelier de réparations, « composé d'ouvriers bourgeois et de canonniers », une cartoucherie, une salle d'artifices à l'arsenal et une à la citadelle, un atelier de confection de gabions, saucissons, fascines, etc.

Quant à l'approvisionnement en munitions, il était bien assuré, sauf peut-être pour les balles de fusils, qui furent sur le point de manquer vers la fin du blocus.

En somme, grâce aux efforts intelligents de la plupart, la place de Besançon se trouvait, au commencement de janvier 1814, à l'abri d'un coup de main.

Était-elle aussi protégée contre un blocus?

La durée du blocus d'une ville bien défendue et commandée par un homme énergique dépend presque uniquement de la quantité d'approvisionnements qu'elle renferme. Besançon n'avait pu être approvisionné que d'une façon incomplète. L'ordonnateur Lyautey (1) avait bien fait tout ce qui dépendait de lui pour créer et entretenir un approvisionnement aussi complet que possible. Mais si l'ordre d'armer la place était arrivé à Besançon le 30 octobre, c'est seulement à partir de la fin de novembre que parvinrent les ordres d'approvisionner la ville en vue d'un siège éventuel. Alors, successivement, l'ordonnateur passa des marchés avec différents fournisseurs de la ville pour la viande, le suif, le vin, l'eau-de-vie, etc... Ces fournisseurs s'approvisionnèrent dans les communes du Doubs et dans les communes limitrophes de la Haute-Saône et du Jura, qui avaient été requises, par ordre du préfet, d'avoir à livrer des denrées à ces fournisseurs. Pour faciliter les opérations, sur la demande de l'ordonnateur Lyautey, le payeur de la 6e division

(1) « Un officier généralement estimé, qui le serait même de ses ennemis, s'il pouvait en avoir d'autres que ceux de l'État, M. Lyautey, commissaire ordonnateur, etc..... » ms. 1066, BMB.

militaire mit à la disposition du préfet, qui délivrait les mandats de paiement, une somme de 20.000 francs en espèces.

Les céréales requises furent versées dans les greniers de la ville. Chaque commune livrait en bloc. Le paiement se faisait pour un tiers au comptant; les deux autres tiers devaient être pris sur le produit de l'impôt extraordinaire décrété le 11 novembre dernier. Le paiement immédiat d'un tiers de la valeur de la marchandise livrée devait attirer, et attira en effet, des vendeurs, car, du même coup, ils se libéraient de l'impôt extraordinaire.

Les dispositions prises étaient très judicieuses. D'autre part, Lyautey avait à sa disposition les 156.656 francs « assignés au « département du Doubs par décret du 16 novembre pour les appro- « visionnements de siège. » On pouvait donc espérer que la place serait bien approvisionnée, bien que l'ordre fût parvenu très tard. Et Lyautey aurait obtenu un résultat très satisfaisant, s'il avait été possible d'en obtenir un. Mais les campagnes n'étaient pas riches et les paysans écoutaient trop les bruits pessimistes qui couraient dans la région. Souvent, ils cachaient leurs denrées, quand il ne leur arrivait pas de refuser tout simplement de les livrer. Il fallut donc recourir aux réquisitions, les fournisseurs se déclarant incapables de pouvoir satisfaire, dans le délai donné, aux clauses qu'ils avaient signées. Des groupes de cinq cavaliers conduit par un gendarme aidèrent aux opérations.

Mais les livraisons n'étaient guère plus nombreuses. Aussi le 31 décembre, comme le commissaire ordonnateur s'en plaignait au préfet, celui-ci écrivait à Marulaz : « Je ne vois plus qu'un seul « moyen praticable pour faire arriver les approvisionnements, « celui que peut vous donner et le caractère supérieur dont vous « êtes investi et l'emploi des moyens militaires dont vous pouvez « disposer. » Marulaz ne se le fit pas dire deux fois, et le régime des réquisitions militaires commença.

Malgré tout, les approvisionnements de siège de la place et de la citadelle, qui devaient être constitués, le premier pour 6.000 hommes pendant trois mois, le second pour 2.000 hommes pendant quatre mois présentait un déficit en toutes matières, en particulier en farine et en viande fraîche, qui sont pourtant de première nécessité pendant un blocus : le déficit pour ces deux dernières matières étaient respectivement de moitié et de deux tiers (1). Comme il

(1) Cf. AP, un état des approvisionnements de siège, à la date du 10 janvier 1814.

avait été prescrit par le Ministre de porter au complet les approvisionnements de la citadelle avant de constituer ceux de la ville, il arriva, lorsque les premiers furent assurés, qu'il ne resta guère que le quart des subsistances nécessaires pour assurer l'entretien de la garnison pendant trois mois.

Ainsi s'explique le dur régime auquel va être soumise la ville pendant toute la durée du blocus. Elle devra livrer à l'administration militaire du drap, des farines, du vin, de l'eau-de-vie, des fourrages, etc..., même de l'argent, pour payer aux officiers et aux soldats leur modeste solde et les empêcher de mourir de faim. En effet les caisses de l'État étaient presque vides ; le receveur général, le directeur des droits réunis, le directeur des douanes avaient quitté la ville en emportant leur caisse, sur l'ordre du Ministre des finances lui-même. Comment, sans argent, se faire livrer quoi que ce soit? Il est bien peu de citoyens riches capables de comprendre que dans les temps de crise ils doivent avoir confiance en l'État et lui donner ce qu'ils possèdent, quand il le leur demande au nom du salut public.

Aussi Marulaz en sera-t-il réduit à donner l'ordre de faire des réquisitions d'argent. Marquons qu'il n'ordonna jamais ces réquisitions qu'à la dernière extrémité, et qu'elles portèrent généralement sur de vieux bourgeois avares et égoïstes qui eussent préféré voir la garnison mourir de faim, les portes de la ville s'ouvrir aux Autrichiens plutôt que de livrer, contre toutes sortes de garanties, une parcelle de leur or.

Pourtant les soldats et officiers de troupe qui formaient la garnison furent pendant toute la durée du blocus d'une endurance héroïque (1). Cette garnison, composée des dépôts de 26 corps, de la compagnie de réserve du Doubs, d'une compagnie franche, et de la gendarmerie à pied et à cheval, présentait, à la date du 10 janvier (2), un effectif de 317 officiers, dont 45 dans les états-majors, 6.613 hommes bien portants (3) et 718 chevaux. Bon nombre étaient de vieux soldats. Quant aux officiers, la plupart d'entre eux avaient fait toutes les campagnes de l'Empire ; et les plus jeunes avaient tout au moins fait les dernières. C'est ce qui explique qu'au contact des vieux soldats et sous les ordres d'offi-

---

(1) Laffaille, *Mémoires*, 15.
(2) Cf. AP.
(3) Sans compter 1.020 hommes dans les hôpitaux, soit un total d'environ 8.000 hommes, non compris les cohortes urbaines.

ciers expérimentés, les 3.000 recrues allèrent bientôt au feu aussi crânement que leurs anciens. Marulaz commandait donc à une belle et forte garnison. Il avait fait aussi entrer en ville tous les petits détachements qui passaient sous les murs de la place se rendant à la Grande Armée et les avait placés dans les différents corps qui s'y trouvaient. Les condamnés militaires à des peines non infamantes avaient été également versés dans ces corps. Les événements montrèrent que Marulaz avait fait là un coup de maître. Beaucoup se conduisirent héroïquement. Plusieurs furent même nommés officiers, au cours du siège, pour leur intelligente bravoure.

Tous les anciens militaires du département furent appelés à Besançon. Ils y accoururent. Quelques-uns avaient gardé l'enthousiasme des premières années de la Révolution. Leur exemple, et, pour ceux qui étaient trop invalides, leurs bons conseils contribuèrent, pour une bonne part, à l'éducation militaire des recrues.

Une des plus heureuses créations du gouverneur fut celle de la compagnie franche, appelée aussi première compagnie de tirailleurs du département du Doubs. Un ancien capitaine d'infanterie légère, Jacques Cuenot, eut la mission de l'organiser et d'en prendre le commandement. Cette compagnie franche devait « faire une guerre à outrance à l'ennemi par tous les moyens imaginables. » Elle s'acquitta de son rôle à merveille, faisant presque chaque jour, seule ou avec d'autres troupes, des sorties pour bousculer, à la nuit tombante, les avant-postes autrichiens qu'elle tenait ainsi toujours en éveil, et qui, après quelques semaines, furent harassés par ces alertes incessantes. Son effectif, variable, ne dépassa guère 100 hommes, tous choisis par le capitaine lui-même parmi des anciens militaires, les « crânes » comme on disait (1).

A côté des troupes actives, la garnison comprenait aussi les trois cohortes urbaines créées par décret du 7 novembre 1813. Elles formaient une légion ayant à sa tête un chef de légion (2) assisté

---

(1) *Lettres sur le siège de Besançon*, 5. A la fin du blocus, cette compagnie avait perdu 125 hommes et avait eu 25 blessés, dont un de 32 coups de sabre. Le prince de Liechtenstein, place des casernes, rendit hommage à la bravoure éclatante des tirailleurs. Il déclara « en présence de plus de 4.000 âmes qu'il n'exagérait pas en évaluant à 3.000 le nombre des hommes qu'il avait perdus par suite des attaques de ce corps isolé. » Cf. Deschamps, *Souvenirs*, 125 ; cf. aussi Baverel, ms. 86 et dom Grappin, ms. 1066.

(2) Le chef de légion était le général de brigade Pierre de Viantaix, cf. ses états de services dans *Mémoires et Documents inédits*, XII, 558, 559.

d'un adjudant de légion. A la tête de chaque cohorte se trouvait un chef de cohorte assisté d'un adjudant de cohorte. Chaque cohorte devait avoir un effectif de 1.000 hommes. Tout citoyen qui n'était pas chef d'administration, professeur, instituteur, médecin, devait le service. Aussi les trois cohortes comptèrent-elles, à la fin de décembre 1813, plus de 4.000 hommes (1), alors que leur effectif ne devait être que de 3.000. Mais l'autorité avait agi sagement en incorporant ainsi dans les cohortes plus de 1.000 hommes en sus de l'effectif déterminé, car, par la suite, il y eut un grand nombre de malades ; et les riches, en général, trouvèrent toujours quelque raison pour se faire exempter de service. C'est ainsi que très rapidement, dès le 10 janvier, l'effectif des cohortes urbaines était descendu à moins de 3.000 hommes.

Donnons dès maintenant, au sujet de cette garde nationale, le jugement d'un soldat franc jusqu'à la brutalité, le commandant du génie Laffaille : « La garde nationale était belle, nombreuse et « aussi bien exercée que les troupes de ligne... La grande masse, il « faut lui rendre cette justice, aurait suivi ces exemples (de courage « et de dévouement donnés par les vieux officiers en retraite) sans « peine. Il faut cependant en excepter une partie des premiers « chefs, dont les uns étaient entièrement nuls, et les autres avaient « été choisis de préférence parmi ces hommes qui sont toujours « les plus habiles à flatter le pouvoir tant que la fortune lui sourit, « et les plus prompts à le renier, dès qu'elle lui tourne le dos. « C'est de l'influence seule de ces derniers, et non des efforts de « l'ennemi, qu'on eût pu concevoir quelque inquiétude pour la « place (2). »

---

(1) Exactement 71 officiers et 4.261 hommes ainsi répartis : 559 grenadiers, 536 chasseurs, 371 canonniers, 2.795 fusiliers.

(2) *Spectateur militaire*, IX, 389, 390. Déjà en 1821, dans ses *Mémoires* (p. 48). Laffaille écrit dans le même sens. « Par suite d'une faiblesse de Napoléon, qui ne fut pas étranger à sa chute, les principaux officiers de cette garde nationale avaient été pris, comme ses chambellans, dans cette classe d'hommes qui, disait-il, *savaient seuls servir avec grâce ;* mais s'ils servaient ainsi à la cour, il n'en était pas de même dans les places bloquées ; on n'y pouvait servir de plus mauvaise grâce et mauvaise volonté. Ces hommes qui dirigeaient de fait la garde nationale osaient se plaindre amèrement de ce qu'on ne rendait pas la ville. La dernière classe du peuple murmurait aussi pour des motifs différents, et la classe moyenne, quoique la plus nombreuse, n'osait manifester d'autres sentiments. Tout habitant qui se fût prononcé pour la défense de la ville, quoiqu'elle n'eût rien de commun avec les actes de la Révolution, eût été traité de jacobin... » Laffaille est une figure austère, énergique et toute militaire. Il se tint toujours en dehors de la politique et fut un des très rares officiers du temps qui ne servit pas Napoléon mais bien la France. A quelque époque que se soit de

Mais, en somme, Marulaz pouvait être fier de commander à une place dont l'importance s'était accrue à un tel point depuis l'invasion que nous la verrons bientôt appelée, dans l'esprit de Napoléon, à jouer un rôle capital dans la campagne. Cette fierté n'allait pas, d'ailleurs, sans une certaine inquiétude, provenant moins des moyens dont il disposait pour mener la lutte, que de sa nouvelle situation de commandant d'une ville investie et de son entourage. Était-il bien à sa place, l'ancien houzard, à la tête d'une place assiégée ? S'il avait toutes les qualités qui font les bons chefs de cavalerie, avait-il celles d'un gouverneur : beaucoup de sang-froid et d'énergie, jugement prompt et sûr, audace mêlée de prudence ? Rarement tant de qualités si différentes se trouvent réunies chez le même homme. Marulaz lui-même se rendait compte qu'il n'avait pas toutes ces qualités ; que lui demander, par exemple, une audace mêlée de prudence, c'était lui demander peut-être l'impossible.

Il est curieux de rapporter la conversation que le 7 janvier Marulaz eut avec Laffaille. « Je le trouvais plongé, écrit ce dernier, dans l'accablement le plus profond. Sans se lever et sans presque tourner de mon côté sa tête, qui était fortement inclinée, il me demanda si je venais pour rester (1) et me réitéra plusieurs fois la même question, paraissant toujours étonné de ma réponse affirmative. *Comment, vous ne vous en allez pas comme les autres*, finissait-il toujours par me dire, sans que je pusse m'expliquer ni son étonnement ni son incrédulité. Lorsqu'il ne put plus enfin douter que je ne lui disse vrai : *Ne suis-je pas bien malheureux*, me dit-il ? *Tout le monde m'abandonne ici. Vous avez vu comme le sénateur s'en est allé; le général Musnier en avait fait autant; une kirielle d'aides-de-camps et d'officiers d'ordonnance, venus de la part de l'Empereur, se sont également tous envolés, comme si le vent les emportait, aussitôt qu'ils ont senti l'approche de l'ennemi. J'ai été vingt fois tenté de partir moi-même à la tête d'un détachement de chasseurs, et de laisser tout là pour aller rejoindre l'Empereur... J'avais remis au général Musnier le commandement supérieur de la place, qui lui convenait bien mieux qu'à moi, mais il s'est bien gardé de le conserver. Et c'est moi, officier de cavalerie, moi qui n'ai jamais commandé que*

---

sa carrière, il ne se permit jamais de plaisanteries sur les Bourbons ou d'injures contre Napoléon, *Mémoires*, p. 69.

(1) Laffaille était arrivé à Besançon dans la nuit de 5 au 6 janvier 1814.

des avant-gardes, qui me trouve chargé de ce commandement auquel je n'entends rien ! Me voilà perdu, déshonoré ! Ce n'est-il pas affreux après trente ans d'honorables services (1) ?

Et personne dans son entourage pour relever son moral abattu. Au contraire. Tous, dit Laffaille, déclaraient que la ville, dominée de tous côtés, ne tiendrait pas huit jours. Le général les avait crus au point qu'il avait « envoyé sa femme chez l'archevêque, s'imaginant qu'elle y serait plus respectée que dans sa propre maison, et plus à même de se sauver dans la citadelle, l'archevêché étant bâti au pied de l'esplanade qui la sépare de la ville (2). » N'étaient admis en effet en conseil auprès du général que quelques généraux ou officiers supérieurs « de ces états-majors pourris de l'intérieur en qui toute énergie et tout esprit militaire étaient entièrement éteints (3). » Mais la confiance revint vite au gouverneur, lorsqu'il eut entendu le commandant Laffaille. Il en fit dès lors son confident avoué et presque toujours écouté. Encore qu'il y eût dans la place un directeur des fortifications, le colonel Bizot-Brice, Marulaz correspondit dorénavant directement avec le commandant Laffaille. On peut dire que ce dernier fut l'âme de la défense, à laquelle il sut intéresser, à l'occasion, jusqu'à Mme Marulaz elle-même (4).

*
* *

Le 10 janvier, le généralissime prince de Schwarzenberg, après avoir constaté lui-même l'impossibilité de s'emparer de Besançon par un coup de main ou par un court bombardement avec les pièces de campagne dont il disposait (5), avait envoyé de Roulans au prince héritier les ordres suivants :

« Le feld-maréchal lieutenant Aloïs Liechtenstein continuera le

---

(1) Laffaille, *Mémoires*, 7.

(2) Laffaille, 8.

(3) Laffaille, 15. Il faut ajouter que la plupart avait des intérêts à Besançon ou dans la région.

(4) « Mme Marulaz qui avait été traitée par l'impératrice Joséphine avec une bienveillance et une distinction toutes particulières, en conservait un souvenir flatteur et une tendre reconnaissance qui s'étendait jusqu'à Napoléon lui-même. Aux plus heureux dons de la nature, elle joignait les avantages d'une éducation soignée. » Laffaille eut l'habileté de la conquérir à ses vues. « Elle ne craignit point de lire les ouvrages qui traitent de l'attaque et de la défense des places : on voyait Vauban et Carnot sur sa table à ouvrage ; et ce fut sans doute la première fois que ces graves auteurs se virent feuilletés par les mains d'une jolie femme » (Laffaille, 46).

(5) Cf. le chapitre : L'Invasion.

blocus de Besançon avec les brigades Cobourg et Beck, du IIe corps, la brigade de grenadiers Weigel et le régiment de cuirassiers de l'archiduc François.

Le colonel Leiningen restera devant le château de Joux.

La brigade Scheither se tiendra en réserve et bloquera le fort Saint-André.

Avec le reste de la réserve à savoir : le reste de la division de grenadiers Weissennolf (brigade Fürstenwärther), la division de grenadiers Klenau, les divisions de cavalerie Klebelsberget Ledereret avec la 2e division légère, le prince héritier Hesse-Hombourg, se mettra en marche le 11 janvier sur Dijon par Quingey, etc....

Le feld-maréchal lieutenant Wimpfen laissera en arrière, à Roulans, un bataillon de Bellegarde et le régiment de dragons de l'archiduc Jean. Le 10 janvier, il marchera sur Gray afin de s'assurer le pont sur la Saône. Il arrivera lui aussi devant Dijon le 15 (1). »

Après le départ de Wimpfen, les troupes qu'il laissa sur la rive droite furent bientôt renforcées par la brigade des grenadiers Fürstenwärther. Aloïs Liechtenstein porta son quartier-général à Saône et fit réunir des matériaux pour jeter un pont près de Grand Vaire. Le 12 janvier, il envoya sur la rive droite, par Baume-les-Dames et Roulans, les hussards de Kienmayer et une batterie à cheval. Le 14, toutes les troupes de la rive droite étaient mises sous les ordres du prince de Cobourg et l'important passage de Baume tenu par deux compagnies du bataillon de grenadiers d'Obermayer et une batterie de douze; enfin, à Roulans, était placée une compagnie, cependant qu'un bataillon de Reussgreitz, venu de la Grande Armée, était porté à Saint-Claude.

Jusqu'à la mi-janvier la garnison ne fit pas de sorties proprement dites, mais, « tous les jours, depuis le commencement du blocus, elle envoya des reconnaissances. » Ces reconnaissances étaient fortes d'environ 200 hommes, fantassins ou cavaliers, le plus souvent des uns et des autres. En même temps qu'elles se rendaient compte des positions de l'ennemi en escarmouchant avec lui, elles réquisitionnaient et ramenaient dans la ville les approvisionnements qu'elles pouvaient trouver. Elles opéraient surtout dans les villages situés sur les routes de Dôle et d'Auxonne ou à proximité de celles-ci, car ce secteur de l'investissement était assez mal gardé; sauf quelques rares postes d'infanterie, on n'y

(1) Cf. Schels.

trouvait guère que de la cavalerie. Le service y était fait par des colonnes volantes (1).

Le 22 janvier, Marulaz fut l'objet d'une tentative de corruption. Un certain Girod, châtelain de Novillars, vint le trouver et lui déclara tenir d'un officier d'état-major du prince de Liechtenstein qui habitait son château que « le prince donnerait tout ce qu'on « voudrait si on voulait rendre la ville et la citadelle, 4 ou « 500.000 florins. » Marulaz, parlant de cette tentative de corruption dans son journal, ajoute : « Cette déclaration m'ayant semblé « qu'il (Girod) pouvait être d'intelligence avec l'ennemi pour sonder « mes intentions et ensuite les lui faire connaître, j'ai donné les « ordres nécessaires pour le faire surveiller. » Les Alliés employaient fréquemment ce procédé; ils en usèrent auprès de la plupart des gouverneurs des places fortes d'Alsace.

Durant cette période, l'ennemi ne fit aucune tentative sérieuse contre la place. Quelques patrouilles de cavalerie seulement s'en approchaient de temps en temps. Laffaille profita de cette circonstance pour améliorer la défense, et activer les démolitions de tout ce qui était bâti dans la zone de servitude. Depuis le 3 janvier, ces démolitions avaient été commencées. Elles n'avaient pu être poussées activement faute de bras, et aussi parce que le colonel Bizot-Brice, directeur des fortifications, et les autres officiers chargés de ce service n'y tenaient pas la main, sans parler de l'inertie calculée du maire Daclin (2). Les démolitions devaient être faites dans un rayon de « 250 toises à partir de l'angle saillant du chemin couvert. » Les généraux Valette et Pageot, qui en avaient été chargés depuis le commencement, n'avaient pas obtenu grand résultat, car ils avaient été « très mal secondés par la garde nationale (3). »

Quant aux reconnaissances, le commandement continuait à en envoyer presque chaque jour. Elles opéraient, en général, sans incidents intéressants. Seule, la reconnaissance du 23 janvier mérite d'être rapportée. Les 200 cavaliers et les 50 fantassins qui la composaient furent lancés sur Avannes par Saint-Ferjeux,

---

(1) Dans les autres secteurs de l'investissement les Autrichiens travaillaient à barrer les routes au moyen de coupures précédées d'abatis, à fortifier les villages, en particulier Marc et Palente.

(2) Laffaille, 17, 18.

(3) *Mémoires et documents inédits*, XII, 113. Ces démolitions durèrent fort longtemps et ne furent terminées que le 1er mars (Journal de Marulaz); Laffaille, 17 à 22.

puis refoulés dans la place par le capitaine Harsdorf, des hussards de Kienmayer. Si nous eûmes à regretter la perte du capitaine Beaupoil, de l'état-major, fait prisonnier, cette reconnaissance n'en ramena pas moins treize voitures de foin et de paille trouvés à Saint-Ferjeux (1).

Cependant l'habillement des recrues se faisait lentement. Nos pauvres conscrits, par les rigueurs d'un âpre froid de janvier, n'avaient pas de capotes. A l'époque où nous en sommes, 24 janvier, 700 furent remises aux différents corps sur les 3.000 qui avaient été demandées et promises par la municipalité (2). L'ordonnateur vigilant faisait prescrire par Marulaz « pour ménager les ressources » que « la ration de viande » serait « réduite à 6 onces « au lieu de 8 pour tous les militaires, et à 12 onces au lieu de « 16 pour les militaires malades aux hôpitaux. » La ration de fourrage était également réduite à 4 kilogrammes de foin, 5 kilogrammes de paille et un demi boisseau d'avoine. Bien plus, Lyautey demandait et obtenait un « recensement général de toutes les denrées existant dans la place. »

Ce mois de janvier, comme d'ailleurs ceux qui suivirent, fut plus pénible pour les habitants que pour les soldats. Ceux-ci trouvaient encore quelques distractions dans les reconnaissances, les travaux intérieurs aux fortifications, en un mot, les mille occupations d'une troupe dans une ville assiégée. Mais les habitants ne connaissaient que la grande monotonie des nuits d'hiver dont le silence n'était troublé que par le pas lourd des patrouilles déambulant par les rues, les cris des veilleurs de nuit et des sentinelles sur les remparts. Le jour, leur seule distraction était de voir passer les pionniers qui se rendaient au travail, pelle et pioche sur l'épaule, les fantassins, les artilleurs qui allaient à quelque exercice sur les remparts ou à une revue à Chamars, les cavaliers qui portaient au galop les ordres du gouverneur. S'ils allaient parfois jusque sur les remparts, ils apercevaient sous le ciel d'hiver, terne et sombre, la ligne des bivouacs ennemis d'où s'élevaient des centaines de colonnes de fumée (3).

---

(1) Ce jour-là, les curés des paroisses donnèrent lecture de la permission accordée par Mgr Le Coz de faire gras le vendredi. cf. Baverel, ms. 79.

(2) Près de 4.500 mètres de drap avaient été cachés, cf. Ordinaire, 120. Il faut croire que dans la suite ils furent livrés puisqu'ils sont portés au règlement de compte dressé sur l'ordre de Marulaz le 10 mai 1814, A M B.

(3) Le 15 septembre 1818, le sieur Laurent Huguenot, de la Vèze, présenta à S. E. le Ministre de l'Intérieur un « Mémoire » relatif à la fourniture de

A toutes les souffrances, physiques et morales, s'ajoutait le malaise causé par la privation de nouvelles. Les soldats qui sentaient que l'Empereur jouait sa dernière partie, se prenaient quelquefois à désespérer quand le vent apportait le bruit du canon tirés devant Salins. Puis ils reprenaient confiance, car la grande bataille libératrice allait être livrée. Ce serait alors la débâcle des Alliés. Avec quelle joie on les accablerait pendant leur retraite. Chez les habitants, le malaise était plus grand. Quatorze cents familles qui, aux termes du décret du 24 décembre 1811, auraient dû être mises hors la ville comme « bouches inutiles », étaient entretenues par le bureau de bienfaisance (1). Le commerce était ruiné. Chacun cachait ce qu'il avait. Et il fallait donner enfants et argent. Le percepteur, M. Grangier, n'y allait pas de main morte et disposait de garnisaires. Il en envoyait chez les contribuables retardataires, car le général, dont les caisses étaient vides, le pressait, lui ordonnait d'agir ainsi. « La ville prenait un aspect sinistre. Les rues devenaient désertes : les habitants, agités par de sourdes inquiétudes, restaient au sein de leur famille et se communiquaient de proche en proche leurs craintes, leurs espérances, ainsi que les nouvelles du dehors qui pouvaient faire prévoir l'issue de la lutte formidable de la France épuisée contre l'Europe en armes (2). » Le grand silence des jours ordinaires n'était guère troué çà et là que par quelques coups de fusil ou de canon tirés de la campagne ou des remparts.

Parfois, il arrivait que hommes et femmes se portaient en si

2.162 moules de bois (1 moule = 2 stères) valant 25.944 francs, qui ont servi pendant les mois de janvier, février, mars et avril 1814 « au chauffage des bivouacs « et cantonnements des dites troupes alliées à l'époque du blocus de la ville de « Besançon. » Huguenot exploitait la forêt de Chailluz. Les bois d'Amagney étaient exploités par les sieurs Chautemps et Grenier qui fournirent, de leur côté, pour 11.000 francs de bois aux Autrichiens du corps du blocus. Pour ce qui est de Huguenot, le bois fourni par lui servit « au chauffage d'environ 40 bivouacs, « 80 corps de garde, et plus de 300 feux dans les logements de militaires de tous « grades. » A M B.

(1) Cf. Registre des délibérations du bureau de bienfaisance, séance du 18 mars 1814. Le nombre des indigents s'accrût au point qu'ils étaient 6.000 en fin de blocus. A M B.

Au sujet « de la nécessité de faire sortir de la ville les bouches inutiles » Laffaille, bien inutilement d'ailleurs, puisque Marulaz recula devant l'exécution, adressa le 20 janvier au gouverneur une longue lettre exposant toutes les raisons d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. Cette lettre est très curieuse et instructive, cf. Pièces et Notices.

(2) Laurens, *Journal du siège de Besançon en 1814*, cf. *Annuaire statistique et historique du département du Doubs*, année 1830 ; *Lettres sur le siège de Besançon*, 5.

grand nombre sur les remparts que la manœuvre des pièces et le placement des tirailleurs devenaient difficiles. Marulaz dut prendre un arrêté à ce sujet.

Et il en alla ainsi jusqu'en avril. Alors on connut la défaite suprême. Paris était aux mains des Alliés. Une grande douleur, la douleur d'être vaincu serra les cœurs, mais aussi un profond soupir de soulagement monta de toutes les poitrines : on en avait fini avec la guerre et le blocus (1).

---

(1) Situation des troupes autrichiennes à la date du 29 janvier 1814.

Rive gauche, *à l'aile droite*, sous les ordres du général Beck :

1 bataillon de Strauch à Morre, ayant détaché 1/2 compagnie à la Chapelle des Buis ;

1 bataillon de grenadiers de Fischer, ainsi réparti :

1 compagnie 1/2 à Montfaucon,
1/2 compagnie dans des retranchements le long du Doubs,
1 compagnie près de la Chapelle des Buis,
3 compagnies à la Vèze ;

2 escadrons de cuirassiers de l'archiduc François, placés comme troupe de renfort à Saône et à Gennes ;

à l'aile gauche, sous les ordres du général Weigel :

1 bataillon de Strauch à Beure ;

1 bataillon de grenadiers de Schussmann ainsi réparti :

4 compagnies à Fontain,
2 compagnies sur les routes de Salins et d'Ornans ;

2 escadrons de cuirassiers de l'archiduc François à Villers et à Merey.

Rive droite :

1 bataillon de Bellegarde (n° 1) réparti de la façon suivante :

2 compagnies et l'état-major à Chalezeule,
1 compagnie dans la forêt de Bregille,
3 compagnies dans les retranchements de Palente ;

1 bataillon de Bellegarde (n° 2) à Montarmot ;

1 bataillon de Wallaques de Siebenburg, ainsi réparti :

3 compagnies aux avant-postes, entre la route de Vesoul et la route de Gray,
3 compagnies avec le régiment de hussards de Kienmayer, formant des détachements volants entre les routes de Gray et de Vesoul ;

1 bataillon de Reussgreitz à Piray, en soutien des avant-postes ;

1 bataillon de l'archiduc Rainer, dont :

3 compagnies à Thise, Braillans, Amagney et Novillars ;
3 compagnies à Roche, en soutien de Palente ;

1 bataillon de grenadiers d'Obermayer, dont :

5 compagnies à Thise,
1 compagnie au Grand et au Petit Vaire et à Corcellot.

2 escadrons de l'archiduc Jean sur Amagney ;

2 escadrons de l'archiduc Jean sur Marchaux ;

2 escadrons de l'archiduc Jean sur Miserey.

Le 24 janvier, le quartier général avait été transporté de Saône à Grand Vaire.

Le communications étaient assurées : en amont de la ville, à Vaire, par un pont flottant ; en aval, par trois passerelles jetées vers Avanne (Cf. Borrey, 46, 47 d'après Schels).

En somme, le mois de janvier s'était passé, du côté des Autrichiens, à investir la place, à la bloquer de plus en plus étroitement, à organiser défensivement les points voisins les plus importants, à assurer des communications rapides entre les deux rives. S'ils n'avaient pas menacé Besançon d'une façon plus énergique, c'est que la faiblesse du corps d'investissement ne le leur avait pas encore permis. Mais aux nombreux petits détachements qu'ils ont reçus jusqu'à ce moment viennent alors d'ajouter, par la reddition du fort de Joux, deux mortiers de 8 pouces et 1.300 bombes tirés du fort et amenés au corps de blocus. Ces bombes n'étant pas garnies et même dépourvues des artifices nécessaires à l'allumage, un laboratoire fut créé par le major Schraubeck, et bientôt, grâce à un travail de jour et de nuit, 600 bombes étaient prêtes à être tirées. Une première batterie fut établie sur la hauteur de la Chapelle des Buis qui avait été pourvue de retranchements. Une autre batterie de 4 obusiers et de 2 pièces de 6 était placée, le 31 janvier, dans l'après midi, sur le mont Bregille. Les Autrichiens allaient bombarder la ville et la citadelle.

Marulaz, qui avait été attaqué le 31 à Beauregard et qui s'était vu enlever ce fortin par le colonel comte Odonell, chargé, avec son bataillon de l'archiduc Rainer de couvrir l'installation de la batterie du mont Bregille, voulut reprendre ce fortin le soir même. A 8 heures, il fit sortir par la porte Battant 250 hommes du 154e d'infanterie « pour éclairer les Chaprais et tourner le fort sur la gauche. » Une colonne de 400 hommes pendant ce temps s'avançait sur la droite par Bregille à travers les vignes. « Quelques coups de « fusil suffirent à chasser l'ennemi de tous les points. J'avais pris « la précaution de faire placer les quatre pièces d'artillerie sur les « remparts pour battre ce fort (1). » Pendant ce temps les Autrichiens qui se disposaient à bombarder la ville pendant la nuit, faisaient exécuter à leurs troupes des mouvements préparatoires à ce bombardement. Ils craignaient, en effet, que Marulaz, pour donner confiance à la population affolée par les bombes qui allaient incendier la ville et tuer quelques habitants, ne fît une vigoureuse sortie contre les lignes autrichiennes et ne cherchât peut-être à éteindre le feu des obusiers. Le prince de Liechtenstein avait donc donné l'ordre suivant :

« Le général Beck rassemblera les troupes de l'aile droite vers

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 120; Laffaille, 31.

minuit sur leurs places d'alerte, et ces troupes se tiendront prêtes à agir contre les sorties possibles : sur la *rive gauche*,

le bataillon de grenadiers Fischer à la Chapelle des Buis ;
le bataillon Strauch à Morre ;
le bataillon archiduc Rainer, à Palente ;
le 1er bataillon Bellegarde, à Palente ;
le bataillon de grenadiers Obermayer, à Palente ;
4 escadrons de l'archiduc Jean, à Palente ;
le 2e bataillon de Bellegarde à Montarmot avec 2 canons ;
le bataillon Reussgreitz à Montfaucon ;
3 compagnies du 1er régiment des Wallaques de Siebenburg aux Tilleroyes.

Sur la *rive droite :* le colonel baron Lilien s'avancera avec une partie du régiment des houzards de Kienmayer, les trois autres compagnies de Wallaques et 2 canons, par la route de Dôle et occupera Saint-Ferjeux. Le reste du régiment de Kienmayer restera sur la route prêt à tout événement.

A minuit le signal sera donné par un coup de canon tiré du mont Bregille. Alors le bombardement commencera et les démonstrations auront lieu sur tous les points. »

A minuit le signal fut donné sur le mont Bregille. Toutes les pièces commencèrent alors un feu violent de Bregille et de la Chapelle des Buis. 194 obus furent lancés de Bregille sur la ville sans produire l'effet attendu. « Les maisons ne prirent point feu. « Les obus ennemis, écrit Marulaz, ne firent que casser quelques « fenêtres et percer quelques toits. » Quant aux mortiers placés sur la Chapelle des Buis, leur portée était tellement faible que pas une seule bombe n'atteignit la citadelle.

A la faveur du bombardement, et sur un point opposé à celui où il avait lieu, le capitaine Poninski chercha à enlever par surprise le fort Chaudanne avec les Wallaques de Siebenburg et des détachements de dragons de l'archiduc Jean. Sa tentative n'eut pas plus de succès que le bombardement. La veille, en effet, Marulaz avait augmenté de 100 hommes la garnison du fort, et d'autre part l'attaque des Autrichiens se fit un peu en retard, à 1 heure du matin, alors que depuis une heure les obusiers jouaient et que, partant, tous les postes avaient pris les armes.

Guidés par un déserteur, un nommé Riard, des Tilleroyes (1),

(1) Dom Grappin, ms. 1066 ; Ordinaire, 103, 104 rapporte que des Français « et plusieurs Francs-Comtois même » servaient dans les rangs autrichiens. Au sujet de ce combat, cf. Laffaille, 31.

les Autrichiens arrivèrent sans encombre jusqu'aux sentinelles françaises en s'annonçant comme un renfort du 93 . Mais « perdus « par leur propre ardeur, les Wallaques se précipitent trop tôt « contre le fort en poussant de grands cris. » Le chef de bataillon Sadet, qui commandait le fort, les laissa approcher, sans un cri et sans un coup de fusil jusqu'aux palissades et alors les accabla pendant 10 minutes d'un feu violent tiré presque à bout portant. Après s'être retirés en désordre, les Autrichiens revinrent une seconde fois à l'attaque; une seconde fois ils furent repoussés. Ils ne reparurent plus. Au jour on ramassa 112 fusils, 52 sacs et 82 schakos. Les Autrichiens avaient enlevé leurs morts et leurs blessés.

L'ennemi, qui s'attendait à recevoir quelques vigoureuses sorties et à voir l'incendie allumé dans la ville par les bombes incendiaires qu'il y avait lancées, constata avec étonnement le peu d'effet du bombardement (1). Et à 2 heures le prince de Liechtenstein donna l'ordre de cesser le tir et de ramener en arrière les 6 canons de Bregille. La relation autrichienne a raison de parler du peu d'effet du bombardement : la plupart des habitants ne s'en étaient même pas douté (2).

Les troupes ennemies restèrent jusqu'à 9 heures du matin sur leurs emplacements. Il n'y eut qu'une escarmouche sur la route de Dôle. Le capitaine Harsdorf rejeta dans la ville, vers 8 heures, une faible colonne française qui s'était aventurée sur cette route.

Durant tout le mois de janvier le service avait été pénible. Les Autrichiens étaient « découragés par la fatigue et par le mauvais temps. » Aussi le prince Aloïs de Liechtenstein demanda-t-il au généralissime des renforts en infanterie. D'autre part, comme il s'était rendu compte qu'il ne viendrait pas à bout de la ville par un simple bombardement avec des pièces de campagne, il pensa à faire un siège en règle. Des officiers furent envoyés en Suisse pour emprunter aux différents cantons des pièces de siège et des munitions. Ils ramenèrent des arsenaux de Neufchâtel, de Berne et du

---

(1) J. B. Schels, Baverel, Marulaz, Dom Grappin, etc.... rapportent le même fait. Cf. aussi *Lettres sur le siège de Besançon*, 4.

(2) « Les fidèles de Besançon, pleins de confiance en Saint-Ferriol et Saint-Ferjeux, ont attribué à la médiation de ces deux apôtres de la province auprès de Dieu la conservation de la ville et des citoyens. » L'Archevêque ordonna des prières dans toutes les églises pendant la semaine de la sexagésime, cf. mss. 1066 — Laffaille, 31.

canton de Vaud environ 50 canons, mortiers et obusiers avec une grande quantité de munitions. Ils arrivèrent sous Besançon le 17 février (1).

Aloïs de Liechtenstein fut informé, sur ces entrefaites, que les habitants d'Avanne et autres localités situées sur le Doubs, en aval de Besançon, introduisaient des marchandises dans la ville. On a vu plus haut que dans ce secteur de l'investissement, les troupes étaient en moins grand nombre que dans les autres secteurs, et que le prince y suppléait par un système de colonnes volantes. Il pensa donc à modifier son dispositif d'avant-postes. Le colonel Lilien reçut l'ordre :

1° d'occuper avec les six compagnies de Wallaques de Siebenburg : Avanne, Chateaufarine, Franois, Les Tilleroyes, les Montboucons, Ecole, et d'établir en soutien, à Pirey, quatre compagnies de Reussgreitz;

2° de placer derrière la ligne de blocus, avec tous leurs biens, les habitants de Saint-Ferjeux et d'emmener tous les vivres qui se trouvaient dans cette localité.

Jusqu'au 10 février, il n'y a guère à mentionner du côté des Autrichiens que la célébration militaire et religieuse de la victoire de Brienne. Ce fut une « fanfaronnade », écrit Marulaz (2).

Du côté français, il faut signaler la terreur des habitants qui craignaient un second bombardement. La plupart savaient pourtant que les Autrichiens avaient évacué le mont Bregille dans la nuit du 1er au 2 février; trois bisontins avaient escaladé le mont et constaté « de visu » le départ des ennemis. « Malgré tout cela, dit Baverel, les bourgeois ont continué à coucher dans les caves (3). » Vers le 7, le bruit se répandit en ville de l'arrivée prochaine au camp autrichien d'un parc de siège. C'était vrai. Les Autrichiens attendaient en effet les pièces de siège qu'ils étaient allés chercher en Suisse (4).

---

(1) Oeschsli, *Le passage des Alliés en Suisse, 1813-1814*, § l'artillerie suisse devant Besançon.

(2) Cf. ms. 1066 où dom Grappin donne la lettre par laquelle A. Liechtenstein annonce à Marulaz « les feux de réjouissance » qui seront tirés le 6 février.

(3) Ms. 86.

(4) C'est le capitaine d'état-major Hartlieb que Schwarzenberg envoya à Berne pour négocier la remise de l'artillerie lourde bernoise Il réussit. Le 7 février partit en effet de Berne un convoi comprenant 1 mortier de 100 et 1 mortier de 50, 6 obusiers de 24 avec 240 obus armés et 2.740 non-armés, 6 canons de 12 avec 3.000 boulets et 100 quintaux de poudre. Fribourg et Soleure livrèrent 2 mortiers de 10 pouces, 1 mortier de 5, 1 obusier de 8 pouces et 6 canons de 8. A l'arsenal de Morges (pays de Vaud), Hartlieb, en présence de la foule qui ne vou-

On pourrait s'étonner à bon droit de cette coïncidence si on ne savait que les royalistes enfermés dans la place prenaient grand soin d'informer les Autrichiens de tout ce qui s'y passait, et plus grand soin encore de répandre dans la place toutes les nouvelles qui leur parvenaient du camp autrichien et même tout ce que la haine du régime actuel leur suggérait. Le populaire, toujours naïf, écoutait, amplifiait et tremblait d'effroi. Les bourgeois, s'ils n'acceptaient tous les bruits, se répandaient en gémissements contre un gouvernement cause de tant de maux. Quelques ecclésiastiques, l'archevêque Le Coz, le curé Denandre, avaient beau les exhorter et leur dire : « N'ayons pas peur, l'odeur de la poudre n'épouvante que les lâches. » Les Bisontins avaient peur. Le 8 février, ils se précipitaient aux autels pour prier de nouveau les saints patrons de la ville, Ferréol et Ferjeux. « Voilà déjà plusieurs fois que les « saints protecteurs daignent s'intéresser auprès de Dieu pour une « ville qu'ils ont enfantée à Jésus-Christ. On a lieu de croire qu'ils « voudront la protéger de nouveau et que dans peu, par leur « médiation, le Dieu tout-puissant aura pitié de son peuple et « déterminera les rois à faire la paix (1). »

La garnison, pendant cette accalmie, continuait à améliorer la défense. Jusqu'à ce jour elle avait réussi, grâce à un travail acharné, à porter jusqu'à 250 toises la limite des démolitions (2), à recouper tous les parapets, à palissader les chemins couverts, à poser toutes les barrières et à creuser des fossés au pied des escarpes. Plusieurs portes et poternes avaient été refaites à neuf, et celles qui n'étaient pas nécessaires, condamnées. Les points les plus facilement accessibles situés en avant du front d'attaque de la citadelle avaient été recouverts d'abatis. La porte Malpas, construite à l'endroit où la route qui longe le Doubs est resserrée entre la rivière et les rochers de la citadelle, avait été mise en état de défense et une coupure avait été pratiquée en avant.

---

lait pas laisser sortir les canons de l'arsenal, dut profiter de la nuit pour emmener en cachette 1 mortier, 3 canons de 12 et 6 obusiers avec leurs munitions (cf. Oechsli).

(1) Ms. 86 de Baverel.

(2) Laffaille, 25 : « Malgré les clameurs, les menaces et les sollicitations, la démolition des maisons autour de la ville se poursuivait sans relâche. Avant mon arrivée, quoiqu'on n'eût encore osé y mettre la main, on avait déjà promis plusieurs exceptions. On vint les réclamer auprès de moi, mais, ce fut sans succès. Je répondis que si j'eusse pu faire des exceptions, je les eusse étendues à tout le monde, que s'il m'eut fallu en restreindre le nombre, j'en eusse fait plus volontiers pour les pauvres qui se résignaient sans se plaindre, que pour les riches qui assiégeaient toutes les portes de leurs réclamations... »

Le poste de la porte Taillée, située de la même manière de l'autre côté de la citadelle, avait été remis en très bon état avec, en avant, un retranchement et un abatis. Les abords du fort Chaudanne avaient été pourvus d'abatis à la gorge et à l'entrée du fossé. Un chemin pratiqué dans la montagne allait du fort à la rivière, sur laquelle un bac avait été installé. Deux travées avaient été enlevées au pont de Bregille et remplacées par un ponceau ne livrant passage qu'à un homme de front. Des baraques en bois pour plusieurs postes avaient été montées sur les remparts et dans les chemins couverts. Et, vers le 10 février, on blindait les magasins à poudre de la citadelle.

Marulaz, comme par le passé, était, par son service d'espionnage très bien renseigné sur la triste situation des Autrichiens sous les murs de la place et assez bien sur les grands mouvements de troupes de l'ennemi. Un certain Bidaux lui apportait une lettre de Gray, lui relatant que les campagnes étaient écrasées de réquisitions et les paysans ruinés. Dans huit ou quinze jours une grande bataille devait se livrer entre Troyes et Paris. Belfort, Auxonne, Saint-André de Salins tenaient toujours. A Lyon, une armée française était en formation. Ces nouvelles étaient toutes de nature à faire persévérer le gouverneur dans sa résolution de résister jusqu'au bout. Pour parer à tout événement, il pensa à faire barricader le pont Battant pour forcer l'ennemi, le cas échéant, à un second siège, celui de la rive gauche, si les quartiers de la rive droite venaient à tomber en son pouvoir.

Dès le commencement du blocus, Marulaz, avec le général de Fajac et le colonel Bizot, avait discuté « pour savoir si, pendant « que les Autrichiens entreraient dans Battant, on aurait le temps « de se retirer dans la citadelle (1). » Laffaille, à qui on avait rapporté la discussion, s'était moqué des trois officiers. Depuis, la discussion avait été reprise plusieurs fois, et à présent Marulaz entendait, pour se mettre à l'abri d'une entrée possible des Autrichiens dans Battant, faire sauter le pont qui reliait ce quartier à la ville de la rive gauche. Ne sachant comment réduire l'obstination du gouverneur, Laffaille lui proposa de barrer le pont. Cette idée lui plut. Et, quoique ce travail eût été porté, sur l'état des travaux à faire, parmi les derniers, Marulaz donna l'ordre qu'il fût de suite exécuté. A peine Laffaille eut-il disposé des ouvriers qu'une « espèce de sédition » éclata. De nombreux attroupements

(1) Laffaille, 32.

se formèrent aux deux extrémités du pont. Le maire Daclin et d'autres personnages courent chez le général et protestent véhémentement contre l'établissement d'une pareille barrière. Le général cède, promet de faire cesser le travail commencé et donne déjà l'ordre de le suspendre jusqu'à son arrivée sur les lieux. Son chef d'état-major, le commandant d'armes et d'autres officiers encore, enchantés de porter les premiers cette nouvelle, accourent en triomphe sur le pont avec le maire accompagné d'un nombreux cortège, et donnent au peuple assemblé l'assurance que la barrière ne sera point posée.

Laffaille est appelé d'urgence chez le gouverneur. Il y court et entend l'ordre qu'il connaît déjà. Il expose alors à Marulaz le danger de céder sur un point à la foule. D'ailleurs, le travail a été ordonné par lui, Marulaz. Et puis, les malveillants, les royalistes peuvent organiser un mouvement, cette barrière servira « à rompre le concert entre les deux parties de la ville. »

Convaincu par ses raisons, le gouverneur s'achemina vers le pont, en compagnie de Laffaille. « Nous n'y étions pas encore arrivé que, comme un chef de conjurés, le maire s'avance à pas précipités vers le général et lui dit, en jetant sur moi des regards de colère et d'indignation : *Général, il est bien étonnant qu'on veuille diviser les parties d'une même ville... — Ce qu'il y a d'étonnant ici, Monsieur le Maire*, lui dis-je en l'interrompant *c'est de vous voir, vous qui devriez donner l'exemple et ramener les autres à l'ordre et à la tranquillité, vous mettre à la tête d'un attroupement, et vouloir dicter des lois au général. C'est par son ordre que cet ouvrage est entrepris, et son intention est qu'il ne soit point discontinué.* M'avançant en même temps vers le pont à travers la foule pressée qui en inondait les abords, j'ordonnai d'une voix forte aux ouvriers de se remettre sur le champ au travail, et les repris hautement de l'avoir interrompu sur d'autres ordres que les miens. *Oui, oui, qu'on continue le travail*, dit aussi le général Marulaz, quoique d'un ton beaucoup plus bas. Le maire resta pétrifié et couvert de confusion (1). »

Le lendemain, la proclamation suivante fut affichée et répandue dans tous les quartiers :

---

(1) Laffaille, 34 et 35. Laffaille accuse le maire d'avoir provoqué l'attroupement.

« Habitans de Besançon,

« Souffrirez-vous qu'une poignée de gens étrangers à vos murs « vous prépare les maux les plus affreux et se dispose à incendier « vos maisons et à vous réduire au désespoir et à la misère ?

« L'infâme Lafaye veut faire de cette ville un monceau de « ruines ; il va faire sauter le pont, brûler les quartiers Battant et « Arènes, démolir les quais, combler les rues voisines. Les Autri- « chiens vous auraient-ils fait plus de mal ? Souffrirez-vous tant « d'horreurs ?

« Prends garde, général Marullaz. Le cannibale Lafaye te pousse « à la ruine ! (1) »

Ce n'était ni plus ni moins qu'un appel à la révolte. Il risquait d'être entendu. Grande était, en effet, la colère des habitants de la rive droite, des « Bousbots ». Comment ! Laffaille allait faire sauter leur pont ? Eux qui toujours s'étaient vaillamment battus pour le pays et pour la cité allaient donc être séparés de la ville et livrés aux Autrichiens ? Bien plus, Laffaille avait, disait-on, l'idée de détruire les quais de la rive gauche pour y élever des remparts et pouvoir « brûler tous les quartiers qui sont de l'autre côté du pont, « si l'ennemi y entrait. » L'indignation fut à son comble. Et les hurlements de colère des « Bousbots » trouvèrent de nombreux échos dans le populaire. Cependant si les Bisontins gardèrent ran-

---

(1) Laffaille, 34 et 35. Au sujet du nom de *Cannibale* qui lui fut alors donné, Laffaille écrit : « Comme je remarquais qu'on aurait voulu faire servir la crainte de la famine de prétexte à la reddition de la ville, j'affectais en public de ne point regarder cette crainte comme sérieuse, et de ne l'envisager que du côté plaisant. C'est ainsi qu'un soir, dans le cercle de Mme Marullaz, où l'on ramenait sans cesse la conversation sur ce sujet, il m'arriva de dire que nous n'en serions jamais réduit à l'expédient dont la fille d'un pape nous offre l'exemple dans un certain conte de Voltaire ; mais que si les dames de Besançon, par un beau dévouement pour le salut de la ville, voulaient faire spontanément ce que la princesse Cunégonde ne fit que par nécessité, je priais Mme Marullaz de vouloir bien me réserver une part du sacrifice que, pour donner l'exemple, elle offrirait sans doute la première. Elle m'en fit la promesse en riant ; et aussitôt chacun des officiers présents de lui demander aussi une part de la même ou de quelque autre partie de son corps qui serait sacrifiée. La dame prit fort bien la plaisanterie, mais il n'en fut pas de même d'un ou deux messieurs, que ce qu'on appelait la haute société envoyait tous les soirs en explorateurs chez le général Marullaz. Quoique, pour me délivrer des importunités et des explications au sujet des maisons à démolir et des autres mesures de la défense, j'évitasse à dessein d'aller dans aucune autre maison que celle du général, toutes mes paroles n'en étaient pas moins connues et divulguées dans le public, après avoir été presque toujours étrangement dénaturées. Ce fut ainsi qu'on prit, je crois, occasion de la plaisanterie que j'avais dite à Mme Marullaz pour répandre le bruit, ou du moins faire entendre que j'avais proposé de manger de la chair humaine, et de là le nom de *Cannibale* qu'on me donnait dans la proclamation. » Note 1, pp. 35 et 36.

cune à Laffaille, il n'est pas exact d'écrire que celui-ci faillit être assassiné deux fois au cours du blocus (1). A plusieurs reprises, dans ses *Mémoires*, Laffaille marque qu'on lui parla après le blocus de ces tentatives d'assassinat dont il ne se douta jamais (2). La seule fois où il courut, peut-être, un danger, c'est vers la fin du blocus, comme il assistait à une représentation au théâtre. Croyant que de jeunes énergumènes royalistes, d'ailleurs pris de vin, voulaient lui faire un mauvais parti, il se fit accompagner jusqu'à sa porte par le sergent de garde au théâtre.

Le 12 février, une certaine Françoise Nageotte, qui faisait le service d'espionne à la solde de Marulaz et qu'il avait envoyée à Vesoul pour prendre des renseignements auprès de certaines personnes de sa connaissance, lui rapporta que les Autrichiens avaient été battus à Brienne et que l'ennemi paraissait craindre d'être forcé à la retraite. Elle avait vu « à Scey-sur-Saône et à « Port-sur-Saône 4 à 500 personnes occupées à faire travailler un « grand nombre de paysans qui faisaient des têtes de pont... » Elle avait entendu dire à Beure au prince de Liechtenstein « qu'il « regrettait beaucoup le jeune Simonin, des environs de la ville, qui « a été tué à l'attaque du fort Chaudanne qu'il avait promis d'en- « lever (3). »

Sous Besançon, en effet, dans le corps de blocus, servaient contre la France bon nombre de Français. Un grand nombre d'anecdotes rapportent les aventures survenues à des paysans qui, croyant ne pas être compris en parlant patois, se virent apostrophés et même molestés par des « soi-disant Autrichiens » (4). On s'explique alors la facilité avec laquelle les espions ennemis pénétraient dans la ville sous un déguisement de paysans et s'entretenaient avec les traîtres qui se trouvaient « *intra muros* ». Ceux-ci avaient aussi adopté un système de signaux pour communiquer au loin dans les cas urgents : ils s'installaient tout simplement dans les clochers des églises pour se livrer à leur petit manège. Marulaz en fut informé et fit apposer les scellés sur les portes des clochers (5).

Comme il arrivait néanmoins que les traîtres de l'intérieur ne pouvaient toujours renseigner exactement ceux de l'extérieur, ils interrogeaient alors les soldats, les gradés, surtout certains

(1) L. Pingaud, *Jean de Bry*, 341.
(2) Laffaille, note 2, pp. 37 et 38, 60 et 61.
(3) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 133, 134 ; Borrey, 57, 58.
(4) Ordinaire, note des pages 103 et 104.
(5) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 548,

chefs de la garde nationale, et même des officiers de l'armée active. Quand, malgré tout, il ne parvenaient pas à être fixés, ils cherchaient à corrompre les civils qui se trouvaient en relations avec des autorités militaires. C'est ainsi qu'un certain Delereau, secrétaire du commissaire des guerres Thiébaud, « reçut l'offre de 3.000 francs pour livrer la situation des approvisionnements (1). » Marulaz, informé, voulut y porter remède en s'adressant à la police. La police ferma les yeux. Quelques pauvres diables furent dénoncés, arrêtés, relâchés, mais tout cela n'empêcha rien. Le gouverneur n'arrivait pas à saisir tous les fils de la trame. Il créa alors avec des militaires une police secrète. Il n'eut pas plus de succès. C'est que le mal était plus haut, il venait des royalistes et de ces ralliés qui s'étaient introduits dans toutes les administrations de la ville, y occupaient les plus hautes situations et en profitaient pour trahir le gouvernement qui les avait si généreusement accueillis (2).

Chaque jour, il y avait des escarmouches, le plus souvent insignifiantes, entre les patrouilles françaises et autrichiennes, presque sous les murs de la place. Mais rarement des fractions importantes se rencontraient et en venaient aux mains. Il y eut cependant vers le milieu de février deux combats qu'il faut rapporter.

Le 12 dans l'après-midi, 3 pelotons chargés de protéger les travailleurs occupés aux démolitions de Bregille étaient placés en avant du fort Beauregard. Le commandant, prévoyant qu'il allait être attaqué, prit les dispositions suivantes : il fit mettre en embuscade son deuxième peloton, il détacha le troisième sur la droite pour observer les bois et marcha droit à l'ennemi avec le premier.

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 129.

(2) Dans ses *Mémoires*, Marulaz a écrit « que la police était vendue aux mal-« veillants. » Si la contre-police ne donna pas de résultat, c'est que le capitaine de gendarmerie Berthod, prévôt militaire, était acquis aux royalistes, dont un des meilleurs agents était le capitaine de Cendrecourt, aide de camp du général ; cf. *Mémoires et Documents inédits*, XII, 548, 549. — Un autre agent royaliste des plus actifs était Barruel-Beauvert, inspecteur divisionnaire des poids et mesures. C'était un assidu du salon de Mme Marulaz où il parlait ouvertement de la reddition de la place, et où Laffaille lui donnait la réplique. Un jour il apporta à Mme Marulaz « une espèce de mémoire qui débutait par un passage d'une lettre de Fénélon au duc de Bourgogne dans laquelle ce digne prélat engageait son royal élève à ordonner aux gouverneurs des villes de les rendre ou de les évacuer plutôt que de les exposer aux horreurs de la famine ou aux ravages d'un bombardement... » Laffaille, quand on lui lut le rapport, se mit à rire et haussa les épaules. On n'en parla plus. Ce marquis était une des *mouches* que la haute société de Besançon envoyait tous les jours chez le général ; cf. Laffaille, note 1 des pp. 46 et 47.

A 2 h. 1/2 la fusillade s'engagea. Le commandant se replia alors lentement par échelons de pelotons, — le premier et le troisième se trouvant en ligne. Lorsque l'ennemi fut « à une demi-portée de pistolet de l'embuscade » il reçut toute la décharge du peloton qui s'élança ensuite à la baïonnette aux cris de « Vive l'Empereur ! » Les Autrichiens s'enfuirent « à toutes jambes dans le bois de « Chalezeule où ils ont été si vivement poursuivis que les nôtres, « après avoir renversé les abris de leurs avant postes, s'emparèrent « des comestibles qui y étaient préparés (1). »

Un combat plus important fut livré le 7 février. Marulaz, ayant appris qu'il y avait encore à Avanne quelques fourrages et denrées, résolut de les faire enlever en poussant une forte reconnaissance sur la route de Dôle, pendant que des détachements assez forts seraient lancés sur les routes de Marnay, Pin, Vesoul, Baume, pour occuper les postes ennemis. Le commandement des troupes qui composaient la sortie fut donné au général Pageot. L'ordre donné la veille par Marulaz portait que

250 hommes du 37e de ligne devaient marcher sur Palente ;

350 hommes du 64e de ligne devaient marcher sur les routes de Vesoul, Pin et Marnay ;

350 hommes du 93e et 100 hommes tirés de Chaudanne seraient placés en réserve à Saint-Ferjeux ;

250 dragons et chasseurs, sous les ordres du colonel Faudoas, et deux pièces de 4 devaient s'avancer sur la route de Dôle, sous le commandement direct du général Pageot ;

250 hommes du 2e de ligne devaient marcher sur Avanne.

Toutes ces troupes devaient être reliées entre elles par de petits détachements d'infanterie et de cavalerie et « mutuellement se soutenir » ; les canonniers à leurs pièces sur les remparts, mèche allumée ; quelques troupes placées derrière les palissades, en avant de la double couronne, pour protéger la retraite, le cas échéant.

L'attaque commença sur tous les points, dès l'aube. Le 37e bouscula tous les postes ennemis qu'il trouva sur son chemin et les rejeta dans Palente qu'il occupa. non sans avoir subi le feu de cinq canons ennemis. Le commandant fit charger en hâte quelques voitures de fourrage, puis, à l'heure indiquée, vers 9 heures, il battit en retraite. Le 64e refoula partout les postes ennemis et les tint en échec pendant toute la durée de l'action.

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 134.

Pendant que ces deux attaques retenaient l'ennemi sur ses emplacements, le général Pageot s'avançait sur la route de Dôle. Il occupa sans coup férir Saint-Ferjeux. De là il envoya un premier détachement sur les Tilleroyes, un deuxième sur Châteaufarine. Ce dernier point fut occupé avant qu'aucun ennemi pût y arriver. Mais de la Levée de Dôle accourut un demi-escadron de houzards de Kienmayer qui, par ses charges répétées et menées à fond, arrêta les progrès de notre infanterie. Nos troupes gagnèrent alors « les hauteurs voisines » de Chateaufarine et de là tirèrent à boulets sur ce village et les Tilleroyes. Le capitaine Krafka, avec sa compagnie de Reussgreitz, était posté aux Tilleroyes. Il se porta sur le flanc droit des Français, pendant que de Chateaufarine, où ils étaient accourus, s'avançaient 1 compagnie de Wallaques, 1 escadron de hussards et 2 canons. Nos dragons bousculèrent l'escadron ennemi, mais le colonel Faudoas, qui les entraînait, tomba blessé dangereusement à la tête, et ils allèrent donner sur les canons autrichiens dont la mitraille les décima.

Devant cet échec et devant l'attaque combinée de l'ennemi, nos troupes se replièrent sur Saint-Ferjeux, non sans être vigoureusement poussées par le capitaine Kowary qui n'avait pourtant qu'un demi-escadron. A ce moment, d'ailleurs, arrivait à l'ennemi un renfort d'un escadron et une demi-compagnie venant de Franois, et d'une demi-compagnie venant d'Avanne. Saint-Ferjeux fut attaqué au nord, à l'ouest et au sud-ouest. Les Français se replièrent alors sur la ville, et Saint-Ferjeux fut occupé par les Autrichiens. Quant à la colonne qui avait été lancée sur Avanne, elle avait été éclairée « par 30 hommes y compris un sergent qui s'enfoncèrent dans le bois où ils se sont cachés, ont refusé de rétrograder sur la ville et sont allés le soir se rendre à l'ennemi. » Le major (qui la commandait) se retira sans avoir rien fait. Et même peu s'en fallut qu'il ne fût coupé de la ville par le mouvement que firent les Autrichiens qui occupaient Saint-Ferjeux, en marchant sur Port Douvot. Mais ceux-ci furent heureusement retardés dans leur marche par la garnison de Chaudanne qui manœuvra sur leur flanc.

Marulaz avait compté sur cette reconnaissance pour aguerrir ses recrues et se procurer « quelques renseignements sur les forces ennemies. » Ses recrues furent aguerries, mais le général Pageot ne lui rapporta rien.

Il n'y eut plus de sorties importantes jusqu'en fin février. Néan-

moins Marulaz continuait à être bien renseigné par ses espions. C'est ainsi qu'un certain Travaillot lui rendait compte que le curé de Pirey avait vu les 30 déserteurs dont il vient d'être parlé : ils étaient allés jusqu'à déclarer à des officiers autrichiens que la garnison de Besançon « ne recevait plus de viande, mais seulement un quart de pain. » D'autres espions, Goulu, Combet, Mougin, avaient touché Dôle et Gray et annonçaient que les « routes étaient couvertes de blessés. Ils ont vu à Gy des voitures (remplies) de cuirasses autrichiennes. » Quant à Cristine Bachain, de Chalezeule, elle avait remarqué « beaucoup d'inquiétude sur les visages des chefs ennemis qui se parlaient à voix basse. »

Cette inquiétude n'était pas sans raison. C'était alors le temps des défaites successives et retentissantes de Blücher à Champaubert, à Montmirail, à Vauchamps, les 10, 11 et 13 février; c'était la marche sur Besançon du maréchal Augereau à la tête de l'armée de Lyon.

Les Autrichiens, qui avaient été informés par la rumeur publique de ce mouvement en avant d'Augereau, pensèrent à aller aux informations dans Besançon même. Ils y envoyèrent donc en parlementaire le capitaine Poninski. Celui-ci « comprit par les conversations des habitants qu'une armée s'avançait pour débloquer la place. »

Le fait que ce parlementaire venait aux informations dans la ville assiégée, sous un prétexte quelconque, est à retenir. Bien des fois déjà, auparavant, depuis le jour où le premier parlementaire s'était présenté à la porte Battant et avait dû se retirer devant le refus de Marulaz de le recevoir, les parlementaires avaient succédé aux parlementaires et avaient été reçus par le général gouverneur. Parfois, c'était pour lui annonçer que le corps de blocus allait fêter une victoire remportée sur les Français, et que, partant, les Bisontins n'avaient pas à « s'épouvanter » des feux de joie qui allaient être tirés le lendemain. D'autrefois, c'était pour annoncer au gouverneur que de nombreux renforts étaient arrivés au corps de blocus; qu'il était inutile de verser du sang; la place devant fatalement se rendre, qu'il fallait lui éviter les horreurs d'un siège en règle. Toujours, c'était pour communiquer avec les royalistes de l'intérieur, leur remettre des lettres, — et même en remettre à Marulaz, — des royalistes de l'extérieur (1). Marulaz sut tout cela, et eut la faiblesse de le tolérer (2).

---

(1) Le 17 février, Marulaz reçut des mains d'un parlementaire autrichien, capi-

Et comme les royalistes bisontins, sinon très nombreux du moins audacieux, connaissaient l'indulgence du gouverneur à leur égard, ils allèrent, en cette fin de février, jusqu'à lui faire écrire par une grande dame royaliste, Madame de Montrond (1). Mais celle-ci, pas plus que le comte de Scey, ne réussit à ébranler la résolution du gouverneur. D'ailleurs, cette résolution eût-elle été ébranlée, qu'elle allait trouver une belle occasion de se raffermir. Le bruit courait en effet dans tout le pays, — et Marulaz en était informé par ses espions et par des lettres d'amis, — que le maréchal Augereau était sorti de Lyon, et s'approchait de Lons-le-Saunier, marchant au secours de Besançon. Jusqu'ici sa marche avait été presque une promenade militaire, et, comme il ne se trouvait devant lui que quelques troupes autrichiennes vers Salins, il n'y avait pas de raison de penser qu'il tardât d'arriver sous les murs de la ville. D'autre part, l'inquiétude qui régnait au camp autrichien, les mouvements de troupes insolites qui s'y faisaient depuis quelques jours, tout cela redonnait confiance à Marulaz ou plutôt l'affermissait dans son idée de lutte sans merçi. En la circonstance, le mieux était de faire des sorties pour donner le change à l'ennemi, le tenir en éveil, l'empêcher d'envoyer des renforts vers Salins, s'efforcer, si possible, de donner la main à l'avant-garde d'Augereau, signalée à présent comme étant en marche sur Poligny. C'est dans cet ordre d'idées que furent décidées les sorties du 2 et du 3 mars.

Avant de parler de ces sorties, marquons comment le général Marulaz fit connaître à l'Empereur ce qui se passait à Besançon.

Sur les instances de Laffaille, le 8 février, Marulaz, après beaucoup d'hésitation, s'était décidé à faire tenir « un billet » à Napoléon. Non sans peine, et au prix de 1.000 francs, dont 600 payés

---

taine Poninski, une lettre du comte de Scey lui enjoignant de rendre la place aux Autrichiens, cf cette lettre dans Lieut[t] Borrey, *Le Blocus*, p. 63.

(2 *de la page précédente*). Malgré la fermeté de son caractère, le gouverneur avait une faiblesse. Il consultait souvent, avant d'agir, la femme Jeannin. Des notables, instruits de cette particularité, inspiraient à prix d'argent les réponses de la prophétesse, et, par ce moyen, adoucirent plus d'une fois les mesures de rigueur que le devoir imposait (cité par Ordinaire, 191). Don Grappin, ms. 1066, relate le même fait ; cf. aussi *Mémoires et Documents inédits*, XII, 283. Laffaille écrit, p. 11 : « Sentant, peut-être trop, son défaut d'instruction, il (Marulaz) en avait contracté une défiance extrême de ses propres moyens, et il se laissait diriger tour à tour par sa femme, par son secrétaire, par tous ceux qui savaient prendre quelque ascendant sur son esprit. »

(1) Cf. Ordinaire, p. 191.

d'avance (1), on trouva un nommé Bertin, boiteux et déjà d'un certain âge, pour porter ce billet que Laffaille écrivit. C'était un étroit ruban de papier très mince, et qui, roulé et cacheté, faisait un si petit volume que l'émissaire put le placer dans le creux d'une dent gâtée. Ce système de correspondance avait été très employé par Laffaille en Catalogne. Il présentait cette particularité que le billet pouvait être avalé « sans crainte d'en être incommodé, « et sans même que le billet fût perdu pour cela (2). » Bertin, à la faveur de la nuit, traversa les lignes autrichiennes, puis, habillé d'un sarreau, se mêla aux conducteurs réquisitionnés pour conduire les voitures de la grande armée autrichienne. Le 21 février, il arrivait au quartier général français, à Nogent.

L'Empereur, qui avait cru Besançon pris, fut ravi d'apprendre que la ville tenait. Il s'informa de tous les travaux qui y avaient été exécutés. « Un prince de Liechtenstein, parent du prince du même nom qui commandait le blocus de Besançon, étant venu auprès de lui en parlementaire, après lui avoir demandé en souriant comment il avait trouvé le carnaval de Paris, il lui demanda ensuite s'il voulait qu'il lui donnât des nouvelles de Besançon, et là-dessus il montra notre messager qu'il avait fait tenir exprès dans son appartement.

« Il garda cet homme pendant plusieurs jours, lui faisant suivre le quartier général ; il l appelait toujours *son Comtois*, et mettait à le faire voir autant d'affectation que de complaisance. Il lui parlait avec affabilité et lui répéta dans deux ou trois occasions : *Comment, à Besançon, on n'a pu trouver qu'un pauvre boiteux comme toi, pour me donner des nouvelles!* Après la reprise de Troyes, lorsqu'il dut marcher dans une autre direction, il le renvoya enfin, après lui avoir promis de faire élever ses quatre fils dans un lycée et lui avoir fait donner cent napoléons d'or par le prince Berthier. Il lui dit en le congédiant : *Augereau sera avant toi à Besançon* » (3).

Bertin rentra le 14 mars à Besançon et rapporta que les premières paroles de l'Empereur avaient été : « *Je savais le général Marulaz brave, mais je croyais la ville prise.* » Le général, entendant ces mots, de dire à Laffaille, en présence de plusieurs

---

(1) « En Espagne, où nous ne comptions que des ennemis, pour le tiers de cette somme nous aurions pu choisir entre vingt », cf. Laffaille, 40.
(2) Laffaille, 40.
(3) Laffaille, 42, 43.

officiers, et lui prenant la main : « Oui, et sans vous elle l'était (1). »

Cependant, le 20 février, le gouverneur qui, jusqu'alors, n'avait été que médiocrement satisfait de la garde nationale, voulut se rendre compte des progrès qu'elle avait pu faire et la passa en revue. Au contact des troupes de ligne elle avait pris une façon assez militaire. Marulaz en fut étonné. Il traduisit son contentement dans une de ces harangues dont il avait le secret : « Je ne veux pas vous faire de phrases... Les Francs-Comtois doivent montrer le courage qui les distingue... Je permettrai aux vignerons d'aller travailler aux vignes... Ils feront leur faction pendant la nuit et ils iront à la vigne le jour... Courage ! Nous ferons bientôt une sortie, et si nous rencontrons l'ennemi, nous lui f... des boulets par le c... ! « Cette harangue fut reçue aux cris de Vive l'Empereur ! Vive Marulaz ! — Et lui de s'écrier avec ardeur : « Vivent les braves gens comme vous, foutre ! (2) »

Le soir de cette revue, il y eut bal paré et masqué. Ce bal n'eut pas grand succès. Mais les deux autres qui furent donnés, le mardi gras et le premier dimanche de carême, produisirent une bonne recette au profit des comédiens que Marulaz avait, contre leur gré, retenus dans la ville pour divertir la garnison et les habitants.

Ce n'était pas tout que d'enflammer le courage de la garde nationale ou de divertir les habitants par des bals masqués. Il fallait subvenir aux dépenses occasionnées par l'entretien des troupes régulières, qui se trouvaient dans une situation fort précaire. Le service de garde était trop fréquent, l'habillement et la nourriture insuffisants — surtout par un hiver aussi rigoureux que celui du siège — nos pauvres soldats ne touchaient même plus les quelques sous de leur prêt. Aussi Marulaz, qui savait, par expérience, combien les soldats tiennent à recevoir leur modeste solde, songea-t-il, tant pour payer l'arriéré de la solde que pour « fournir aux

---

(1) « J'ai appris en 1820, du colonel Marion, chef de la division du génie au Ministère de la Guerre, et directeur des fortifications de cette place (de Besançon) depuis 1814, qu'on y avait été persuadé, qu'on l'était encore, et en me le disant il paraissait presque l'être lui-même, que j'y avais eu une mission spéciale de l'Empereur en 1814. Comme si pour tout faire pour la défense d'une place, il fallait à un officier de génie d'autre mission que celle de l'honneur et du devoir. Loin d'avoir une mission spéciale de l'Empereur, je n'en étais pas même connu... (Laffaille, note 1 de la page 44).

(2) Relation anonyme du blocus, A P — Ordinaire, 177 — « Il était brave comme son épée et surtout beau et brillant comme un paladin, lorsqu'il paraissait à cheval devant sa chère cavalerie ; mais il n'avait reçu que l'éducation d'un soldat... Il semblait même ne lire le français qu'avec difficulté... (Laffaille, 11).

dépenses qu'exigeait la défense de la Place » à mettre en pratique l'excellent conseil que lui avait donné le commissaire ordonnateur : faire un emprunt de gré ou de force auprès des plus riches de la ville. Le maire Daclin refusa de diriger lui-même les opérations de l'emprunt. Devant cette mauvaise grâce, Marulaz avise aux grands moyens. Ayant appris qu'un certain de Saint-Oyant, ancien négociant, était « le plus riche en numéraire », de toute la ville, il le fait mander en son hôtel et le sollicite de lui avancer 20.000 francs. Saint-Oyant refuse. Marulaz le presse, le menace. Rien. Il lui offre des effets « sur les maîtres de forge riches. » Notre bon bourgeois les examine longtemps, puis refuse. Le Préfet intervient à son tour. Il offre de faire hypothéquer ses propriétés pour cette somme, ou bien de mettre en consignations sa bibliothèque valant plus de 30.000 francs. Saint-Oyant refuse toujours. Marulaz alors de se fâcher. Il le saisit violemment par le bras : « Si tu ne « me donnes pas mes 20.000 francs, demain tu auras 100 garni« saires ; je fais de ta maison un hôpital de vénériens et de galeux, « et je te fais chasser de la ville comme un gueux (1). » Cette fois, le riche bourgeois prend peur et verse les 20.000 francs demandés. Bien plus, Marulaz lui inflige une amende de 6.000 francs « pour s'être trop fait tirer l'oreille. » Les 6.000 francs sont versés ; et le gouverneur les fait porter au bureau de bienfaisance. « La subsistance des pauvres est assurée jusqu'en avril (2). » Le bon maire, n'en pouvant mais, donna alors à de Saint-Oyant un reçu de la somme versée, le priant de ne regarder l'amende que comme un « prêt. »

Un autre riche propriétaire, un certain Touraille, avait été aussi désigné à Marulaz. 40.000 francs lui furent demandés. Il refusa de les verser. Les prières, les menaces ne l'ébranlèrent pas. Des garnisaires lui furent envoyés ; rien n'y fit. Il opposa une résistance passive qu'on ne put vaincre. C'est en vain que le Préfet, de Bry, chercha à faire vibrer la corde patriotique des vieux bourgeois ; « malgré toutes ses instances et ses obsessions, il parvint à « emprunter du commerce un peu plus de 12.000 francs. » Il était dit que, dans une ville qui comptait autant de riches bourgeois et négociants que Besançon, on ne pourrait trouver les 100.000 francs que l'intègre Lyautey déclarait nécessaires. Il est vrai que Daclin était pour les bourgeois. Il opposait au gouverneur sinon la lutte

(1) Relation anonyme du siège, A P.
(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 146.

ouverte, du moins la force d'inertie (1). Tous les chefs militaires s'en rendaient compte. Ledoux, garde-magasin des approvisionnements de la place, écrivait le 21 février à l'ordonnateur et lui mandait les « obstacles (suscités par la mairie) qui se multipliaient pour entraver le service (2). » Le jour même Lyautey envoyait à Daclin la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Avec un peu de bonne volonté notre crise cesserait, avec l'éloignement qu'on apporte à aider à tout soutenir, elle s'aggrave au point de craindre que la subsistance du soldat ne soit compromise.

Veuillez prendre lecture de la lettre que je viens de recevoir du comptable des vivres, elle vous fera juger toutes les lenteurs et toutes les entraves qu'apporte la levée des grains requis et où il en est réduit pour assurer le pain à la troupe.

S'il venait à manquer, Monsieur le Maire, quel parti autre que celui de répartir la garnison chez l'habitant pour la faire vivre.

Évitons ce parti même, je ne puis trop vous en prier; pour cela je crois qu'il n'y a plus d'autre moyen que celui de prescrire que chaque particulier requis fera conduire son contingent à la manutention des vivres sous quatre jours, à peine de garnisaires.

Vous savez que l'hospice civil n'a plus de blé; comme président de la commission, vous m'en avez fait demander ce matin par M. du Bouvot; vous savez aussi que le dépôt de mendicité n'a reçu de secours en grains et farines que pour quatre jours et qu'il lui en faut d'autres pour le 25 de ce mois.

Mettez-moi, je vous en prie, en mesure de faire face à tout; votre propre responsabilité l'exige.

Faites-moi, s'il vous plaît, part aujourd'hui des dispositions que vous allez prendre sur l'objet de la présente et pour le versement des grains desquels vous vous occuperez et dont les listes sont à me fournir.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance, etc...

L'ordonnateur : LYAUTEY.

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 568.

(2) AMB — Dans le *Bulletin trimestriel* (4e trimestre 1909) *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, on peut lire une critique partiale de mon opuscule *Le Blocus de Besançon en 1814*. On a écrit que j'avais condamné Daclin. C'est faux. Je n'ai pas à condamner ni à absoudre. Je donne les faits, sans plus. A Weiss j'oppose Marulaz, Ledoux, Lyautey, Ragmey, Laffaille et Daclin lui-même qui se vante, en 1816, de sa trahison (cf. *Mémoires et Documents inédits*, XII, pp. 565 à 569). J'espère que le glaive du critique anonyme ne s'égarera pas avec autant de mauvaise foi sur le présent ouvrage, et ne deviendra pas, par un abus déplorable, l'instrument d'un amour-propre offensé.

Le lendemain, ce fut au tour de Ragmey :

Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je vais presser Monsieur le général gouverneur pour s'emparer des tuyaux en plomb qui conduisent l'eau dans les différents quartiers de la ville. La mauvaise volonté que l'on apporte dans cette circonstance qui devient de la dernière importance forcera à cette mesure. On a recueilli à peine 700 kilos tant en plomb qu'en étain, en arrachant à de pauvres malheureux les outils qui leur servaient à gagner leur pain (1). »

Pour le coup, c'était à croire que Besançon n'appartenait plus aux Bisontins ! Vite le maire réunit son conseil. A l'ordre du jour de la séance du 24 février se trouvaient inscrits :

1° Menaces du commandant de l'artillerie au sujet du plomb des fontaines ;

2° Plaintes des vignerons et cultivateurs des environs ;

3° Plainte de Saint-Oyant qui est malade et proteste contre les taxes arbitraires dont il a été l'objet ;

4° Fouilles faites chez Jacomin (2).

Le compte rendu de la séance porte :

1. Le conseil réclamera au gouverneur.

2. Le gouverneur sera prié de proposer au commandant autrichien « de déterminer entre les lignes des postes (autrichiens) et la ville un espace dans lequel les habitants pourraient se livrer aux travaux de la culture. M. le gouverneur réglerait le mode le moins désavantageux au service. Et s'il répugnait toute communication avec l'ennemi, il serait prié de permettre que la demande fût portée par un membre du conseil municipal accompagnée d'un officier de la garnison. »

3 et 4. « Le conseil a considéré que les mesures prises envers les sieurs Saint-Oyant et Jacomin étaient de nature à nourrir parmi les habitants la crainte de se voir successivement livrés à des mesures arbitraires ; que le décret impérial du 24 décembre 1811 supposait le concert des autorités civiles et militaires pour les moyens de fournir aux travaux de siège et aux besoins de la garnison ; que le premier devoir du corps municipal était

---

(1) AMB.

(2) Jacomin, directeur des droits réunis, avait quitté Besançon avant le blocus. Le bruit courut qu'il avait caché dans sa cave une forte somme en or. Marulaz fit défoncer la cave jusqu'à 4 pieds de profondeur. On ne trouva que quelques bouteilles de vin.

de protéger les citoyens et de concilier autant qu'il est en eux les mesures nécessaires avec les tempéraments de la justice. »

Cette fois, c'est la lutte ouverte qui succède à la force d'inertie ou à la lutte discrète. Avant de se séparer, le conseil décide d'envoyer au gouverneur une députation pour lui remettre une « adresse (1). » Marulaz reçut le Maire et la délégation du conseil municipal. Nulle part nous n'avons trouvé la réception qu'il leur fit; mais, à connaître son caractère, nous nous doutons bien qu'il ne leur réserva pas son meilleur accueil. Tout ce que nous savons, c'est qu'il refusa carrément de les laisser communiquer avec l'ennemi.

Ainsi, les troupes régulières sont, en somme, bien entretenues, et, le 27 février, après les avoir passées en revue, le gouverneur s'en déclare « extrêmement satisfait »; la garde nationale est à présent assez entraînée et peut faire un service sérieux; trois espions viennent de confirmer l'arrivée d'Augereau à Lons-le-Saunier; — par contre, les approvisionnements s'épuisent, la population souffre; le conseil municipal où les royalistes sont en majorité présente ses doléances à Marulaz dans un acte qui est une révolte; les royalistes s'agitent en ville, sèment les fausses nouvelles, créent ou entretiennent des agitations, correspondent avec les Autrichiens, trahissent; les riches bourgeois redoutent de se voir traiter comme Saint-Oyant, et, sans autre raison que celle de sauver leur bourse, s'efforcent d'affoler le peuple et lui déclarent que le gouverneur veut sa perte (2).

Aussi, pour en imposer à la population, aguerrir les recrues, rompre la monotonie de la vie de blocus, tendre la main à Augereau dont les coureurs sont signalés à Quingey, Marulaz prépare une sortie du côté de la Chapelle des Buis, cependant qu'il fait afficher de bonnes nouvelles et conclut : « nous ne tarderons pas à être débloqués (3). » A dire vrai, il n'y croit guère. Et comme le prêt de 20.000 francs qu'il a arraché à 40 négociants n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses urgentes; qu'il voudrait donner 3 francs de solde à chaque soldat et 50 francs à chacun de ses officiers, car ceux-ci n'ont pas payé leur pension depuis plus de deux mois et vont

---

(1) Cf. cette « Adresse » aux « Pièces et Notices ».

(2) Ordinaire, 178.

(3) Pendant les mois de janvier et février, étaient morts aux hôpitaux, 447 hommes, dont 257 soldats et 2 officiers. — 243 hommes avaient déserté. On comptait 15 hommes tués et 73 prisonniers. Total général des pertes de la garnison : 587 hommes, en deux mois.

en être chassés. Marulaz s'entend avec le Préfet pour faire argent de tout, sans d'ailleurs beaucoup y réussir. De son côté, Lyautey s'efforce d'amener le maire à ses vues. Il lui adresse la liste des habitants « qui ne versent pas leurs grains d'appel, ou qui se sont bornés à n'en verser qu'une partie. » Et il ajoute : « Vous pouvez vous rendre compte que la seule classe peu aisée met de l'empressement à partager ses ressources avec la garnison et les établissements publics, et apporte le denier de la veuve avec plaisir. Malheureusement cet empressement n'a qu'un petit nombre d'imitateurs dans la classe aisée (1). »

* * *

Depuis quelque temps, l'ennemi occupait une maison non loin de la lunette de Trois-Châtels et de là venait inquiéter nos avant-postes. La prise de cette maison fut le premier objectif que se proposa Marulaz. Le 2 mars, à 4 heures du matin, le capitaine Drouhin, du 93e, conduisant un détachement de 100 hommes et la compagnie franche, chassa l'ennemi et incendia la maison. Il se porta ensuite sur la Chapelle des Buis. Le piquet de chasseurs autrichiens qui l'occupait se replia. C'est alors que le lieutenant Mingazy, accourant à la tête d'une demi compagnie de Strauch, prit en flanc la colonne française. Drouhin battit en retraite.

Le lendemain 3 mars fut faite une nouvelle sortie. On peut croire que cette fois Marulaz voulait percer la ligne de blocus. Il diposa :

1° une colonne de 380 hommes du 37e aux ordres du major Speelman ;

2° la colonne du capitaine Robert comptant la compagnie franche et 50 hommes du 154e ;

3e une troisième colonne de 100 hommes du 93e ;

4e enfin 100 hommes sortis de Chaudanne formaient une quatrième colonne.

Alors que la première colonne devait s'avancer sur la ferme de la Bro, la deuxième prendrait pied à la Chapelle des Buis et la troisième sur les hauteurs de Beurre, cependant que la quatrième « éclairerait la droite de la rivière », jusqu'à hauteur de Beurre.

Dès la pointe du jour, les Autrichiens furent délogés de toutes leurs positions. Si Speelmann était quelque temps arrêté devant la

(1) A M B. Lyautey à Daclin, 28 février 1814. Depuis le commencement du blocus, 15 réquisitions avaient été faites.

Bro, le capitaine Robert, d'un seul élan, arrivait à la Chapelle-des-Buis, soutenu par le canon de la citadelle. A ce moment les renforts autrichiens entrent en ligne. Une compagnie de chasseurs s'élance sur Beurre, une compagnie et demie arrive pour soutenir le capitaine comte Welsperg, qui, avec sa compagnie de Strauch, venait d'abandonner la redoute de la Chapelle-des-Buis et s'était replié dans le bois qui se trouve en arrière. La colonne Speelmann se voit aussi prise en flanc par la compagnie du lieutenant Ottenthal. Les Français, devant ces renforts et ces attaques de flanc, battent en retraite en bon ordre, soutenus par des détachements de réserve, qui avaient pris position, et par le canon de la citadelle. Les pertes sont sensibles de part et d'autre.

Marulaz, de la citadelle, avait assisté aux péripéties du combat, et le soir, il écrivait dans son journal : « Je suis extrêmement « satisfait de la bonne conduite des officiers et des troupes. J'ai « particulièrement à me louer de la bravoure et des talents de « M. le major Speelmann (1). »

Ces demi-succès n'empêchaient pas Marulaz de prévoir le cas où il serait obligé de rendre la place, et déjà il faisait transporter à la citadelle la plus grande partie des munitions et des canons. On se fait une idée de sa lassitude et de sa colère en lisant dans son journal : « On ne publie pas une bonne nouvelle qu'elle ne soit aussitôt « contredite... La police est d'une indolence extrême. Il semble « que les autorités civiles ne font qu'exécuter à regret les mesures « prescrites, et si elles le font c'est de manière à faire crier le bas « peuple. Enfin, c'est de la classe des gens les plus aisés que « sortent tous les bruits sinistres qu'on répand dans la ville. Si

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 153, 154.

A la suite de ce combat, un officier autrichien blessé fut fait prisonnier et mis en traitement à l'hôpital. A ce sujet il y a lieu de marquer deux faits : 1° L'officier de gendarmerie Lapostol étant allé à Beurre chercher les effets du prisonnier put entendre le curé de Fontain lui dire « Ils (les Autrichiens) sont tous consternés parce qu'ils ont appris que l'armée française est à Poligny » (Baverel, ms. 86) ; 2° ... « nos dames pieuses lui ont (à l'officier autrichien blessé) prodigué leurs soins et leurs visites jusqu'à fatiguer le malade qui s'est plaint de l'affluence de ces êtres bienfaisants. Mais il était, disait-on, originaire de Vienne en Autriche, et il avait des sœurs chanoinesses ; c'était donc de tous points *un homme comme il faut ;* et par conséquent on ne pouvait blâmer ces dames de leur assiduité. On répondait qu'il était assoupi quand se présentaient des officiers français pour le voir. Cependant comment interpréter la conduite de tant d'infirmières qui ne paraissaient jamais dans la chambre des officiers français malades aussi et qui avaient autant de besoins que le brave capitaine autrichien ? Hélas ! ils étaient français et se battaient pour Napoléon ! ! Quel dommage que le gouverneur ait fait cesser enfin de si délicieuses visites ! » Cf. ms. 1066.

« j'ai à me plaindre de l'esprit des riches, j'ai à me louer de celui « de la classe moyenne qui montre de la bonne volonté. Celui « du clergé, en général, est très bon, M. l'Archevêque et « M. Demandre, curé de la Madeleine, montrent particulièrement « le plus grand dévouement. Continuellement ils instruisent le « peuple sur ses vrais intérêts (1). »

« La classe des gens les plus aisés » ne se contentait pas de lancer des bruits sinistres. Elle faisait aussi des caricatures ignobles. Il y en eut deux surtout qui eurent une grande vogue. La première représentait Marulaz debout devant une table couverte d'argent. Avec un sourire de bienheureux, Marulaz remplit les poches de son large pantalon à la houzarde. Mais ses poches sont trouées, les pièces tombent à terre. Lippmann, Lyautey et Ledoux les ramassent. Et à l'arrière-plan l'archevêque leur donne l'absolution.

La deuxième caricature représente le général, Lippmann, Lyautey et Ledoux dans un pressoir. Lippmann est le premier. De son gros ventre, qui a éclaté, sort un boyau qui plonge dans un tonneau sur lequel on lit : « vinaigre des quatre voleurs. »

Marulaz fut très affecté de ces caricatures. Dans le monde où il allait, il en parlait souvent : « J'ai 24.000 livres de traitement et « 12.000 pour ma table, eh bien ! vous me croirez si vous voulez, « je veux être un coquin, je veux être pendu, si j'ai pour le « moment plus de 100 livres à mon service. » Médisance et calomnie étaient le propre de nos riches bisontins (2), quand ils n'allaient pas, aidés des royalistes, jusqu'à prêter des habits aux déserteurs. Bien en vain Marulaz appela sur ces faits l'attention de la police. Daclin, s'il n'encourageait pas son apathie, à coup sûr la regardait d'un œil complaisant. Alors Marulaz pensa à intéresser de Bry à cet état de choses. Le Préfet s'occupa d'y remédier

---

(1) Ces deux prêtres avaient prêté serment à la Constitution, comme d'ailleurs assez bon nombre de prêtres bisontins que l'archevêque avait tenu à rassembler autour de lui. Durant tout le blocus, Mgr Le Coz fut admirable de dévouement et de charité. « Mettant en pratique les conseils de son récent mandement, (il) mani- « festait son zèle dans la mesure où son caractère lui permettait d'agir. » Il était pauvre, néanmoins il donna tout ce qu'il avait, « 6.000 francs pour subvenir à la nourriture des pauvres menacés d'expulsion par Marulaz. On le vit monter, malgré son grand âge, jusqu'à la lunette de Chaudanne, entrer au corps de garde, où il s'était fait précéder d'une provision de vin, et trinquer avec les soldats en les exhortant à bien faire, à crier avec lui Vive l'Empereur ! Il répétera jusqu'au bout qu'il faut espérer dans le génie du maître et compter sur la délivrance. » Léonce Pingaud, *Jean de Bry*, p. 335.

(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 436, 437.

sans enthousiasme, partant sans succès (1). Et le mal subsista. « Il règne un si mauvais esprit particulièrement dans la classe des habitants riches (2) ! »

Cependant, des vignerons hardis vaquaient à leurs travaux sous le canon des remparts. C'est qu'en effet il était grand temps de tailler et piocher les vignes si on ne voulait pas voir la récolte prochaine compromise. Les patrouilles de la garnison protégeaient tant bien que mal les travailleurs, ce qui donnait lieu journellement à des escarmouches entre les avant-postes des deux partis. Les Autrichiens « y dépensèrent sans profit leurs munitions qui ne pouvaient être remplacées que très difficilement (3) » Certain jour, des vignerons furent faits prisonniers et amenés à Lichtenstein. A cette occasion il y eut un échange de lettres assez vives entre les deux commandants. Enfin Lichtenstein, ayant réfléchi, que ne pas tolérer le travail des vignerons, c'était sans doute amener la masse des vignerons bisontins à demander au gouverneur de faire de vigoureuses sorties pour les protéger, proposa lui-même ce que Marulaz lui avait demandé quelque temps auparavant : jalonner à 400 pas du glacis une ligne à l'intérieur de laquelle les vignerons pourraient vaquer en paix à leurs travaux.

Lichtenstein avait vu juste. Les soldats de la garde nationale, dont le dévouement laissait cependant à désirer dans le service de place, demandèrent à faire des sorties pour protéger les vignerons. Il est vrai que cette demande ne fut faite que par les gardes eux-mêmes, et que les officiers, consultés, refusèrent de conduire les sorties. Sérieusement, ils déclarèrent que leur mission était seulement de « faire la police et défendre les remparts (4). »

Le 20 mars, il y eut une vive alerte parmi les troupes autrichiennes. C'était l'anniversaire de la naissance du roi de Rome. Après une messe solennelle et une grande parade, on fit une « promenade militaire sur les glacis (5). » Précédées des élèves du lycée, la garnison et la garde nationale sortirent par la porte Battant, contournèrent les glacis de la double couronne pour rentrer par la porte d'Arènes. Cette promenade était peu dangereuse. Néanmoins quelques officiers de la garde nationale n'osèrent sortir de la ville. Ce bel exemple fut aussitôt

(1) Laffaille, 53.
(2) Journal de Marulaz (18 mars), cf. *Mémoires et Documents inédits*, XII, 169.
(3) Schels.
(4) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 172.
(5) Journal de Marulaz ; cf. aussi Baverel, ms. 79.

imité par quelques gardes nationaux. Dans un ordre du jour, Marulaz se contenta de les rappeler à la pudeur militaire.

Étonnés du spectacle qui s'offrait à leurs yeux, les Autrichiens coururent à leurs postes de combat et assistèrent de là à la promenade qui dura deux heures. Marulaz, selon son habitude, harangua ses troupes dès leur rentrée en ville :

« L'ennemi contre toutes les lois de la guerre a fait prisonniers des vignerons occupés à leur travail... Je les lui ai demandés... Il a fait des difficultés... J'ai insisté... Il n'a pas osé me refuser... Si cela lui arrive encore nous ferons tous une sortie, n'est-ce pas? — (*Cris nombreux*). Oui ! Oui ! — Nous irons à eux, nous les prendrons, et à notre retour nous dresserons des potences pour les prendre tous. — Vive l'Empereur (1) ! »

* * *

Barbaux et Pinot, de Saint-Vit, remirent à Marulaz, le 27 mars, signé du Ministre de la Guerre, un « billet tout ouvert » qu'ils tenaient de l'huissier Besson, de Villars-Saint-Georges, On lisait :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

—

3e Division

—

Général, l'Empereur me charge de vous donner l'ordre de sortir de Besançon avec la garnison de cette place, de réunir successivement toutes les garnisons de la 6e division militaire, et de tomber avec vigueur sur les derrières de l'ennemi qui a dû laisser très peu de monde devant les places. Je vous invite, Général, à faire sur le champ toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution des ordres de l'Empereur à cet égard et à me faire parvenir par des moyens sûrs des rapports sur vos opérations. afin de me mettre à portée d'en rendre compte à Sa Majesté.

Recevez, etc...

Le Ministre de la Guerre,
Duc de Feltre.

Paris, le 3 mars 1814 (2).

---

(1) Le Blocus de Besançon, A P.
(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 207.

Marulaz, bouleversé à cette lecture, d'assembler aussitôt le Conseil de défense. C'était la première fois qu'il le réunissait. Barbaux et Pinot amenés à la barre, le 27 mars, eurent à subir un véritable interrogatoire au cours duquel leur bonne foi fut reconnue. Et Marulaz de rester très perplexe.

Certes, il était décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Aidé de l'ordonnateur Lyautey, il veillait à économiser les approvisionnements. Il y avait plus. Dans des sorties presque journalières, il s'efforçait de les faire compléter, sans parler de tous les moyens qu'il croyait bon d'employer pour arracher aux riches l'argent indispensable au paiement de la solde ou à divers. Enfin, comme il entrevoyait le moment prochain de la redition de la ville, il faisait monter à la citadelle — qui renfermait deux mois d'approvisionnements — canons et munitions.

Or, tout à coup, un ordre lui arrivait du Ministre de la Guerre lui enjoignant « sur le champ de faire toutes les dispositions nécessaires » pour obéir à l'Empereur. Il s'agissait de :

1° sortir de Besançon avec la garnison,

2° réunir toutes les garnisons de la 6 division militaire,

3° tomber avec vigueur sur les derrières de l'ennemi.

Il est parlé de cet ordre dans le journal de Marulaz et au registre des délibérations du conseil de défense (1). Les contradictions y abondent (2). Mais, en fin de compte, tous, gouverneur et membres du conseil, sauf Laffaille, tombèrent d'accord et décidèrent de tenir pour nul et non avenu l'ordre en question. A ce sujet, rapportons l'avis de Laffaille (3). « Retenu par d'autres soins ailleurs, j'arrivai au conseil de défense trop tard et lorsque tout le monde était déjà tombé d'accord. Ce fut en vain qu'après avoir lu et examiné l'ordre reçu, je cherchai à prouver qu'il était véritablement du Ministre de la Guerre, qu'il pouvait avoir été impérieusement commandé par des circonstances que nous ignorions. Je ne fis qu'exciter contre moi l'humeur des autres membres du conseil, même de ceux que jusque-là j'avais toujours vu se ranger de mon avis. Ils s'en tinrent tous à leur première opinion.

« Elle était en effet bien plus commode que la mienne. Elle les

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 186, 187, 206, 207, 208, 209.

(2) Lieutenant F. Borrey, *Le Blocus de Besançon*, pp. 85 et 95.

(3) *Spectateur militaire*, IX, 390, 391. Sous le titre « *Anecdotes de la Campagne de 1814* », pp. 296 à 310 et 385 à 392. Laffaille a écrit des pages qui témoignent de la profondeur et de la justesse de ses pensées.

empêchait de s'aventurer dans un parti désespéré ; et à tout événement, elle mettait néanmoins leur responsabilité à couvert.

« Ce grand mot de responsabilité était une espèce d'épouvantail pour un grand nombre de nos généraux, que la vue de la mort sur vingt champs de bataille n'avait pu faire sourciller. La plupart d'entre eux, surtout ceux qui servaient depuis longtemps dans les armées commandées par l'Empereur, auraient tout affronté pour suivre une marche tracée, pour exécuter un ordre positif. Mais ne fallait-il ne recevoir d'ordres et de conseils que des circonstances, agir d'après ses propres inspirations, prendre sur soi un événement extraordinaire, c'étaient de tout autres hommes. On eût dit que la crainte du maître et l'habitude de ses commandements avaient amorti chez eux l'énergie et les lumières nécessaires pour marcher sans guide dans les sentiers qui s'écartaient de la voie commune (1). »

Qui pourra jamais dire ce qu'aurait donné l'exécution de cet ordre envoyé à Marulaz ? Les Alliés redoutaient à ce point la levée en masse des Comtois qu'ils faisaient venir en toute hâte, à Vesoul, une partie de leurs réserves d'Allemagne et défendaient, pour la quatrième fois, sous peine de châtiments exemplaires, à tout paysan de posséder une arme à feu. Liechtenstein, voyant son corps d'armée « très affaibli par les maladies fréquentes, par le service « de garde et le grand nombre d'hommes détachés pour escorter les convois (2) », demandait un renfort de 2 bataillons, et, pour être plus vite informé des rassemblements possibles d'habitants en armes, plaçait le 27 mars, à Gray, un poste de 15 hussards de Kienmayer sous les ordres du lieutenant Bubna, avec mission de

---

(1) Laffaille exprimait les mêmes idées dès 1821 dans ses *Mémoires*, pp. 49 et 50.

(2) Schels. La ligne d'investissement de Saint-Claude à Avanne était dégarnie et surveillée seulement par des détachements volants et des patrouilles.

En fin de mars, le corps de blocus souffrait de la disette. Jusqu'alors il avait été approvisionné principalement par les arrondissements de Baume et de Besançon. Quand Liechtenstein s'adressa au sous-préfet de Saint-Hippolyte, celui ci écrivit au gouverneur de Franche-Comté qui lui défendit de déférer aux réquisitions du général autrichien. Un conflit s'éleva ; le 2 avril il n'était pas encore terminé, cependant que les troupes autrichiennes « souffraient beaucoup » et étaient dans « un état de dénuement » ; cf. aux AMB les lettres échangées.

Si les soldats autrichiens souffraient de la disette et du manque de vêtements, par contre les états-majors prenaient franche lippée. Nous avons sous les yeux l'état détaillé des vins fins fournis pour les quartiers généraux du corps de blocus de Besançon et pris dans les caves de Buthiers (Mis de Scey), du 24 janvier au 20 mai 1814, soit une valeur de 8.620 francs.

faire des patrouilles sur Champlitte et de surveiller la route de Vesoul. Le capitaine Molnar, avec son escadron, tenait Fretigney et Vesoul et patrouillait dans toute la région.

***

Le but que s'était marqué Marulaz, dans la sortie du 31 mars, était « de s'emparer du poste retranché de l'ennemi à la Chapelle-des-Buis, de couronner les hauteurs qui bordent la rivière du Doubs jusqu'au dessus du village de Beure, de s'y maintenir pendant la nuit et d'aller ensuite détruire les bacs de l'ennemi à Avanne, en poussant une vigoureuse sortie par la rive droite du Doubs sur cette dernière commune (1). »

Trois colonnes d'attaque furent disposées :

à gauche, le major Speelmann avec le 37e, les Suisses et les Neuchâtelois ;

au centre, le major Cothias avec les détachements des 64e, 145e et la compagnie de réserve ;

à droite, le chef de bataillon Tripier avec le 2e et le 24e de ligne ;

Ces colonnes étaient couvertes :

à gauche, sur la route de Morre, par le major Vigo-Roussillon avec le 154e et 100 hommes tirés de la Porte Taillée ;

à droite, sur la route de Beurre, par le major Delponte, avec le 93e et 100 hommes tirés de la porte Notre-Dame. Enfin, à l'extrême droite, 75 hommes appartenant à la garnison de Chaudanne suivaient la rive droite du Doubs. Toutes ces troupes formaient un total de 2.037 hommes.

Dès les neuf heures du matin, la citadelle ouvrit un feu violent sur la Chapelle-des-Buis. Pendant cette canonnade, les troupes d'attaque vinrent se placer en arrière des lunettes de Touzey et de Trois-Châtels.

A dix heures, les troupes étaient en position d'attaque, sauf le 64e « qui n'arriva que lorsque l'action était déjà fort engagée, et, par une faute grave, se dirigea sur la route de Beurre. »

A onze heures, les Français se portèrent en avant. En un instant les avant-postes ennemis étaient repoussés et la Chapelle-des-Buis

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 189 — Schels écrit que le but de cette sortie était de piller les bagages autrichiens qui passaient non loin de Besançon et de provoquer une levée en masse.

occupée. C'est en vain que le général Weigl, accourant à la tête de ses réserves, voulut s'opposer aux progrès de la colonne Cothias ; celle-ci le rejetait de partout, couronnait la crête qui s'étend de la Bro à Morre, et se préparait à attaquer le village. A ce moment arrivait la colonne Vigo-Roussillon. Trois canons autrichiens placés sur la route au nord de Morre ne l'arrêtèrent pas. Elle s'en empara. Et bientôt sous le coup des deux attaques les premières maisons de Morre tombaient au pouvoir des Français.

A ce moment critique, le capitaine Penz, avec une compagnie de Strauch, et le capitaine Luxer, avec une comgagnie de grenadiers, tombèrent dans le flanc et sur les derrières de la colonne Vigo-Roussillon. Un canon amené au Troup du Loup « ouvrait le feu (sur les Français) avec grand effet (1). » Enfin, suivant la rive droite du Doubs, s'avançaient 2 compagnies de Colloredo. Devant cette attaque combinée, les Français furent obligés de se retirer. Ils battirent en retraite par échelons et en bon ordre, non sans avoir précipité dans le Doubs les munitions prises. Quelques troupes de réserve, bien placées, et le canon de la citadelle permirent au centre et à la droite de se retirer du combat.

Du haut de la citadelle, Marulaz avait suivi les péripéties du combat. « Quoique n'ayant pas réussi dans nos entreprises, je ne peux que louer le courage de nos jeunes soldats. Ils ont abordé l'ennemi avec intrépidité (2). »

Pour avoir été repoussé, le gouverneur ne se déclara pas battu, et pensa que les Autrichiens ne s'attendraient pas « à une (deuxième) attaque sur le même point qu'hier. » C'est pourquoi, le 1er avril, vers 4 heures du matin, 2.000 hommes furent massés en 3 colonnes, en arrière des lunettes de Touzey et Trois-Châtels, cependant qu'elles étaient flanquées,

sur la route de Morre, par 100 hommes tirés de la Porte Taillée,

sur la route de Beurre, par 100 hommes tirés de la Porte Notre-Dame.

---

(1) Schels. Le major Vigo-Roussillon dans ses *Mémoires* parlait des « boulets « qui frappaient à chaque instant » dans sa colonne ; cf. sur ce combat, pp. 225, 226 des *Mémoires et Documents inédits*, XII.

(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 190. Les pertes des Français s'élevèrent à 1 officier et 27 hommes tués, 15 officiers et 99 hommes blessés, sans compter 30 hommes faits prisonniers. Celles des Autrichiens durent être « triples », d'après Marulaz, mais Schels accuse 2 officiers et 17 hommes tués, 3 officiers et 76 hommes blessés, 1 disparu ; et il ajoute « 1 officier et 62 hommes (Français) furent faits prisonniers ainsi qu'un secrétaire de Marulaz. »

Préparée et soutenue par l'artillerie de la citadelle, l'attaque commença brillamment. En un élan, et à la baïonnette, les postes ennemis furent bousculés, et la colonne du centre prenait pied à la Chapelle-des-Buis. Mais les deux autres colonnes s'évertuaient en vain. Devant elles se dressaient des forces très supérieures en nombre. Marulaz le vit et donna l'ordre de la retraite (1). Huit Autrichiens faits prisonniers lui déclarèrent qu'ils avaient été prévenus de nos sorties (2).

Par la suite, Marulaz évita de confier à l'avance ses projets à son entourage. Aussi il arriva ce qui devait arriver, c'est qu'un beau jour d'avril (le 15), vers minuit, ayant donné l'ordre de se tenir prêt pour une sortie, les royalistes, n'ayant pu sortir de la ville pour aller prévenir les Autrichiens leurs amis, lancèrent des fusées dans la direction où devait avoir lieu la sortie. Marulaz, informé, dut donner contre-ordre vers 4 heures du matin.

Il fallait donc, pour que les desseins du gouverneur fussent si vite connus, que les royalistes eussent dans son entourage une personne amie. Il en était ainsi. Le propre aide de camp de Marulaz, capitaine de Cendrecourt, trahissait (3).

Les sorties du 31 mars et du 1er avril n'ayant pas donné les résultats qu'il en attendait, Marulaz n'abandonna pourtant pas ses projets. Il voulait faire une troisième sortie. C'est ce qui explique que, dans la journée même du 1er avril, les Autrichiens, prévenus encore par les royalistes bisontins, renforcèrent leurs retranche-

---

(1) Cf. au sujet de ce combat, *Mémoires* du major Vigo Roussillon, dans *Mémoires et Documents inédits*. XII, 227, 228. Les Français perdirent : 4 officiers et 21 hommes tués, 10 officiers et 78 hommes blessés, 2 officiers et 22 hommes prisonniers.

Marulaz, en accusant ces chiffres, est au-dessous de la vérité puisque dans la seule colonne Vigo-Roussillon il y eut 2 officiers tués et 29 hommes. Schels donne 2 officiers et 70 Français prisonniers et estime leurs pertes à plus de 400 hommes. Quant aux Autrichiens, ils auraient perdu 16 morts et 68 blessés dont 4 officiers.

(2) Journal de Marulaz.

Cf. aussi une note du lieutenant Dormoy de la garde nationale qui fit deux rapports, dans la nuit du 31 mars au 1er avril, relatifs aux signaux échangés entre les traitres de la place et les Autrichiens, *Mémoires et Documents inédits*, XII, 551 et 552. Schels reconnaît implicitement ce fait, car il écrit « les troupes restèrent en armes pendant la nuit du 31 mars au 1er avril. »

(3) Cf. une notice biographique et ses états de services dans *Mémoires et Documents inédits*, XII, 544 à 550. Ordinaire, 174 et 175. D'ailleurs, pendant le blocus et après, la clameur publique accusa Cendrecourt. Il semble que d'autres officiers trahissaient avec lui, cf. Ordinaire, note des pp. 260, 261.

ments de Palente, de Montfaucon, de la Chapelle des Buis, etc... et y amenèrent des canons et des troupes de renfort. En outre, le 2 avril, Aloys de Lichtenstein, pour être plus près de la première ligne, établissait son quartier général à Chalèze, et obtenait sur sa demande deux bataillons de troupes qui venaient d'Allemagne sous le commandement du général Mecsery, et un bataillon de la brigade Taxis qui fut appelé de Bâle. Enfin, le 6 avril, le dernier renfort lui vint, soit deux bataillons de Francfortois et un bataillon de Wurtembergeois qu'il plaça à Pouilley-les-Vignes, Avanne et Roche.

A partir du 6 avril, les événements se précipitent.

Liechtenstein informe Marulaz qu'il vient de recevoir la nouvelle officielle de l'entrée des Alliés à Paris. Il ajoute qu'il est autorisé à traiter avec lui de la reddition de Besançon à des conditions honorables. Le Conseil de défense consulté, Marulaz répond :

« Monsieur le Général,

« Par votre lettre de ce jour, vous me faites connaître que vous êtes autorisé à traiter avec moi la reddition de la place de Besançon à des conditions honorables. Il ne peut jamais y en avoir.

« Je suis Français, Monsieur le Général, et je sais que ce n'est pas par une lâcheté que moi et ma brave garnison pourrions mériter l'estime dont vous assurez vouloir bien nous honorer (1). »

Sur ces entrefaites, sous l'œil bienveillant de la police, de nombreux exemplaires de « soi-disantes nouvelles officielles » étaient introduits dans la place. Elles portaient : entrée des Alliés à Paris, établissement d'un gouvernement provisoire, déchéance de Napoléon, proclamation de Louis XVIII, etc... etc...

Beaucoup pensaient, avec Baverel, que « tout cela avait bien l'air de fable » (2), mais la plupart sentaient qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire. On se réjouissait à la pensée que le blocus ne saurait plus durer longtemps, mais cette joie n'allait pas sans tristesse chez quelques-uns.

Quant à Marulaz, il paraissait garder intacte sa foi inébranlable dans le succès de l'Empereur, et cherchait à la faire passer dans l'âme des Bisontins par une proclamation. Et pour bien montrer que, s'il était prêt à rendre la ville le jour où les subsistances man-

---

(1) A M B.
(2) Ms. 86.

queraient, il n'entendait pas, pour autant, capituler, il continuait de faire monter à la citadelle la plupart des canons qui armaient les remparts. En vain. La garde nationale, partageant l'esprit de la population, se demandait pourquoi continuer la lutte, si Paris était pris, et son service de garde était encore moins bien assuré que par le passé. Les désertions augmentaient dans les troupes. Jusqu'à un sous-lieutenant du 30e dragons, M. de Moutiers, qui « désertait avec armes et bagages. »

Marulaz écrit alors, dans son journal, quelques lignes résumant le jugement qu'il porte sur toute la période du siège. Ces lignes montrent que, lui aussi, sentait venir la fin. « Depuis le moment de « l'invasion de la France, la grande majorité des personnes un peu « marquantes se sont éloignées de moi. J'ai remarqué que les « autorités avaient réparti les réquisitions que les circonstances « m'ont obligé de frapper de manière à faire crier contre moi « presque tous les citoyens. Enfin je n'ai point vu dans la plupart « cet amour de la patrie qui caractérisait les Francs-Comtois. Les « uns ont cherché à corrompre l'opinion des braves gens, et les « autres à favoriser les projets de l'ennemi. Cependant, malgré les « méchants, j'ai maintenu jusqu'ici la tranquillité (1). »

C'est en vain que Liechtenstein envoie parlementaire sur parlementaire, Marulaz ne répond pas. Rien d'ailleurs ne saurait le faire « changer de manière d'agir. J'ai juré fidélité à l'Empereur », rugit-il, se raidissant contre la défaillance qu'il sent venir. Et il fait tirer des coups de canon sur les patrouilles autrichiennes, le 12 avril et les jours suivants.

Cependant Liechtenstein lui a donné sa parole d'honneur que les nouvelles qu'il lui a communiquées sont vraies, Marulaz répond alors « que son intention ne pouvait pas être de porter ses hommages à un gouvernement qu'il ne connaissait pas, et qu'il ne trouverait pas dans la garnison un officier qui voulût se charger d'une pareille mission (2). »

Les nouvelles s'accréditaient. Les esprits « s'échauffaient ». Contributions et réquisitions ne rentraient plus, et, la mort dans l'âme, Marulaz tirait de la citadelle 1.439 quintaux de blé et de viande salée pour nourrir la garnison. Très irrité, il fait dresser

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 197.

(2) Laffaille, 55, écrit : « Il y en eut plus d'un (officier) qui désira d'être choisi, l'aide de camp du général obtint la préférence... »

une liste des suspects (1). Quatre sont enfermés à la citadelle, puis bientôt élargis. En vérité, ils sont trop, les « malveillants », d'autant que Marulaz n'ose toucher aux meneurs.

Le 19 avril, des cris répétés de Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! s'élèvent de la foule compacte qui s'est massée dans les rues sur le passage du courrier qui apporte des nouvelles de Paris. De jeunes royalistes, conduits par Daclin qui a jeté le masque, arborent la cocarde blanche et parcourent la ville. Arrivés devant l'hôtel de Marulaz, ils l'appellent à grands cris. Marulaz reste sourd. Alors, ils se portent à la Préfecture où de Bry les reçoit, les entend et prend la cocarde qu'ils lui présentent (2). Revenus à l'hôtel de Marulaz, celui-ci, « non sans quelques grimaces », se décide à prendre aussi la cocarde blanche.

Marquons que la garnison ne participait guère à cette allégresse. Il arriva qu'en manière de protestation des soldats et des officiers crièrent : Vive l'Empereur ! Bien souvent même, dans les jours qui suivirent, des soldats brisèrent des vitres de quelques maisons qui avaient illuminé, arrachèrent à des passants leur cocarde blanche, ou encore n'amenèrent le drapeau tricolore sur certains bâtiments militaires qu'après plusieurs injonctions, cependant que le 20 avril, Marulaz et tous les chefs de corps consultés prenaient la cocarde blanche, et que le drapeau blanc était hissé au sommet de la tour Saint-Pierre.

Désormais, il n'y avait plus de raison de maintenir un blocus serré. Mais avant de prendre une résolution ferme, Marulaz tint à connaître l'avis du nouveau gouvernement. Il accepta donc une armistice que lui offrit Liechtenstein, et envoya à Paris son aide de camp, le capitaine de Cendrecourt (3).

---

(1) Laviron, dans son *Journal*, écrit « royalistes ».

(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 559 à 565.

(3) Cette décision fut prise après une réunion du conseil de défense (20 avril), rapportée par Laffaille, 53, 54, 55. Le Préfet était présent. « Abjurant sous l'Empire ses principes républicains, il avait changé son nom de Jean Debry en celui de baron de Bry ; et avec le titre de baron il avait pris une morgue et une hauteur qui révoltaient les habitants de Besançon. Pendant le blocus, nouvelle métamorphose : il avait entièrement dépouillé cette morgue et cette hauteur, et il était tombé dans un excès contraire, prodiguant indistinctement à tout le monde les politesses et les égards. Il ne s'était même pas borné à tâcher de se faire des amis dans l'intérieur de la ville, il avait encore cherché à se ménager les bonnes grâces du prince autrichien, qui nous bloquait, en lui écrivant pour invoquer sa protection en faveur de son fils qui était garde d'honneur, quoiqu'il ne fût point prisonnier de guerre et qu'il n'eut par conséquent besoin ni de la protection ni du secours d'un ennemi. Il semblait s'efforcer enfin d'effacer des souvenirs, de leur nature presque ineffaçables » (p. 53). Dans cette séance, il y eut une altercation entre Laffaille et de Bry.

Notons en passant la tentative de corruption que fit alors le baron de Felsch, commissaire autrichien chargé des dépêches du Ministre de l'Intérieur pour le Préfet. Au nom du baron d'Andlaw, gouverneur de Franche-Comté, de Felsch proposa à Marulaz de lui céder la moitié de la ville (!) (1).

Ne faisons que mentionner les proclamations de Marulaz, de Bry, de Daclin. Oublions ces faiblesses pour nous réjouir avec les bisontins de l'ouverture des portes de la ville. Avec quelle joie ils coururent à Palente et dans la campagne voir ces terribles Autrichiens qui leur avait fait tant peur. Ils ne trouvèrent que des hommes contents, eux aussi, de la fin de ce long blocus, au cours duquel ils avaient plus souffert que les bisontins. Marulaz rendit visite à Liechtenstein et l'invita à venir le voir. Il accepta. Le 24 avril, entouré de son état-major, le général autrichien faisait une entrée triomphale dans Besançon ; on aurait dit « un prince du sang français »... « Les croisées des deux côtés de la rue qu'il suivait étaient garnies de dames, parées avec le plus grand soin, qui faisaient pleuvoir des fleurs sur sa tête, ou en semaient également au devant de ses pas ; on vit également un groupe nombreux de dames, sans être arrêtées par la crainte des chevaux, se précipiter à l'improviste vers le prince pour lui présenter des couronnes. Comme n'ayant pas pris la ville, il ne croyait point en avoir mérité, et que dans aucun cas il ne devait s'attendre à les recevoir de mains françaises, il ne put cacher son étonnement, et fut sur le point de prendre ces hommages outrés pour une ironie amère. Il fut encore plus étonné lorsqu'on lui eut expliqué le motif de ces hommages, et il eut peine à cacher le mépris qu'ils lui inspiraient (2). » Le peuple aussi lui fit un bel accueil, car il lui plut : « Monté sur un superbe cheval blanc, il saluait tout le monde avec grâce. Son costume cependant n'était pas brillant. Il était vêtu d'un habit blanc sur lequel était brodé un crachat d'or (3). »

Bientôt, le 30 avril, arrivait à Besançon le marquis de Champagne, commissaire extraordinaire de Sa Majesté très chrétienne dans la 6e division militaire (4). Il s'empressait de faire connaître

---

(1) *Mémoires et Documents inédits*, XII, 205.

(2) Laffaille. 58.

(3) Baverel, ms. 86. « Nos simples soldats étaient mieux mis que ses officiers », cf. Lettres sur le siège de Besançon, 15.

(4) Laffaille, 62 « Il parut n'avoir été envoyé que pour travailler à la désorganisation de l'armée et pour recueillir des dénonciations. »

que les Autrichiens avaient levé le blocus le 29 avril et que l'état de siège des ville et citadelle cessait de ce jour, 2 mai.

« Le voilà donc levé ce terrible blocus qui a plongé les habitants de Besançon dans les plus vives alarmes....., grâces immortelles en soient rendues à la divine providence qui veille sur tout ce qui existe. Nous lui devons des remerciements de ce que de toutes les villes de France cernées par l'ennemi, c'est la seule qui a le moins souffert....., nous allons jouir d'une paix profonde. Puisse cette paix régner toujours parmi nous! Après un pénible orage, il est agréable de goûter la satisfaction de reprendre le cours de ses occupations qui font la consolation de la vie et le charme de tous les âges. Les habitants de Besançon n'oublieront jamais les fatigues et les travaux immenses auxquels s'est livré M. le baron Marulaz pour mettre la ville dans un état respectable de défense; toutes les peines qu'il s'est données pour approvisionner la ville, pour arrêter la cupidité de certains négociants qui calculaient sur la misère publique pour s'enrichir, et nous devons dire à sa louange que c'est à sa fermeté que nous sommes redevables de ce que le pain a toujours conservé un prix modique Il était le 1er janvier à 18 sols la miche, et il n'a augmenté que de 12 sols. De toutes les villes de France c'est Besançon qui a le moins souffert, nous n'avons manqué de rien. Nos pauvres au nombre de 200 ont été secourus tandis qu'à Belfort on manquait de tout (1) »

Nous nous rangeons au jugement de Baverel et le complétons. Si Marulaz resta fidèle à son passé militaire, c'est à ses collaborateurs qu'il le dut, de Bry, Le Coz, Lyautey, et en particulier au commandant Laffaille. Marulaz avait bravoure, activité, élan qui, dans la guerre de campagne, décident des brillants succès, mais il lui manquait l'instruction et les connaissances nécessaires pour bien voir et bien juger hommes et choses dans une place bloquée. Il lui manquait surtout cette force de caractère qui, au lieu de plier devant les événements extraordinaires, les regarde froidement en face. « Il était brave comme son épée, et surtout beau et brillant comme un paladin lorsqu'il paraissait à cheval devant sa chère cavalerie; mais il n'avait reçu que l'éducation d'un soldat (2). »

A côté de ceux qui firent leur devoir, nous devons rappeler ceux

---

(1) D'après Schels, auraient déserté Besançon 224 hommes en février et mars, et 227 en avril.

(2) Laffaille, 11.

qui servirent la cause des Alliés, Daclin, Berthod, de Cendrecourt, de Moutiers. Ils furent récompensés. Les autres ne connurent guère que l'ingratitude. De Bry sera bientôt envoyé en exil; Le Coz goûtera la persécution des royalistes et des ultramontains; Lyautey se retirera à Geneuille, près de Besançon; Laffaille restera chef de bataillon jusqu'en 1823 après avoir été mis en non-activité et obligé de se justifier d'avoir trop bien défendu Besançon; Marulaz enfin, le 27 mai, remettra le commandement au comte de Bourmont, celui-là même qui avait été enfermé (1801-1804) à la citadelle comme « chouan de marque » et qui trahira bientôt à Waterloo (1).

---

(1) Encore qu'il ait été victime d'une « dénonciation remplie des plus révoltantes calomnies », dénonciation faite par de Cendrecourt au Ministre de la Guerre, Marulaz réussit à se justifier, et le 20 juin 1814 fut nommé inspecteur général de cavalerie (cf. *Mémoires et Documents inédits*, XII, 536 à 538 et 549, 550). Dès lors, le vieux sabreur fait figure de courtisan autant et plus que de militaire et devient le favori de S. A. R. la duchesse d'Angoulême (cf. *Journal de la Haute-Saône*, n° V, p. 4 et aussi AS, lettres de Marulaz à de Scey). En 1815, pendant les Cent-Jours, une note de police relatera qu'il est accessible aux royalistes par sa femme, la baronne Marulaz.

V

LES PROJETS DE METTERNICH

Metternich connaissait admirablement l'état de la France et, en particulier, celui de la Franche-Comté. Depuis longtemps, il suivait d'un œil satisfait les revers de Napoléon. L'empereur avait beau être le gendre de son maître, il n'en était pas moins à ses yeux, avant tout, un homme issu de la Révolution, un révolutionnaire fait empereur, partant un danger. Toutefois, il ne pensait pas, pour autant, à le jeter en bas de son trône. Il caressait « la « chimère d'un Napoléon qui serait entre les mains de l'Autriche « ce que Bernadotte eût été entre celles du tsar, et, à tout le moins, « se réservait une régence avec notre pauvre impératrice (1). »

Il pouvait croire que la Franche-Comté, cette petite Suisse où il était facile d'arrêter une armée d'invasion, et où vivaient de solides paysans ayant souvent gardé un certain esprit particulariste, se laisserait conquérir sans peine. Les royalistes le lui avaient répété sur tous les tons. Alors, il s'était rappelé que cette Franche-Comté avait appartenu près de deux siècles à la Maison d'Autriche, qu'en ce temps là elle avait un esprit particulariste caractérisé, une autonomie réelle.

Metternich s'était donc dit, non sans raison, qu'elle devait avoir beaucoup souffert d'être entrée de force dans la vie de la France, et il s'était surpris à penser que peut-être, en réveillant cet esprit de particularisme, il amènerait les Comtois à désirer retrouver leur autonomie d'antan.

Ce désir, bien entendu, faisait fort son affaire, car, s'il déclarait, avec les autres diplomates et rois, qu'il ne voulait pas amoindrir la France, c'était pour la galerie. Au fond il eût été enchanté de

---

(1) Cf. Alfred Sorel dans le *Journal des Savants* (juillet 1900), au sujet du livre de A. Fournier : *Der Congress von Châtillon. Die Politik im Kriege von 1814.*

voir la Franche-Comté reprendre son indépendance, telle qu'elle l'avait encore 140 ans auparavant. Du jour où elle eût retrouvé son autonomie, pourquoi, aussi bien, n'aurait-elle pas accepté de la retrouver, comme par le passé, sous le sceptre des Habsbourg ?

Les souverains alliés auraient pu certes lui reprocher son manque de parole. Il lui eût été facile de répondre que, la volonté des comtois étant telle, on devait la respecter, et qu'il ne s'était pas engagé à maintenir de force dans le giron de la France une province qui ne voulait plus y rester. Et il eût eu cent autres raisons semblables à donner.

Voilà pour le cas où la Comté eut exprimé son désir séparatiste.

Mais il fallait aussi penser que, peut-être, ce que racontaient les royalistes francs-comtois était fort erroné. Il se pouvait que cette Comté, qu'ils représentaient comme ayant conservé jalousement son particularisme d'autrefois, et qu'il croyait soumise avec regret au joug de la France, fût devenue, — le temps est un grand maître, — aussi française que l'Ile de France.

Dans ce cas, il ne fallait pas s'attendre, bien qu'elle fût restée particulariste, à ce qu'elle exprimât son désir de séparation ; au contraire, elle entendrait rester française, et peut-être qu'elle se révolterait s'il était question de la distraire de la France. Alors, en prenant de grands ménagements à son égard, on pouvait espérer qu'elle suivrait sans colère, le cas échéant, ce qui serait fait, à son endroit, au moment de la conclusion des traités.

Telles étaient, semble-t-il, quelques-unes des pensées de Metternich dans les derniers mois de 1813 et dans les premiers mois de 1814.

S'il avait ses pensées, il les déguisait fort bien, paraissant peu soucieux de servir la cause de l'Autriche. La cause de l'Autriche ? On n'y pensait pas ! Il s'agissait de délivrer la France et « l'Humanité (1). » Et Metternich entendait être le champion de cette noble cause. Mais comment donner à croire aux Alliés que ses intentions étaient pures — aussi pures que les leurs ? Schwarzenberg avait soumis au tsar, à Francfort, un plan d'invasion de la France, où il n'était pas question d'envahir la Comté par la Suisse. Il y avait de quoi rendre Metternich hésitant. Il l'était peut-être. C'est sur ces

(1) A. S. Cette expression « délivrer l'Humanité » se retrouve sous la plume du comte de Scey, du général Colloredo (lettre au comte de Scey, Neustadt, 11 décembre 1813). D'autres écrivent « délivrer l'Europe », c'est-à-dire renverser Napoléon.

entrefaites que le comte de Scey alla le voir et le pressa d'envahir la Suisse et la Franche-Comté.

Se rappelant qu'il avait été capitaine aide-de-camp du maréchal de Broglie, qu'il avait fait les guerres de l'émigration, qu'il était militaire enfin, de Scey composa et remit à Metternich le plan que nous savons.

On envahirait la Suisse, — le déploiement de la grande armée alliée se ferait en Suisse, — puis on entrerait en Franche-Comté par tout le front franco-suisse. Schwarzenberg enverrait même une colonne jusqu'à Genève (1). Comme nous l'avons déjà dit, c'est un plan semblable que suivit le général diplomate Schwarzenberg, à la demande de son maître en diplomatie, Metternich. Et c'est ainsi que sous le couvert d'opérations militaires dirigées par Schwarzenberg, Metternich ne faisait que suivre l'idée qui lui était chère pour l'instant : envahir d'abord la Suisse, puis la Franche-Comté, ensuite occuper celle-ci en faisant tout pour la ménager et y créer un mouvement d'opinions favorables aux Autrichiens. Les deux pays ne devaient être envahis que par les seuls corps autrichiens.

Puis, la Comté occupée, un gouvernement autrichien de Franche-Comté serait créé. Des commissaires autrichiens, délégués du pouvoir central, surveilleraient, dans chaque département, les fonctionnaires français, auxquels on imposerait l'obligation de signer une promesse de servir avec fidélité le nouveau gouvernement.

A la tête de la province, Metternich placerait un gouverneur intelligent et énergique, dévoué à ses projets et capable de les servir, son parent et ami, le baron d'Andlaw.

Bientôt, la suite des événements justifia son choix ; le baron d'Andlaw administra la province comme Metternich l'eût fait lui-même. Il semble bien certain, d'ailleurs, que le ministre et le gouverneur restèrent en correspondance suivie, et que la plupart des attitudes prises successivement par d'Andlaw, lui furent inspirées par Metternich. C'est ainsi que le gouverneur commença par administrer au nom des Puissances Alliées. Puis, à mesure que le pays semblait s'accoutumer au nouveau gouvernement, tout en continuant à parler au nom des Puissances Alliées, d'Andlaw en vint à parler aussi au nom de son Empereur et à donner à ses délégués dans les départements le titre de commissaires de Sa Majesté Impériale et Royale d'Autriche. Même, à la fin de l'occu-

(1) Cf. ce plan aux Pièces et Notices.

pation, il n'hésita plus à rejeter ce qui n'avait jamais été qu'un masque, et à déclarer tout net qu'il était le représentant de l'Empereur et de Metternich.

On le vit bien, quand il refusa de se retirer devant le Commissaire extraordinaire du roi Louis XVIII, marquis de Champagne, en appela de la situation à son Empereur, et encore que la réponse à lui faite par le baron de Stein lui ordonnât de se démettre, attendit le passage de Metternich à Vesoul pour abandonner sa résidence et son gouvernement.

Il est curieux de rapporter que, dès 1814, on prêta à Metternich, à l'endroit de la Comté, les idées dont nous venons de parler. Dans une lettre que d'Andlaw écrivait d'Arlesheim, à son « très cher cousin » le comte de Scey, le 10 octobre 1814, le baron regrette, de ne pouvoir, comme il en avait l'intention, venir « faire sa cour » à Monsieur, lors de son prochain passage à Besançon.

Il vient en effet d'être appelé à Vienne, au moment où il s'apprêtait à partir pour Besançon, saluer Monsieur. Il délègue à sa place, son beau-frère, de Bilieux.

Puis il écrit :

« Je suis d'autant plus peiné de ce contre-temps que j'aurais été « fort aise de lui dire (à Monsieur) toutes les médisances et les « calomnies qu'on se plaît à répandre contre moi à Paris. Figurez-« vous qu'on ose dire que je n'ai jamais été pour les Bourbons, que « j'ai fait l'impossible pour que l'Autriche puisse avoir l'Alsace et « la Franche-Comté, que j'ai cherché à diriger dans ce sens l'opi-« nion dans les deux provinces. Vous m'avez assez vu dans ces « temps pour que vous soyez vous-même indigné contre de « pareilles absurdités.

« Quand l'occasion se présentera, très cher cousin, d'en dire un « un mot à son Altesse Royale, je vous prierai instamment de le « faire, je vous en aurai infiniment de reconnaissance. »

Il faut croire que ces « médisances » et ces « calomnies » étaient bien fortes pour que, de Paris, l'écho en fût arrivé jusqu'à Bâle. Il faut croire aussi qu'elles avaient touché bien juste, pour que l'ex-gouverneur les relevât avec tant d'insistance (1).

---

(1) Le gouvernement de Louis XVIII garda une vivace rancune contre d'Andlaw et son beau-frère de Bilieux. Il semble que ne pouvant atteindre le premier, il frappa lourdement le second. Celui-ci possédait dans l'arrondissement de Saint-Hippolyte une propriété de famille. Le gouvernement du roi la mit sous sequestre. Il s'agissait de faire rendre à de Bilieux « une somme de 14 à 15.000 francs » que le commissaire avait prélevée « par ordre supérieur... et versée en temps utile

A notre avis, il les relevait plutôt comme délégué de Metternich au gouvernement de Franche-Comté que comme baron d'Andlaw. Il n'avait, semble-t-il, pas de raisons personnelles à être bien en cour à Paris. Il était sujet du grand-duc de Bade depuis 1806. Jusqu'en 1802, il avait été au service de l'Autriche. Sa femme était autrichienne. Il était le cousin germain, à la mode de Bretagne, de Metternich (1). Tous ses intérêts étaient en dehors de la patrie française. Et il n'aimait pas la France. S'il insistait tant au près de son « très cher cousin », le comte de Scey, pour que celui-ci le disculpât près de Son Altesse Royale, s'il lui promettait « une infinie reconnaissance », et cela au moment de son départ pour Vienne, c'est que, semble-t-il, Metternich l'avait prié d'agir ainsi. Sans doute, celui-ci avait alors abandonné la combinaison territoriale où entrait la Comté ravie à la France. Il lui importait donc, à présent que ses projets de la première heure avaient disparu avec les occasions de les réaliser, — projet de derrière la tête bien entendu, puisqu'il avait toujours été question, ouvertement, de ne pas démembrer la France, — il lui importait de voir Louis XVIII rejeter ces « médisances » et ces « calomnies » qu'on se plaisait à répandre à Paris sur les agissements de d'Andlaw, portant sur les projets de Metternich. Quelle meilleure voie prendre pour atteindre ce but que celle de d'Andlaw ? Ce dernier avait l'air de protester en son nom. Le comte de Scey, son cousin, présentait sa protestation. Il y a plus. Cette protestation, de Scey l'appuyait personnellement par ce qu'il avait vu lui même de l'administration de d'Andlaw. Le comte de Scey était un trop fin diplomate pour ne pas faire semblant de « s'indigner contre de pareilles absurdités. » Maintenant que la partie était jouée et bien jouée, il devait lui importer peu de se souvenir de l'attitude équivoque qu'avait eue d'Andlaw en maintes circonstances. Et puisque celui-ci semblait attacher tant d'importance à être disculpé auprès de Son Altesse Royale, son cousin lui rendrait le service de composer un instant son visage, de peser ses

---

« dans la caisse de ceux qui ont mis deux fois Louis XVIII sur le trône ». D'Andlaw se plaint de ces agissements à son cousin le comte de Scey dans deux lettres, l'une du 26 mars, l'autre du 22 août 1816. L'injustice est flagrante. De Bilieux, agent des Hautes Puissances alliées, ne peut être frappé pour leur avoir obéi. On n'en appellera pas à la voie diplomatique ; d'Andlaw croit que l'affaire s'arrangera, « car enfin la convention du 29 mai 1814 stipule que tout ce qui a été touché jusqu'à cette époque pour le compte des Alliés est bien touché... » Cf. A S.

(1) Cf. notice biographique aux Pièces et Notices.

paroles, de jouer une indignation de bon aloi au sujet des « absurdités » colportées dans Paris.

Cette sorte de désaveu de d'Andlaw de la part de Metternich ne doit pas étonner. On sait le désaveu qu'il avait infligé, en décembre 1813, au comte de Senft-Pilsach, envoyé à Berne avec la mission secrète de faire l'impossible, aidé de Bubna, pour ramener les pays de Vaud et d'Argovie sous le patriciat bernois, et la Suisse sous l'hégémonie autrichienne. Il est constant, certes, que ce désaveu n'était venu que sur le tard, devant le mécontentement d'Alexandre que Laharpe tenait au courant des agissements autrichiens (1). Il n'en demeure pas moins que Metternich n'en était pas en 1814 à un désaveu près.

D'ailleurs, il n'y avait pas qu'à Paris qu'on parlait ou se souvenait de l'idée qu'avait eue l'Autriche d'annexer la Franche-Comté, et, en particulier, des dispositions qu'avait prises d'Andlaw pour amener habilement les Comtois à reprendre sans colère ni révolte leur place dans le sein de l'empire d'Autriche. On en parlait ou on s'en souvenait aussi en Franche-Comté. Le comte de Scey n'oubliait pas qu'il avait dit et écrit à Metternich et à Schwarzenberg, à la fin de l'année 1813, que l'unique vœu des Comtois était d'obéir à un prince de la maison de Habsbourg (1). Dom Grappin rappelait que « plusieurs officiers autrichiens regardaient la Franche-Comté comme une province dépendante de leur empereur; elle devait leur échoir, disaient-ils, d'après les arrangements pris entre puissances coalisées. » Et il ajoute qu'un « capitaine de cette nation fit même signer au maire de Dannemarie un serment de fidélité à cet empereur comme à son légitime souverain (2). »

Plus loin, Dom Grappin écrivait encore : « (Les Autrichiens) espéraient devenir nos maîtres, car ils se flattaient qu'il en serait ainsi en vertu du traité de paix qu'on allait conclure. » Puis, ayant constaté qu'ils « avaient extrêmement à cœur la démolition des forts de la province », de conclure : « On ne peut concevoir une conduite si contraire à leurs propres intérêts, si leur espérance n'eût été déçue (3). »

L'opinion courante alors en Comté est donnée par un homme très informé de ce qui s'y passait, le marquis de Monciel, un des derniers ministres de Louis XVI, retiré alors sur ses terres de

---

(1) Oechsli a traité cette question à fond, cf. *Der Durchzug der Alliierten durch die Schweiz im Jahre 1813-1814.*

(2) AS.

(3) Ms. 1066.

Franche-Comté, et un des premiers dans l'état-major du comte de Scey (1). Dans sa « Note historique sur les événements des six premiers mois de l'année 1814, dont j'ai été le témoin et auxquels j'ai pris part », il écrit :

« Leurs projets (des Autrichiens), sans doute, étaient bien d'ôter à Bonaparte les moyens de troubler le repos de l'Europe, et pour cela ils auraient bien voulu démembrer la France, s'emparer des provinces qui étaient à leur convenance, comme l'Alsace, la Lorraine ou la Franche-Comté, mais il n'entrait pas dans leur plan de détrôner le gendre de leur empereur (2). »

Si le populaire franc-comtois ne s'émut pas outre mesure des menées autrichiennes, les habitants des « ci-devant principautés de Porrentruy et de Montbéliard » en tirèrent de sérieuses inquiétudes. Dès le 26 avril 1814, la ville, le canton de Montbéliard et le canton d'Audincourt, c'est-à-dire l'ancienne principauté, craignant d'être séparés de la France, Goguel, premier adjoint de Montbéliard, et Beurnier, membre du conseil municipal, furent envoyés en députation pour porter aux piés *(sic)* de leurs majestés de Russie et d'Autriche leur désir de rester Français. Quelques jours après, Sigismond Moreau, député au corps législatif pour le département du Haut-Rhin (comprenant les pays de Porrentruy et de Montbéliard), présentait aux porte-couronnes de Russie, d'Autriche, de France, de Prusse et d'Angleterre un Mémoire en faveur des habitants des ci-devant principautés. Trois questions y étaient posées : 1° Les principautés seront-elles rendues à leurs souverains respectifs (Empire et Wurtemberg)? 2° Seront-elles incorporées en tout ou partie aux états voisins? 3° Formeront-elles un état particulier et réunis à la Suisse? L'heure est grave. Les habitants craignent d'être traités comme de « vils troupeaux », et leur désir, à défaut de rester Français, seraient de rester unis et de former un 23e canton suisse (3).

Qu'on écoute donc les Comtois les mieux informés; qu'on se rappelle les promesses faites à Metternich par le chef des roya-

---

(1) Terrier de Monciel avait remplacé Roland au Ministère de l'Intérieur. Il ne garda le portefeuille que trois semaines. Cf. une courte biographie dans les *Annales franc-comtoises*, t. IX, année 1869.

(2) Rapprocher de ce jugement ce qu'écrit Al. Sorel dans le *Journal des Savants*, juillet 1900, au sujet du livre de A. Fournier « Der Congress von Châtillon. »

(3) Arch. municip. de Montbéliard. Ces vœux ne furent pas entendus. Les gens du Porrentruy furent partagés entre les cantons de Berne et de Bâle, et ceux du Montbéliard réunis à la France.

listes comtois, de Scey-Montbéliard, son très cher cousin et ami ; qu'on rapporte les nombreux propos tenus par les officiers autrichiens ; qu'on remarque le caractère vraiment paternel et tout autrichien du gouvernement du baron d'Andlaw en Franche-Comté, sans négliger sa lettre de protestation à son parent de Scey, lettre qui, sans avoir autrement d'importance, n'en révèle pas moins qu'à Paris, à la Cour, on connaissait toutes les attentions par trop délicates que d'Andlaw avait eues à l'endroit des Comtois, l'accueil hostile qu'il avait fait à Monsieur, etc..., toute son attitude, enfin, au temps où il était gouverneur de la Franche-Comté ; qu'on n'oublie pas non plus, ni la mission de remettre la Suisse sous la tutelle autrichienne confiée à Senft-Pilsach et à Bubna (1), ni le fait de l'envahissement par les seuls corps autrichiens, ni le plan de campagne vraiment étrange, au point de vue militaire, arrêté par Schwarzenberg et Metternich à l'encontre des idées du tsar et en cachette de celui-ci, ni les inquiétudes des habitants du Porrentruy et du Montbéliard, etc., etc..., et l'on reconnaîtra qu'à défaut de documents établissant nettement les vues de Metternich, on a des présomptions telles qu'on peut se risquer à dire qu'il pensait, comme Arndt (2), à revendiquer pour la patrie allemande, sous l'hégémonie de l'Autriche « ..... tant d'autres territoires héritages de Habsbourg et de Bourgogne », entre autres, la province de Franche-Comté (3). Et d'Andlaw aurait été son homme de confiance, encore qu'il se fût élevé dans la suite contre ce qu'on disait à la Cour, qu'il avait « fait l'impossible pour que l'Autriche puisse avoir l'Alsace et la Franche-Comté » et ce que l'on rapportait de ses efforts pour « diriger dans ce sens l'opinion dans les

---

(1) Van Muyden, *Histoire de la Nation suisse*, III, 158 : « Il (Metternich) entendait faire passer la Suisse de la tutelle de la France sous celle de l'Autriche... »

(2) Arndt : *Der Rhein Teuschlands Strom, aber nichts Teuschlands Grenze*, fin 1813.

(3) La Franche-Comté s'est appelée Haute-Bourgogne et aussi Comté de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, en 1477, devant Nancy, les Français qui avaient envahi le pays, en furent chassés par un soulèvement populaire, et la Comté, par le mariage de Marie de Bourgogne, fille du Téméraire avec Maximilien d'Autriche (19 août 1477) passa aux Habsbourg. En 1556, la Franche-Comté revint à l'Espagne et demeura sous sa domination — tout en continuant à garder une très réelle autonomie — jusqu'en 1668, année où Louis XIV s'en empara. Au traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), la Comté revint à l'Espagne, mais ce ne fut pas pour longtemps, car, reconquise par Louis XIV en 1674 elle devint définitivement française à la paix de Nimègue (17 septembre 1678).

deux provinces (1). » Le cri de son cœur, c'est son fils qui nous le donne lorsqu'il écrit en 1862 que si presque toute la terre d'Empire de Porrentruy ne revenait pas à l'Empire, mais allait à la Suisse, conformément à la déclaration du 20 mars 1815 du Congrès de Vienne, son père n'en avait pas moins « la conscience joyeuse, de l'avoir « arrachée à la France. » « Er aber Kehrte..... mit dem frohen Bewusstsein..... zurück, ein früheres Reichsland..... wenn auch nicht dem deutschen Vaterland wiedergegeben, doch Frankreich *entrissen* zu haben (2). »

*
* *

Metternich n'était pas seul, semble-t-il, à convoiter la Franche-Comté. La Prusse, qui était rentrée en possession du comté de Neuchâtel, n'était pas sans penser à profiter de la situation pour réaliser ses projets d'antan. Depuis plus d'un siècle elle nourrissait des ambitions à l'égard de la Franche-Comté. M. Émile Bourgeois dans son livre *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)* nous explique comment naquirent ses ambitions. Au commencement du XVIII[e] siècle, l'ambassadeur de Frédéric I[er], roi de Prusse (3), « sous prétexte de garantir les « libertés de l'Europe et de l'Allemagne, l'indépendance des « Suisses protestants, invitait les ennemis de Louis XIV à un par- « tage de la monarchie française (p. 130). » Et il se réservait dans le partage, la Franche-Comté. Le roi de Prusse n'aurait vu dans l'annexion de cette province que le « retour » d'un territoire germanique à l'Empire. Ce retour, en vérité, aurait dû être assuré par les Habsbourg, mais, à défaut de ceux-ci, il semblait de bonne politique à Frédéric d'y tenir la main, et de préparer ainsi l'hégémonie qu'il voulait voir tenir à la Prusse.

Rien ne nous prouve qu'en 1814, la Prusse, dont les projets d'agrandissement, l'ambition de supplanter les Habsbourg sont notoires, n'eût pas déjà repris, à l'endroit de la Comté, ses projets d'antan. Il est un fait, c'est qu'en 1815, au moment de l'invasion, elle écrit des prétentions formelles sur notre province. D'autre part, nous trouvons dans une « note de 1815 » du comte de Scey

---

(1) D'Andlaw à de Scey, Arlesheim, 10 octobre 1814-26 mars 1816 et 22 août 1816, SA.
(2) D'Andlaw (François, baron de), *Mein Tagebuch*, etc..., 1[er] vol., p. 44.
(3) Von Schmettau, ambassadeur à La Haye.

que les « Francs-Comtois prennent la résolution de se réunir à la « principauté de Neuchâtel sous le protectorat de la Prusse. Déjà « ils ont eu plusieurs conférences secrètes dans ce but avec les « principales autorités suisses qui secondent volontiers leur « projet..... (1) »

Or, en 1814, Napoléon avait eu des retours de fortune qui avaient pu déterminer les « Francs-Comtois » a penser qu'il pouvait être « urgent (pour eux) de séparer de la France leur province », plutôt que de la laisser tomber sous le joug « de Bonaparte, l'ennemi commun. »

Mais Metternich veillait sans doute. Et il dut mettre, semble-t-il, autant d'habileté à faire tomber les prétentions des Hohenzollern au commencement du XIX^e^ siècle, en ce qui concerne la Comté, que son parent, le comte de Metternich, en avait mis un siècle auparavant à défendre leurs intérêts d'alors. Si au XVIII^e^ siècle « l'Au- « triche surveillait ses progrès (de la Prusse) et redoutait l'ambi- « tion de l'État prussien, son vassal la veille et bientôt son « rival... (2) » à plus forte raison devait-elle redouter l'ambition de la Prusse au XIX^e^ car, maintenant, elle était sa rivale.

Il est vrai que Hardenberg, de même que Metternich et les autres représentants des Puissances Alliées, parlaient sans cesse de respecter les limites de l'ancienne France. » A ne pas considérer l'ambiguité de cette expression, à croire que les Alliés étaient de bonne foi et entendaient par cette expression les limites de la France de Louis XVI, on s'explique, étant données les rudes difficultés qu'ils éprouvèrent par suite de la résistance héroïque de Napoléon, des prises d'armes des paysans dans les provinces frontières, Lorraine, Franche-Comté, dans la Champagne, dans la Bourgogne, qu'ils en soient arrivés à penser que la France, même ramenée à ses limites de la royauté, était « une puissance militaire « qui était une menace constante pour la paix de l'Europe (3). » De là à penser à un démembrement, il n'y avait qu'un pas. Et il n'est pas jusqu'au tsar Alexandre, l'enfant chéri des royalistes et des belles dames du noble faubourg, qui, lui aussi, ne se fût abaissé à cette pensée (4). Il n'aurait vu aucun inconvénient à ce que la Prusse et l'Autriche se fussent emparées d'une partie de la

---

(1) « Le comte de Damas, le comte Auguste de Talleyrand s'entendirent avec « le comte de Scey pour arrêter ce mouvement... » AS.

(2) Cf. Emile Bougeois. Ouvrage cité, p. 139

(3) Cf. Sorel, 8^e^ partie, p. 471.

(4) Cf. Chuquet, *L'Alsace en 1814*, p. 354.

France, à condition que ces puissances lui eussent laissé définitivement ce qu'ils possédaient d'elles dans l'ancien royaume de Pologne. L'idée qui lui était chère, c'était de reconstituer ce royaume, et de s'en faire couronner roi. Mais cette combinaison effrayait à juste titre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre. Le tsar roi de Pologne, c'était la Russie arbitre des destinées de la Prusse et de l'Autriche, malgré les compensations obtenues sur le Rhin, c'était la France amoindrie et partant l'équilibre européen rompu, l'Angleterre menacée.

En 1814-1815 il en fut, pour la conclusion des traités, comme il en avait été en 1709. L'Angleterre, qui redoutait la France, avait besoin pourtant qu'elle ne fût pas amoindrie. C'est ce qui explique le traité secret conclu le 14 février 1814, à Troyes, entre Hardenberg et Metternich, par lequel la Prusse et l'Autriche s'engageaient à ne pas souffrir qu'aucune puissance brisât la frontière française de 92, traité qui avait été précédé d'un autre conclu entre les trois puissances en question et sur les mêmes bases.

Ainsi, si ce traité du 14 février était une sauvegarde pour les deux contractants contre l'ambition d'Alexandre, il était aussi une sauvegarde pour la Comté contre les ambitions, ou mieux les projets d'annexion, plus ou moins déguisés, de la Prusse et de l'Autriche.

Toutefois la Comté n'était pas encore hors de cause. Il semble que Metternich n'abandonna pas si vite son idée secrète à l'endroit de celle-ci, pas plus d'ailleurs que la Prusse n'abandonna son idée de s'agrandir. Metternich et Hardenberg plièrent leurs idées aux circonstances. Hardenberg voyant s'échapper la Comté pensa à prendre une plus grande étendue de territoire sur la rive gauche du Rhin. Metternich, ayant éloigné la Prusse, pensa à gagner du temps. Il continua, par son homme de confiance d'Andlaw, à ménager les Comtois et à asseoir fortement son autorité, ou plutôt l'autorité de l'Empereur d'Autriche dans la province. Quelles furent ensuite les combinaisons territoriales qu'il projeta et où pouvait entrer notre Comté ? Pensa-t-il à l'annexer à la Bavière ? à en faire un 23e canton suisse ? ou encore à en faire, avec la Lorraine, un état indépendant qui aurait été donné à un archiduc ? Faute de documents sur lesquels nous puissions nous appuyer directement pour formuler notre réponse, donnons sur ce point notre sentiment.

S'il pensait, comme le déclare Debidour (1), à agrandir la

(1) Cf. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I, p. 21.

Bavière pour en faire le royaume catholique du sud qui aurait contrebalancé en Allemagne la Prusse, royaume protestant du nord, il ne pouvait, à notre avis, aller jusqu'à penser à lui donner la Comté. Une Bavière ainsi agrandie serait devenue une menace pour l'Autriche, car si « la Franche-Comté est d'une situation si « avantageuse que c'est un bouclier, un boulevard, une digue, « une forteresse pour l'Empire contre le torrent de la puissance « française (1) », c'est aussi la clef de la Suisse, et qui tient la Suisse tient l'Italie et l'Allemagne du Sud, la vallée du Danube. En voulant tenir en respect les Hohenzollern, il serait arrivé que les Habsbourg se seraient mis un boulet aux pieds.

La combinaison territoriale où la Comté entrait comme 23e canton suisse est à considérer. Il y avait longtemps que cette idée de l'incorporation à la Suisse était née. En 1518 la cité impériale et libre de Besançon ayant fait un traité de combourgeoisie avec Berne, Zurich et Soleure, on avait déjà pensé à former du comté de Bourgogne « un 14e canton ». Il paraît même, d'après Sully, qu'Henri IV y aurait, lui aussi, songé (2), non pas tant pour l'avantage de la Suisse que pour élever entre l'Allemagne et la France le rempart helvétique d'une façon plus solide. — Depuis, l'idée avait été reprise par certains comtois. Nous lisons dans une « note de 1815 » du comte de Scey. « Dès longtemps il avait « été formé le projet de se réunir à la Suisse : et encore en 1793 « pendant le régime de la Terreur, comme gouvernement fédéra- « tif, ce qu'ils (les Comtois) préfèrent à tout après leurs souverains « légitimes... Il est urgent pour les comtois de séparer de la « France leur province qui, devenue Suisse, servira de refuge « à tous les ennemis de Bonaparte des provinces voisines. » Mais si devenir Suisses faisait peut-être l'affaire des comtois et de Metternich, cela faisait-il l'affaire des Suisses ? Il ne paraît pas, car le comte de Scey ajoute : « La Franche-Comté devenue 23e can- « ton eût formé un trop grand canton comparativement aux autres « à qui il aurait porté peut-être ombrage. »

Quant à chercher à continuer un nouvel état indépendant sous l'autorité d'un membre de la famille impériale d'Autriche, pourquoi Metternich n'aurait-il pas eu cette idée à partir du 14 février 1814, jour où il conclut avec Hardenberg le traité secret que nous savons ? Cette Franche-Comté qui, durant deux siècles, avait

(1) Cf. Emile Bourgeois, p. 122.
(2) Cf. Boussey, p. 30

appartenu à l'Empire, qu'il avait pensé un moment rattacher plus ou moins directement à l'Autriche, il ne pouvait l'oublier, encore que le tsar et le roi de Prusse l'empêchassent de réaliser le projet qui lui était cher. Et la placer sous l'autorité d'un archiduc, seule, ou encore agrandie de la Lorraine, de l'Alsace peut-être, c'était une solution élégante, car c'était, en somme, la mettre dans la main des Habsbourg. Nous inclinons à cette combinaison. Elle s'ajuste aux offres qu'avait faits à Metternich, avant l'invasion, le comte de Scey-Montbéliard, son parent; à la tentative qu'il fit pour remettre la Suisse sous le joug autrichien; elle répond à ce que nous apprend d'Andlaw, dans sa lettre au comte de Scey, au sujet de « l'impossible », que lui, d'Andlaw, avait fait pour que l'Autriche pût avoir l'Alsace et la Franche-Comté ; « à ce que l'on saura bientôt du gouvernement constitué par Metternich pendant l'invasion et qui comprenait « la Franche-Comté, le département des Vosges et les principautés de Porrentui et de Montbéliard » ; à tout ce que les contemporains ont écrit ou dit pendant ou aussitôt après l'invasion sur la possibilité d'une annexion de la Comté ; à l'esprit machiavélique de Metternich ; et enfin, à cette grande pensée de toute sa vie, maintenir en Allemagne, par tous les moyens, la suprématie de la maison des Habsbourg minée par les Hohenzollern.

VI

L'OCCUPATION

Le territoire comtois, envahi dès la fin de décembre 1813 par la grande armée de Schwarzenberg, resta occupé par les Autrichiens jusqu'à la fin de juin 1814. Qu'advint-il de la Franche-Comté pendant ces six mois d'occupation autrichienne ?

Il semble qu'elle ne fut pas traitée comme les provinces voisines. Au nom des Hautes Puissances Alliées, le gouvernement autrichien eut pour elle les soins qu'une mère a pour l'enfant qu'elle retrouve après des années de séparation. Il est vrai que, durant tout le mois de janvier, la Comté eut à souffrir de cette sorte d'anarchie administrative inhérente au début d'une invasion. Il est non moins vrai que du commencement de mai jusqu'à la fin de juin, au temps de la retraite des armées alliées, elle aura à subir les vexations d'une soldatesque que rien ne retiendra plus (1). Mais, du 27 janvier, jour où le baron d'Andlaw fut nommé par Metternich « gouverneur de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porrentrui et de Montbéliard » jusqu'au 14 mai, jour où il abandonna sa capitale, Vesoul, le pays comtois, grâce à lui, connut la tranquillité. Certes, il était de l'intérêt du gouverneur de ménager le pays et ses habitants, car l'occupation pouvait être longue et les besoins des armées nombreux. Mais aller jusqu'à défendre les intérêts du pays envahi, parfois même à l'encontre de ceux des armées alliées, c'était là une sollicitude trop généreuse pour être vraiment désintéressée.

L'histoire de l'occupation autrichienne de la Franche-Comté sera, sinon toujours l'histoire des efforts faits par le gouvernement autrichien pour reconquérir cette province à l'Empire, du moins l'histoire

---

(1) Cf. le chapitre : la Franche-Comté vers la fin de l'invasion.

d'une administration experte à faire rendre à un pays occupé tout ce qu'on peut en attendre.

Le baron d'Andlaw va se heurter, dans la réalisation de ce dessein, à un rival sérieux, son cousin, le comte de Scey, qui entend ramener la Franche-Comté sous la bannière du Roy, son Maître, et qui, bientôt deviendra une sorte de gouverneur royal de la province. De Scey s'était mis avec un dévouement sans borne au service des Alliés, sans doute, dans le secret espoir d'être nommé par eux gouverneur de Franche-Comté dès qu'ils en seraient devenus les maîtres. Les Alliés n'avaient-ils pas déclaré cent fois qu'ils ne voulaient pas démembrer la France? D'ailleurs, quel intérêt pouvaient-ils avoir à nommer un autre gouverneur que lui, comte de Scey, qui leur avait rendu de si réels services, et qui entendait bien leur en rendre encore? Un gouverneur étranger, inconnu dans le pays, ne saurait jamais l'administrer comme le chef royaliste influent qui en était originaire. Ç'avait donc été sans doute une désillusion pour lui que la nomination du baron d'Andlaw au poste de gouverneur de Franche-Comté. Mais il sut bien vite s'en accommoder. Il ne serait pas le gouverneur officiel, soit, mais il serait du moins, — et personne ne l'en empêcherait, le baron d'Andlaw moins que tout autre — le gouverneur officieux. Et voilà comment, pendant toute la durée de l'occupation autrichienne, la Franche-Comté eut à sa tête deux gouverneurs, d'Andlaw et de Scey.

Qu'on ne croie pas qu'elle en souffrît. Non. Les deux gouverneurs sont gens habiles et intelligents. Ils ne veulent pas que s'élèvent entre eux des conflits qui ne profiteraient ni à l'un ni à l'autre. Il est en effet de l'intérêt du baron d'Andlaw de ménager tout le monde, et surtout ses amis les royalistes qui ont rendu à la cause des Alliés et peuvent lui rendre encore de grands services. Il est de l'intérêt du comte de Scey de continuer ses services aux Alliés qui veulent anéantir l'usurpateur et faciliter ainsi — qu'ils le veuillent ou non — au roi banni la reprise de son trône. Si, au fond, les mobiles qui les déterminent sont loin d'être identiques, ils ont un but commun pour lequel ils sentent qu'ils doivent s'entendre : aider au renversement de Napoléon.

Cette situation se prolongera jusqu'au commencement de mai. Alors arrivera en Franche-Comté un commissaire extraordinaire envoyé par Louis XVIII. Cela fera trois gouverneurs. Mais le comte de Scey se retirera aussitôt, et le baron d'Andlaw et le commissaire extraordinaire du roi, marquis Xaxier de Champagne,

resteront seuls en présence. Un violent conflit s'élèvera alors entre eux, le premier ne voulant obéir qu'aux ordres de son gouvernement, l'autre entendant que la Comté obéisse aux ordres de son Roy.

* * *

Pendant presque tout le mois de janvier, à mesure que l'ennemi s'avançait, le gouvernement impérial disparaissait, remplacé par l'anarchie. Ce n'était pas que la plupart des fonctionnaires ne restassent à leur poste, malgré la fuite d'un certain nombre d'entre eux devant les armées de l'invasion ; mais ces fonctionnaires ne savaient à qui obéir. Ils se trouvaient, en effet, sans relations avec Paris ; leurs préfets étaient, ou bien en fuite, comme celui du Jura, ou bien prisonnier comme celui de la Haute-Saône (1), ou encore bloqué par les armées ennemies, comme celui du Doubs, qui se trouvait dans Besançon investi. Sous la botte des soldats autrichiens, ils remplissaient donc tant bien que mal — plutôt mal que bien — les devoirs de leurs fonctions rendues plus difficiles par les mille calamités qu'apporte avec lui l'envahisseur. Les fonctionnaires du département du Doubs éprouvèrent même peut-être plus de difficultés que ceux des départements du Jura et de la Haute-Saône. Non seulement ils avaient été les premiers envahis, mais encore le préfet et presque tous les chefs de services administratifs, les tribunaux, les conseils se trouvèrent bientôt enfermés dans Besançon, laissant le département dans le plus grand désarroi. Dans les départements de la Haute-Saône et du Jura, au contraire, l'autorité centrale se trouva, dès le commencement de janvier, exercée, à défaut du préfet, ici par le conseiller de préfecture Germain faisant fonction de préfet par ordre de Bubna, là par le conseil de préfecture qui prit spontanément les rênes de l'administration. De ce fait, les fonctionnaires y furent moins abandonnés à eux-mêmes.

Partout, d'ailleurs, cette anarchie se faisait vivement sentir aux populations. L'autorité centrale, eût-elle encore existé comme avant l'invasion, n'aurait guère pu s'exercer. Le maître, maintenant, c'était l'ennemi. La seule autorité qui pût encore subsister à côté de la sienne était l'autorité locale, celle du maire dans la commune, peut-être aussi celle du sous-préfet dans l'arrondissement. Mais sous-préfets et maires étaient à vrai dire devenus de simples

(1) A N, F⁹ 51 et 52 ; Weil, I, 64.

intermédiaires entre l'envahisseur et les habitants. Pendant le premier mois de l'invasion le pays ne fut donc plus administré qu'au jour le jour et seulement en vue des besoins immédiats des Alliés.

Bientôt, les besoins augmentant, l'ennemi fut obligé d'assurer les ravitaillements et les évacuations de son armée, de maintenir l'ordre et la sécurité dans la zone de l'arrière. Il dut donc faire œuvre d'organisation et s'intéresser à l'administration générale du pays. Ses besoins n'étaient plus immédiats, journaliers, mais ils n'en subsistaient pas moins, tout aussi importants, car, si les réquisitions faites à l'heure du passage des troupes assuraient leur vie du moment, les magasins constitués dans le pays, une fois le passage effectué, devaient assurer la vie de ces troupes au jour où, pour une raison quelconque — pauvreté du pays, séjour trop prolongé, — elles ne pourraient trouver leur subsistance à l'endroit où elles stationneraient.

Il ne suffisait pas de penser au ravitaillement de l'armée, de nourrir les soldats bien portants, il fallait encore se débarrasser des non-valeurs, malades et blessés, qui alourdissaient les colonnes et en ralentissaient la marche, c'est-à-dire les évacuer sur l'arrière, dans des hôpitaux. La création, l'organisation, l'entretien de ces hôpitaux ne fut pas une des tâches les moins importantes et les moins difficiles assignées à l'homme chargé de gouverner le pays envahi.

Il fallut enfin que l'envahisseur s'occupât de faire régner l'ordre et la sécurité dans le territoire conquis. Rien n'était, en effet, plus à redouter pour lui qu'un soulèvement des populations; et rien n'était précisément plus propre à faciliter et à favoriser des soulèvements et des prises d'armes de paysans que le désordre et l'anarchie.

Administrer le pays conquis était donc pour les Autrichiens une nécessité de premier ordre.

C'est ainsi que le 27 janvier 1814, l'armée de Schwarzenberg ayant quitté le territoire comtois, l'anarchie du début de l'invasion disparut. L'administration générale des départements de la Franche-Comté détruite par les Autrichiens, fut rétablie par eux. Ils firent plus. Un « gouvernement général de la Franche-Comté, « du département des Vosges et des principautés de Porrentrui et « de Montbéliard » fut créé. Vesoul fut choisi comme capitale de ce gouvernement, et le baron d'Andlaw fut placé à sa tête (1).

---

(1) Le département des Vosges et la principauté de Porrentruy ne furent, en

* * *

Quand le baron d'Andlaw prit ses fonctions, l'administration générale avait donc disparu depuis trois semaines, avec les préfets. Les maires continuaient à remplir leurs fonctions élémentaires comme par le passé. Ils n'avaient guère eu qu'à déférer aux nombreuses réquisitions dont leurs communes avaient été frappées. Mais quelques-uns, profitant de l'absence d'autorité préfectorale, avaient cru bon de faire, de leur propre autorité, des réquisitions « à leur décharge sur les communes voisines » et d'y envoyer « des logements militaires. » Les sous-préfets et les conseils de préfecture, lorsqu'ils en avaient été sollicités, s'étaient bornés à répartir les réquisitions entre les communes de leurs ressorts, et à inviter parfois les maires à livrer aux troupes ennemies ce qui leur était demandé. On eût dit que le pays comtois n'eût d'autres besoins que ceux qu'avaient les Alliés. Rien de saillant à noter. Chaque jour, c'est le même appel local aux habitants les invitant à livrer telle ou telle denrée aux autorités militaires, sous peine d'exécution. Pourtant, il est un point sur lequel il faut s'arrêter : la servilité de certains fonctionnaires à l'égard des

---

fait, jamais sous l'autorité directe du gouverneur comme les autres départements ou la principauté de Montbéliard. Dès le commencement de l'invasion, des difficultés surgirent entre le baron d'Andlaw et le Feldmarshall de Wrède qui s'attribua l'administration du département des Vosges — *das Departement der Vogesen an sich riss.* La principauté de Porrentruy fut également une pomme de discorde (zankapfel). Tandis que cette principauté obtenait un administrateur particulier, d'ailleurs beau-frère de d'Andlaw, M. de Bilieux, le département des Vosges était administré par le comte d'Armansperg, chambellan du roi de Bavière, qui prenait le titre de « préfet provisoire ». Lui était adjoint, avec le titre de commissaire autrichien, Joseph de Polzer qui parut n'avoir d'autre mission que « d'apposer sa signature au bas des arrêtés, des circulaires et des « proclamations... », cf. Ch. Charton, *L'Administration bavaroise dans les Vosges en 1814*, parue dans les *Annales de la Société d'Emulation du département*, année 1864. L'auteur, employé à la préfecture d'Epinal, en 1814, a rédigé son travail, d'une façon générale, d'après ses souvenirs et surtout le *Bulletin administratif* du préfet bavarois.

C'est à Bâle, dans la première quinzaine de janvier, qu'il avait été question de l'administration provisoire des pays occupés. Les représentants des puissances furent longtemps avant de se mettre d'accord. Le territoire français fut divisé en trois « rayons » ; et celui de l'Est échut à l'Autriche, avec Dijon comme point central, et limites, d'un côté l'Alsace, de l'autre le lac Léman.

Vers la mi-avril, il y avait sept gouverneurs autrichiens : Andlaw, Bartenstein, Escherich, Hess, Milius, Kapar Joseph baron d'Ulm et le comte Aloïs Ugarte jeune. Le plus remarquable était d'Andlaw. Cf. Dr F. R. von Krones, *Zur Geschichte Oesterreichs im Zeitalter der französichen Kriege und der Restauration, 1792-1816*, pp. 290-294.

Alliés. Qu'ils aient exécuté les ordres de ceux-ci, on ne saurait trop les en blâmer, puisque, s'ils ne l'avaient fait, ils eussent encouru leur colère ; mais qu'ils les aient exécutés avec zèle, quand ils ne prévenaient pas leurs désirs, c'est une faiblesse qu'il faut relater. Le plus bel exemple de cette faiblesse fut donné par le conseil de préfecture de la Haute-Saône. Les sieurs Bardenet, Cuny et Guenot, qui le composaient, trouvèrent bon, en effet, de lancer le 14 janvier, un appel dont voici la teneur :

« Aux habitants de la Haute-Saône,

« Les besoins de l'Armée des Puissances alliées sont pressants ; « les magasins ne sont plus approvisionnés ; la bonne volonté que « vous avez manifestée ne doit pas être un vain mot, il faut la « réaliser, il faut fournir et livrer. Il est indispensable que les « magasins soient garnis ; la rigueur de la saison ne peut être un « obstacle ; chacun doit faire des sacrifices et s'exécuter, c'est le « seul moyen d'éviter l'exécution militaire...

« Vesoul, le 14 janvier 1814.

« *Les membres du Conseil de Préfecture :*

« Bardenet, Cuny, Guenot. »

On s'imagine facilement avec quelle joie cet appel avait été lu et la publication autorisée par l'intendant général de la Grande Armée, baron Prohaska, qui le fit aussitôt imprimer et afficher dans tout le pays (1).

Quant à l'agitation royaliste, elle fut plus ou moins effective au commencement de janvier. Puis, au fur et à mesure que l'armée de Schwarzenberg inondait le territoire comtois, elle se traduisit par des menées quelquefois violentes, bien que toujours isolées. L'autorité du chef des royalistes comtois ne pouvait encore se faire sentir partout. Un exemple nous montrera le sans-gêne avec lequel les partisans de Louis XVIII commençaient à se comporter. A Genevreuille, commune de la Haute-Saône, s'élevèrent, dès la fin de janvier, des contestations entre le maire Cagnet et deux royalistes, les sieurs Billard, ex-avocat du roi à Vesoul, et de Mollans. Le premier avait d'abord « travaillé les esprits du conseil « municipal pour se faire proclamer maire (2). » Comme le maire, à qui les conseillers restaient fidèles, ne donnait pas assez vite sa démission, encore qu'il souffrît beaucoup des ennuis que Billard

(1) AS.
(2) ADHS.

lui suscitait, celui-ci trouva tout naturel de « faire transporter la mairie chez lui. » De son côté, de Mollans, jaloux de Billard, ou voulant tout au moins partager avec lui les fonctions de maire, s'arrogea « le droit de faire arbitrairement les logements dans ladite commune. » C'en était trop. Cagnet démissionna. En vérité, les royalistes paraissaient croire que leur temps était venu (1).

Les choses en étaient là lorsque le gouverneur autrichien prit possession de son poste. Il crut bon alors de lancer à ses nouveaux administrés une proclamation qui fut imprimée en français et en allemand, sur deux colonnes, et affichée dans toutes les communes du nouvel état. En voici le texte :

« Aux habitants de la Franche-Comté, du Département des « Vosges et des Principautés de Porrentrui et de Mont- « béliard.

« Les efforts des Hautes Puissances alliées pour conquérir une « paix sûre et solide, ont conduit dans vos foyers leurs armées « victorieuses.

« Étrangères à une vengeance opposée à leurs sentiments magna- « nimes, elles déplorent les maux inévitables de la guerre et « désirent les alléger aux victimes innocentes d'une ambition « démesurée. Ce sentiment, digne de monarques véritablement « grands, les a portés à établir pour vous un gouvernement général « qui m'a été confié.

« C'est à vous de justifier leur attente. Si de mon côté je donne « mes soins à m'occuper de votre bien-être dans l'esprit qui les « anime, il est de toute rigueur que vous y coopériez du vôtre. En « conséquence, je requiers toutes les autorités judiciaires et admi- « nistratives qui n'ont point abandonné leur place de continuer « leurs fonctions. Les Hautes Puissances alliées ne font pas de « guerre aux lois ; elles veulent les maintenir pour la sûreté de « vos personnes et de vos propriétés. Elles exigent que chacun se « soumette aux autorités sous la direction du gouvernement « général, et que tranquille il attende l'issue des événements.

« Habitants des départements de la Haute-Saône, du Doubs, du « Jura, des Vosges, des principautés de Porrentrui et de Montbé- « liard, les châtiments les plus sévères tomberaient sur ceux qui

(1) Bientôt le gouverneur autrichien rétablira Cagnet dans ses fonctions et s'élèvera contre les procédés royalistes, 1er février 1814, ADHS.

« s'opposeraient aux vues bienfaisantes des monarques alliés : « j'ai toute confiance que vous ne les méconnaîtrez point. Vingt « années de malheur vous ont confirmé cette grande vérité que « sans justice, sans modération rien ne peut subsister. Cette expé- « rience, si chèrement achetée, n'aura pas été perdue pour la « France.

« La cause des Hautes Puissances Alliées, si visiblement pro- « tégée de la Providence, est aussi la vôtre ; ce n'est pas moins à « vous qu'à leurs peuples qu'elles assureront enfin une paix si « vivement désirée et vous en bénirez les augustes auteurs.

« Vesoul, le 17 janvier 1814,

Le Gouverneur général,
Baron d'Andlaw (1).

Le nouveau gouverneur pensa à rétablir, d'une façon ferme, l'administration centrale de chacun des départements de son gouvernement. Dans la Haute-Saône il n'eut qu'à agréer les respectueux hommages du conseil de préfecture. Il n'en fut pas de même dans le Jura. Ce département avait été envahi par la division légère de Bubna. Le 4 janvier, le préfet Bergognié avait quitté Lons-le-Saunier en même temps que la petite garnison qui s'y trouvait (2). Le même jour Lons était occupé par le colonel de Zéchi, qui, d'après les ordres de Bubna, donnait au conseiller de préfecture Germain toute l'autorité du préfet et faisait partout afficher que les fonctionnaires avaient à rester à leur poste « sous les peines les plus sévères et les plus promptes (3). » Le baron d'Andlaw se garda bien de rapporter ces dernières mesures, qui étaient en concordance avec sa proclamation ; mais, s'il ne rapporta pas la nomination de Germain aux fonctions du préfet, il remit, comme dans la Haute-Saône, l'autorité préfectorale au conseil de préfecture. Les conseils de préfecture de la Haute-Saône et du Jura continuèrent donc à administrer leurs départements respectifs comme ils le faisaient avant l'invasion, avec cette différence que, tandis qu'ils administraient auparavant sous l'autorité du préfet du département et pour la France, ils devaient le faire dorénavant sous l'autorité du gouverneur général et pour les Alliés.

(1) AS et aussi *Journal administratif et politique de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porentrui et de Montbéhard*, n° 1, p. 1.

(2) Elle se composait d'un dépôt du 23e dragons, de la compagnie de réserve du département et de la gendarmerie impériale, ADJ et AHG.

(3) ADJ.

Toutefois, comme il pouvait arriver que les conseils de préfecture ne déférassent pas toujours aux ordres de Son Excellence le Gouverneur, celui-ci décida d'envoyer auprès d'eux des commissaires généraux. S'ils n'étaient préfets de nom, ces commissaires l'étaient au moins de fait. Ils veillaient à ce que le conseil de préfecture administrât le département dans le sens indiqué par le gouverneur. « Je préviens, — écrit dans sa proclamation aux habitants du Jura, le comte de Hennin, commissaire dans le département, — les fonctionnaires et les habitants que la correspondance continuera d'avoir lieu par l'intermédiaire des mairies et sous-préfectures, avec moi, comme elle s'effectuait ci-devant avec le Préfet (1). » En outre, dans les cas urgents, ils pouvaient donner des ordres au nom du gouverneur. C'étaient, en somme, des *missi dominici :* à Vesoul, Charles de Wüllersdorf ; à Lons-le-Saunier, le comte de Hennin. Remarquons que les deux commissaires étaient de nationalité autrichienne.

Cependant le département du Doubs ne pouvait être traité comme ses deux voisins. En effet, le conseil de préfecture n'existait plus. Il était bloqué dans Besançon. Il fallait pourtant se hâter de réorganiser l'administration de ce département. Le corps d'Aloïs Liechtenstein, qui bloquait Besançon, souffrait de la rareté des vivres et des fourrages. La région avoisinant la place ne pouvait plus le nourrir. Il fallait donc tirer du département tout entier ce que le pays bisontin ne pouvait plus fournir à lui seul. Il fallait aussi assurer dans ce département, dont la majeure partie se trouvait dans la zone de l'arrière de la Grande Armée, l'ordre et la sécurité. De Vesoul, le 5 février 1814, le baron d'Andlaw prit donc une ordonnance générale, par laquelle, en exécution des ordres qu'il avait reçus et des pouvoirs qui lui étaient conférés, « désirant faire jouir les habitants du département du Doubs du bienfait inappréciable de l'exercice des autorités administratives et judiciaires dont ils sont privés par le blocus de la ville de Besançon, chef-lieu du département, qui renferme dans son enceinte les membres des premières autorités », il nommait :

1° Président du conseil de préfecture, M. le comte Pierre Georges de Scey;

Conseillers de préfecture : M. Vieille, ancien membre de l'administration du département; M. Pourcelot, membre du conseil

(1) 15 février 1814. A D J. Cf. Pièces et Notices.

général; M. Teste, maire d'Ornans; M. Mouret de Bartherans, propriétaire;

Administrateur de Domaines et conservateur des Forêts, M. Louis de Jouffroy ;

Secrétaire général, M. Philibert de Montrond;

Maire d'Ornans, en remplacement de M. Teste, nommé conseiller de préfecture, M. de Sagey, ancien maire de cette ville.

Pour l'administration provisoire de la justice, étaient nommés :

Président du tribunal de police correctionnelle, M. Cuenot, juge de paix ;

Premier juge de police, M. Donney, adjoint au maire d'Ornans;

Second juge de police, M. Bel, avocat.

MM. Ratt et Tournier recevaient les fonctions, le premier de substitut du ministère public, le second de premier suppléant de police (1).

Ainsi, la ville d'Ornans devenait, de par la volonté du gouverneur, le chef-lieu provisoire du département du Doubs et du premier arrondissement.

Il semble que la nomination du comte de Scey, comme « président du conseil de préfecture du département du Doubs », dût soulever quelques difficultés. N'allait-il pas profiter de sa situation officielle, de sa parenté proche avec le gouverneur de la province, pour administrer le département, il est vrai, au nom et sous les auspices des Hautes Puissances Alliées, mais, en réalité, non pas tant pour elles que pour le Roy son Maître ? Cette éventualité était certes à craindre. Mais le gouverneur ne pouvait pas ne pas donner au comte de Scey une autorité quelconque dans cette Franche-Comté, où, tout en travaillant pour son Roy, il avait rendu de si grands services à la cause des Alliés. D'autre part, personne n'était aussi capable que lui d'assurer la subsistance du corps de

---

(1) A S. Le 10 juin 1814, le Président du tribunal provisoire établi à Ornans — installé le 5 février et supprimé le 1er mai — réclamera au comte de Scey, préfet du Doubs,

à raison de 1.875 francs par an pour Cuenot, avocat président, 468 fr. 75 (pour trois mois),

à raison de 1.250 francs par an pour Donney, avocat juge, 312 fr. 50,

a raison de 1.250 francs par an pour Bel, avocat juge, 312 fr. 50,

a raison de 1.250 francs par an pour Fournier, avocat juge, 312 fr. 50,

à raison de 1.875 francs par an pour Bel, avocat ministère public, 468 fr. 75,

à raison de 1.000 francs par an pour Trouillet, greffier, 250 francs. (A S).

blocus. D'ailleurs, d'Andlaw ne le laisserait pas maître absolu dans le département. Il enverrait auprès du président et du conseil de préfecture un commissaire-général investi des mêmes pouvoirs que dans les autres départements. Mais, alors que les commissaires de la Haute-Saône et du Jura étaient autrichiens, il pensa, pour ne pas blesser les susceptibilités de son cousin, à désigner un français, quitte à nommer, quelques semaines plus tard, à la place de celui-ci, un commissaire autrichien. C'est ainsi que le conseiller Jobin fut le premier commissaire-général du gouvernement de Franche-Comté, etc., près le président de préfecture du département du Doubs.

Jobin étant absent, le comte de Hennin reçut l'ordre de procéder « de suite » à l'installation des nouveaux fonctionnaires.

Mais le comte de Scey n'entendait pas être dupe. Il comprenait parfaitement que d'Andlaw l'avait nommé à la préfecture, faute d'avoir eu sous la main un homme mieux disposé que lui à servir ses desseins. N'y eût-il eu d'ailleurs que la nomination du conseiller Jobin, comme commissaire-général, pour lui désiller les yeux, cela eût suffi. En effet, de deux choses l'une : ou bien en le nommant président de préfecture, le baron d'Andlaw n'avait pas d'arrière pensée, et alors la nomination de Jobin était aussi inutile qu'inexplicable ; ou bien il nourrissait une idée de derrière la tête, et plaçait Jobin auprès de lui pour surveiller ses faits et gestes. Le comte de Scey était trop intelligent pour s'arrêter à la première hypothèse. Jobin était bel et bien chargé de contrôler la gestion du président de préfecture.

Nous en trouvons d'ailleurs une preuve dans la correspondance de Kilg, sous-préfet de Baume-les-Dames. Le 2 mars, Kilg avait reçu du comte de Scey l'ordre de n'avoir à correspondre qu'avec lui : « Vous devez correspondre directement avec moi « pour tout ce qui concerne l'administration de votre sous-préfec- « ture *comme vous le faisiez avec le préfet*. Et pour les choses de « la haute police vous en rendrez compte à M. le Commissaire du « gouvernement et vous voudrez bien m'en donner connaissance...» Or, le 19 mars, Jean Pilz, qui avait remplacé au commissariat du département le conseiller Jobin, adressait directement à Kilg trois plis contenant: l'un, son adresse aux habitants du Doubs; le deuxième, le « bulletin officiel des avantages obtenus récemment par les troupes alliées » ; le troisième, la proclamation de Schwarzenberg datée du 10 mars. Kilg, qui s'attendait à recevoir ces trois plis par l'intermédiaire du président de préfecture, fut étonné qu'ils

lui eussent été adressés directement. Comme il ne savait au juste quelles étaient ses obligations à l'égard du commissaire général, il profita de la circonstance pour demander à Pilz s'il devait correspondre avec lui ou avec le comte de Scey, comme celui-ci le lui avait ordonné. Pilz lui répondit d'Ornans, le 26 mars, que la préfecture d'Ornans administrait le département sous sa surveillance. C'était net (1).

Quoi qu'il en soit, le comte de Scey ne s'émut pas de la situation qui lui était faite, et s'il servit la cause des alliés, il le fit avec prudence et habileté, en songeant par dessus tout et tous à servir la cause du Roy son Maître. Au nom du futur Louis XVIII, il devint une manière de gouverneur de Franche-Comté, lança des proclamations aux Comtois, fit venir Monsieur à Vesoul, s'efforca d'amener Marulaz lui-même à la cause royaliste, bref, tenta tout, même l'impossible, pour assurer, sans beaucoup y réussir d'ailleurs, le triomphe de son parti dans la Comté. Il oubliait volontiers que le gouverneur général lui avait marqué nettement ses attributions : « Monsieur le Président n'est point autorisé à donner des « ordres particuliers ou faire des dispositions quelconques, que le « concert des Conseillers de préfecture soit nécessaire....» Ainsi, avec le titre de Président, de Scey n'est, ou plutôt ne doit être, que le premier des conseillers avec lesquels les autorités subalternes ont l'obligation de correspondre. Ce n'est pas tout. Le gouverneur général, après avoir marqué à son cher cousin sa situation à l'égard des conseillers de préfecture, lui avait écrit qu'il était « dans les devoirs de la Préfecture de se conformer aux ordres et aux réquisitions du commissaire du gouvernement, et de les exécuter et faire exécuter ponctuellement. » Le comte de Scey n'entend pas les prescriptions ou injonctions de cette sorte, et agit, en effet, en gouverneur royaliste de Franche-Comté, d'autant qu'il voit le gouverneur autrichien s'efforcer de détacher les Comtois de la France, et de gagner, sinon leur affection, du moins leur sympathie, par toutes sortes d'habiles mesures. D'Andlaw n'a pas oublié ce que de Scey a dit et écrit à Metternich, leur parent commun : « Cette province (de Franche-Comté), qui faisait partie de l'empire d'Allemagne, pourrait faire l'apanage particulier d'un prince de cette illustre maison (2). »

---

(1) Cf. copie-lettres de Kilg, A P.
(2) A S.

Avant d'étudier ces deux actions parallèles, mais dirigées en sens contraire, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'occupation militaire proprement dite de la Franche-Comté, dont la partie nord était devenue la zone de l'arrière de l'armée de Schwarzenberg, qui se trouvait alors dans la région de Chaumont. Cette partie nord comprenait les départements de la Haute-Saône et du Doubs. Il ne saurait être ici question du département du Jura qui fut, jusqu'à la fin de mars, le théâtre de combats entre Bubna et Augereau.

*
* *

A Vesoul, le 25 janvier 1814, au quartier général de l'intendance générale des armées alliées, on avait décidé la création de deux lignes d'étapes. Ces lignes d'étapes devaient aller de Vesoul à Bâle : la première, par Folgensburg, Seppois, Grandvillars, Frahier, Lure et Mollans ; la deuxième, par Vollighof, Delle, Montbéliard, Arcey et Villersexel. Un magasin plus ou moins important fut constitué dans chacune de ces localités, et placé sous la protection d'une troupe de faible effectif, généralement commandée par un lieutenant (1). C'est sur ces lignes d'étapes que devaient se

---

(1) ADHS. lorsque les Autrichiens furent à Troyes, les routes d'étapes qui sillonnaient la Franche-Comté étaient marquées par les localités ;

1° Bâle, Altkirch, Chavanne, Frahiers, Lure, Vesoul, Combeaufontaine, Fayl-Billot, Langres, etc. ;

2° Bâle, Vollighof, Delle, Montbéliard, Arcey, Villersexel, Vesoul, Combeaufontaine, Jussey, Bourbonne, etc. ;

3° Bâle, Saint-Blaise, Porrentruy, Blamont, Clerval, Roulans, Grand-Saône (Besançon) ;

4° Vesoul, Grandvelle, Bucey, Gray, Mirebeau, Dijon ;

5° (Besançon), Autoreille, Gray, Champlitte, Chassigny, Langres.

Pour le maintien de l'ordre, en cas d'insurrection, il y avait :

A Bâle : le bataillon de réserve du régiment d'infanterie Kottulinsky, la 4e « division » du régiment de chevaux-légers Orelly ;

A Vesoul : le bataillon de landwehr du régiment d'infanterie Kaiser, la 4e « division » du régiment de chevau-légers Kaiser ;

A Chaumont : le bataillon de landwehr du régiment d'infanterie archiduc Louis, la 4e « division » du régiment de chevaux légers Rosenberg ;

A Dijon : le bataillon de réserve du régiment d'infanterie de ligne, la « division » lieutenant-colonel des hussards de Blankenstein.

Enfin, il y avait des commandants de place à :

Bâle, général-major comte Taxis ;

Montbéliard, capitaine Rittersberg, du régiment de Vogelsang ;

Porrentruy, capitaine Zanterie, du régiment d'infanterie de Hesse-Hombourg ;

faire tous les mouvements de ravitaillement et d'évacuation. Toutes les « commandes » (1), sans exception, devaient suivre invariablement les routes indiquées. S'il arrivait, par hasard, qu'une de ces commandes prit une autre route, « chacun » avait le droit de l'arrêter de suite, et pour cela n'avait qu'à s'adresser au commandant militaire du poste le plus voisin. Les isolés étaient traités pareillement. S'ils résistaient, ils étaient « ligottés », puis remis à l'autorité militaire. Dans l'un et l'autre cas, celle-ci devait, de concert avec le maire, procéder à une enquête, et faire connaître de suite à « M. le Maître général de la police des armées combinées, lieutenant général des troupes russes, d'Oertel », directeur des lignes d'étapes, dont le quartier général se trouvait à Bâle, ce qui s'était déjà passé, et si justice avait été rendue.

Ces ordres étaient sévères. Mais ils n'auraient pas suffi à maintenir un ordre parfait sur les lignes d'étapes. Des contestations pouvaient surgir, en effet, au sujet des vivres à délivrer, de leur nature, de leur quantité. Aussi chaque « commande » allant de Bâle à Troyes, et inversement, devait être pourvue, par l'autorité militaire, de deux feuilles de route sur lesquelles étaient portées toutes les indications nécessaires à les bien « caractériser ». L'une était entre les mains des « quartiers-maîtres » qui précédaient les « commandes » de 24 heures et faisaient préparer « les vivres et les logements nécessaires aux dites commandes. » L'autre était entre les mains de l'officier chef du convoi. Celle-ci devait être visée par le maire de la localité où le détachement avait fait séjour. Des observations sur la conduite du détachement y étaient marquées, le cas échéant.

Les précautions, pour qu'aucune difficulté ne surgît à l'occasion des réquisitions, avaient été si bien prises que chaque habitant des communes intéressées pouvait contrôler le bien-fondé des réquisitions dont leur commune était l'objet. Pour cela, un tarif indiquant les droits des parties prenantes était affiché dans toutes les communes. D'autre part, il fallait que l'habitant, s'il ne pouvait être payé en argent comptant, fût assuré que la livraison qu'il

---

Yverdun, capitaine Riege, du régiment d'infanterie Reuss-Graetz;
Langres, lieutenant-colonel comte Bukuwsky.
Cf. Annexe XIV du t. III de Plotho.

(1) C'est l'expression que l'on trouve, dans le Journal du baron d'Andlaw, pour traduire le mot allemand « Kommando », c'est-à-dire détachement; cf. *Journal administratif et politique de la Franche-Comté*, etc..., pp. 2 et 3.

avait faite, en déférant à la réquisition ordonnée, lui serait payée un jour ou l'autre. A cet effet, les chefs de détachement étaient pourvus d'un carnet à souches qui leur servaient à établir les reçus qu'ils délivraient.

Comme on le voit, les services de l'arrière ne comprenaient que le service des étapes. C'est ce service qui réglait le lent va et vient sur les routes des ravitaillements et des évacuations, entretenait ces routes, pourvoyait au logement et à la subsistance des détachements, remplaçait dans les magasins les denrées envoyées aux armées, réglait l'emploi des troupes d'étapes pour assurer le bon ordre et la sécurité dans la zone d'étapes. Pour que ce service des étapes fût donc, toutes choses mises au point, semblable à celui qui fonctionnerait de nos jours sur les derrières d'une armée en opérations, il eût fallu qu'il assurât l'administration du territoire ennemi occupé. Or, d'Oertel n'avait pas à s'immiscer dans cette administration, qui se faisait par les autorités françaises au nom et sous les auspices du gouverneur autrichien.

Ce dernier allait même jusqu'à remplir certaines fonctions qui incombaient au directeur des étapes. C'est ainsi qu'il veillait au bon fonctionnement du service de la poste. Le 1er février, il donnait l'ordre que les 7 relais entre Belfort et Langres, à savoir, Champagney, Lure, Calmoutier, Vesoul, Port sur Saône, Combeaufontaine et Cintrey, fussent « garnis » d'au moins 25 chevaux et 8 postillons, à l'exception du relai de Vesoul qui aurait 30 chevaux et 10 postillons.

Il s'intéressait également au bon fonctionnement du service de santé. Il veillait avec un soin scrupuleux à l'établissement d'hôpitaux, comme le lui avait ordonné, le 2 février, l'intendance générale des armées alliées, dont le quartier général se trouvait alors à Langres. Ces hôpitaux étaient installés : dans le Doubs, à Saint-Hippolyte, Baume-les-Dames, Ornans, Pontarlier, Morteau, Quingey (1) ; dans la Haute-Saône, à Champlitte, Jussey, Faverney, Luxeuil. Plus tard, le 6 mars, après les nombreux combats qui furent livrés en février, le baron d'Andlaw ordonna d'établir de nouveaux hôpitaux à Montigny-les-Vesoul, Vaivre, Bithaine, Filain, Echenoz-le-Sec, Saint-Rémy, Gray, Vesoul (2).

---

(1) ADD.

(2) Cf. *Journal administratif et politique*, n° 5 et Pièces et Notices.

Les hôpitaux établis à Lons-le-Saunier, Poligny, Saint-Amour ne faisaient pas partie de la « zone de l'arrière » de Schwarzenberg. Ils servirent généralement à recevoir les malades et blessés du corps de Bubna. D'autres hôpitaux

Pour établir et entretenir ces hôpitaux, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, car les blessés et les malades étaient nombreux. Où prendre cet argent ? Le conseil de préfecture de la Haute-Saône avait bien arrêté qu'un prélèvement de 5 centimes par franc d'impôt serait consacré à couvrir les besoins des hôpitaux. Mais cet arrêté n'avait pas été suivi d'exécution, car le recouvrement de ces 5 centimes par franc n'avait pas été ou avait été mal assuré par les percepteurs (1). Au commencement de mars, un nouveau prélèvement de 10 centimes par franc du montant de la contribution foncière, à vue des rôles de 1814, avait été décidé mais sans donner beaucoup plus de résultat. Aussi, le 15 mars, le baron d'Andlaw prend l'arrêté suivant :

« Considérant que les 10 centimes par franc qui ont été accor-
« dés ne sont pas rentrés et ne peuvent l'être promptement, que
« les besoins sont urgents et ne peuvent être ajournés..., le baron
« d'Andlaw ordonne ce qui suit : »

« Article 1^er^. — Il sera levé sur les propriétaires inscrits sur la
« liste des 600 plus imposés du département de la Haute-Saône
« une somme de 200.000 francs à titre d'avance. »

Une première moitié de ces 200.000 devait être versée dans les huit jours, l'autre moitié dans la quinzaine, et cela sous la responsabilité des percepteurs, qui, le cas échéant, pouvaient et devaient disposer de la force armée. Celle-ci était mise à leur disposition, sur l'invitation du gouverneur, par le général Hirsch, commandant du département de la Haute-Saône, et le prince Schwachow, commandant les troupes russes stationnées dans ce même département.

Cette mesure était énergique, mais elle s'expliquait par la pénurie dans laquelle se trouvaient les hôpitaux (2). Le personnel français était peu nombreux et laissait tout aller. Pas de matériel, pas d'approvisionnements. On vivait au jour le jour. Bien plus, les médicaments eux-mêmes faisaient défaut (3). Le conseil de préfecture de la Haute-Saône avait beau rendre compte, le 1^er^ mars, que dans tous les hôpitaux « régnait l'ordre et l'activité », et qu'il

---

furent établis temporairement à Orgelet, à Voiteur, à Arlay (dans une maison du prince d'Arenberg), etc... ADJ. Correspondance du sous-Préfet avec MM. les Maires, du 25 janvier au 18 avril 1814.

(1) Prescrit par arrêté préfectoral du 16 janvier 1814, à vue des rôles de 1813.

(2) Cette pénurie était telle qu'il arriva que 237 soldats convalescents dans les hôpitaux de Luxeuil, Lure et Faverney ne purent, en fin février, rejoindre l'armée alliée « faute de bottes et d'habillements », ADHS.

(3) ADHS.

n'y manquait que de l'eau-de-vie, le gouverneur ne savait à quoi s'en tenir.

Il répondait au conseil de préfecture que le rapport était « superficiel » ; « c'est avec le plus grand mécontentement que je vous vois négliger une affaire importante non seulement pour le service des armées alliées, mais pour laquelle l'humanité déjà vous commande de prêter vos soins préférablement à toutes les autres (affaires)... N'abusez pas de mon indulgence. Rendez-moi sur cet objet un compte détaillé et satisfaisant sur tous les rapports que je viens de vous indiquer, sous trois jours, sans quoi je me verrai forcé à vous contraindre irrévocablement, par exécution militaire, à mieux remplir vos devoirs (1). »

Puis il ordonna au Conseil de préfecture de la Haute-Saône de créer une direction et une inspection de tous les hôpitaux établis dans ce département. Le 11 mars, un directeur, un adjoint au directeur et un inspecteur furent nommés. Aidés des inspecteurs généraux des hôpitaux autrichiens, ils firent tous leurs efforts pour remplir consciencieusement leur mission, sans beaucoup y réussir. C'est ce que nous constatons d'abord à la lecture du rapport qu'ils adressèrent en fin mars au gouverneur, puis par une lettre datée du 1er avril et envoyée par le commissaire général de Wüllersdorf, au Conseil de préfecture de la Haute-Saône, auquel il enjoignait de pourvoir aux « besoins très urgents » des hôpitaux (2).

Si le service de santé laissait à désirer dans la Haute-Saône, il en était de même dans le Doubs. Le comte de Scey faisait pourtant, lui aussi, tous ses efforts pour qu'il n'en fût pas ainsi. Il prenait même des mesures plus sévères encore. C'est ainsi que la commission de l'hospice d'Ornans ayant demandé, le 12 avril, un crédit de 10.000 francs, le comte de Scey décida que ces 10.000 francs seraient « répartis, au marc le franc des contributions « foncières et personnelles cumulées, sur les communes du « premier arrondissement du département du Doubs, les deux « cantons de Besançon-nord et Besançon-sud... Les dix plus fort « imposés résidant dans chaque commune seront tenus de faire « l'avance (de ce que la commune doit verser) dans les trois jours « de l'avertissement verbal qui leur sera donné (3). »

---

(1) D'Andlaw au Conseil de préfecture de la Haute-Saône, 2 mars 1814. A D H S.
(2) Wüllersdorf au Conseil de préfecture de la Haute Saône, 1er avril 1814. A D H S.
(3) A D D.

Comment expliquer que, durant toute l'occupation étrangère, le fonctionnement du service de santé laissât tant à désirer, malgré toutes les mesures arrêtées pour en assurer le bon fonctionnement? On a vu plus haut toutes les précautions prises par les autorités autrichiennes pour empêcher tout désordre sur les lignes d'étapes, pour protéger l'habitant contre les vexations, toujours possibles, de la part de soldats étrangers. Il semble que, dans ces conditions, le pays comtois eût dû se montrer reconnaissant de n'avoir pas à souffrir des calamités que la guerre amène, en général, avec elle. Et nul doute qu'il ne l'eût été, et n'eût obéi mieux et plus promptement aux réquisitions qu'il avait à subir, si les choses s'étaient passées comme d'Oertel et d'Andlaw l'entendaient. Mais l'ordre et la sécurité ne régnèrent pas toujours dans le pays occupé (1). Il arriva parfois que les détachements ennemis, en marche sur les lignes d'étapes, et les troupes d'étapes commirent des atrocités. Kilg relate, au commencement d'avril, que les troupes de passage continuent, comme les mois précédents, « à piller et à maltraiter les habitants. » Ainsi des soldats du train sont allés jusqu'à atteler à une de leurs voitures le maire de Dommartin. A Port-sur-Saône, c'est le lieutenant commandant le gîte d'étapes qui se plaint au gouverneur des agissements du maire, et laisse ses soldats « rouer de coups les paysans », sous le plus futile prétexte. Le lieutenant commandant à Arcey vole 300 francs au maire, après l'avoir fait garrotter et battre si violemment qu'il en mourut quelques jours après. A Baume le lieutenant Kuntz brutalise maire et sous-préfet (2). Ceci explique comment, malgré toutes les habiles précautions prises en haut lieu, les populations comtoises se trouvaient mal disposées à l'égard de l'envahisseur. Chaque fois, du reste, qu'ils furent informés d'un méfait commis par les troupes alliées, d'Andlaw ou d'Oertel intervinrent pour que justice fût rendue. Aussi, en somme, bien que l'occupation étrangère parût lourde aux Comtois, bien qu'ils n'aient jamais consenti facilement à obéir aux réquisitions et à payer les impôts supplémentaires, on peut dire que l'occupation militaire fut moins brutale en Franche-Comté que dans les provinces voisines. Le gouverneur et le directeur des lignes d'étape, le baron d'Andlaw et le général d'Oertel s'efforcèrent toujours de ménager les Comtois,

(1) Copie-lettres de Kilg.
(2) Le 18 février, d'Andlaw prit un arrêté à ce sujet, cf. Pièces et Notices, A S.

sans pourtant trop sacrifier, bien entendu, les intérêts des Hautes Puissances Alliées.

*
* *

Tout en surveillant le bon fonctionnement des servicss de l'arrière de l'armée de Schwarzenberg en Franche-Comté, le baron d'Andlaw ne négligeait pas ses fonctions de gouverneur et administrait le pays comtois avec tout le zèle et tous les ménagements dont il eût usé pour une province de l'Empire. Politique aussi prudent qu'avisé, il commençait par lancer, le 27 janvier 1814, aux habitants de son gouvernement la proclamation que nous connaissons déjà. Il y requérait notamment toutes les autorités administratives de continuer leurs fonctions. Mais cela ne lui parut pas suffisant. Il tenait, par dessus tout, à s'assurer la stricte obéissance des fonctionnaires. Aussi prit-il le soin d'exiger d'eux la promesse suivante :

« Je promets d'administrer fidèlement et loyalement pour le « compte des Hautes Puissances Alliées la place de....., de me « soumettre à toutes les ordonnances qui me parviendront à cet « effet du gouvernement général, sans restrictions ni réserves « quelconques. Je m'engage à n'entretenir, ni directement, ni indi- « rectement, aucune relation, soit par écrit ou autrement, qui « pourrait être contraire aux intentions des Hautes Puissances « Alliées. En foi de quoi j'ai signé (1). »

Cette précaution pourrait paraître superflue, et peut-être l'eût-elle été dans d'autres circonstances. Mais les circonstances présentes l'expliquaient. Du jour où les Alliés étaient entrés en Franche-Comté, l'action royaliste s'était, en effet, considérablement accrue. Le comte de Scey s'entendait parfaitement à agiter la province. Il ne commandait qu'à une poignée de partisans, mais c'étaient pour la plupart des gens énergiques et intelligents, comprenant qu'ils devaient profiter de la présence des Alliés pour ramener la Comté à la cause du roi. Comme à ce moment les Alliés n'entendaient pas prendre fait et cause pour les Bourbons, que leurs intentions, — celles des Autrichiens du moins, — étaient même toutes différentes, il importait au gouverneur que les fonctionnaires, plus encore que les populations, fussent dévouées à la cause des Alliés. Et pour qu'ils ne déférassent pas aux ordres ou aux sollicitations du comte de Scey pour la cause de son

(1) A S.

Roy, il était prudent, de la part du baron d'Andlaw, s'il voulait empêcher la main-mise des royalistes sur la Comté, d'exiger de chaque fonctionnaire la promesse explicite que nous venons de reproduire. Que le chef des royalistes comtois vînt par la suite à s'adresser aux fonctionnaires français, tout ce qu'il pouvait faire pour les entraîner à administrer dans un sens différent de celui prescrit par le gouverneur devenait inutile ; le baron d'Andlaw avait tout prévu dans son modèle de déclaration, et les fonctionnaires qui l'avaient signée se trouvaient liés en tous points.

Les intentions des Hautes Puissances Alliées, dont parlait le gouverneur dans ce modèle de déclaration, il les exprimait très nettement dans la « réquisition » qu'il adressait, le 1er février, au Conseil de la préfecture de la Haute-Saône, au sujet de l'affaire de Genevreuille :

« Vu que c'est l'intention très prononcée des Hautes Puissances Alliées de maintenir les autorités constituées, et que je suis chargé de veiller à ce que les intentions généreuses ne soient frustrées en aucune manière, je vous requiers, Messieurs (du Conseil de préfecture), d'ordonner à M. Cagnet de reprendre ses fonctions dans l'instant même. De plus, vous ferez savoir aux sieurs Billard et de Mollans que s'ils se permettent encore de se mêler d'affaires qui ne regardent que le maire, je les ferai arrêter et punir comme perturbateurs du repos public (1). »

* * *

Cependant, de son siège d'Ornans, le comte de Scey allait, dès le 5 février, se comporter comme un véritable gouverneur royal de la Franche-Comté au nom de Louis XVIII, sans que le baron d'Andlaw l'en empêchât directement, par crainte de s'aliéner une des rares bonnes volontés qu'il eût rencontrées. Que lui importait, après tout, que le comte de Scey, en travaillant pour les alliés, ne cherchât qu'à travailler pour son Roy. L'essentiel était le dévouement du chef des royalistes comtois à la cause des alliés. Plus tard, on verrait, si cela était nécessaire, à le combattre. Mais comme, pour l'instant, il allait se dépenser en paroles, en proclamations, — faute de pouvoir faire mieux, — et que c'était là une façon toute platonique de servir son roi ; étant données, d'autre part, les précautions prises à l'égard des fonctionnaires, il eût été très maladroit, de la part du baron d'Andlaw, d'entraver l'action du comte de Scey.

(1) ADHS.

C'est ainsi que ce dernier put, le 9 février, lancer à tous les Comtois l'appel suivant :

« Nous, Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, le Comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, à tous les Français, Salut !

Français !

« Le jour de votre délivrance approche. Le frère de votre roi est arrivé parmi vous. C'est au milieu de la France qu'il vient relever l'antique bannière des lys et vous annoncer le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique. Plus de tyrans, plus de guerres, plus de conscriptions, plus de droits réunis.

« Qu'à la voix de votre souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés par l'espérance, vos erreurs par l'oubli, vos dissensions par l'union touchante dont il veut être le gage.

« Les promesses qu'il vous a faites et qu'il vous renouvelle solennellement aujourd'hui, il brûle de les accomplir et de signaler par son amour et ses bienfaits le moment fortuné qui, en lui ramenant ses sujets, va le rendre à ses enfants. Vive le roi !

Donné à Basle le 8 février 1814 (1). »

Cet appel était porté à la connaissance de tous les Comtois par la proclamation suivante :

Aux Comtois !

« Les proclamations du Roi et de Son Altesse Royale, Monsieur, le lieutenant-général du Royaume, raniment notre espoir; aucun canton ne restera sourd à l'appel de l'honneur. Que chaque ville s'empresse à manifester son vœu; que les pères et les mères réclament leurs enfants, ils leur seront rendus; que nos églises retentissent du chant d'allégresse. Louis XVIII ne veut de ses sujets que des gages d'amour.

« Crions tous : Vive le Roi ! A ce cri tous les Français se réuniront et toutes les administrations se feront au nom de notre légitime souverain. Il n'y aura plus de réquisitions ni de séjours de troupes étrangères.

Vive le Roi ! (2) »

---

(1) A S. Le gouvernement de Bâle, sous la pression des Alliés, interdit cet appel, et l'éditeur Flick qui l'avait imprimé fut mis en prison, cf. Oeschsli, — néanmoins, cette proclamation fut connue dans la Comté grâce au zèle royaliste des prêtres « insermentés », cf. ma thèse complémentaire « L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815. »

(2) A S.

Les Comtois restaient sourds à toutes ces proclamations, à tous ces appels royalistes. Le baron d'Andlaw, d'ailleurs, faisait tous ses efforts pour les leur faire oublier. Il ne promettait pas, comme les royalistes, il faisait mieux, il agissait. Le comte de Scey promettait de supprimer les droits réunis ; le 14 février, le baron d'Andlaw supprimait, au nom des Hautes Puissances Alliées, l'administration et la perception de cet impôt en horreur aux populations comtoises (1). Informé des dilapidations commises dans les forêts, et sachant quelle importante source de richesses ces forêts constituaient pour le pays, il prenait un arrêté pour la conservation des bois, qui étaient mis sous la protection des Hautes Puissances Alliées. Et il entendait que cette protection ne fût pas vaine, puisque les commandants militaires étaient invités à prêter, en cas de besoin, main-forte aux agents des forêts dans l'exercice de leurs fonctions.

Le comte de Scey, se faisant sans doute illusion sur les sentiments des Comtois, ou encore connaissant leur caractère flegmatique, pensait que la présence du frère du roi au milieu d'eux produirait le plus heureux effet, et envoyait à Louis XVIII l'adresse suivante :

Sire,

« Après vingt-quatre ans de calamités, la France, l'Europe entière peut espérer la paix si Votre Majesté, aidant aux vœux de ses fidèles, daigne venir les commander.

« Les Comtois réclament leur roi. A sa vue, tous seront unis et rien ne pourra résister à l'amour pour la gloire conduite par la vertu.

« Ornans, ville frontière, voudrait posséder la première l'auguste lieutenant-général de Votre Majesté et faire alors retentir dans tout le royaume les cris de : Vive le Roi !

Nous sommes avec respect,

Sire,

de Votre Majesté

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet. »

Monsieur, qui se trouvait à Bâle, depuis quelques jours, reçut cette adresse. Il était loin d'être aussi hardi et aussi confiant que le comte de Scey ; cependant il ne pouvait reculer. Le comte de Scey ne lui disait-il pas, en effet, dans une lettre, jointe à cette

---

(1) *Journal administratif et politique*, n° 1, p. 2.

adresse, que « tous les Comtois attendaient ses ordres. » « J'aurais été moi-même, ajoutait-il, porter cet hommage aux pieds de Votre Altesse Royale, si le bien du service du Roi n'exigeait pas ma présence. » Malgré cela, Monsieur ne pénétra que bien timidement en Comté, et s'en vint à Vesoul. Il y arriva le 21 février et fut reçu par le comte de Scey et d'autres royalistes (1). Depuis plusieurs jours on annonçait son arrivée, « mais M. Dandlaw. gouverneur général et M. Hirsch, qui commandait le département, affectant de ne pas croire à son arrivée, les Vésuliens, qui ne le désiraient pas, n'y pensaient guère (2). » On lui fit un accueil plutôt froid. Aux émigrés du département s'étaient joints quelques habitants. Il paraît qu'il s'attendait à un meilleur et plus chaleureux accueil, et qu'il ne put cacher son trouble. Ce fut bien pis encore lorsque le général Hirsch lui demanda ses passeports « en présence du peuple. » Comme il avait sans doute voyager de Bâle à Vesoul sans passeports, il promit au général, pour se tirer d'affaire, de les lui envoyer dès qu'il serait à son hôtel. Ce fait montre. parmi tant d'autres, combien les Autrichiens se désintéressaient de la cause des Bourbons, si même ils ne leur étaient pas hostiles. Et le frère du roi n'était pas considéré autrement que le premier particulier venu. Il se voyait obligé de loger à l'hôtel de la Madeleine comme un simple voyageur. « A peine obtenait-il une garde russe, les Autrichiens n'en ayant pas fourni, quoiqu'ils commandassent à Vesoul (3). »

Monsieur comptait, — puisque, aux dires du comte de Scey, les Comtois attendaient leur roi, — s'établir à Vesoul et y prendre le commandement de tout le pays. C'eût été en effet un coup de maître. La plupart des Alliés, et en particulier l'Autriche, étaient entrés en France avec l'idée bien arrêtée de ne pas s'immiscer dans les questions dynastiques.

Il fallait donc que les royalistes s'imposassent pour ainsi dire aux Alliés, qu'ils les contraignissent à les voir, à les entendre, à

---

(1) Il était accompagné du comte d'Escars, son capitaine des gardes, de l'abbé de Latil, de ses aides de camp, de Trogoff, de la Salle, de Polignac, de Wall. A S.

(2) Cf. *Mémoire historique : Vesoul en 1814 et en 1815* — Les mêmes faits sont relatés dans *Mein Tagebuch — Auszüge aus Aufschreibungen der I. 1811-1861.* t. 1, p. 42, du baron d'Andlaw, fils de celui qui nous occupe.

(3) *Mémoire historique* etc..., p. 6.

Ces faits se trouvent confirmés dans les *Mémoires* du duc de Rivière où on lit, au sujet de l'accueil qu'Autrichiens et Comtois firent à Monsieur : « Des larmes roulaient dans les yeux du prince », cité dans Ordinaire, p. 189.

compter avec eux. C'est dans cette idée, que par l'intermédiaire avoué ou non de personnages dévoués à leur cause, comme le comte de Scey, ils avaient offert leurs services aux Alliés au moment où ceux-ci s'apprêtaient à envahir la France. Les Alliés furent tout heureux de trouver dans les royalistes des gens actifs et intelligents, disposés à servir leurs desseins. Mais si les royalistes entendaient prêter leur concours, tout leur concours aux coalisés, il entendaient aussi qu'en récompense des services rendus, la France retournerait à son ancien gouvernement. Et il eût été très important que, dès ce mois de février, la Franche-Comté prît fait et cause pour le roi.

Il est curieux de suivre cette lutte tacite entre Alliés et royalistes, ou encore, pour mieux dire, entre Autrichiens et royalistes. L'épisode du séjour de Monsieur à Vesoul nous la fait toucher du doigt.

Le baron d'Andlaw rappela, à propos de l'affaire de Genevreuille, que « l'intention des Hautes Puissances Alliées était de maintenir les autorités constituées. » Ceux qui contreviendraient à ces dispositions devaient donc être poursuivis, — même s'ils étaient royalistes, — comme « perturbateurs de l'ordre public. » C'était net. Le gouvernement de Napoléon n'était plus, celui du baron d'Andlaw le remplaçait. Voilà tout le changement. Les royalistes, qui avaient attendu si longtemps, puis, dans la mesure de leurs moyens, avec les plus grands efforts, préparé ce changement, étaient mécontents. L'action de leur chef avait même été si énergique, si audacieuse, que d'aucuns croyaient fermement, dès ce moment, au retour prochain de l'état de choses d'avant la Révolution. Une preuve entre cent. Dans une lettre envoyée de Vesoul, le 14 février, au comte de Scey, une dame Viénot lui demandait de faire accorder à son mari, par l'intermédiaire du baron d'Andlaw, la recette particulière du bailliage de Gray, « attendu qu'il avait des droits comme gendre du dernier bailli qui fut chassé par la Révolution (1). »

Aussi le comte de Scey se rendait compte que si son parti était peu nombreux, il renfermait des convictions fermes, des énergies viriles; que, d'autre part, le pays, sous l'habile direction du baron d'Andlaw, n'aurait pas souffert de l'invasion s'il n'avait dû subir le régime des réquisitions et des séjours de troupes étrangères,

(1) A S. L'action du comte de Scey s'étendait même hors de la Franche-Comté. Il recevait des lettres de Dijon, d'Épinal, de Nancy, etc.

aussi faisait-il comme nous l'avons vu, un vibrant appel aux Comtois auxquels, disait-il, leurs enfants seraient rendus en même temps que la tranquillité, s'ils criaient : Vive le Roi ! « A ce cri, ajoutait-il, tous les Francais se réuniront et toutes les administrations se feront au nom de notre légitime Souverain. Il n'y aura plus de réquisitions ni de séjours de troupes étrangères (1). » Au fond, il savait pourtant fort bien qu'alors même que tous les Comtois eussent acclamé le Roy, l'administration autrichienne n'en eût pas moins subsisté. Il était, en effet, infiniment plus habile de la part des Autrichiens de prendre directement, en main l'administration du pays que la confier aux royalistes, même s'ils les avaient considérés comme des amis. Ceux-ci eussent-ils d'ailleurs obtenu le plus beau des succès en faisant placer à la tête de la Comté, un royaliste de marque, comme le comte de Scey, que celui-ci n'aurait pu cependant faire cesser aussitôt le régime des réquisitions et le séjour des troupes étrangères. Le président de préfecture du Doubs était du reste trop intelligent pour le croire. Il s'efforçait d'amener aux Bourbons le plus grand nombre de sympathies dans sa province. Et tout les moyens lui étaient bons.

Il alla même jusqu'à tenter de détacher Marulaz de l'Empereur. Le 15 février, comme on l'a vu, il lui écrivit une lettre par laquelle il lui ordonnait, au nom du Roy, de recevoir les armées des Hautes Puissances Alliées (2).

*
* *

Cependant le comte d'Artois était loin d'obtenir en Comté l'accueil auquel, sur la foi du Président de préfecture du Doubs, il s'était attendu. Aussi ne prolongea-t-il pas davantage son séjour au milieu d'une population qui ne se montrait pas plus favorable à sa cause. Le 16 mars, il quitta Vesoul, après y être resté 22 jours « bien pénibles (3). » S'il avait reçu, entre temps, beaucoup d'anciens émigrés et des prêtres, il avait pu constater que, d'une façon générale, « les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire, les avocats, les avoués, les marchands, les bourgeois et les artisans » lui tournaient le dos. Il avait passé la

(1) AS. Le comte de Scey-Montbéliard et de la Mainglana, chef de ban et d'arrière-ban, aux Comtois, 8 février 1814.

(2) Cf. chapitre IV, le Blocus de Besançon.

(3) Marquis de Monciel : Note historique sur les événements de l'année 1814 dont j'ai été témoin et auxquels j'ai pris part, cf. *Annales franc-comtoises*, t. XI, année 1869.

majeure partie de son temps à conférer avec les royalistes, à recevoir les personnes que ceux-ci lui envoyaient, leurs fermiers par exemple, et à assister aux offices paroissiaux (1). Chaque fois qu'il rencontrait le gouverneur général, il trouvait en lui un homme d'une grande correction, mais rien de plus. Quant au général autrichien Hirsch, commandant le département de la Haute-Saône, il ne se départit jamais, vis-à-vis de Monsieur, de sa « roideur » du début. Aussi, se rendant compte de son impopularité parmi les Comtois, de la défiance dont il était l'objet de la part des Autrichiens, le comte d'Artois eut l'idée d'aller à Châtillon. Il demanda un passeport. Le gouverneur le lui refusa. C'était là un nouvel affront — plus, un sérieux échec à sa politique, à la politique de Louis XVIII. Les Comtois, très observateurs de nature, et auxquels aucun des faits et gestes de Monsieur n'avaient échappé jusque là, eurent une raison de plus de conclure, sinon à l'hostilité, du moins à l'indifférence des Alliés à la cause des Bourbons. D'autre part, l'heure présente était grosse de conséquences, puisque, en somme, dans leurs conciliabules, les souverains alliés s'entretenaient — cette fois sérieusement et plus que par le passé — du successeur éventuel de Napoléon. Aussi, ne pouvant aller lui-même à Châtillon défendre la cause de son frère, Monsieur se résigna, bon gré mal gré, à y envoyer un agent, M. de Wildermeth (2), muni d'une lettre de créance à l'adresse de Metternich. Cette lettre portait : « Je prie le prince de Metternich de prendre une entière confiance dans tout ce que M. de Wildermeth lui dira de ma part. » Elle était signée, Charles-Philippe, comte d'Artois, et datée du 9 mars 1814 (3). De Wildermeth reçut des instructions verbales qui peuvent se résumer ainsi : amener à la cause des Bourbons, d'abord, le tout puissant ministre autrichien, puis, s'il y avait lieu, ses collègues des autres puissances. Pour ce faire, il devait montrer que du rétablissement des Bourbons sur le trône de France dépendait une paix durable en Europe; que Monsieur, nommé lieutenant-général du royaume par son frère Louis XVIII, était

---

(1) Marquis de Custine : *En 1814. A la suite du comte d'Artois.* Cf. aussi *Mémoire historique*, etc..., p. 7.

(2) Originaire de Bienne, Jura bernois. Il fut présenté à Monsieur par le Marquis de Monciel. Il était alors commissaire du gouvernement général près le département de la Haute-Saône.

(3) Jules Valfrey, Le comte d'Artois en Franche-Comté, cf. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1886, p. 238 sqq. Le 16 décembre 1886, J. Valfrey, en séance publique de la Société, fit cette lecture intéressante, détachée d'un grand ouvrage qu'il préparait sur *Talleyrand et les traités de 1815.*

prêt à traiter au nom du Roy aux conditions qu'on voulait imposer à Napoléon. Telles étaient ses principales instructions. Il en était de secondaires : procurer aux Bourbons, qui iraient s'installer à Lyon, deuxième ville du royaume, l'assistance ouverte et effective des puissances coalisées; les autoriser à lancer aux Français une proclamation, appuyée par une déclaration des Alliés, à faire arborer la cocarde blanche dans les départements occupés par les troupes étrangères; leur constituer une garde d'honneur à la formation de laquelle participeraient toutes les puissances; leur donner le droit de lever et d'organiser des troupes en France et en Suisse; leur accorder le droit de se faire représenter officiellement auprès des Puissances; enfin remettre à Monsieur l'administration des provinces françaises occupées par les Alliés.

De Wildermeth quitta Vesoul le 13 mars. Il s'en fut à Troyes avec un de ses compatriotes de Porrentruy. Le 17, il y arrivait et y trouvait les Souverains et leurs ministres qui s'y étaient réunis, pendant que les négociations officielles se poursuivaient à Châtillon, non sans hypocrisie de part et d'autre (1).

Il est curieux de lire les pages que Valfrey consacre au récit des négociations conduites par Wildermeth. Celui-ci, avec la chancellerie prussienne, se serait d'abord adressé à Hardenberg. Admis à la table du ministre prussien, il aurait eu ainsi l'occasion d'être présenté aux ministres des autres puissances et de causer avec eux. Ce n'est que le 20 au soir, à Bar-sur-Seine qu'il aurait rencontré Metternich pour la première fois, et se serait vite rendu compte que jamais le premier ministre autrichien ne prendrait sur lui de donner à la France un roi contre son gré. Les événements se précipitant, Wildermeth avait suivi Metternich à Dijon, le 26 mars. Là, l'astucieux autrichien, apprenant que le duc d'Angoulême occupait Bordeaux, depuis le 12, -- que le midi était pour les Bourbons, — que la Lorraine se déclarait pour Monsieur, — comprenant alors que le temps des hésitations était révolu, aurait, assisté de Castlereagh et de Hardenberg, rédigé un message au lieutenant-général du royaume. L'Europe, selon lui, était prête à appuyer le rétablissement des Bourbons. Et le 31 mars, Wildermeth accompagné du comte de Bombelles, attaché à la chancellerie autrichienne, se mettait en route pour Nancy, porteur du message en question.

Entre temps, Monsieur avait songé à se rendre à Nancy où commandaient les Russes. Il comptait trouver chez les Lorrains un

(1) Elles devaient être rompues le 19.

accueil p us chaleureux que celui qu'il avait reçu chez les Comtois, et réussir à les enthousiasmer pour sa cause. Il partit donc le 16 mars. « Son départ se fit sans éclat ; on l'a regardé comme une fuite (1). » Il le déguisa pourtant de son mieux en lançant la proclamation suivante :

« Français,

« Nous sommes venus parmi vous pour relever le trône de saint Louis et vous apporter l'espoir d'une paix solide et durable qu'il ne tiendra qu'à vous de hâter en manifestant ouvertement vos sentiments et vos vœux pour votre légitime souverain.

« Nos premiers pas se sont portés vers la Franche-Comté. Les témoignages d'attachement que nous avons reçus de toutes les classes de la société nous ont pénétré de la plus vive satisfaction et ce sentiment si doux à éprouver ne s'effacera jamais de notre cœur.

« D'autres provinces, également empressées de recevoir un descendant d'Henri IV, nous appellent aujourd'hui.

« Si nous sommes obligés de nous éloigner de vous, dans ce moment, ce n'est que pour mieux vous servir et hâter le jour fortuné où vous serez délivrés des maux de tout genre que le tyran a attirés sur vous.

« Nous brûlons du désir d'employer votre zèle et nous vous ferons passer nos ordres aussitôt que les circonstances pourront nous le permettre.

« Nous n'avons pas manqué de rendre compte au roi de l'attachement et de la fidélité que les Comtois ont conservés pour leur légitime souverain. Nous vous promettons son affection, sa reconnaissance et tous ses soins pour soulager et réparer les maux qui pèsent maintenant sur vous.

Vive le Roi (2) ! »

Le Comte d'Artois parti, l'action royaliste en Franche-Comté va subir de ce fait une diminution. C'est que le comte de Scey, depuis la présence de Monsieur à Vesoul, avait pris moins d'intérêt et de

---

(1) Andlaw, I, 42 « *Der Künftige König verschwand jedoch wieder unbemerkt, wie er gekommen ; — Mémoire Historique* etc... p. 8. Il n'y eut qu'à Fougerolles où le Maire le reçut « avec toutes les cérémonies d'usage ». Luxeuil lui fit un accueil sans enthousiasme. A Epinal le comte d'Armansperg, préfet provisoire bavarois, lui fit répondre qu'il était absent et le regarda s'éloigner d'un œil ironique.

(2) A S.

peine aux affaires royalistes franc-comtoises, — Monsieur n'était-il pas là pour s'en occuper avec ses familiers ? — et avait borné son activité au département du Doubs. Ainsi, le 6 mars, il réunissait « les royalistes des arrondissements de Pontarlier et de Saint-Hippolyte pour s'opposer à la marche (sur Besançon) du maréchal Augereau qui ordonnait des levées en masse sur les derrières des Alliés. » (?) Il s'opposait aussi à une levée en masse de paysans que l'inspecteur des forêts Saillard avait organisée avec le sous-préfet Micaud dans quelques communes de ces arrondissements. Il veillait surtout, avec un soin tout particulier, à la juste répartition sur toutes les communes du département des réquisitions ordonnées pour l'entretien du corps de blocus de Besançon, à leur livraison dans les magasins de Grand Vaire et d'Ornans, au versement des centimes additionnels destinés à entretenir les caisses des hôpitaux. Nos efforts doivent s'accroître pour procurer aux troupes alliées desquelles nous tenons un si grand bienfait (la paix), tout ce qui peut être nécessaire à leur entretien. Quel que soit l'épuisement du pays, vous devez faire sentir à vos administrés que c'est le dernier effort qu'ils ont à faire pour assurer le bonheur et la tranquillité de leur pays (1). »

C'est peut-être à cause de cette sollicitude du président de préfecture à son endroit que le général autrichien se montra d'une si grande indulgence, en ce qui concerne l'exécution des réquisitions qu'il ordonnait. Presque jamais ces réquisitions ne furent exécutées complètement; et quand elles le furent, c'était après des retards plus ou moins longs, à tel point que, plus d'une fois, les soldats autrichiens restèrent plusieurs jours sans manger de viande, ne recevant que de mauvais pain. Il est probable que le prince de Liechtenstein, bien qu'il fût d'un tempérament généreux, et compatît volontiers aux maux qu'enduraient les comtois, aurait cependant montré moins de longanimité s'il se fût agi d'un autre que le comte de Scey. Il alla même jusqu'à rapporter, sur la demande de celui-ci, une réquisition de plus de 3 000 mètres de drap, qu'il avait ordonnée dans les premiers jours d'avril. Pourtant, les uniformes de ses soldats étaient en loques (2).

Si le prince de Liechtenstein se montrait si peu exigeant dans l'exécution des réquisitions qu'il ordonnait, il faut peut-être en chercher une autre raison encore. Il n'ignorait pas, en effet, que

(1) De Scey à Kilg, Ornans, 5 avril 1814, AP.
(2) AS.

le comte de Scey entretenait des relations discrètes avec des gens dévoués qu'il avait dans la place, dès le début du blocus, et il espérait que par là pouvait être hâtée de reddition de Besançon.

Quoi qu'il en soit, bien qu'il se fût, pendant le séjour de Monsieur à Vesoul, borné davantage aux affaires qui touchaient le département du Doubs, le comte de Scey, depuis le départ de Monsieur, s'était repris à s'occuper des affaires de Franche-Comté. Le 14 mars, il écrivait à Descars, lui rendait compte de la situation de la province et des efforts qu'il venait de faire pour empêcher la marche d'Augereau et la levée en masse d'une partie des « montagnons ». Descars lui répondit de Nancy, le 26 mars, au nom de Monsieur. Ce dernier donnait son approbation à tout ce que de Scey avait fait. Il compte, « très incessamment, faire un appel à ses fidèles Comtois. (Monsieur) m'autorise à vous dire, que les choses vont à merveille et qu'elles marchent avec rapidité, du moins si l'on peut compter sur le dire des hommes... Il désire que vous attendiez ses ordres ultérieurs avant d'agir ostensiblement (1). » Il s'agissait bel et bien d'une prise d'armes en Comté. Le ban et l'arrière ban allaient être appelés et placés sous les ordres du comte de Scey. Déjà celui-ci était autorisé à porter sa croix militaire de Saint-Louis. Il devait être nommé maréchal de camp le jour de sa prise de « commandement militaire. »

On ne sait jusqu'à quel point le chef des royalistes comtois pensait être suivi dans un appel aux armes pour défendre la cause du Roy son Maître. Il semble qu'il ne devait pas se faire d'illusion et compter commander à une troupe nombreuse. Rien ne lui échappait de l'activité prodigieuse qu'en ce mois de mars les agents de Napoléon déployaient en Franche-Comté, pour assurer la levée en masse, sur laquelle, jusqu'au dernier moment, l'Empereur paraît avoir compté. Il en avertissait lui-même Liechtenstein. Dans chaque canton, un chef était désigné, et presque dans chaque commune il y avait un agent. Le comte de Scey allait jusqu'à fournir au général autrichien, pour les livrer à sa vindicte, une liste de quelques-uns de ces agents. Des lettres leur étaient envoyées de Paris, — et de « nombreuses lettres », — par la voie Châtillon, Dijon, Gray. A Gray, les unes prenaient l'itinéraire Vesoul, Liesle, Baume, Saint-Hippolyte, les autres Auxonne, Dôle, Besançon, Salins, Pontarlier. De Bry, jusque dans Besançon bloqué, recevait des communications de Paris, à l'adresse,

(1) AS Descars à de Scey, Nancy, le 26 mars 1814.

Guillaume, rue Neuve. Le service était donc très bien assuré, et généralement par des gardes-forestiers qui portaient les dépêches roulées dans leurs boutons d'habits (1).

*
* *

A côté de l'action royaliste, qui n'était et ne pouvait être que politique et policière, continuait l'action autrichienne, à la fois politique, administrative et économique. Le 4 février, le baron d'Andlaw prenait une ordonnance dans laquelle il défendait à tous les maires de son gouvernement général « de faire aucune réquisition à leurs décharges sur les communes qui les avoisinent, d'y envoyer aucun logement militaire (2). » Le 14 février (3), après avoir supprimé les droits réunis, le gouverneur intimait aux percepteurs qui avaient abandonné leurs fonctions, soit parce qu'il leur répugnait de les remplir, soit parce que cela était trop difficile sinon impossible, l'ordre de « reprendre sur le champ l'exercice de leurs fonctions, et de continuer les recouvrements sur les rôles qui leur sont confiés. » En conséquence, ils devaient, comme par le passé, effectuer les versements « dans les caisses des receveurs d'arrondissements et ceux-ci dans la caisse des receveurs généraux de chaque département, ces derniers entre les mains des commissaires du gouvernement général. » Les mêmes obligations étaient imposées aux préposés de la régie, de l'enregistrement et des domaines. En un mot, le gouverneur général substituait sa caisse à celle du ministère des finances de Napoléon. Et il aimait à se persuader que tous, contribuables, receveurs, percepteurs, préposés de l'enregistrement « rempliront avec zèle les devoirs qui leur sont respectivement imposés. » Faute de quoi, d'ailleurs, le gouverneur général, déclarant qu'il était « instant de pourvoir au paiement des frais judiciaires, administratifs, du culte, etc..... », serait dans la pénible nécessité d'employer contre les délinquants les « mesures d'exécution militaire. »

Il était constant, bien entendu, que les fonctionnaires, dans l'exercice de leurs fonctions, seraient toujours couverts par le gouverneur général, au besoin contre les agissements des généraux autrichiens eux-mêmes. C'est ainsi que Bubna, ayant voulu mettre la

(1) AS.
(2) Cf. aux Pièces et Notices.
(3) *Journal administratif et politique de la Franche-Comté*, n° 1, p. 2.

main sur la caisse départementale du Jura, fut rappelé à ses devoirs par d'Andlaw qui écrivait, le 11 février, au conseiller de préfecture Germain : « D'après les pouvoirs qui me sont confiés je suis chargé exclusivement de tout ce qui regarde l'administration et les finances des départements qui font partie de mon gouvernement général. En vertu de ces pouvoirs, je vous requiers, Monsieur, sous votre responsabilité, de ne faire aucun versement d'argent à qui que ce soit, que d'après les ordres que vous recevrez du gouverneur général ou de son commissaire (1). »

Le baron d'Andlaw ne se contentait pas de prendre des mesures d'administration générale, il allait jusqu'à prendre des mesures de détail qui étonnent par leur objet. Aussi les demandes, réclamations, pétitions pleuvaient-elles dans les bureaux du gouverneur. Pour un rien, on s'adressait directement à lui. C'est pourquoi le 17 février il se plaignait de recevoir chaque jour « des pétitions et des réclamations sans nombre », et il invitait en conséquence, dans une circulaire, les pétitionnaires à s'adresser, à défaut de préfet, au conseil de préfecture. Mais bientôt il retombait lui-même dans son péché mignon. Ainsi le 26 février, informé que la veille il y avait eu en ville un feu de cheminée, il invitait aussitôt le conseil de préfecture à prendre d'urgence des mesures pour faire ramoner toutes les cheminées des bâtiments publics ou privés et de lui rendre compte de l'exécution de ces mesures.

Il faut dire que les fonctionnaires français s'adressaient au gouverneur général à tout propos et hors de propos. C'est ainsi que les vols s'étant multipliés dans la ville de Vesoul, « d'une manière effrayante », le procureur impérial près le tribunal civil ne trouva rien de mieux que de proposer à Son Excellence de faire circuler le soir, après la retraite, des patrouilles fréquentes, auxquelles seraient adjoints quelques habitants. Son Excellence n'avait qu'à marquer comment les « bourgeois » seraient armés (2). Il ne faut donc s'étonner qu'à demi, si le gouverneur général donnait son attention à des détails insignifiants. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de montrer, le cas échéant, qu'il savait être un gouverneur habile.

Non content de s'occuper du bien-être matériel de ses administrés, sa sollicitude s'étendait jusqu'à veiller sur l'administration

---

(1) ADJ. D'Andlaw écrivait le même jour et dans le même sens au général Bubna. Les deux lettres parvenaient aux intéressés par l'intermédiaire du comte de Hennin, commissaire du gouvernement.

(2) ADHS.

du diocèse. L'archevêque s'était laissé enfermer dans Besançon, et le Carême approchait. Or, il était d'usage, dans la province de Franche-Comté, de dispenser les fidèles de la loi de l'abstinence à certains jours. Les temps sont durs. D'Andlaw pense donc que MM. les vicaires généraux Huot de Charmoille et Longpré seront indulgents dans la règle qu'ils voudront bien tracer aux fidèles pour cette sainte quarantaine. « Je verrai avec plaisir toutes les instructions que votre zèle et votre sollicitude jugera à propos d'y joindre pour porter à la pénitence les fidèles et sanctifier les sacrifices que les circonstances présentes exigent d'eux. Qui sait si ces sacrifices n'achèveront pas de disposer le Ciel à exaucer leurs vœux et les nôtres pour le bonheur commun. » Et il termine, persuadé que ces messieurs les vicaires généraux du diocèse de Besançon et leurs « dignes coopérateurs concourront avec moi, par tous les moyens que la religion met entre leurs mains, à la maintenir parmi les peuples, à faire régner parmi eux les bonnes mœurs, la tranquillité et la paix (1). »

C'est Huot de Charmoille, vicaire général « forain », curé de Jussey qui, dès le lendemain, c'est-à-dire le 15 février, répondit en déférant « aux ordres de S. E. Mgr le baron d'Andlaw, gouverneur général de la Franche-Comté », et donna à tous les fidèles Comtois les dispenses et les consolations attendues par l'Autorité.

On voit jusqu'où d'Andlaw poussait l'habileté. Autorité spirituelle, autorité temporelle, il entendait tout tenir dans sa main. Il jouait à l'Empereur. Sérieux jusqu'au bout dans son rôle, il pensa à donner à son petit empire un organe officiel. Le vendredi 4 mars 1814, publié par ordre de S. E. le Gouverneur général, parut le premier numéro du *Journal administratif et politique de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porrentrui et de Montbéliard*. Au frontispice on lisait : « Toutes les ordonnances et tous les actes de l'administration, depuis l'établissement du gouvernement général, seront insérés successivement dans cette feuille, qui sera envoyée à tous les maires du ressort. Elle contiendra aussi les bulletins des armées, les nouvelles politiques et celles particulières de la Franche-Comté et des départements voisins. » L'abonnement au journal officiel était obligatoire pour chaque commune.

---

(1) AS.

* * *

Depuis deux mois que durait l'invasion, nous avons vu que les Comtois, en maintes occasions, avaient manifesté leur mécontentement à l'égard des Alliés. Malgré tous ses efforts, le baron d'Andlaw se rendait compte que ce mécontentement allait croissant. La remise des armes « de toute espèce » (1) à l'autorité autrichienne et la peine de mort « irrévocable » prononcée contre quinconque cacherait des armes ou des munitions n'avaient pas été pour calmer les esprits. C'est alors qu'on avait pensé en imposer aux habitants par la publication, l'affichage dans les communes de nouvelles soi-disant officielles destinées à prouver que la cause de l'Empereur était d'ores et déjà perdue. Ainsi, dès le 15 février, le baron de Vogelsang avait fait afficher :

« L'armée française se retire dans le plus grand désordre sur Paris. Elle souffre à la fois de l'indiscipline, du manque de vivres, de la désertion. On compte déjà parmi les déserteurs plus de 1.500 hommes de la vieille garde (2). »

Il faut croire que les fausses nouvelles n'avaient pas eu plus de succès que les menaces qui les avaient précédées, car ce même baron de Vogelsang faisait placarder le 28 février une nouvelle affiche :

« Habitants de la ville !

« Habitants des campagnes !

« On continue de plus en plus à vous égarer, et l'on prépare votre ruine, l'incendie de vos maisons et la dévastation de vos propriétés.

« De faibles bandes armées se sont permis de faire feu sur nos troupes, etc... Eh bien ! l'humanité nous commande de vous donner un dernier avis.

« Tout rassemblement armé ou non armé, dans le moment d'une attaque ou non, est itérativement défendu : dans les villes, sur les places, dans les rues ou aux portes ; et dans les campagnes, le long des chemins ou des haies, et dans l'intérieur des villages ou sur les montagnes.

« L'infanterie et la cavalerie des Puissances Alliées sont auto-

---

(1) Circulaire de l'intendant général de la Grande Armée, lieutenant général baron Prohaska, Chaumont, 28 janvier 1814. ADHS.

(2) A S.

risées à faire feu, sans autre avertissement, sur les groupes d'individus proscrits par la présente.

« Tout village, dont les habitants seront trouvés attroupés et sous les armes, sera irrévocablement livré aux flammes et sans autre forme de jugement, les habitants seront passés au fil de l'épée.

« Chaque chef de famille doit rester dans l'intérieur de sa maison pendant les mouvements inséparables de la guerre.

« Les rues et les chemins qui se trouveront barricadés ou les portes des villes fermées, seront enfoncées à coup de canon et brûlées.

« Français, les mesures qui sont prescrites par cette proclamation sont toutes entières dans vos intérêts : isolez-vous de la guerre, car ce n'est point aux habitants de la France que nous l'avons déclarée ; appréciez et respectez la modération avec laquelle des armées victorieuses ont traité des provinces occupées par elles ; et n'aggravez pas, par des résistances funestes, un fléau que nous serions obligés de développer contre vous dans toutes ses horreurs.

Gray, le 28 février 1814 (1). »

En fin de février, d'ailleurs, le gouverneur général recevait de nombreuses plaintes de commandants de place qui, comme celui de Port-sur-Saône, trouvaient que les maires « ne leur rendaient pas les honneurs qui leur étaient dus. » Une vive effervescence montait dans le pays comtois. Des bruits de prise d'armes générale prenaient corps de plus en plus.

Le conseil de préfecture de la Haute-Saône, toujours servile, devait chercher à ramener aux Alliés les sympathies comtoises. Il n'y manqua. Le 5 mars, il publiait l'appel suivant que nous donnons *in extenso* car il marque bien la situation et l'état des esprits :

« Aux habitants des campagnes.

« On vous trompe, on vous égare. Des malintentionnés vous excitent à des voies de fait. Trop crédules, vous recueillez les bruits les plus absurbes. Des voies de fait ? Auriez-vous pu seulement y penser ? Ne saviez-vous pas que votre territoire était au pouvoir des troupes des Hautes Puissances Alliées, ainsi que vos habitations et tout ce qu'elles renferment ? Des

(1) A S.

voies de fait !... Vous y auriez réfléchi et vous auriez calculé les malheurs qui en eussent été la suite inévitable.

« Vous souffrez, nous le savons ; nous souffrons tous : tel est le sort des pays occupés par les troupes étrangères. Espérons que les maux qui nous accablent auront un terme prochain ; espérons une paix solide et durable, et n'ajoutez pas, par votre conduite, aux calamités de la guerre de nouveaux malheurs.

« Les monarques alliés, les chefs, les commandants militaires et civils connaissent les sacrifices que vous avez faits jusqu'ici ; continuez à les faire avec résignation : votre sûreté personnelle et la conservation de ce qui vous reste en dépendent : ils savent qu'on ne peut donner une seconde fois ce que l'on n'a plus.

« N'abandonnez pas vos maisons (1) ; hâtez-vous de livrer dans les magasins militaires les denrées requises, et partagez avec les militaires logés chez vous ce qui vous reste. C'est en agissant de la sorte que vous désarmerez l'homme le moins bien disposé pour vous.

« Si, contre la volonté des souverains et des chefs militaires, il y a eu des désordres toujours inséparables de l'état de guerre, espérons que ces désordres ne se renouvelleront pas ; des ordres ont été donnés : votre conduite justifiera cet espoir et l'attente du Conseil (2). »

Et cela était signé : Bardenet, Cuny, Guenot, membres du Conseil de préfecture, et contresigné du baron d'Andlaw.

L'effervescence qui régnait alors dans la Comté tenait surtout aux belles victoires que Napoléon venait de remporter sur Blücher et qui avaient eu leur répercussion sur tout le pays envahi. Comment ne pas penser à prendre les armes, lorsqu'on a vu s'enfuir de Vesoul et reprendre le chemin de la frontière la chancellerie autrichienne ? lorsqu'on a vu des foules de blessés affluer dans les hôpitaux et la consternation régner parmi les chefs ennemis à l'annonce de l'approche d'Augereau ? (3) En vérité, il fallait être bien faible

(1) Comme à Quincey, ADHS.

(2) *Journal politique et administratif de la Franche-Comté*, etc... n° 2, p. 2.

(3) Ordinaire, en 1856, écrivait « Que l'on interroge au hasard, dans nos villes, dans nos campagnes, l'un des rares témoins qui restent de cette époque néfaste, il attestera la terreur profonde des Autrichiens à la nouvelle du mouvement d'Augereau, puis leur joie, leurs cris : nous sommes sauvés ! lorsqu'ils apprirent sa retraite... p. 206. Patel, dans *Souvenirs des deux Invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, relate : « Les troupes, sacs au dos, couchaient nuit et jour dans les rues, etc... sur les sommets des montagnes voisines étaient plantées des perches, « une botte de paille attachée à l'extrémité

pour prêcher la « résignation », à pareil moment. Et il faut croire que les maux qu'apporte fatalement avec elle la guerre avaient été atroces en maintes localités, puisque certains abandonnaient leurs maisons pour se réfugier dans les bois. Cela ne se passait pas seulement dans la Haute-Saône mais aussi dans les deux autres départements de la Comté. « Les communes se dépeuplent... » écrit Kilg (1). « Les habitants sont excédés de mauvais traitements et ne peuvent plus y tenir (2). » « Les habitants réduits à la dernière extrémité quitte leurs domiciles et les abandonnent au premier occupant, et malgré toutes les remontrances, ce parti deviendra général dans les campagnes si l'on continue... (3). » 150 habitants de Châteauneuf se retirèrent dans une forêt voisine de leur village (4). La désolation était au pays Comtois. Et il se trouvait qu'à cette heure, où les énergies se réveillaient sous l'aiguillon des mauvais traitements, de la faim et à la nouvelle des succès français, prêtes à se traduire par une formidable levée en masse, de hauts fonctionnaires donnaient l'exemple de la pire des faiblesses : la complaisance servile à l'égard de l'envahisseur.

Mais le peuple ne suivit pas docilement les mauvais bergers. S'il reconnut la mansuétude du gouverneur, il ne put oublier les misères de toutes sortes qu'il endurait. C'étaient des réunions dans les bois, dans les endroits déserts. Le gouverneur avait défendu le port d'armes. Peine perdue. Le paysan comtois n'en gardait pas moins — précieusement caché dans sa cave ou dans son grenier, et mieux encore dans quelque taillis de la forêt, — le vieux fusil avec lequel il était allé si souvent à l'affût, ou bien le fusil de guerre qu'il avait réussi à dérober ou à acheter à quelque « Kaiserlich », quand il ne le lui avait pris après l'avoir tué dans une embuscade (5). C'est ainsi que dans l'arrondissement de Pontarlier 3.000 fusils se trouvaient entre les mains des paysans,

---

devait être enflammée à l'approche des Français. » p. 24. Cf. le chapitre : la Manœuvre d'Augereau sur l'état des esprits dans le Jura.

(1) Kilg à de Scey, Baume, le 5 mars 1814.

(2) Du même au même, 11 mars 1814.

(3) Du même au même, 24 mars 1814.

(4) *Documents inédits*, XII, 89.

(5) *Vesoul en 1814 et 1815*, p. 9. — Arrêté du comte de Scey du 31 mars 1814. ADJ : les maires de Chilly, Sainte Agnès, Beaufort, etc... sont prévenus le 30 mars, par le sous-préfet de Lons-le-Saunier, d'avoir à déposer, le premier les piques dont il est accusé d'avoir armé ses administrés, les autres « les armes autrichiennes » qui sont en mains des paysans, etc... Cf. aussi le chapitre : La Manœuvre d'Augereau .

et ceux-ci, organisés par le sous-préfet Micaud et le sous-inspecteur des forêts Saillard, aidé de la plupart de ses gardes, devaient se lever au premier signal. Le mouvement ne réussit pas par la faute d'Augereau qui battit en retraite de Lons le-Saulnier, alors que Saillard allait donner le signal de la prise d'armes des « montagnons » pontissaliens (1). Le malheureux inspecteur, dénoncé par les royalistes, fut conduit avec deux de ses gardes Bouvret, de Sombacour, et Rousset, de Levier, par une troupe en armes, à Ornans, puis à Vesoul, non sans subir mille vexations et brutalités. Malgré de nombreux interrogatoires, il fut impossible de le convaincre du crime « d'avoir excité les habitants et forestiers à s'armer lors de l'approche d'Augereau, et même d'avoir donner ordre en conséquence. » Un certain Pion, ex-receveur des douanes à Nods, était aussi inculpé dans cette affaire. Le curé de Valdahon avait renseigné Marmier, « secrétaire du préfet ». Il lui avait écrit : « Il (Pion) a resté deux jours à Nods et n'a pas peu électrisé mon peuple. Il veut qu'on prenne les armes et qu'on égorge les détachements des Alliés... Il parvient à exalter les têtes à un point inconcevable... Je voudrais de tout mon cœur qu'on lui donnât sur la gueule... (2). » Quoi qu'il en soit, le 24 avril, cette affaire était close. Pilz alors signifie à tous les habitants du Doubs l'arrêté de d'Andlaw par lequel les inculpés sont rendus à la liberté. Saillard est destitué et mis en surveillance avec Pion à Pontarlier (3).

Il y eut aussi des fonctionnaires qui ne voulurent pas se rallier au gouverneur autrichien. Il faut citer parmi eux bon nombre de percepteurs. Si l'abstention fut chez quelques-uns ouverte, elle fut chez le plus grand nombre secrète : ils négligeaient d'abord de percevoir les impôts, puis ils tardaient à verser les sommes perçues. Mais bientôt ils eurent à obéir mieux et plus vite. Un ordre du gouverneur leur rappela qu'il entendait être obéi, sous peine d'exécution militaire.

En l'occurrence, le gouverneur fit preuve, et c'est la seule fois, d'une certaine brutalité. Il savait fort bien que les récoltes de l'année 1813 avaient été mauvaises, et que, jusqu'ici, les Comtois avaient eu beaucoup à souffrir de l'invasion. Il en avait été

(1) Ordinaire, p. 207. — Patel, pp. 24 et 25.

(2) AS. — Cette dénonciation du curé se trouve confirmée par une lettre signée Katholitzky, lieutenant commandant la place de Pontarlier, contresignée par Blagewitsch, capitaine d'artillerie, et adressée le 5 avril 1814 au commandant du 2e corps d'armée (ADD).

(3) Patel fait une erreur lorsqu'il écrit (p. 25) que Saillard dut sa liberté au prince de Liechtenstein.

informé par différentes voies. Le comte de Scey, notamment, avait défendu avec énergie ses compatriotes devant les exigences des Alliés. Bien plus, vers la mi-février, il avait fait à nouveau le voyage d'Ornans à Vesoul pour présenter au gouverneur les doléances de ses administrés et des Comtois en général. A cette époque, en effet, il avait reçu de divers particuliers des lettres (1) qui confirmaient celles que le sous-préfet Kilg et d'autres fonctionnaires lui avaient écrites en grand nombre au sujet de la misère du pays.

On comprend donc combien, dans ces conditions, il était difficile, sinon impossible, aux percepteurs de faire rentrer les impôts, et combien brutale était la menace d'exécution militaire pour tout percepteur qui ne verserait pas à l'époque indiquée la somme due à ce moment par les contribuables de son ressort. Cette menace ne fut d'ailleurs jamais suivie d'exécution, et le gouverneur eut recours à un autre moyen pour faire rentrer les impôts. Toute commune qui justifierait « avoir acquitté la totalité de ses contributions arriérées et celles du trimestre courant serait autorisée à employer à son profit les coupes dans les quarts de sa réserve. » Ces coupes dans les quarts en réserve, qui ne pouvaient être faites qu'en vertu d'une autorisation spéciale, étaient une source de gros revenus pour une commune. Quelques jours après, le 14 mars, le gouverneur, considérant la grande quantité de bois qui avait été consommée, autorisait même les communes à faire une coupe supplémentaire.

Le baron d'Andlaw se rendait donc parfaitement compte des souffrances des populations. Compatissant aux pauvres gens, c'est sur les riches qu'il faisait retomber la charge des impôts extraordinaires. Aux 5 centimes par franc d'imposition qu'il avait ordonné de percevoir pour former et entretenir la caisse des hôpitaux, il avait peu à peu ajouté un supplément de 10 centimes; et, comme ces 15 centimes additionnels rentraient difficilement, nous avons vu qu'il frappa d'une contribution de 200.000 francs les 600 propriétaires les plus imposés de la Haute-Saône. Tout contrevenant serait poursuivi *manu militari*, sur la demande du percepteur, et devait supporter les frais d'entretien des militaires placés chez lui comme garnisaires, à raison de 4 francs par jour par sous-officier et de 3 francs par soldat.

---

(1) Entre autres une, du curé d'Amancey écrivant au nom des prêtres de son canton, à la date du 10 février; lettre très intéressante. AS.

Pour que les habitants n'ignorassent rien des charges qui leur incombaient, le gouverneur requérait les maires du ressort de communiquer à tous les ordonnances, arrêtés, avertissements émanés du gouverneur général et des autorités militaires et de leur en donner connaissance par une lecture publique faite chaque dimanche à l'issue de la messe paroissiale. »

Mais toutes ces avances du gouverneur ne parvenaient pas à faire tomber la colère des Comtois. Le baron d'Andlaw s'en rendit compte, et, redoutant cette levée en masse qui se dressait toujours comme une menace devant l'esprit des envahisseurs, demandait à tous les maires, par l'intermédiaire du conseil de préfecture, l'assurance que toutes les armes possédées par les habitants avaient été versées comme il l'avait prescrit. Il rappelait qu'aucune exception à cet ordre formel n'avait été prévue, et que, par conséquent, « les gardes forestiers et champêtres devaient remettre leurs carabines » eux aussi; on leur laisserait simplement un sabre.

Que signifiaient tant de précautions? surtout à l'époque où les nouvelles officielles publiées dans le journal du nouvel État ne relataient que défaites de l'armée française, défections de hauts personnages, comme Murat, redditions de places fortes comme Dantzig et Wittenberg. Le journal annonçait qu'à Arcis-sur-Aube l'armée française avait été « repoussée sur tous les points », et « poursuivie vigoureusement »; que Lyon était tombé au pouvoir de l'ennemi le 21 mai; il donnait « l'ordre du général en chef de la grande armée alliée » en réponse à l'ordre et l'instruction pour la levée en masse lancé le 6 mars par le général Alix, etc.....

— D'après le mémoire historique « Vesoul en 1814 et en 1815 » (2), la situation était pourtant bien différente : « ... L'affaire d'Arcis détermine une seconde retraite (de la chancellerie autrichienne établie à Vesoul) plus précipitée encore que la première. La chancellerie part de nouveau dans la nuit. Les équipages de l'Empereur de Russie ne se croient plus en sûreté parmi nous : le gouvernement général lui-même quitte le département; les émigrés les plus marquants le suivent. Pendant plus de quatre jours les convois de toute espèce, les parcs de réserve, des troupes en désordre de toutes armées et de toutes nations

(1) N° 7, vendredi 25 mars 1814, p. 1.
(2) P. 9.

passent sans discontinuité et se pressent sur la route de Bâle. La nuit n'arrête pas ce mouvement rétrograde.

« Ce n'était point, comme on l'a prétendu, une feinte retraite. Les soldats, les officiers, tous arrivaient pêle-mêle et sans ordre, la plupart ayant perdu tout ou partie de leur armure. La Champagne et la Lorraine s'étaient levées. Quelques communes de notre département avaient déjà sonné le tocsin. Nos paysans s'armaient aux dépens de l'armée ennemie ; et pour un peu d'eau-de-vie les fuyards vendaient leurs fusils et leurs cartouches. On trouvait de leurs cadavres dans les fossés des routes. Un prussien est venu expirer aux portes de Vesoul et il a été deux jours sans trouver un peu de terre pour le couvrir. Des officiers blessés, incapables de supporter les fatigues de la voiture, se pressèrent de partir pour Bâle, craignant de tomber entre les mains des Français que l'on attendait d'heure en heure. On a vu des généraux et des officiers de marque, russes, après les relations qui leur parvenaient de la bataille d'Arcis-sur-Aube, pleurer leur empereur qu'ils regardaient comme perdu pour eux. Les gens de la campagne nous demandaient chaque jour : est-il temps de se lever en masse ? Les Vésuliens se précipitaient sur la route de Paris à Bâle pour voir cette déroute, dans laquelle on a vu des Autrichiens se battre contre des Russes et en tuer plusieurs aux portes de notre ville (1). »

C'était donc chez les Autrichiens la panique devant laquelle les populations reprenaient confiance (2). En dépit des fausses nouvelles publiées dans le *Journal officiel* du baron d'Andlaw, le bruit courait dans tout le pays comtois que Napoléon venait de remporter de grandes victoires sur les troupes alliées. Le spectacle auquel assistaient les habitants confirmait ce bruit. L'envahisseur perdait sa belle confiance. Le général Hirsch, ne recevant plus de nouvelles de la Grande Armée, chaque jour, s'attendait à voir une colonne française s'approcher de Vesoul. Il avait même posté des vedettes sur toutes les hauteurs aux environs de cette ville, pour être prévenu assez à temps et prendre ses dispositions (3).

---

(1) Vesoul en 1814 et 1815, p. 10. — Weil, IV, 100, 101, 102.

(2) A Vallerois-le-Bois, à Ovanches, à Chantes, à Velesmes il y eut des prises d'armes. « Les femmes et les enfants même aussi, armés de ce qu'ils pouvaient porter d'instruments tranchants ou contondants, suivaient les hommes et partageaient leur triomphe ; et Vitrey, Ouge, la Quarte, prirent à l'ennemi lors de sa retraite, 150 voitures d'objets volés » ; *Mémoires et documents inédits*, XII, 82, 86.

(3) Weil, IV, 101.

Son collègue, le général russe Oertel, armait les malingres et les convalescents, en attendant l'arrivée des détachements russes, — alors en marche de Bâle sur Vesoul — qui avaient reçu l'ordre de se hâter. Oertel empêchait même les grands-ducs Nicolas et Michel de rejoindre l'armée. Ils les retenait à Vesoul, tant il craignait de les voir enlevés par les paysans armés. La peur, presque la panique était telle que le général Mecsery, encore sur la rive droite du Rhin et en marche sur Bâle pour rejoindre l'armée du sud, reçut l'ordre de gagner Vesoul au plus vite. Sous Besançon, Aloïs Liechtenstein se faisait couvrir par des partis envoyés à Vesoul, Champlitte (!), Arbois ; ses équipages étaient dirigés sur Étalans, et sa réserve d'artillerie sur Pontarlier, sans parler de Salins qu'il faisait remettre en état de défense, approvisionner et fortement tenir.

« La Franche-Comté s'agitait et prenait les armes (1). »

*
* *

Cependant le baron d'Andlaw n'en continuait pas moins à administrer son « gouvernement ». Le 15 mars il avait envoyé dans le département du Doubs, en remplacement du conseiller Jobin, Jean Pilz, comme « commissaire de Sa Majesté Impériale et Royale d'Autriche ». Le 20 mars, il envoyait également dans le Jura le baron de Kónigsbrunn en remplacement du comte de Hennin. Aussitôt nommés, les nouveaux commissaires publièrent des proclamations dans lesquelles on reconnaît qu'il existe alors en Comté un gouvernement bien établi dont ils sont les fidèles et dévoués représentants. Pilz s'adressait en ces termes à ses nouveaux administrés :

« Habitants du département du Doubs,

« Je suis envoyé parmi vous en qualité de commissaire du gouverneur. Les fonctions dont je suis revêtu m'imposent deux obligations principales : l'une, de pourvoir aux besoins des troupes alliées, l'autre de faire régner dans le département une administration garante de l'ordre public, de vos personnes et de vos propriétés.

« Ces devoirs me seront toujours sacrés ; j'en connais l'étendue et ne négligerai rien pour les remplir exactement. Mais il faut que vos efforts secondent les miens, que les magistrats et les employés s'acquittent avec zèle de leurs fonctions et de leurs charges, que chacun prête obéissance aux ordres de l'autorité.

« Vous me trouverez ferme et actif contre la mauvaise volonté, sévère et inexorable contre la malveillance et l'injustice. Mais aussi tout ami du bien général, et dès lors de son propre intérêt, trouvera dans mon pouvoir une protection constamment assurée.

« Si quelquefois, contre mon attente, vous éprouviez des vexations, si vos plaintes fondées n'étaient pas écoutées par ceux qui doivent les entendre, présentez-vous à toute heure et je saurai vous faire rendre justice.

« Pleins de confiance dans l'esprit de paix et de bonheur universel qui anime les Monarques Alliés, conformez-vous à la proclamation de Son Excellence Monseigneur le gouverneur général, attendez tranquilles l'issue des événements ; supportez sans murmure, exécutez sans contrainte les maux et les charges inséparables de la guerre ; c'est le moyen de vous en alléger le poids. De mon côté j'apporterai tous mes soins à en alléger le vôtre.

« Je désire, et mon cœur se le promet, de ne point avoir à compter les actes de ma sévérité ; j'espère régir ce département par la confiance qui doit s'établir entre vous et moi ; c'est le vœu du gouverneur général, c'est mon unique ambition ; ce sera le but de mes efforts. Puissent-ils être couronnés d'un plein succès.

Ornans, le 17 mars 1814 (1). »

Les protestations de bienveillance que les commissaires du gouverneur général font, après leur chef, sont sincères. C'est par elles qu'ils espèrent, en les soulignant de temps en temps de menaces énergiques à l'adresse des contrevenants, faire du nouvel Etat une réalité administrative et politique. En somme, rien n'est changé dans l'administration du pays. La Franche-Comté, au lieu d'être une province de France, n'est plus qu'une province autrichienne avec le baron d'Andlaw comme dépositaire de l'autorité de l'Empereur d'Autriche. Les commissaires généraux envoyés dans chaque département sont délégués du pouvoir central de Vesoul avec le titre de « commissaires de Sa Majesté Impériale et Royale d'Autriche. » Ils évitent certes dans tous leurs actes de parler au nom de l'Empereur leur maître, ils parlent au nom du gouverneur général. Mais les actes de celui-ci

(1) A S.

sont d'un homme qui administre la province non comme un un pays occupé pour quelque temps, mais comme un pays qu'il espère voir distrait de la France à la conclusion de la paix. Quel que soit le point de vue auquel on se place pour examiner les actes du baron d'Andlaw, on arrive toujours à la même conclusion : le gouverneur général avait trop de souci du bien de la Comté pour que cette bienveillance fût désintéressée. Si nous observons son attitude nettement hostile à l'égard des royalistes (1), voire à l'égard du comte d'Artois, frère de Louis XVIII, et les très nombreux exemples qu'il donna de sa sollicitude pour les Comtois, on ne peut s'empêcher de conclure dans ce sens.

A considérer l'administration du baron d'Andlaw pendant le mois de mars, par exemple, nous relevons quantité de faits à l'appui de cette thèse.

Ainsi, le 6 mars, de nombreux blessés étant arrivés dans les hôpitaux, on pensa un instant, pour couvrir les dépenses occasionnées par cet afflux extraordinaire de blessés, à faire des emprunts sur les bois nationaux. Le gouverneur général s'éleva contre cette intention et déclara qu'il ne pourrait « consentir au projet d'un emprunt sur les bois nationaux, maintenant une propriété réservée à la disposition des Puissances Alliées. » Si le pays n'avait dû vraiment être occupé que pendant quelque temps, le gouvernement général n'aurait pas eu tant de souci des forêts domaniales. Il aurait pensé avant tout à la nécessité urgente qu'il y avait de venir en aide aux blessés ; et, au lieu de recourir, comme il le fit, à une nouvelle imposition complémentaire de 10 centimes par franc, qui rentrerait au moins aussi difficilement que la première, il eût été bien plus simple de faire un emprunt sur les bois nationaux.

Quelques soldats russes ayant commis des excès à Vauchoux, et les habitants de cette commune s'étant plaints, le gouverneur fit faire une enquête. Cette enquête démontra la culpabilité des soldats. Et le 15 mars, le maire reçut ordre de venir à Vesoul, avec cinq ou six habitants, pour assister à l'exécution de ces soldats (2).

Le 10 mars, sur réclamation des employés de la sous-préfecture de Gray, d'Andlaw est amené à donner une solution à la

---

(1) On ne saurait invoquer à l'encontre de cette affirmation ses rapports avec le comte de Scey, qui était son proche parent, et que d'ailleurs, à l'occasion, il traitait de gouverneur à préfet.

(2) Un seul aurait été fusillé, les trois autres auraient été graciés par d'Andlaw sur la demande du maire ADHS.

question du paiement des fonctionnaires. Ceux-ci n'avaient rien reçu depuis le mois de décembre 1813. Ils se trouvaient « dénués de tout et dans une cruelle position (1). » Pour les payer il fallait des fonds et ces fonds le gouverneur aurait pu se les procurer brutalement. Il prend au contraire un arrêté empreint d'une bienveillance tout à fait extraordinaire. Pour faire rentrer l'argent dans les caisse des percepteurs il décide :

1° que « quoique les termes échus pour les adjudications de biens communaux soient, d'après les conditions de vente, exigibles en numéraire sans remise quelconque, il en sera néanmoins accordé une de 20 0 0 aux débiteurs qui acquitteront avant le 10 avril de cette année les termes échus de leur redevance. »

2° que « toutes les amendes prononcées pour délits forestiers ou autres qui seront acquittées avant le 15 avril prochain jouiront d'une remise de 50 0/0. »

3° que les percepteurs qui n'avaient pas obéi — et ils étaient nombreux — à l'injonction de verser dans les caisses des receveurs le montant des contributions échues, ne seraient pas exécutés militairement pour une négligence aussi blâmable ; il leur serait accordé un nouveau délai de huit jours pour effectuer leurs versements.

Bientôt ordre était donné de payer les traitements à tous les fonctionnaires, à partir du 1er janvier 1814, sauf pour ceux de la préfecture d'Ornans et des services qui y étaient attachés, fonctionnaires dont les traitements couraient du 1er février (2).

Le 18 mars, le gouverneur est informé que les routes traversant les bois de Champagney sont « insûres pour les voyageurs. » Il donne aussitôt au sous-préfet de Lure l'ordre de s'adresser au commandant militaire de cette ville pour faire cesser cet état de choses.

Ainsi, en tout et partout, le gouverneur général fait preuve d'une très grande sollicitude pour l'État qu'il administre avec une sagesse et une modération rares, capables de conquérir pour lui et son maître la sympathie des populations comtoises. Les paysans se rappelleront sans doute qu'il a aboli l'impôt qu'ils avaient le plus en horreur, les droits réunis ; qu'il s'est penché sur leurs misères, a eu pitié d'eux, leur a fait rendre justice en réprimant les brigan-

---

(1) Cf. Pièces et Notices.

(2) Ils avaient été installés le 4 février 1814, cf. l'ordre en question aux Pièces et Notices.

dages et les vols qui les ruinaient, en faisant exécuter ou punir les soldats qui les molestaient; les fonctionnaires proclameront son empressement à leur faire payer leur dû, l'arriéré de leur traitement, — ce dont bien d'autres à sa place n'auraient eu cure, — sa mansuétude à oublier et à pardonner leurs erreurs, leurs négligences, leurs révoltes.

Malgré tout, les Comtois ne se laissaient pas plus gagner par la bienveillance intéressée du gouverneur autrichien que par les promesses à la fois apaisantes et séduisantes des Alliés. Le journal du baron d'Andlaw (1) publiait alors un ordre du jour du généralissime adressé du quartier général de Pougy, à la date du 23 mars, « aux guerriers des armées alliées », et une déclaration des Puissances Alliées, au sujet de la rupture des conférences ouvertes à Châtillon. Dans l'un et l'autre se retrouvait la même antienne : « Paix à la France ! Guerre à Napoléon ! » Malgré cela, les Francs-Comtois continuaient à se montrer sinon toujours hostiles, à coup sûr indifférents à l'égard d'un gouvernement qui leur voulait tant de bien.

Et la nouvelle de la prise de Paris par les Alliés ne changea rien. Les messes solennelles célébrées, les *Te Deum* chantés à cette occasion n'eurent rien d'un triomphe. Les fonctionnaires durent se joindre aux généraux et officiers de tous grades pour accompagner Monseigneur le gouverneur à l'église paroissiale. Mais, pas plus que le peuple, qui se portait à ces fêtes plutôt par curiosité que par sympathie, ils ne pensèrent à célébrer dans leur cœur les événements auxquels ils assistaient. D'ailleurs, ces événements n'étant pas compris de la grande masse, du populaire. Il y avait là quelque chose de colossal qui lui échappait. Une chose, en vérité, lui causait de la joie, la fin de la guerre; mais cette joie n'allait pas sans amertume devant les manifestations triomphantes des Alliés. Aussi, perdues au milieu de tous ces événements, les populations comtoises gardaient-elles une attitude plutôt passive. Plus d'abattement, mais peu d'enthousiasme. Ce n'était qu'avec répugnance que l'on consentait à prendre la cocarde blanche. M. de Maîche l'écrit à son cousin le comte de Scey dans une lettre datée du 21 avril 1814. Après avoir promis à son parent de procéder au « désarmement » de la population, sauf à laisser leurs armes aux seuls « gens bien pensants », M. de Maîche relate qu'à Saint-Hippolyte sa cocarde blanche « a failli y

(1) Du vendredi 1er avril 1814, n° 2.

être une pierre d'achoppement. » Malgré tous les efforts du curé, il n'est venu au *Te Deum* qu'un seul membre du tribunal. D'ailleurs, « en général, Saint-Hippolyte est détestable et remarquez bien que tout ce qui était jacobin, l'est et le sera toujours. Cette ville est toujours le Doubs-Marast de 1793. Il serait avantageux qu'elle redevînt ce qu'elle était avant la Révolution, un simple village..... » M. de Maîche réclame à son cousin l'envoi de la force armée pour punir les nommés Xavier Mougin et Pierre-Antoine Tissot, qui ont assassiné « un particulier de Maîche très sage et très prudent, uniquement pour avoir porté la cocarde blanche le 17 avril courant. Pour toute la région, Saint-Hippolyte est un vrai foyer volcanique (1). »

Les royalistes n'étaient donc pas plus sympathiques aux populations que leurs amis et rivaux les Alliés. A vrai dire, il n'en était pas partout comme à Saint-Hippolyte et la région avoisinante. Mais en général la cocarde blanche n'était arborée que lentement et avec répugnance. Ce n'était pourtant pas que les royalistes n'eussent fait tous leurs efforts pour gagner les Comtois à la cause de Louis XVIII.

Leur activité redouble à l'annonce de la prise de Paris. C'est le 6 que cette nouvelle arrive à Ornans. Le comte de Scey brûle de voir la Comté aux pieds du roi son maître. Il s'impatiente de voir Besançon, la capitale, résister encore, alors que toute la province est soumise. En termes résolus il s'adresse au sous-préfet de Baume-les-Dames :

« Paris et les principales villes du royaume ayant reconnu leur légitime souverain et les Hautes Puissances Alliées ayant déclaré ne plus traiter ni avec le dévastateur de l'Europe ni avec aucun des siens, nous devons être certains d'une paix prochaine. Il faut donc que nous contribuions à hâter la reddition de Besançon », partant, le sous-préfet, quel que soit l'épuisement du pays, « pressera ses administrés de livrer aux Autrichiens ce qui leur reste de subsistances; c'est le dernier effort qu'ils auront à faire pour assurer le bonheur et la tranquillité de leur pays (2) ..... » D'ailleurs, continuait-il, « si dans quarante-huit heures il n'est pas arrivé de vivres au Grand Vaire (3),

---

(1) A S.

(2) Copie-lettres de Kilg, 6 avril 1814, A. P.

(3) Village situé dans les environs de Besançon, où se trouvaient le quartier général et une partie des magasins du corps de blocus.

vous, Monsieur, tous vos employés, et les notables de la ville de Baume seront arrêtés et répondront de l'exécution de ces ordres (1). »

Cependant la province était loin d'être conquise à Louis XVIII. Les fonctionnaires eux-mêmes, indécis, pas plus que les habitants, pas plus que Marulaz enfermé dans Besançon, n'avaient hâte de se rallier au drapeau blanc. Un bel exemple : Kilg, le sous-préfet de Baume, qui pourtant n'avait pas été fonctionnaire sous la Révolution, comme l'avaient été la plupart de ses collègues et qui, partant, n'avait pas les mêmes raisons de redouter l'avènement de Louis XVIII, écrivait au comte de Scey :

« ... Vous me parlez au nom du roi, j'ignore s'il en existe un. La capitulation de Paris porte que le Sénat est assemblé pour procéder à la nomination d'un gouvernement provisoire. En attendant qu'il soit proclamé, vous me permettrez, Monsieur le Président, de ne reconnaître que les Puissances Alliées sous le pouvoir desquelles nous sommes à présent. Quelle que soit la volonté nationale, je m'y soumettrai (2)... »

Le gouverneur autrichien, de son côté, cherche à ne rien perdre du terrain qu'il croit avoir peu à peu conquis, en développant, en renforçant son pouvoir. Il laisse bien agir les royalistes — il lui serait d'ailleurs difficile, sinon impossible, d'enrayer leur action, car ils sont ses alliés de la ville, et il ne saurait, ouvertement du moins, leur faire trop mauvais visage — mais il entend conserver intacts ses droits de gouverneur.

Le 6 avril 1814 il publie l'ordonnance suivante : .....

« Art. 1^er^. — Le recouvrement des contributions directes continuera à la vérité de se faire comme du passé par les percepteurs préposés à la chose, mais ce sera sous la responsabilité solidaire des communes et des arrondissements. »

Le gouverneur, en effet, a remarqué que « beaucoup de contribuables abusent de la modération du gouvernement, cherchent par toutes sortes de moyens et de subterfuges à se soustraire à l'acquittement de leurs cotes et sont étayés dans leur mauvaise volonté par la connivence des percepteurs et receveurs particuliers (3). » Aussi, sauf recours de la commune contre le contribuable, c'est celle-ci qui doit verser la totalité des impôts dont ses

---

(1) De Scey à Kilg, 6 avril 1814 (3e lettre) A P.
(2) Kilg à de Scey, 7 avril 1814, AP.
(3) *Journal administratif et politique de Franche-Comté* etc... n°10, p. 1.

membres sont frappés, à peine d'exécution budgétaire, et, au besoin, d'otages pris parmi les plus notables. Nonobstant ces mesures, si la commune n'a pas versé dans les huit jours ce qui lui revient, l'arrondissement « sera tenu à suppléer par forme d'avance au défi- « cit de la commune », sauf recours contre cette dernière. Dans les deux cas, la commune ou l'arrondissement aurait à parfaire les sommes dues, soit par une avance volontaire fournie par les contribuables les plus aisés, soit par une répartition à raison de leurs facultés.

D'autre part, le gouverneur, ayant appris que « plusieurs individus se trouvaient encore munis d'armes, sans y être autorisés par un port d'armes », rappelait à nouveau, le 5 avril 1814, la circulaire de Prohaska. Dans les huit jours, les armes devaient être remises en dépôt, étiquetées par communes, au chef-lieu d'arrondissement. Les maires étaient tenus de faire des recherches dans les domiciles, et même dans les bois, sous leur propre responsabilité. En outre, des officiers et des détachements militaires feraient, de leur côté, des recherches dans les communes. Ces mesures devaient être portées à la connaissance des populations par les maires, au son de la caisse, et les curés, en chaire, « afin qu'aucun administré ne puisse en prétexter cause d'ignorance (1). »

Pourquoi le gouverneur prenait-il des mesures aussi énergiques au moment même où la paix était imminente ?

En ce qui concerne le rappel de la circulaire de Prohaska, il paraît qu'il avait de sérieuses raisons pour agir ainsi. On l'avait informé que 15.000 fusils étaient cachés, et que le général Poncet, ancien préfet du Jura et maire de Pesmes, allait prendre la campagne à la tête d'une force redoutable (2). Il semble même que le préfet Bergognié, alors caché à Lyon, devait rentrer dans le département du Jura, « s'installer dans un lieu écarté, pour faire échouer les mesures prises par le gouvernement institué par les Alliés, et même provoquer un mouvement populaire (3). » Ordre était donc donné de s'emparer de Bergognié et de le diriger sur Vesoul par la route de Dijon. D'ailleurs, si le tsar Alexandre avait, dans sa déclaration du 31 mars, proclamé, d'accord avec tous les

---

(1) *Journal administratif et politique de Franche-Comté*, etc..., n° 11, p. 1.

(2) Arrêté sur l'ordre du général de Wimpfen, Poncet fut conduit en Hongrie dans la forteresse de Munkacz où il resta détenu cinq mois; cf. *Impartial de Besançon*, avril 1839, et aussi *Galerie bibliographique* de la Haute-Saône, par Suchaux, pp. 276-277, in-8° Vesoul, 1864.

(3) Le commissaire du gouvernement du Jura au commandant (autrichien) de la place de Lyon, Lons-le-Saunier, 27 mars 1814, A D J.

monarques alliés, « l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle avait existé sous ses rois légitimes..... », de quelle ancienne France le tsar avait-il voulu parler ? Était-ce celle de Charles le Chauve, dont la limite à l'est était la Saône ? ou celle de Louis XI, qui comprenait le duché de Bourgogne ? ou celle de Louis XVI, avec la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace ? Quelle que fût cette limite, il était toujours facile de proclamer que la France était « belle et forte ». Le principe était sauvé, Alexandre satisfait, et Metternich pouvait y trouver son compte.

En attendant, le baron d'Andlaw continuait à gouverner le pays comme s'il s'était agi d'une province de l'Empire. Et bien qu'au fond il fût loin de désirer le succès des royalistes, il ne pouvait que faire contre mauvaise fortune bon visage, et il accordait à leurs faits et gestes une petite place dans son journal. On y lisait, par exemple :

« Vesoul, le 12 avril 1814.

« Aujourd'hui plusieurs demoiselles, vêtues de blanc, se sont réunies à l'hôtel de Son Excellence Monseigneur le gouverneur ; elles lui ont présenté le drapeau blanc et offert des fleurs de lys ; le drapeau a été ensuite porté à l'église paroissiale. M. le Curé a fait à ce sujet un discours analogue à la circonstance, après quoi le drapeau a été arboré sur la tour de l'église. Cette cérémonie a eu lieu en présence d'une grande multitude et aux cris souvent répétés de « Vive le roi (1) ! »

Mieux valait, sans doute, entendre des cris de « Vive le Roi ! » que ceux de « Vive l'Empereur ! » Mais ils étaient loin pourtant de combler d'aise le gouverneur qui continuait à exiger de ses commissaires qu'ils administrassent dans chacun des départements comme par le passé, c'est-à-dire au nom des Hautes Puissances Alliées et en réalité pour l'Autriche. Nous en avons une preuve dans cette affiche que fit placarder le 27 avril, dans les communes du département du Doubs, le commissaire impérial Pilz :

« Le commissaire..., d'après les instructions récentes qui lui ont été transmises, déclare que l'administration établie dans ce département au nom des Hautes Puissances Alliées doit jusqu'à nouvel ordre être maintenue, nonobstant les changements opérés dans les relations entre les Hautes Puissances Alliées et le gouvernement français...

« En conséquence, ordonne à tous les fonctionnaires et employés

---

(1) *Journal de Franche-Comté*, etc..., n° 13, p. 1.

actuellement exerçant de continuer leurs offices et aux habitants du département de les reconnaître et de leur obéir à l'exclusion de tous autres.

« Défend à quiconque de les y troubler sous quelque prétexte que ce soit.

Ornans, le 27 avril 1814.

Pilz (1). »

Ainsi, malgré les changements opérés dans les relations entre les Hautes Puissances Alliées et le gouvernement français, malgré la possibilité pour les fonctionnaires de « communiquer avec les autorités supérieures françaises », le gouverneur autrichien voulait conserver la haute main sur l'administration du pays. Le comte de Scey avait beau chanter victoire, inviter habitants et fonctionnaires à reconnaître Louis XVIII ; le baron d'Andlaw leur rappelait, aux uns et aux autres, qu'ils étaient sous l'autorité des Hautes Puissances Alliées et non sous celle du roi de France.

La situation restait donc embrouillée. Le comte de Scey eut alors l'idée d'aller à Paris et d'y conduire une députation de la ville d'Ornans qui porterait « au pied du trône les hommages du département (2). » Il profiterait de l'occasion pour causer avec son ami de Trogoff, attaché à la personne de Monsieur, s'il ne pouvait causer avec Monsieur lui-même. Peut-être, en récompense des nombreux services rendus à la cause du roi, services qui lui avaient valu d'être condamné à mort par le Conseil d'État le 10 mars 1814, serait-il nommé à quelque poste important où il pourrait, mieux encore que par le passé, se dévouer au roi son maître.

On parlait alors justement de nommer des commissaires extraordinaires du roi dans les divisions militaires. Leur mission devait être : 1° de répandre dans le pays une connaissance exacte des événements qui ont rendu la France à ses légitimes souverains ; 2° d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire ; 3° de prendre les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement ; 4° de recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public. Ces fonctions ne pouvaient être mieux remplies dans la 6e division que par le comte de Scey, que l'on continuait, d'ailleurs, à regarder comme le véritable gouverneur de la province. Mais il arrive

---

(1) AS.

(2) Lettre n° 152 de la correspondance de Kilg, AP.

souvent qu'au lendemain de la bataille ce ne sont pas les vrais auteurs de la victoire qui sont le mieux récompensés. Et au moment où il s'apprêtait à partir pour Paris, le comte de Scey voyait le marquis Xavier de Champagne (1), un « rallié », arriver à Besançon comme commissaire extraordinaire du roi (2). Il est vrai que le nouveau commissaire daignait solliciter la haute compétence du comte de Scey, et l'invitait à se présenter à lui à Besançon. Mais celui-ci, blessé dans son amour-propre, lui répondit qu'étant appelé à Paris, il ne pouvait différer son voyage, et qu'il regrettait de ne pouvoir se rendre aux désirs de M. le Commissaire. Et le 1er mai, il partait, muni d'un passeport que lui avait délivrer son cousin d'Andlaw (3).

La veille, 30 avril, le marquis de Champagne avait fait son entrée dans Besançon. Son premier soin avait été de faire publier une adresse aux habitants de la 6e division militaire :

« Envoyé près de vous en qualité de commissaire extraordinaire pour Sa Majesté très chrétienne, ma mission est douce à remplir; elle a pour but principal de vous faire connaître tous les avantages que vous promet le retour d'un gouvernement paternel et légitime; elle à pour but de rendre à l'administration sa marche régulière et accoutumée; de faire cesser, autant qu'il sera possible, les maux d'une guerre que la folle ambition d'un seul homme a provoquée contre la France; de chercher à connaître toute l'étendue de ces maux; d'écouter vos plaintes; de recevoir vos demandes et d'en remettre le tableau sous les yeux paternels de Sa Majesté.

« Portez l'espoir aux peuples, rapportez la vérité au roi, nous a dit Son Altesse Royale Monsieur, frère de notre Auguste

---

(1) Le marquis de Champagne était un « rallié ». Maire de Lons-le-Saunier depuis le 3 avril 1813, il avait prêté serment à l'Empereur. Mais comprenant que la fortune de Napoléon s'écroulait. il s'était précipité à la suite des armées alliées vers Paris. C'est ainsi qu'il s'était trouvé un des premiers à arborer la cocarde blanche et à crier « Vive le roi ». Il s'était donc si bien plié aux circonstances et avait su si admirablement se faire valoir que Monsieur l'avait remarqué et s'en était souvenu, surtout après la réception que S. A. R. avait faite, le 26 avril, à la députation du Jura composée du marquis de Monciel, du marquis de Champagne, de Garnier de Falte, maire de Dôle, etc...

(2) La plupart des royalistes comtois furent navrés de cette nomination. Le marquis « a semblé trop jeune pour une mission de cette espèce. Il est essentiel « pour le roi que les chefs d'administration civile et militaire soient des gens « sûrs, fermes et entourés de la considération et de la confiance publique » AS.

(3) AS.

Monarque, lieutenant-général du royaume. Quelles paroles consolantes ! Français, depuis plus de 25 ans vous ne connaissiez plus ce langage.

« Oui, je vous apporte l'espoir ; oui, je viens vous promettre le bonheur au nom de votre père, de votre souverain légitime ; les maux qu'il a à réparer sont bien grands ; les plaies profondes que vous avez reçues seront longues à cicatriser, mais notre bon roi fera tant pour vous qu'il parviendra un jour à vous les faire oublier. Un père peut-il être heureux si ses enfants ne le sont pas ?

« Ils le seront, ceux du digne petit-fils d'Henri IV, quels obstacles pourraient s'y opposer ?

« Cette guerre affreuse, que depuis vingt ans nous faisions à toute la terre pour agrandir un pouvoir monstrueux, devenue sans objet, cesse avec lui. L'Europe, ravagée du nord au midi, accablée des maux les plus affreux, s'est enfin soulevée tout entière pour abattre le colosse. Les Hautes Puissances Alliées, en cherchant pour elles le repos dont elles ont tant besoin, ont voulu aussi nous rendre le bonheur. Ce projet magnanime, elles l'avaient formé depuis longtemps. Ce n'est point à la nation française que nous faisons la guerre, ont-elles dit, mais à son chef ambitieux et féroce. Sa chute a été le signal de la paix, le vainqueur a posé les armes et nos ennemis sont devenus nos libérateurs et nos amis. Ils ont tendu la main au digne fils de nos rois ; ils ont aidé la nation à relever le trône de saint Louis ; ils veulent que la France soit désormais heureuse, parce que de son bonheur dépend celui de l'Europe. Tant de générosité ne nous promet-elle pas de longues années de paix et de tranquillité ?

« La paix ! la paix !... générale !! Français, quelles douces émotions elle doit vous causer ! depuis 20 ans on vous la promettait, un instant vous l'a rendue ; bientôt vous en ressentirez tous les bienfaits ; vous pouvez actuellement conserver l'espoir de revoir encore vos enfants que le fer ou la misère n'a pas moissonnés. Ceux que vous voyez croître autour de vous avec tant d'inquiétude ne vous seront plus enlevés par une conscription odieuse ; ils resteront l'appui, le soutien de votre vieillesse ; la mère ne répandra plus que des larmes de joie en embrassant son fils... Chacun pourra sans crainte choisir l'état où la Providence l'appelle ; l'agriculture conservera ses bras ; les manufactures ne seront plus dépeuplées, les arts abandonnés, tout va reprendre

une nouvelle vie, une nouvelle activité; le commerce et l'industrie pourront porter ou chercher au-delà des mers les objets de leur travail ou de leurs spéculations, ils ne trouveront que des ports hospitaliers pour les accueillir. Voilà les résultats nécessaires de notre génération; voilà le but vers lequel se dirigeront tous les efforts de votre roi. S'il était parmi vous quelques malveillants qui cherchassent à vous tromper sur ses intentions paternelles, repoussez ces perfides suggestions; il ne vient au milieu de ses enfants, il ne consent à monter sur le trône que pour faire leur bonheur; aucun ressentiment n'est dans son cœur, il ne veut se ressouvenir des torts de personne; étranger à nos fautes comme à nos désastres, il semble ne nous apparaître tout à coup que pour finir nos maux et nous procurer une paix inespérée. Point de vengeance, point de spoliations, point de réactions d'aucun genre, telles sont ses promesses, telles sont ses intentions.

« La tyrannie qui a pesé si longtemps sur la France cherchait à augmenter son pouvoir en calomniant l'auguste Maison de Bourbon, en cherchant à tromper le peuple sur ses intentions bienfaisantes. Français ! ce nom de Bourbon, si longtemps proscrit, si justement révéré, ne réveille-t-il pas dans vos cœurs les plus doux souvenirs! Vos pères ne le prononçaient qu'au milieu de mille bénédictions; ceux qui déjà ont vécu sous nos derniers rois n'ont pas oublié combien alors l'autorité était douce, combien l'obéissance était facile ! Pourquoi ne retrouverions nous pas le bonheur dont la France a joui sous leur règne pendant tant de siècles ?

« Les braves couverts de gloire et de lauriers jouiront, sous le noble étendard des fils d'Henri IV, des récompenses qu'ils ont acquises au prix de tant de fatigues et même d'une partie de leur sang.

« Les ministres d'une religion sainte, qui, dans des temps maintenant éloignés de nous, nous donnèrent l'exemple de la patience et de la fidélité, rendus à toute l'étendue de leurs sublimes fonctions, pourront annoncer sans crainte dans les temples toutes les vérités consolantes de l'Évangile.

« La société entière, replacée sur ses véritables fondements, va reprendre une vie nouvelle. C'est à l'amour des Français à aider leur roi dans cette grande entreprise. Que leur impatience ne devance pas le moment où toutes leurs plaies pourront être fermées ! On ne répare pas tant de mal en un jour. Si dans ces

temps de calamités quelques sacrifices sont encore nécessaires, vous les supporterez du moins avec la certitude qu'ils ne seront exigés que pour arriver plus sûrement et plus promptement à votre bonheur. Les contributions légalement établies seront dégagées de toutes les formes odieuses et vexatoires dont leur recouvrement était accompagné; chaque année en verra diminuer la masse et nous arriverons ainsi à l'époque où notre père pourra dire dans l'effusion de son cœur : Je suis heureux puisque les maux de mes enfants sont terminés.

« Habitants de la Franche-Comté ! C'est au milieu de vous que Monsieur, le frère du roi, a porté ses premiers pas ! Il a exprimé publiquement la satisfaction qu'il a éprouvée de vos sentiments pour votre souverain légitime ; continuez à mériter sa protection et ses bontés; les avantages que vous recueillerez de votre fidélité et de votre amour surpasseront toutes vos espérances.

Vive le Roi !

Fait à Besançon le 3 mai 1814.

Marquis Xavier de Champagne (1). »

Or, la veille du jour où paraissait cette proclamation le gouverneur publiait dans son journal (2) l'ordonnance suivante, donnée à Vesoul, le 29 avril :

« Le gouverneur général,

« Informé que plusieurs autorités sont dans la fausse persuasion que l'action du gouvernement général a cessé et refusent d'exécuter les ordres qui en émanent, doit leur faire connaître qu'elles sont dans l'erreur et que, d'après les ordres qu'il vient de recevoir, toute autorité qui se permettrait de méconnaître ou d'entraver celle du gouvernement général, serait sur le champ destituée et encourrait en outre les peines les plus graves.

« La présente ordonnance sera transmise par des piétons extraordinaires dans toutes les communes du ressort du gouvernement et sera affichée à la diligence des maires et sous leur responsabilité. Ils la feront aussi publier au son de la caisse, afin que personne ne puisse en prétexter cause d'ignorance. »

Un conflit s'élève donc aussitôt entre le baron d'Andlaw, qui a

---

(1) Le 11 juillet 1814, X. de Champagne lancera une adresse d'adieux aux habitants de la 6e division militaire, cf. *Journal du Doubs*, p. 87.

(2) *Journal politique et administratif, etc..*, nº 18, lundi 2 mai 1814, p. 1.

toujours à Vesoul le siège de son gouvernement, et le marquis de Champagne, dictant ses ordres à Besançon qui vient seulement d'ouvrir ses portes pour le recevoir. D'Andlaw entend rester souverain maître dans son gouvernement. Xavier de Champaggne veut faire acte de commissaire extraordinaire de S. M. T. C. Le gouverneur autrichien l'en empêchera en menaçant de ses foudres tout fonctionnaire qui méconnaîtra son autorité en déférant aux ordres du commissaire royal. Peine perdue. « J'apprends avec étonnement, écrit-il le 9 mai aux conseillers de préfecture de la Haute-Saône, qu'il circule des proclamations de M. le commissaire extraordinaire de S. M. T. C. dans la 6e division militaire. Aucune proclamation ne devant être publiée et ne pouvant avoir d'effets dans le ressort du gouvernement général qui m'a été confié, dont les fonctions ne cesseront que d'après la convention particulière qui doit régler l'article 8 de celle du 23 avril, je vous défends de faire publier ou répandre ladite proclamation sous peine d'être traités militairement (1). » Nul doute que la même lettre ait été adressée sinon aux conseillers de préfecture, du moins aux commissaires impériaux dans les deux autres départements comtois. Et le 16 mai, Pilz écrivait à Clerget, sous-préfet de Saint-Hippolyte : « Il est possible qu'il soit parvenu dans votre arrondissement une circulaire de M. le marquis de Champagne, commissaire extraordinaire de Sa Majesté le Roi de France à Besançon, par laquelle il enjoint aux fonctionnaires de ne plus continuer leurs fonctions que selon les ordres émanés du gouvernement français et dans l'intérêt de S. M. Très Chrétienne.

« Cette injonction est prématurée. Le gouvernement établi par les Hautes Puissances Alliées ne peut et ne doit cesser que quand elles l'auront fait connaître aux administrateurs qu'elles ont établis.

« Veuillez donc, Monsieur, vous conformer à l'ordonnance du

---

(1) L'article 8 des *Conventions* arrêtées entre S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume, et les Hautes Puissances Alliées, porte : « Il sera fait remise par les co-belligérants, immédiatement après la signature du présent acte, de l'administration des départements ou villes actuellement occupés par leurs forces, aux magistrats nommés par S. A. R. le lieutenant-général du royaume de France. Les autorités royales pourvoiront aux subsistances et besoins des troupes, jusqu'au moment où elles auront évacué le territoire français ; les puissances alliées voulant, par un effet de leur amitié pour la France, faire cesser les réquisitions militaires, aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectué.

« Tout ce qui tient à l'exécution de cet article sera réglé par une convention particulière. » — La lettre en question, bien qu'adressée aux conseillers de préfecture de la Haute-Saône, sous le n° 2819, existe dans les archives du Jura.

29 avril (1) et la faire exécuter conformément aux instructions que vous avez reçues en même temps.

« Ne souffrez pas qu'aucun fonctionnaire obéisse à des ordres qui ne lui auraient pas été transmis par vous et que les deniers publics reçoivent une destination nouvelle.

« Ce n'est que par une application intempestive du traité du 23 avril qu'on voudrait en faire exécuter l'article 8 avant que la convention particulière qui doit régler cette exécution n'ait été mise en vigueur par toutes les puissances intéressées.

« Il est impossible d'en douter lorsque S. Ex. le Gouverneur général reçoit constamment des ordres en cette qualité. »

Le marquis de Champagne avait en effet, dans une circulaire datée du 3 mai, formellement enjoint aux préfets, sous-préfets et maires de la 6e division militaire d'administrer au nom et dans l'intérêt du roi de France .

« Vous devez reprendre vos fonctions si vous les avez quittées ou ne les continuer qu'au nom et sous les ordres de S. M. Louis XVIII..... Prévenez vos administrés qu'ils s'exposeraient à payer deux fois s'ils obéissaient à d'autres ordres qu'à ceux de leur gouvernement légitime. Toutes contributions ordinaires ou extraordinaires, toutes réquisitions perçues actuellement pour le compte des troupes étrangères, doivent cesser, sauf aux administrations légales à pourvoir aux besoins constatés de ces troupes..... »

Il ajoutait que le premier soin des fonctionnaires devait être de vérifier l'état des caisses publiques, d'ordonner le versement à la recette générale « de tout ce qui sera reconnu exister entre les mains des comptables », et de protéger, par tous les moyens possibles, le transport et la rentrée des contributions.

Les commissaires autrichiens n'étaient pas de cet avis. Comme ils disposaient de la force armée, ils trouvèrent bon de notifier aux commandants militaires de se faire remettre aussitôt l'argent en caisse, contre reçu, et de leur envoyer cet argent (2).

Le marquis de Champagne eut alors l'idée de traiter directement avec les commissaires impériaux. Celui du Doubs étant sous sa main, à Ornans, il le manda à Besançon. Le 11 mai, Pilz lui répond : « ..... S. Ex. le Gouverneur Général de Franche-Comté ne m'a point chargé de m'entendre avec vous, encore moins de me

(1) C'est l'ordonnance publiée dans le nº 18 du journal.
(2) ADJ.

déplacer. » Et il ajoutait, non sans ironie, « si cependant vous jugiez utile une conférence avec moi, vous pourriez m'envoyer quelqu'un. Pour le bien du service qui m'est confié, on me trouve disposé à chaque instant. »

Outré de ce sans-gêne, le commissaire du Roy avisa aux grands moyens et mit aussitôt le Gouverneur autrichien en demeure de quitter son gouvernement. D'Andlaw répondit que, placé à Vesoul par la volonté de Metternich, il ne s'en irait que par son ordre (1). Les Souverains alliés, informés de la situation, avaient bien ordonné le 9 mai, par la plume du baron de Stein, chef du département central d'administration des provinces occupées par les armées alliées, « aux autorités établies dans les provinces françaises indiquées par l'article 2 de la convention du 23 avril, de remettre immédiatement l'administration de ces provinces aux commissaires nommés par S. M. le Roi de France », mais le gouverneur ne se démit qu'autant que son maître et ami Metternich, de passage à Vesoul, le lui ordonna (2). — Le 14 mai, le baron d'Andlaw quittait donc Vesoul (3), remettant

---

(1) AS.

(2) Andlaw (F. baron d'), *Mein Tagebuch — Auszüge aus Aufschreibungen der I. 1811 bis 1861*, 1er volume. p. 43.

(3) D'Andlaw exposa alors à Metternich que si la Franche-Comté et la principauté de Montbéliard devaient revenir à la France, il ne devait pas en être ainsi de l'ancien évêché de Bâle, c'est-à-dire de la principauté de Porrentruy. Metternich fut de cet avis « et sur son ordre le conseiller de cour von Floret consulta les paragraphes du traité de paix de Paris et n'y trouva rien se rapportant de façon formelle à cette principauté qui était française depuis 1792. » Alors Metternich désigna d'office le baron d'Andlaw pour continuer à l'administrer au nom des Hautes Puissances Alliées. Accompagné du général-major autrichien Hirsch, d'Andlaw se rendit aussitôt à Porrentruy et y arriva, tandis qu'un détachement français venait l'occuper. Les Français se retirèrent devant ses injonctions.

Il faut mentionner que le 28 mai 1814 d'Andlaw était à Besançon. Le marquis de Champagne rendant compte au Ministre de l'Intérieur d'une rixe qui avait eu lieu le 26, sur les glacis de la ville, entre « Boussebots » (gens du quartier Battant) et soldats autrichiens dont plusieurs furent blessés, expose que la colère du général autrichien Colloredo tomba, grâce à l'intervention du baron d'Andlaw. Celui-ci, aidé de son beau-frère de Bilieux, qui était commissaire dans la principauté depuis l'établissement du gouvernement général de Franche-Comté, etc..., administra Porrentruy jusqu'au 23 août 1815. A cette date, il remet l'administration à l'envoyé de la diète suisse v. Escher, conformément à la déclaration du 20 mars 1815 du Congrès de Vienne qui avait disposé du pays en faveur des cantons de Berne et de Bâle. La terre d'Empire ne revenait pas à l'Empire, néanmoins d'Andlaw avait, comme il a été dit plus haut, « la conscience joyeuse, de l'avoir *arrachée* à la France »; cf. d'Andlaw, *Mein Tagebuch*, I, pp. 43, 44 et *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*, 1888, p. 482 sqq. — et ADD.

l'administration du département de la Haute-Saône à M. de Flavigny, le nouveau préfet, arrivé depuis dix jours, et qu'il n'avait pas voulu reconnaître (1).

Cette fois, sans conteste, la Franche-Comté redevenait française. Sous la haute surveillance du marquis de Champagne allaient administrer : à Vesoul, le préfet de Flavigny; à Besançon, le préfet de Scey; à Lons-le-Saunier, le préfet de Vaulchier de Deschaux.

---

(1) Ce jour-là, 14 mai, devant MM. Bardenet, Cuny et Guenot, conseillers de préfecture et le chevalier Aucapitaine, secrétaire général, en l'hôtel de la préfecture, à Vesoul, de Flavigny exhiba : 1° le décret impérial du 3 janvier 1814, par lequel il était nommé préfet de la Haute-Saône; 2° un extrait du procès-verbal rédigé à la sous-préfecture de Gray portant déclaration qu'il entre en fonction à Gray, — Vesoul étant occupé par les Autrichiens, — le 9 janvier; 3° l'ordonnance de Monsieur, frère du Roi, lieutenant général du royaume, du 26 avril, d'après laquelle il doit reprendre sur le champ l'exercice de ses fonctions. — ADHS.

VII

LA MANŒUVRE D'AUGEREAU EN FRANCHE-COMTÉ

L'invasion s'était étendue sur toute la France du Nord et de l'Est. Lentement, les armées ennemies avaient marché sur Paris. Seuls, de loin en loin, au milieu de la marée montante de l'invasion, s'élevaient encore quelques îlots restés français. C'était, pour la Franche-Comté, la place forte de Besançon avec, sur ses confins, Auxonne et Belfort. La situation était devenue critique. Au fur et à mesure que les Alliés se rapprochaient de Paris, Napoléon avait vu en effet diminuer ses chances de succès. La capitale, dépourvue de fortifications, ne pouvait se défendre sérieusement. Et Paris occupé par les Alliés, c'était pour l'empereur la perte du trône, c'était le rétablissement des Bourbons. Il avait donc été d'un intérêt capital pendant la campagne de ralentir, sinon d'empêcher la marche des Alliés sur Paris.

Nous allons voir comment Napoléon s'était efforcé de réaliser cette idée. S'il n'y réussit pas, la faute ne peut lui en être imputée. Pendant que, en pleine possession de son génie, il tenait tête, héroïquement, aux envahisseurs sur les falaises de la Champagne, nous verrons qu'Augereau, — l'Augereau des guerres d'Italie, — jadis son lieutenant intelligent et dévoué, devenu maintenant paresseux et égoïste, sinon traître à sa patrie, ne comprit rien, ou plutôt ne voulut rien comprendre aux ordres pressants et précis que Napoléon et son ministre de la guerre lui envoyaient presque journellement. « La belle conception stratégique de

l'Empereur aurait pu produire tout son effet et aurait réussi à coup sûr si Augereau avait été moins mou, moins apathique et surtout plus obéissant, et si dès le 16 ou le 17 février au plus tard, il eut marché, comme il en avait reçu à plusieurs reprises l'ordre formel, sur Genève, encore dégarnie de troupes, pour se reporter de là par Vesoul, sur la principale ligne de communication de la Grande Armée de Bohême, soulevant le pays (Comtois) et chassant devant lui les faibles corps échelonnés sur la ligne d'étape des Alliés, depuis la frontière de Suisse jusqu'au plateau de Langres (1). »

Certes, cette manœuvre n'a pas donné le résultat attendu, mais nous ne devons pas moins y consacrer quelques pages, car, si l'idée de cette manœuvre est un des plus beaux traits de génie de Napoléon, sa réalisation, quelque timide qu'elle ait été, nous montrera comment notre Franche-Comté, qui ne fut, en l'occurrence, que le théâtre d'événements d'une importance secondaire, aurait pu devenir le champ où se seraient jouées les destinées de la patrie.

* * *

C'est le 3 janvier que la prise de Genève par Bubna fut connue à Paris. Napoléon pensa aussitôt à accélérer le rassemblement de la division dite « division de réserve de Genève » qui était en train de se concentrer lentement sous Lyon et Grenoble.

Il nomma au commandement de cette division le général Musnier, qui, comme nous avons vu, avait été déjà chargé d'organiser la défense des places de l'est, et que la soudaineté de l'invasion avait empêché d'accomplir sa mission jusqu'au bout. Bientôt, même, il songea à renforcer considérablement cette division, comprenant tout le parti qu'il pourrait tirer d'une armée rassemblée sous Lyon : non seulement il pourrait reprendre Genève, — ce qui était la meilleure façon de couvrir Lyon contre l'envahisseur, — mais il allait encore pouvoir manœuvrer, sinon dans le flanc des colonnes ennemies, du moins contre les lignes de communication de l'armée de Schwarzenberg. Aussi le 5 janvier, l'Empereur ordonnait la formation du « Corps d'armée de Lyon », et en donnait le commandement au maréchal Augereau, duc de Casti-

(1) Weil, II, 484.

glione. En ce début de janvier, 3 à 4.000 hommes, à peine, se trouvaient réunis sous Lyon (1), et encore étaient-ils mal armés, mal équipés. Mais sous le coup des événements, les rassemblements vont s'ordonner et Napoléon accordera une importance de plus en plus considérable à la formation de ce corps d'armée de Lyon qui deviendra bientôt une véritable armée, composée pour la moitié d'excellentes troupes, « l'armée de Lyon ». Elle comprendra dans les derniers jours de février près de 30.000 hommes (2).

Napoléon, — l'homme des combinaisons stratégiques, — n'était pas sans avoir pensé à manœuvrer de Lyon contre les Alliés, le cas échéant. Il en avait parlé le 20 novembre 1813, à Saint-Cloud, au général d'Anthouard envoyé d'Italie par Eugène pour prendre ses ordres. Il avait même remis à ce général des instructions sur la conduite que le vice-roi devait tenir, selon que les ennemis passeraient le Rhin après le 1er janvier ou dans le courant de décembre. Dans le premier cas, l'Empereur avait le temps de prendre ses dispositions, et on verrait à manœuvrer au mieux des circonstances. Dans le second cas, l'Empereur était pris « en flagrant délit ». Alors, Dessaix à Chambéry, Marchand à Grenoble, Augereau à Lyon et les troupes d'Italie amenées en France devaient former une armée de 80.000 hommes sous les ordres d'Eugène. Cette armée se serait portée en Bourgogne et en Franche-Comté pour déboucher par Langres, Besançon et Belfort contre le flanc et sur les derrières de l'armée autrichienne (3).

Mais il arriva que l'invasion s'étendit plus loin et plus vite peut-être que Napoléon n'avait supposé, Genève fut prise, les troupes d'Eugène restèrent en Italie, Dessaix et Marchand guerroyèrent dans la Savoie et le Dauphiné ; et il ne se trouva à Lyon, en ces jours de janvier, que les troupes d'Augereau, une poignée d'hommes mal armés et mal équipés. Napoléon ne put donc penser à agir aussitôt de Lyon sur les communications des Alliés. Mais, tandis qu'il jouait la dernière partie dans les plaines de Champagne, ne cédant pas un pouce de terrain sans l'avoir héroïquement disputé, il n'oubliait pas cependant son idée de la première heure, et la

---

(1) 1.100 hommes à Lyon, 300 à Nantua, 500 à Bourg et 1.700 à Chambéry, soit 3.600 hommes en face des 12.000 hommes de Bubna : cf. Bernardi, *Tolls Denkwürdigkeiten*, IV[1], 131 ; Weil, I, p. 310 sqq. et du Casse, *Précis historiques des opérations de l'armée de Lyon*, p. 48.

(2) Pour les états de situation à différentes dates, cf. du Casse, pp. 128, 130, 146, 155, 230, 235 et A H G ; Janson, II, Anlage xxi.

(3) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, IX, p. 271.

pliait aux circonstances. Il pressait la formation de l'armée de Lyon. Celle-ci, au lieu d'avoir 80.000 hommes et Eugène à sa tête, ne compterait qu'une trentaine de mille hommes et Augereau pour la commander.

Et c'est ainsi qu'Augereau, à la place d'Eugène, allait avoir l'honneur suprême de conduire, sur les lignes de communication de Schwarzenberg, l'armée en laquelle Napoléon plaçait ses dernières espérances.

Comment Augereau remplit-il sa mission ?

Bubna avait été, comme nous le savons, détaché sur Genève et Lyon avec mission « de couper nos communications avec l'Italie et le Piémont. » Presque sans coup férir, Bubna était arrivé jusque sous Lyon qu'il eût enlevé avec un peu d'audace (1). La faute en était au gouvernement français qui, croyant à la neutralité de la Suisse, avait négligé d'approvisionner Genève et Lyon, et d'y jeter des troupes en assez grand nombre. Cette faute avait été aggravée par la pusillanimité du général baron de la Roche, commandant la 7e division militaire, qui, au lieu d'agir d'après les circonstances, demanda des instructions à Paris et se replia sur Grenoble. Mais cette faute ne devait pas avoir de suites fâcheuses, car, après s'être contenté de sommer Lyon de se rendre en lui envoyant quelques parlementaires, Bubna était resté dans l'expectative du 2 janvier à la mi-février. Il ne chercha même pas à troubler l'organisation qui se faisait sous ses yeux. Bien plus, il dispersa ses troupes et fit une guerre de partisans. Pendant ce temps, 8.000 conscrits, enfin rassemblés, s'entraînaient à Lyon aux exercices militaires. Encore quelques jours, et 15.000 vieux soldats, revenus d'Espagne et d'Italie, se réuniront à eux et prendront l'offensive. Bubna reste toujours dans l'expectative. Il s'attend de plus en plus à une offensive de la part des Français, surtout à partir du 10 février, où les premiers renforts venus d'Espagne entrent à Lyon. Le prince héritier de Hesse-Hombourg et le généralissime s'y attendent eux aussi, d'autant que l'arrivée des vieux soldats d'Espagne a donné courage aux populations qui se soulèvent. Schwarzenberg n'est plus sans redouter cette offensive d'Augereau marchant sur ses communications, s'emparant de Genève, débloquant Auxonne, Besançon, peut-être même Belfort

(1) Du Casse, p. 85 ; Weil, t. I, p. 318 ; Janson, I, pp. 24, 79, 85, 94, 106, 107 et II, 41, 42.

et Huningue (1). C'est qu'en effet, il n'a que de faibles troupes à lui opposer :

sur les deux rives de la Saône, le prince héritier de Hesse-Hombourg (2) ;

en avant de Genève, la division Bubna (3).

Il fait donc venir en toute hâte des renforts d'Allemagne, 8 bataillons de Hesse sous le commandement du prince Philippe de Hesse. D'autres suivront. Mais il n'est pas sans savoir que ces renforts mettront encore du temps avant d'être à portée de sa main (4).

De leur côté, l'Empereur et son ministre de la guerre, le duc de Feltre, connaissent la situation. Les moments sont précieux. Qu'Augereau, sortant de Lyon, marche résolument en avant, et toutes les résistances de l'ennemi tombent comme châteaux de cartes. La manœuvre est facile ; il n'y a qu'à pousser droit devant soi. Les troupes de nouvelle levée sont suffisamment prêtes. D'ailleurs, les vieux soldats d'Espagne leur ont communiqué leur enthousiasme. Jeunes et vieux rivalisent de gaîté, d'entrain et d'ardeur. C'est donc une belle armée qu'Augereau a sous la main. Avec un pareil instrument de combat, l'ancien soldat de Lodi, de Castiglione et d'Arcole va pouvoir « immortaliser son nom » (5), car les communications de l'ennemi étant coupées et Napoléon se trouvant entre cet ennemi et Paris, c'est la fin de la guerre. c'est la paix honorable et si ardemment désirée par tous.

Mais Augereau n'est plus l'héroïque soldat de 1796. Il est devenu indécis, raisonneur. « Ce bougre là, répétait-il souvent en parlant de l'Empereur, ce bougre là nous fera tous tuer; il nous donne des dotations, des honneurs ; à quoi cela nous sert-il ? nous ne pouvons en jouir (6). » Voilà où aboutissaient les bienfaits d'un chef trop généreux, qui avait enrichi ses généraux, oubliant que la richesse est la grande corruptrice des hommes, et que, pour être un bon général, les connaissances militaires ne suffisent pas ;

---

(1) Janson, I, 306, 307.

(2) Cf. sa composition, Janson, II, Anlage XXII.

(3) Cf. sa composition, Janson, II, Anlage XX.

(4) Les premiers ne devaient arriver que le 4 mars sous Besançon Le prince Philippe de Hesse remontait alors la rive droite du Rhin. Les réserves autrichiennes qui devaient le suivre, se dirigeaient vers Bâle, à travers la Bavière ; cf. Weil, II, 132e.

(5) Weil, I, 341.

(6) Cité par le baron Du Casse, chef d'état major général d'Augereau, cf. *Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en 1814*, par son fils, p. 160.

avant tout, il faut avoir le « feu sacré », la foi ; il faut avoir fait un pacte avec la mort et avec la pauvreté.

On conçoit donc que rien de ce qui pouvait décider un chef à agir n'ait eu de prise sur Augereau. Les ordres pressants et réitérés de l'Empereur, les huit dépêches consécutives de Clarke (1), les bonnes dispositions des habitants, la supériorité morale et numérique de ses troupes, les excellents renseignements qu'il avait sur l'ennemi ne le décidèrent. Le 17 il mit bien ses têtes de colonnes en mouvement, mais néanmoins ne quitta pas Lyon, où il croyait, ou feignait de croire, sa présence indispensable.

Il importe pour bien fixer les esprits sur l'importance que l'Empereur prêtait à la manœuvre d'Augereau, de donner *in extenso* — parmi toutes les lettres qui furent adressées au maréchal, à partir du 12 février, par l'Empereur, le major général et le ministre de la guerre, presque journellement, et lui prescrivant l'offensive — trois lettres des plus importantes (2).

Première lettre :

« Monsieur le duc de Feltre, donnez ordre au duc de Castiglione de sortir de Lyon et de réunir toutes les troupes pour marcher sur Genève et sur le canton de Vaud. Donnez le même ordre au général Marchand et au général Dessaix (3). Dites leur que les Autrichiens ne sont que de la canaille, qu'avec de l'audace et de l'activité, tout cela disparaîtra devant eux à peu près comme le brouillard. Dites au duc de Castiglione d'oublier ses 56 ans et de se souvenir des beaux jours de Castiglione ; il a d'ailleurs deux fois plus de monde qu'il n'en avait alors (4). »

Au château de Surville près Montereau, le 19 février 1814. »

Deuxième lettre :

« Monsieur le duc de Feltre, expédiez un courrier au duc de Castiglione pour le presser d'entrer en campagne. Faites-lui connaître que les armées alliées se retirent en désordre sur Troyes, que les empereurs avaient donné l'ordre d'établir leur quartier-général à Fontainebleau, qu'ils étaient le 17 à Bray, mais qu'au

(1) Weil, II, 372.

(2) Houssaye, 1814, ne consacre que quelques pages (83, 235, 237, 327, 331) à une manœuvre dont l'importance était capitale. Weil, II, 261-262 ; Janson, II, 43-44.

(3) Ces deux généraux se trouvaient en Savoie et en Dauphiné.

(4) Du Casse, p 161. — Corresp. n° 21314. On y a supprimé la phrase « dites-leur que les Autrichiens ne sont que de la canaille... et le membre de phrase « il a d'ailleurs deux fois plus de monde qu'il n'en avait alors. »

lieu de se rendre à Fontainebleau, ils se sont portés en toute hâte sur Troyes.

« Que le duc de Castiglione entre donc en campagne, réunisse sous son commandement tout ce qu'il y a dans les 7e, 8e et 19e divisions militaires, tâche de s'emparer de Genève et se porte dans le canton de Vaud. »

Château de Surville, le 20 février 1814 (1). »

Le 21 février, l'Empereur a sous les yeux la lettre qu'Augereau a envoyée le 16 au Ministre de la guerre et où il expose qu'il n'est « pas très éloigné » de se mettre en mouvement, mais qu'il lui importe auparavant de « concentrer ses troupes, assurer leurs besoins, et ne les mettre en campagne qu'avec la certitude d'amener de grands résultats. »

Du coup, l'Empereur ne se possède plus. Il rugit (2).

« Mon cousin, le Ministre de la guerre m'a mis sous les yeux la lettre que vous lui avez écrite le 16. Cette lettre m'a vivement peiné! Quoi! six heures après avoir reçu les premières troupes venant d'Espagne, vous n'étiez pas déjà en campagne! Six heures de repos leur suffisaient. J'ai remporté le combat de Nangis avec la brigade de dragons venant d'Espagne, qui de Bayonne n'avait pas encore débridé. Les 6 bataillons de la division de Nîmes manquent, dites-vous, d'habillement et d'équipement, et sont sans instruction : quelle pauvre raison me donnez-vous là, Augereau! J'ai détruit 80.000 ennemis avec des bataillons composés de conscrits, n'ayant pas de gibernes et étant mal habillés! Les gardes nationales, dites-vous, sont pitoyables : j'en ai ici 4.000 venant d'Angers et de Bretagne, en chapeaux ronds, sans gibernes, avec des sabots, mais ayant de bons fusils; j'en ai tiré un bon parti. Il n'y a pas d'argent, continuez-vous : et d'où espérez-vous tirer de l'argent? Vous ne pourrez en avoir que quand nous aurons arraché nos recettes des mains de l'ennemi. Vous manquez d'attelages : prenez-en partout. Vous n'avez pas de magasin : ceci est par trop ridicule. Je vous ordonne de partir 12 heures après la réception de la présente lettre pour vous mettre en campagne. Si

---

(1) Du Casse, pp. 161-162.

(2) Au risque d'alourdir notre texte nous donnons la lettre *in extenso*. Son importance n'échappera pas au lecteur. C'est une admirable page de psychologie militaire, cf. Corresp. n° 21343. — Le même jour, 21 février, Napoléon écrivait encore à Clarke et lui répétait de réitérer à Augereau l'ordre de rentrer immédiatement en campagne; cf. cette lettre dans du Casse, pp. 164, 165.

vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, gardez le commandement ; si vos 60 ans pèsent sur vous, quittez-le et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. La patrie est menacée et en danger ; elle ne peut être sauvée que par l'audace et la bonne volonté, et non par de vaines temporisations. Vous devez avoir un noyau de plus de 6.000 hommes de troupes d'élite : je n'en ai pas tant et j'ai pourtant détruit 3 armées, fait 40.000 prisonniers, pris 200 pièces de canon et sauvé trois fois la capitale. L'ennemi fuit de tous côtés sur Troyes. Soyez le premier aux balles. Il n'est plus question d'agir comme dans les derniers temps, mais il faut reprendre ses bottes et sa résolution de 93 ! Quand les Français verront votre panache aux avant-postes et qu'ils vous verront vous exposer le premier aux coups de fusils, vous en ferez ce que vous voudrez ! »

NAPOLÉON.

« *P. S.* — Réunissez tout ce qui est à Grenoble et dans la 7e division, et tâchez d'entrer dans le pays de Vaud. »

Le Ministre de la guerre écrit de son côté au maréchal ; il le presse, le pousse, l'exhorte à agir vite et ferme. Il s'agit de reprendre Genève et de gagner ensuite le canton de Vaud. « Ce mouvement seul opérera nécessairement une grande diversion dont les résultats peuvent être de la plus haute importance (1). »

La tâche d'Augereau était donc facile. Nul doute qu'en marchant avec ses troupes « réunies », droit devant lui, il n'eût percé facilement le cordon ennemi (2). Au lieu de cela, sans raison, il divisa son monde en deux colonnes pour agir sur la rive droite de la Saône et sur la rive gauche, entre la Saône et l'Ain. Les généraux Musnier et Pannetier commandaient respectivement ces deux colonnes.

Musnier devait se diriger sur Meximieux et Bourg ; Pannetier, sur Villefranche et Mâcon, pendant que lui, Augereau, malgré la défense formelle de l'Empereur, restait à Lyon pour organiser la division de Nîmes.

Cela fait, Musnier et Pannetier ayant rejeté l'ennemi, une partie des troupes devait être placée sur la Saône pour couvrir Lyon et l'autre partie devait marcher sur Genève.

Ce plan était la négation de ce qu'il écrivait le 16 au ministre :

---

(1) Du Casse, cf. aux Pièces justificatives, pp. x, xi.
(2) Du Casse, Pièces justificatives, Ministre à Augereau, 23 février 1814.

« Votre Excellence sait qu'il n'ait pas militaire de disséminer ses troupes sur divers points et qu'il est plus important de les concentrer. »

Comme bien on pense, Bubna avait prévu le cas d'une offensive d'Augereau, et avait décidé de prendre, pour ce cas, les dispositions suivantes :

Klébelsberg, qui tient le pays entre la Saône et le Rhône, se repliera aussitôt par Pont d'Ain, Nantua et Seyssel, sur le Fier. Il y rejoindra Zechmeister, et tous deux couvriront Genève.

Le colonel Wieland attendra le choc à Bourg. Il se repliera sur le corps du blocus de Besançon (IIe corps, prince Aloys de Liechtenstein).

Le général Scheither continuera à tenir Mâcon.

Le 17, Augereau porta donc Musnier sur Meximieux (1). L'ennemi en fut chassé très vigoureusement et se retira sur Loyes, où il ne put tenir davantage. Le 19, Musnier entrait à Bourg après avoir bousculé, à Chalamont, 2 escadrons de hussards de Blankenberg. Mais, sur l'ordre d'Augereau, il avait lancé sur Pont d'Ain, la brigade Pouchelon (2). Malgré cette dispersion de ses troupes, Musnier les avaient vues prises d'une si belle ardeur, les Autrichiens n'étant d'ailleurs pas en force, qu'il était arrivé à Bourg très rapidement. L'ennemi ne s'attendait pas à être mené si rondement et eut à peine le temps de garnir les faubourgs. Dans sa retraite, « des paysans bien armés et intelligemment embus-« qués tirèrent sur son arrière-garde (3). »

La situation devenait critique pour les Autrichiens. Musnier, qui n'avait devant lui que Wieland, c'est-à-dire 2 escadrons, 1 bataillon et 1 batterie, pouvait continuer à marcher sur Saint-Amour,Lons-le-Saunier et Poligny (4). Il ne devait trouver nulle part de résistance sérieuse, d'autant plus qu' « un millier de « paysans armés et de montagnards du Jura se portaient vers « Lons-le-Saunier pour inquiéter sa retraite (celle de Wie-« land) (5). » Wieland vit aussitôt le danger et se prépara à y parer avec une belle et audacieuse prudence. Il prévint Aloys de Liechtenstein — qui n'était d'ailleurs pas plus rassuré que lui —

---

(1) La colonne Musnier comptait environ 3.000 hommes d'infanterie, 200 sabres et 6 canons, cf. du Casse, p. 150.
(2) Weil, II, 458.
(3) Weil, II, 458.
(4) Janson, II, 45 et 46.
(5) Weil, II, 459.

qu'il allait se replier sur lui, et bien qu'il fût menacé du côté de Lons par les partisans jurassiens, il n'en resta pas moins isolé, avec une poignée d'hommes, à Saint-Amour, attendant l'attaque de Musnier. Mais cette attaque ne vint pas aussitôt. Le 20, Musnier resta inactif à Bourg, pendant que Pouchelon poursuivait l'arrière-garde de Klébelsberg. Le 21, Musnier, pour obéir à l'ordre d'Augereau, marcha lentement sur Pont d'Ain. Lorsqu'il y arriva, l'ennemi avait passé la rivière. Il ne restait en vue que l'arrière-garde poursuivie par Pouchelon. Musnier n'avait qu'à le laisser continuer la poursuite ; c'est ce qu'il fit et d'autant plus facilement que Pouchelon était renforcé d'un bataillon, laissé à Neuville, et que les paysans armés « occupaient les crêtes, barraient les vallées, tiraient « sur les troupes (autrichiennes) et faisaient pleuvoir sur elles « une grêle continuelle d'énormes blocs de pierre et de rocher (1).»

Le 22, Pouchelon occupait Nantua sans coup férir.

Qu'était devenu, pendant ce temps, le général Pannetier? Sa marche en avant avait été aussi facile que celle de Musnier. Scheither n'avait pu, nulle part, lui opposer une résistance sérieuse. Le 19, Mâcon était au pouvoir des Français, et le général autrichien serré de près par nos troupes victorieuses, harcelé par des partisans, ne put s'arrêter qu'à Chalon. Le prince héritier de Hesse-Hombourg, en apprenant cette retraite précipitée, envoyait de Nuits à Beaune un détachement composé de 4 escadrons, 2 bataillons et 2 batteries. En conséquence Scheither devait venir occuper Corpeau, près de Chagny, et les troupes de Beaune et de Nuits devaient couvrir les derrières de la Grande Armée de Schwarzenberg en ce moment « à la hauteur de Chaumont », pendant que Aloys de Lichtenstein devait s'efforcer d'arrêter l'élan des Français sur Salins ou sur Quingey. Mais Aloys, bien que les Français aient à peine commencé leur mouvement en avant et que leur menace ne soit pas directe, perd la tête, dès le 20 février, où il est informé que la première colonne d'Augereau a quitté Lyon. Il écrit de Grand-Vaire, où était son quartier général, à Schwarzenberg, lui fait part « des craintes sérieuses qu'il ne pouvait s'empêcher d'avoir pour le blocus de Besançon et de Salins, dans le cas où l'ennemi accentuerait encore son mouvement offensif », et il lui demande des ordres (2).

---

(1) Rapport du colonel Iünger, commandant l'arrière-garde, au général Klebelsberg, cf. Weil, II, 462, note 1.

(2) Weil, II, 459.

Les jours suivants, la marche des Français est molle, incertaine; personne ne peut dire s'ils marcheront sur Besançon, éloigné de 200 kilomètres environ. Mais Lichtenstein a tellement la hantise de ce mouvement d'Augereau, que s'il avait hier de simples craintes d'être attaqué, aujourd'hui il est convaincu qu'il le sera. En vérité, il y a des raisons de penser qu'Augereau marchera sur Besançon, car, ce faisant, il menace les lignes de communication de l'armée de Schwarzenberg avec les plus grandes chances de succès. Besançon est le seul point resté français; c'est en outre une place forte qui, plus tard, pourra lui servir de point d'appui.

De là, à conclure qu'Augereau va sûrement se diriger sur Besançon, il y a loin. Néanmoins Lichtenstein en arrive à croire que le duc de Castiglione marche sur lui. Il n'attendra pas l'attaque, car il a environ 10.000 hommes dans un état pitoyable. Il ne veut pas donner à Augereau l'occasion de remporter une victoire. Il ne se battra donc pas, et fait reconnaître, vers Baume-les-Dames, une position sur laquelle il se retirera par la rive droite du Doubs. Bien plus, comme ses canons de siège pourraient alourdir sa marche, il les envoie à Bâle (1).

L'alarme était donc au camp ennemi. Déjà les Autrichiens entrevoyaient les colonnes françaises en marche sur Auxonne et sur Besançon, le blocus de ces places levé, leurs propres communications menacées, voire coupées. Mais Augereau, dont le succès avait été jusqu'à ce jour, sinon rapide, du moins assez facile, et qui pouvait encore, en réunissant toutes ses troupes et en marchant à leur tête sur Genève, atteindre le but que lui avait fixé Napoléon, va rester « insensible aux lois de l'obéissance et de la nécessité. » Il arrête la marche de ses colonnes, perd trois jours (25 au 28 février) à reconnaître l'emplacement des troupes et à leur donner des ordres, puis, rentre à Lyon.

Lorsque Napoléon eut connaissance de ces opérations, il entra dans une violente colère. En effet, Augereau n'avait nullement suivi les ordres qu'il lui avait tant de fois répétés. Aussi, le 23, l'Empereur écrivait-il au ministre de la guerre :

« M. le duc de Feltre, écrivez de nouveau au duc de Castiglione que je ne suis pas satisfait de ses dispositions; qu'il a divisé ses troupes au lieu de les réunir; qu'il va chercher tous les points où sont les forces de l'ennemi au lieu de frapper au cœur. Réitérez-lui l'ordre de réunir ses troupes en une seule colonne et de

(1) Weil, II, 468.

marcher, soit sur le pays de Vaud, soit sur le Jura et la Franche-Comté, en poussant devant lui le corps de Bubna ; que ce corps n'est pas fait pour lui résister, et qu'un *succès de ce côté serait décisif pour le reste des affaires*..... (1). »

Voilà certes des ordres nets.

Et Augereau, de répondre de Lyon, le 28, à Clarke :

«..... Je suis étonné que l'Empereur n'ait point approuvé que les divisions Musnier et Pannetier se soient battues..... Ce qui induit sans doute Votre Excellence en erreur à cet égard, c'est qu'elle ignore peut-être que les troupes qui étaient à Chalon et à Mâcon ne font point partie du corps de Bubna... Il fallait donc nécessairement dégager le point de Mâcon avant que de se porter en masse sur la Suisse..... (2). »

Qu'importait que les corps autrichiens de Chalon et de Mâcon appartinssent ou non au corps de Bubna? En vérité, il n'y avait qu'une chose à retenir : ces troupes étaient-elles assez fortes pour inquiéter la marche sur Genève? Évidemment non, puisque Pannetier les avait refoulées en une seule journée. Dès lors, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter; les noms des chefs auxquels elles obéissaient n'avaient rien à voir dans cette affaire.

D'ailleurs, pourquoi Augereau restait-il à Lyon, alors que tout lui faisait un devoir de marcher avec ses troupes ? Pourquoi — puisque la marche sur Genève ne semblait pas lui plaire — ne profitait-il pas de la situation de Musnier, qui se trouvait aiguillé sur Lons-le-Saunier, pour exécuter, à défaut de la manœuvre dirigée sur Genève et le pays de Vaud, la deuxième indiquée par l'Empereur : « marcher sur le Jura et la Franche-Comté ? »

Napoléon, qui ne peut pas se résoudre à lui retirer son commandement, imagine enfin un moyen de le forcer à l'obéissance. Il fait écrire par son ministre de la guerre au comte de Bondy, préfet du Rhône, une lettre qui résume admirablement tout ce qui avait été fait jusqu'alors et ce que Napoléon attendait qu'on fît :

« 23 février 1814.

« Monsieur le Comte, conformément aux ordres de l'Empereur, je dois vous faire connaître qu'en réunissant un corps de troupe sous les ordres de M. le duc de Castiglione, l'intention de Sa

---

(1) Corresp. n° 21354.

(2) Du Casse, pièces justificatives, pp. XIII et XIV. L'Empereur désapprouvait que les deux divisions eussent été engagées séparément. « Le maréchal semble ergoter. »

Majesté a été de le faire agir en masse contre le général autrichien Bubna, qui,au point où il est resté, a dirigé de faibles colonnes dans tous les départements voisins, où il est parvenu à jeter l'alarme et dont il a paralysé les ressources. Il est évident qu'en marchant directement sur Genève, où est le noyau de ses colonnes éparpillées, on parviendra facilement à les couper, si elles ne se retirent en toute hâte, puis, en suivant cet avantage et culbutant le corps qui couvre la gauche de l'ennemi, on peut menacer son flanc et ses derrières, attaquer ses communications et faire une diversion avantageuse en faveur de la Grande Armée. C'est dans ce sens que j'ai écrit à M. le duc de Castiglione, et non seulement je lui ai dévelopé toutes ces idées, mais je les lui ai réitérées journellement, de toute manière, en l'invitant à ne pas perdre un instant pour les exécuter. Sur ces entrefaites, et à la vérité, avant d'avoir reçu mes dernières lettres, qui sont les plus formelles et les plus pressantes, M. le duc de Castiglione a disposé les premières troupes qui lui sont arrivées pour les envoyer en expédition dans plusieurs départements contre le gré et l'intention formelle de l'Empereur, qui n'a vu qu'avec peine cette déviation des principes qu'il avait posés, et qui m'a ordonné d'écrire à M. le duc de Castiglione pour lui rappeler ses véritables intentions, qui sont de ne point disséminer ses troupes, de marcher en avant et d'attaquer vigoureusement les Autrichiens. A cette occasion, l'Empereur me prescrit de vous écrire sur le même objet, pour que vous puissiez en parler confidentiellement à M. le Maréchal et l'engager à agir dans le sens que j'ai indiqué ci-dessus. Sa Majesté paraît croire que les idées de cette nature gagnent à être développées et approfondies dans un entretien particulier et qu'elles s'inculqueront mieux de cette manière que sur un ordre écrit, où l'on ne peut entrer dans tous les détails nécessaires et qui peut quelquefois avoir lui-même besoin d'être répété. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, je vous prie de vouloir bien faire ce qui dépendra de vous pour répondre à cette marque de confiance de l'Empereur et à vous entretenir de cet important objet avec M. le Maréchal, de la manière dont Sa Majesté le désire. Vous pouvez lui dire que l'Empereur jugeant, d'après l'ordre qu'il en a donné à M. le duc de Castiglione de quitter Lyon pour se mettre à la tête de son armée, qu'il avait besoin de votre coopération pour plusieurs objets de détail, a trouvé convenable de vous faire connaître ses vues et les directions données à M. le duc de Cas-

tiglione, afin que vous puissiez d'autant mieux les seconder et vous en entretenir avec lui. Je vous engage, Monsieur le Comte, à ne pas perdre une minute pour vous conformer aux intentions de l'Empereur à cet égard, ayant soin de m'informer, le plus tôt que vous pourrez, du résultat de votre démarche (1). »

Le préfet vit donc le Maréchal. Décemment, après cette entrevue, où l'on s'imagine facilement ce qui fut dit, Augereau ne pouvait pas ne pas agir. Le 27, il donne enfin à Musnier, qui, depuis sept jours, était immobile à Bourg, l'ordre de partir pour Lons-le-Saulnier, Morez et Nyon. La division de Nîmes sous le commandement du général Bardet, reçoit l'ordre de se trouver le 27 en avant de Nantua, sur la route de Saint-Claude, pour se joindre alors au général Marchand. Son avant-garde sera constituée par les troupes du général Pouchelon qui occupe Chatillon-de-Michaille. Quant à la division Pannetier qui se morfond à Mâcon, elle se portera par Lons-le-Saulnier sur le pays de Vaud.

Il semble alors que nous allons retrouver le duc de Castiglione. Mais y a-t-il encore possibilité d'agir?

Bubna a eu le temps de se reconnaître, de se concentrer. Il est à Genève, dont il hâte la mise en état de défense, avec Klebelsberg et Zechmeister. Il n'y a en contact avec les troupes d'Augereau que Wieland et Scheither. Ceux-ci ont eu le temps de rappeler les petits détachements qu'ils avaient envoyés. Ils savent que des renforts leur arrivent. D'ailleurs, depuis que Nantua et Mâcon sont occupés par des Français, ils n'ont été nullement inquiétés. La panique de la première heure a disparu. Ils sont à présent remplis de confiance, d'autant que Schwarzenberg, ému du mouvement en avant de l'armée de Lyon, vient de faire décider, dans un conseil des souverains, qu'il fallait envoyer à Dijon un corps entier sous les ordres de Bianchi (2).

Quoi qu'il en soit, Augereau ne reprend sa marche en avant avec Musnier que le 27. L'avant-garde de Musnier, sous le commandement du général de brigade Ordonneau, chasse l'ennemi de Lons-le-Saunier après un combat vif et vigoureusement mené du côté français. Le 2 mars, Musnier couchait à Morez, et Ordonneau à Sainte-Cergues, après s'être frayé difficilement une route dans les

(1) Du Casse, pp. 182-184. Napoléon va jusqu'à dire « à l'Impératrice de parler à sa femme (d'Augereau). » Joseph lui parlera aussi et lui fera parler par les dames du Palais, cf. Corresp. 21356.

(2) Janson, II, 62; Weil, II, 464.

neiges qui obstruaient les cols des Rousses et de Sainte-Cergues. Le 3, Ordonneau était en marche sur Lyon. Musnier le suivait.

Cependant, la division Pannetier occupait Lons-le-Saunier le 2 mars, et le même jour Augereau y établissait son quartier général. Soudain, sans raisons apparentes, au moment où Genève va tomber en son pouvoir, le maréchal change d'idée. Alors que, le 3 mars, Bubna cerné de tous côtés, — au nord par Musnier, à l'ouest par Bardet, au sud par Dessaix, — se décide à livrer la ville, si dans deux jours il n'est pas soutenu, il apprend, le 4, que Musnier est rappelé par Augereau sur Morez, que Bardet ne va pas tarder à le suivre et que lui, Bubna, n'aura plus à faire qu'aux généraux Dessaix et Marchand.

Il rompt donc les négociations commencées et s'apprête à reprendre l'offensive. Il ne doute pas que le départ si brusque des Français, sur le point de prendre Genève dont la possession leur serait d'une si grande importance, ne soit dû à l'arrivée du corps de Bianchi. En réalité, il n'en était rien. Augereau, croyant ou feignant de croire (1) que Dessaix et Marchand suffiraient à s'emparer de Genève et à poursuivre Bubna, avait tout simplement eu l'idée de marcher sur Besançon pour en faire lever le blocus. Il oubliait — voulait oublier — que ce ne devrait être que la deuxième partie de sa tâche, la première étant la prise de Genève (2).

La situation d'Augereau est dès lors assez critique : il se trouve menacé d'être attaqué sur son flanc gauche et de voir ses communications coupées par Bianchi, qui a pris la résolution de descendre la Saône pour y rappeler et y retenir Augereau qu'il sait en marche sur Genève ; il se trouve menacé sur son flanc droit par Bubna qui n'a devant lui que des troupes à peine capables de le contenir ; menacé enfin en tête par les réserves qui arrivent de Bâle, descendant à marches forcées le long du Doubs. Il est peut-être trop tard pour manœuvrer sur Besançon. Augereau va bientôt s'en

---

(1) M. Ed. Chapuisat a publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. III, n° 5, année 1911) le rapport adressé au conseil provisoire de la République restaurée par les députés envoyés pour porter des compliments au comte d'Artois, lors de son passage à Lyon le 14 septembre 1814. A la page 187 de ce rapport on lit : « Savez-vous, dit le maréchal, savez-vous que les magistrats de Genève ont couru des dangers, qu'il s'en est peu fallu que mon armée n'entrât dans leur ville, et que j'avais ordre de les faire exécuter, et que je dis à Dessaix de faire évader les magistrats. » Cf. aussi les *Annales Révolutionnaires*, pp. 413 et 427.

(2) Cf. Oeschli d'après les *Gemein. schweiz. Nachrichten*, 151, 158 ; Rilliet, p. 447 ; Weil, pp. 479, 483 ; Janson, II, p. 328 ; du Casse, p. 208 sqq.

rendre compte. Mais pour le moment, il vit dans une douce quiétude, ignorant la plupart des mouvements de l'ennemi.

Quelles avaient donc été les raisons qui avaient décidé si brusquement Augereau à abandonner sa manœuvre sur Genève pour marcher sur Besançon? Il essaie de justifier sa conduite, ainsi (1) : il prétend d'abord avoir su d'une façon très ferme que Bubna avait reçu des renforts, — « de nombreuses troupes arrivées en poste de Bâle », — et c'est alors que, voyant qu'il ne pourrait enlever facilement Genève, craignant d'autre part l'arrivée de Bianchi, il s'était rejeté du côté de Besançon pour exécuter la deuxième tâche que lui avait assignée l'Empereur. Or, il n'était pas arrivé de renforts à Bubna, et l'armée de Lyon était capable d'enlever Genève, dont les moyens de défense étaient insuffisants. Augereau allégua aussi que Marchand et Dessaix laissés devant Genève allaient être renforcés incessamment par la division du prince Borghèse qui arrivait d'Italie. Or, Augereau savait pertinemment que cette division était encore très loin, puisqu'il lui avait dépêché le colonel Balthasar pour hâter sa marche.

Ainsi, une fois de plus, Augereau désobéissait aux ordres si pressants et si formels de l'Empereur. Mais cette désobéissance était plus grave que toutes les autres, car, par elle, le sort de la campagne risquait d'être compromis, étant donnée l'arrivée de Bianchi en Bourgogne et des réserves d'Allemagne en Franche-Comté.

Pour manœuvrer contre Augereau, Schwarzenberg avait en effet constitué une véritable armée dont il avait confié le commandement au prince héritier de Hesse-Hombourg. C'était « l'armée du sud. » Elle comprenait le corps de Bianchi, qui se trouvait à Châtillon-sur-Seine, le corps du prince Aloys de Lichtenstein, sous Besançon, le corps de Wimpfen, sous Auxonne, le corps de Bubna, dans Genève, et les réserves qui arrivaient d'Allemagne; en tout 60.000 hommes environ (2). Tous ces corps étaient très dispersés. Il était facile à Augereau avec 30.000 hommes groupés de manœuvrer contre chacun d'eux et de les battre séparément. Il fallait, en effet, avant tout, empêcher leur jonction. Mais Augereau, prévenu par Napoléon que de « faibles corps » (3) de la grande armée de Schwarzenberg, qu'il avait battus et qui se trouvaient en pleine

(1) Cf. Du Casse, p. 211 sqq.
(2) Cf. la composition de cette armée, Janson, II, Aulage XXIII.
(3) Du Casse, 239.

défaite, allaient se rabattre de son côté, ne prit pas la précaution de s'éclairer sur son flanc gauche et de faire reconnaître les corps en question. Il les négligea donc. Aussi une partie de ces corps se concentra et constitua pour Augereau, par sa faute, une menace serieuse devant laquelle il hésita à continuer sa marche, et qui, finalement, le força à reculer.

Bianchi courut en effet à Beaune, puis à Seurre, sur la Saône, où il se trouvait le 4 mars. Là, dans une situation centrale, il se hâta d'envoyer au sud, sur Chalon, un détachement pour renforcer Scheither resté immobile depuis sa retraite de Mâcon ; à l'est, la division Hardeck sur Louhans, à mi-chemin entre Chalon et Lons-le-Saunier ; au nord, il donnait la main à Wimpfen qui, ne laissant devant Auxonne que 4 bataillons et 1 escadron pour masquer la place, marchait aussitôt en toute hâte par Dôle sur Lons-le-Saunier.

Cependant, au moment où Bubna recevait l'ordre de se défendre avec la dernière énergie, de gagner du temps, nous avons vu qu'Augereau rappelait ses troupes sur Lons-le-Saunier, facilitant ainsi la manœuvre que l'ennemi avait projetée contre lui. Le 4 mars, en effet, Musnier arrivait à Bonlieu. La veille, Arbois avait été enlevé par la pointe d'avant-garde française, pendant que la brigade Gudin se trouvait à Poligny et le reste de la division à Lons-le-Saunier.

Sur ces entrefaites, Wimpfen était arrivé à Dôle. Apprenant la défaite du 3, il donna l'ordre aux troupes battues de garder le contact et de s'apprêter à reprendre Arbois aux Français, le lendemain 4, au moment où son avant-garde entrerait en ligne. Il en fut ainsi. Le 4, au matin, nos avant-postes, vivement attaqués à Arbois, furent repoussés, et l'ennemi s'avança sur la route de Poligny. Gudin marcha à sa rencontre, et, après un choc furieux, qui ne dura que quelques instants, les Autrichiens étaient repoussés sur Arbois, la baïonnette dans les reins ; et Arbois retombait entre les mains des Français. Les Arboisiens, le fusil à la main, firent le coup de feu avec nos tirailleurs et guidèrent nos colonnes lancées en avant (1).

De son côté Lichtenstein ne négligeait rien pour donner la main à Wimpfen et l'aider dans sa tâche. En attendant que les

---

(1) Du Casse, 240, 241 ; Weil, II, pp. 353, 354. Les Autrichiens perdirent 3 à 400 hommes et une centaine de prisonniers. Ordinaire, pp. 204-205 donne le rapport d'Augereau au Ministre de la Guerre.

ordres qu'il avait demandés au généralissime fussent arrivés, tout en prévoyant le cas où il serait obligé de lever le blocus de Besançon et de se replier par la vallée du Doubs sur Baume-les-Dames, et en plaçant, pour soutenir sa retraite, le cas échéant, 8 bataillons du prince Philippe à Amagney, Miserey et Malmaison, il envoyait, le 4 mars, sur Salins, en couverture du corps de blocus, 1 bataillon du corps de Storr et 1 bataillon de Rainer qui allaient renforcer les troupes qui s'y trouvaient (1). Bientôt, après le 6 mars, il y enverra encore 5 escadrons et 1 bataillon. Ce corps de couverture, devenu alors une véritable brigade mixte, sera placé sous le commandement du prince de Cobourg, qui s'avancera sur Arbois, Lons-le-Saunier, sans coup férir, à la suite d'Augereau volontairement en retraite.

L'habile Wimpfen, pour briser l'élan des Français, comme on lui en avait donné la mission, ne s'était pas contenté de prendre une offensive hardie et énergique, mais il avait assuré ses derrières, laissant à Dôle même un fort détachement sous les ordres du colonel Bolza. En outre, pour aider à son offensive, il avait donné l'ordre au lieutenant-colonel de Klebelsberg de défendre le fort de Joux jusqu'à la dernière extrémité, non sans l'avoir fait sérieusement approvisionner. Il ordonnait aussi au colonel de Linanges, qui venait de s'emparer du fort de Saint-André, de l'occuper solidement avec 300 hommes de l'archiduc Rainer, et, dès que les circonstances seraient favorables, de porter l'approvisionnement de quinze jours à trois mois.

Quant au prince Philippe de Hesse, il continuait de descendre la vallée du Doubs et arrivait à Dôle le 6 mars. Il était là, dans une position centrale, prêt à se porter au secours d'Aloys de Lichtenstein ou de Wimpfen, selon les circonstances.

La situation d'Augereau devenait donc de jour en jour, d'heure en heure, plus critique. Alors que l'ennemi avait tout disposé pour l'arrêter de front, Bainchi et Bubna menaçaient ses derrières, l'un à gauche, l'autre à droite. Le cercle d'ennemis se resserrait. Le maréchal n'avait pas un moment à perdre pour attaquer, mais, ignorant sa vraie situation, il continuait à garder une royale insousciance. Celle-ci, pourtant, allait faire place à la colère et à la peur.

Il reçoit, en effet, du maire d'Arbois, une lettre lui annonçant

---

(1) 3 bataillons, 12 escadrons, 2 batteries, sous les ordres du colonel Sück, cf. Schels.

que de nombreux renforts arrivent sans cesse à l'ennemi. Bien plus, des courriers de Bubna et d'Aloys de Liechtenstein, faits prisonniers, lui font connaître sa véritable situation (1). Alors il se récrie, il tempête, il entre dans une violente colère contre Napoléon qui ne l'a pas informé exactement de ce qu'était le corps de Bianchi. Il crie même à la trahison ; l'Empereur l'a trahi en lui écrivant qu'il n'allait avoir à faire qu'à de faibles corps désorganisés et en pleine déroute. Il ne pense pas à s'accuser lui-même, à reconnaître qu'il n'a rien fait jusqu'ici pour être éclairé sur les grands mouvements de l'ennemi, et, qu'après tout, quelque grave qu'elle soit, la situation n'est point désespérée. Il sait que les garnisons assiégées d'Auxonne et de Besançon ont fait des sorties et sont prêtes à en faire encore pour lui tendre la main ; que sa présence, connue dans tout le pays, a réveillé les énergies assoupies; que s'il débloquait Besançon et Auxonne, les communications de l'ennemi seraient sinon coupées, tout au moins compromises, Schwarzenberg très inquiet et les opérations de Napoléon singulièrement facilitées ; qu'enfin, en laissant le soin de la défense des places aux cohortes urbaines, ce serait un renfort de plus de 6.000 hommes qui s'ajouterait à son armée. Augereau sait tout cela.

Il saurait bien autre chose encore s'il voulait se servir de la belle cavalerie qu'il a sous la main. C'est ainsi qu'il apprendrait que les réserves d'Allemagne, 20 bataillons et 22 escadrons, dont il a été question, filent sur Dole, au lieu de marcher résolument à lui ; qu'Aloys de Lichtenstein, effrayé, a fait partir depuis dix jours ses canons de siège pour Bâle, et qu'il s'apprête à se replier avec son corps d'armée, sans vouloir attendre la bataille ; qu'à Pontarlier, les troupes autrichiennes « sacs au dos, couchent nuit et jour dans les rues », les chevaux sont sellés, les bagages chargés, les routes barrées ; même le pont d'Houtaud, sur le Durgeon, est barricadé avec des voitures, des échelles et des pièces de bois. Quelques reconnaissances de cavalerie auraient pu lui apprendre, et lui auraient appris, ce que tous les gens du pays savaient, que les Autrichiens avaient disposé, sur certains points de la montagne du Jura pontissalien, des bottes de pailles fixées tout au haut d'un grand mât planté dans le sol, afin de pouvoir donner à toutes les troupes autrichiennes de la région le signal de la retraite, en allumant ces bottes de paille dès l'approche des Français. Le com-

(1) Du Casse, 241 ; Weil, II, 354.

mandant de l'armée de Lyon aurait encore été informé qu'une petite armée de volontaires, gardes nationaux, partisans, disposant de près de 3.000 fusils, et obéissant au sous-inspecteur des forêts Saillard, qui l'avait organisée dans l'arrondissement de Pontarlier, n'attendait qu'un signal pour se lever et tomber sur les « Kaiserlicks » (1).

Dans ces conditions, il semble que la tâche d'Augereau devenait plus facile, et qu'il pouvait, d'ores et déjà, se considérer comme à Besançon, avec près de 30.000 hommes, dont moitié de vieilles troupes. Il est vrai que Schwarzenberg, très inquiet des progrès faits par l'armée de Lyon en Franche-Comté, avait constitué contre elle une véritable armée, dite « armée du sud », sous le prince héritier de Hesse-Hombourg. C'étaient : la division légère de Bubna, environ 10.000 hommes ; — devant Auxonne, le général Wumb, avec 6 bataillons ; — devant Besançon, à Salins, au fort de Joux, environ 10.000 hommes ; enfin, « l'armée du sud proprement dite » qui comptait 8 divisions donnant 30.000 (2) ; au total, 60.000 hommes environ. Mais, puisque Bubna, Dessaix et Marchand s'observent à Genève, qu'Auxonne et Besançon tiennent encore, Augereau n'a guère à redouter, en somme, que les 30.000 hommes de « l'armée du sud proprement dite. » Son infériorité numérique est donc très faible, à peine, effectivement, de quelques milliers de fusils. Par contre, « il est satisfait de l'esprit du département (du Jura). Partout les soldats (sont) accueillis en frères et en libérateurs. Rien ne coûte pour leur faire fête, et le cœur généreux des habitants du Jura semble s'épanouir de bonheur de ne plus vivre sous le joug de l'étranger (3). »

Dans ces conditions, bien que les circonstances aient « contraint Augereau de se porter de sa personne (à Lons) » on peut penser qu'il va continuer à se laisser porter par elles ; qu'il va débloquer Besançon (4), proclamer et organiser la levée en masse, sur

---

(1) Patel, p. 24. ADD. Ordinaire, p. 207.

(2) Janson, II, Aulage, XXIII.

(3) Le Préfet Bergognié au Ministre de l'Intérieur, Lons-le-Saunier, 5 mars 1814. A D J ; cf. aux Pièces et Notices, ce très intéressant document.

(4) Le 26 février, Napoléon le lui a encore ordonné par son Ministre de la Guerre : « Envoyez-lui (à Augereau) un officier pour lui faire reconnaître l'importance de cette mesure. » Et il ajoute qu'on laisse le choix à Augereau, après avoir occupé Genève, « l'un, de se porter sur les derrières de l'ennemi (en Franche-Comté), l'autre, de faire sa jonction par Dijon » avec l'armée principale, cf. Corresp. n° 21377. — Le même jour, au même, pour Augereau qui n'a pas

laquelle Napoléon a tant compté et compte encore. De Bry et Marulaz l'aideront efficacement.

Dès le commencement de la guerre de Bry l'a écrit au duc de Rovigo et au sénateur comte de Valence : « Pour obtenir ce résultat (la levée en masse) il faut qu'une force militaire organisée donne le signal (1). » Et ce que disait et écrivait de Bry, au commencement de janvier 1814, est bien en train de se vérifier. Le pays d'Arinthod est en pleine effervescence. Les reconnaissances ennemies qui y ont été envoyées ont été ramenées par les montagnons. Le colonel Wieland, qui n'a que 2 bataillons, 6 escadrons et 1 batterie à cheval, est coupé de Scheither et de Klebelsberg. Le soulèvement est général, écrit-il au prince Aloïs Liechtenstein. Il quitte donc Saint-Amour à 2 heures du soir, le 22 février, pour arriver à Lons-le-Saunier à 9 heures. Il reçoit l'ordre d'y prendre position. Et le 23, il écrit encore : « L'insurrection est générale dans tout ce pays. La preuve en est que le parti fort d'une demi-compagnie et de 20 hussards, que j'avais tenu à Saint-Julien, a été, en se repliant sur Saint-Amour, escorté et reconduit à coups de fusil. Ni le sous-officier que je vous ai envoyé le 20, ni celui que j'ai expédié à Genève ne sont revenus (2). »

La même note nous est donnée par le marquis de Jouffroy d'Abbans, conservateur des forêts, qui écrit le 28 février au comte de Scey, « président de préfecture » du département du Doubs :

« La présence des troupes françaises dans le voisinage, fait tellement fermenter les esprits des habitants qu'ils refusent de fournir les réquisitions et jasent beaucoup (3). » Tout cela, Augereau aurait pu le savoir s'il l'avait voulu. Mais, par dessus tout, ce qu'il devait savoir, c'est, comme le lui avait écrit le duc de Feltre, que : « Sa Majesté, l'Armée et la France (nous ajouterons,

---

confiance dans les troupes de Nîmes, « faites lui connaître que... si jeune que soit l'infanterie française, elle est toujours plus brave que l'infanterie wurtembergeoise, autrichienne et bavaroise. » Cf. Corresp. n° 21378.

(1) Chapitre II, Les préparatifs de défense.

(2) Janson, II, pp. 45, 46; Weil, II, pp. 468, 469; Koch, II, p. 245 : « Les habitants de l'Ain, de Saône-et-Loire, du Jura et du Mont-Blanc... faisaient une guerre à mort aux petits détachements et aux hommes isolés... » ; Alexandre Bérad, « les Invasions de 1814 et de 1815 dans le département de l'Ain », cf. *Annales de la Société d'Émulation de l'Ain*, année 1887, p. 151 sqq. — A H G.

(3) A S. Ordinaire, p. 206 « Que l'on interroge au hasard dans nos villes, dans nos campagnes, l'un des rares témoins qui restent (en 1856) de cette époque néfaste, il attestera la terreur profonde des Autrichiens à la nouvelle des mouvements d'Augereau, puis leur joie, leurs cris : nous sommes sauvés ! lorsqu'ils apprirent sa retraite... »

les Alliés) avaient les yeux sur lui » — « qu'un succès de ce côté serait décisif pour le reste des affaires » — et au sujet des Autrichiens : « Tout cela disparaîtra devant vous comme le brouillard (1). » Non seulement Augereau semble ne pas faire d'effort pour savoir, mais s'il en fait un, ce sera pour oublier ce qu'il sait, et battre en retraite sous le fallacieux prétexte que Napoléon l'a trompé, au sujet du corps de Bianchi. Tant de faiblesse nous étonne, et nous nous demandons si, en l'occurrence, Augereau ne fut pas un traître. Qu'il soit devenu timide, faible, cela est étonnant chez l'Augereau de 96, encore que nous puissions, à la rigueur, en accuser ses 56 ans; mais battre en retraite au moment où il n'a qu'à étendre la main pour prendre Besançon où on l'attend (2) et conduire en Franche-Comté une guerre qui eût amené le désastre de l'ennemi en coupant ses lignes de communication, en vérité, nous ne pouvons guère que nous arrêter à l'idée de trahison. D'ailleurs, sans vouloir nous rappeler toutes ses hésitations, ses lenteurs, ses réflexions amères à l'endroit de l'Empereur, ses désobéissances caractérisées au cours de cette campagne ; sans retenir le bruit qui courut qu'il était en relation avec le quartier général des Alliés (3), nous devons mentionner que le comte de Scey avait disparu de sa préfecture. Il était allé, nous dit-il dans une note écrite de sa main, « pour s'opposer à la marche d'Augereau » en s'efforçant d'armer les royalistes des arrondissements de Pontarlier et de Saint-Hippolyte (?). D'autre part, le marquis de Monciel rapporte qu'Augereau ne prit garde « aux nombreuses dénonciations qu'on lui avait faites contre les royalistes à son passage à Lons-le-Saunier (4). »

Quoi qu'il en soit, retenons ce fait frappant, relaté au registre de correspondance générale du préfet du Jura (8 janvier-15 mai 1814), dans une lettre adressée le 19 avril « à son Excellence le Commissaire du gouvernement provisoire pour l'intérieur. »

« M. Bergognié préfet (disparu le 3 janvier) s'était présenté

---

(1) Ministre de la Guerre à Augereau, Paris, 20 février 1814. A H G.

(2) Ordinaire, pp. 190, 203 à 207.

(3) Du Casse, p. 213. « ... Il n'est vraiment pas possible d'admettre qu'il (Augereau) ne comprit pas... On prétend qu'à la suite du Conseil du 25 février tenu chez le roi de Prusse à Bar-sur-Aube, par les souverains alliés, conseil dans lequel la formation de l'armée du sud fut adoptée, un courrier fut expédié au duc de Castiglione, et que c'est après la réception de la dépêche que le Maréchal renonça définitivement à son expédition sur la Suisse. »

(4) Cf. Monciel, opuscule déjà cité.

le samedi (5 mars), entre onze heures et midi (à la préfecture de Lons-le-Saunier). Le conseil de préfecture ne put s'entretenir que quelques instants avec ce magistrat, qui, d'ailleurs conservait, comme tous les habitants, l'espoir d'une stabilité dans l'état de choses où se trouvait alors le département (du Jura). Cet espoir fut trompé ; dès le lendemain avant le jour, M. Bergognié sur l'ordre du maréchal, se retira avec le quartier général (1). »

Que penser de cet « espoir » des habitants et du préfet, « d'une stabilité dans l'état de choses où se trouvait alors le département » ? C'est qu'ils avaient vu, de leurs yeux, avec quelle facilité la marche d'Augereau s'était effectuée. Ce fut, dira-t-on plus tard, dans un rapport adressé le 25 avril à son Excellence le Commissaire provisoire chargé de la police générale, « une excursion plutôt qu'une attaque sérieuse » ; les Autrichiens avaient disparu devant lui « comme le brouillard ». En vérité, en présence de pareils faits, absolument indiscutables, on pouvait se laisser aller à une certaine quiétude. Mais préfet et habitants ont à peine le temps d'échanger quelques compliments, de se féliciter des heureux événements qui viennent d'avoir lieu, que, brutalement, sans avoir été prévenu en aucune façon, « le lendemain, avant le jour », le préfet doit suivre le quartier général qui évacue Lons-le-Saunier « en toute hâte », et les habitants, douze heures après, voyaient leur ville réoccupée par une poignée d'Autrichiens.

Augereau, dans une lettre adressée le 9 mars au Ministre de la Guerre, prétend qu'il se détermina le 5 au soir à battre en retraite le lendemain, à la première heure, abandonnant tous ses desseins sur la Franche-Comté, lorsqu'il apprit la marche de Bianchi sur Chalon et Mâcon. Alors... « je me décidai à marcher sur le corps ennemi qui est sur la Saône. » S'il avait agi ainsi, on pourrait l'excuser, à la rigueur, de ne pas avoir ouvert la main pour cueillir Besançon ; on pourrait dire, après tout, qu'il a été peut-être manœuvrier pitoyable. Mais cette décision, s'il l'a prise, il ne la retint pas longtemps. Nous n'avons pas de preuves qu'il ait cherché un seul instant à la réaliser. Il se replia donc sur Lyon, sans perdre de temps. Et les divisions Pannetier, Musnier, Digeon, réunies autour de Lons-le-Saunier, refluèrent sur Bourg, pendant que Bardet et Pouchelon se dirigeaient de Farges sur Pont-d'Ain. La retraite fut facile (2). On ne vit guère que quelques cavaliers enne-

---

(1) A D J et A N[les] F[9] 51-52.
(2) Guerre, *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815*, p. 78.

mis; on n'entendit guère que les murmures des vieux soldats et de leurs officiers qui parlaient de trahison.

Nous ne relaterons pas les marches et contre marches d'Augereau devant Lyon, et les combats livrés sous les murs de la ville. Qu'il nous suffise de dire que le 21, les Autrichiens entraient à Lyon, tandis que les Français se repliaient sur Valence. Quelques jours auparavant, Monciel avait remis à Augereau, par l'intermédiaire d'un membre de la municipalité de Lyon, de Varax, une lettre de Monsieur, et cette lettre — comme l'écrit le marquis de Monciel dans une « note historique sur les événements de 1814, dont j'ai été témoin et auxquels j'ai pris part » — « produisit son effet (1). »

Ce même jour, 21, le duc de Feltre écrivait au maréchal que Napoléon venait de s'emparer de Méry, que les généraux Souham et Alix se dirigeaient sur la gauche des Alliés qui se disposaient à évacuer Sens et à se replier sur Troyes. « Dans cet état de choses, « ajoutait-il, une bonne et forte diversion de votre part, viendrait « fort à propos, et je ne saurais trop vous rappeler qu'elle doit « avoir une influence décisive sur les opérations de la Grande « Armée... (2) »

Comme on le voit, malgré les lettres anonymes, les avis indirects rapportant combien les vieilles troupes d'Espagne embrigadées dans l'armée de Lyon murmuraient contre le général qui, trop souvent, donnait l'ordre de battre en retraite, Napoléon et son ministre de la guerre persistaient à se faire illusion sur l'habileté, l'énergie et l'honnêteté militaire du duc de Castiglione (3). Cependant l'éva-

---

(1) Cf. *Annales franc-comtoises*, 1869, t. XI, p. 281-298.

(2) A H G.

(3) Clarke devait faire insérer dans le *Moniteur* les bonnes nouvelles qu'il recevrait d'Augereau. L'Empereur avait l'intention de porter la guerre du côté des places fortes, « en manœuvrant sur le derrière de Schwarzenberg qui sera obligé « de faire volte-face quand il verra ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs et sa « ligne d'opération menacés par moi et par le duc de Castiglione », cf. Corresp. n° 21426. — Même idée, précisée davantage le 6 mars. «..... je compte me jeter « sur le flanc droit de leur grande armée, par Saint-Dizier et Joinville, dans le « temps que le duc de Castiglione se jettera sur leur flanc gauche, par Bourg, « Lons-le-Saulnier, qu'il occupe déjà, et Besançon, dont il a fait lever le « siège..... » (corresp. n° 21448). Mais l'Empereur devait pourtant finir par voir clair. Et dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, volume écrit par le général de Montholon sous la dictée de l'Empereur, on lit (t. I, pp. 1 et 2, note *a*), à propos du général Jomini : «..... Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux ne lui avait pas été communiqué et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a

cuation de Lyon et la retraite vers le sud, les forcèrent, enfin, à reconnaître la vérité. De nouveau, il fut question de remplacer Augereau comme commandant de l'armée de Lyon. Il est probable qu'il ne dut de rester jusqu'à la fin de la guerre à la tête de son armée qu'à la brutale rapidité des événements qui se déroulèrent alors sous Paris et amenèrent la chute de l'Empereur et la paix.

Voilà, rapidement esquissée, la manœuvre d'Augereau.

On a pu se rendre compte des occasions où le maréchal eût pu porter en Franche-Comté, sur les lignes de communication de l'armée de Schwarzenberg, des coups décisifs. Mais volontairement oublieux qu'en face de l'ennemi le devoir du soldat n'est pas seulement de se battre; qu'il consiste à ne point faire autre chose que de se battre, Augereau laissa échapper toutes les occasions et ne voulut pas vaincre. Sa trahison contribua ainsi à livrer le sud de la Franche-Comté aux représailles autrichiennes et la France aux Alliés.

---

pas trahi ses drapeaux comme A..., M..., B..., etc... » Napoléon mettait Augereau (A..) au même rang que Marmont (M...) qui avait conduit son corps d'armée dans les lignes ennemies, (cf. Houssaye, 1814, p. 586, sqq.).

VIII

LA FRANCHE-COMTÉ VERS LA FIN DE L'INVASION

LA RETRAITE DES ALLIÉS A TRAVERS LA COMTÉ

L'ÉTAT DES ESPRITS

Avec la prise de Paris et la chute de l'Empire s'ouvrit en Franche-Comté, comme d'ailleurs dans toute la France, l'ère des lâchetés, des apostasies et des reniements. Le 20 avril, les différentes autorités lancèrent des proclamations. Une des premières fut celle du préfet du Doubs à ses administrés, de l'ex-régicide de Bry dont la naïveté allait, semble-t-il, jusqu'à croire aux promesses d'oubli et de pardon du passé qui tombaient des lèvres des membres de la famille royale. Cette proclamation (1) fait peine à lire, d'autant qu'elle émane d'un homme qui avait été l'objet d'attentions particulières de l'Empereur, et qui, par ailleurs, avait souvent montré une grande noblesse de caractère. Bien des raisons, sans doute, l'avaient déterminé à agir ainsi. S'il craignait le triomphe des Autrichiens (2) et des Bourbons, il ne redoutait pas moins de perdre sa place, son gagne-pain. Il faut bien vivre. De Bry avait une nombreuse famille et peu de fortune. Plaignons-le donc de s'être laissé aller à cette faiblesse, d'autant plus que, la veille déjà, au Conseil de défense, alors qu'il proposait d'accueillir l'envoyé du nouveau gouvernement, auquel Marulaz refusait l'entrée de la ville, il avait essuyé d'un officier la rude réponse : « Quand on a défendu la République de toutes ses forces, quand on a prêté serment à l'Empereur, qu'on l'a adulé, il ne convient pas de prêter la main à sa chute ; moi, je n'ai prêté qu'un

(1) Cf. aux Pièces et Notices.

(2) De Bry avait échappé, par hasard, au guet-apens dont furent victimes, en l'an VII, les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt.

serment à l'Empereur, je le tiendrai jusqu'à la mort ! (1) » Dans la suite, exilé en Belgique, il eut le temps de méditer sur sa vie, et de regretter cette proclamation, en se rendant compte qu'il est noble, par dessus tout, de rester fidèle à ses idées, quand le malheur vous accable. On arrive toujours à en imposer à ses pires ennemis par l'inflexibilité et la droiture de ses principes civiques.

La proclamation de Marulaz fut plus laconique que celle du Préfet (2). C'est dans les rues de Besançon, à l'Hôtel de Ville qu'il faut chercher le commentaire de cette proclamation.

Il y avait plus de trois mois que la ville était bloquée et voilà qu'on annonçait, enfin, la signature d'un armistice. Terminés avec le blocus, la disette, le bombardement, les heures de faction, les combats sous les remparts. Dans quelques jours, on allait être rendu à la liberté et pouvoir courir dans la campagne sans risques ni contrainte.

Tout à la joie d'une pareille nouvelle, les bisontins parcouraient la ville, par groupes, illuminaient la façade de leurs maisons.

Il se trouva, alors, que les vrais vainqueurs du jour, les royalistes, descendus dans la rue, comme les autres, comprirent aussitôt le parti qu'ils pouvaient tirer de la situation.

Ils prirent la tête du mouvement populaire et manifestèrent bruyamment, arborant la cocarde blanche. Une de leurs bandes, partant de l'Hôtel de Ville, avec le maire Daclin en tête, et précédée de mucisiens, eut l'idée de se porter vers les hôtels du gouverneur et du préfet. Une première manifestation à l'hôtel de Marulaz resta sans succès. Le Gouverneur n'ouvrit pas sa porte, malgré les cris, les quasi-sommations. La bande n'insista pas trop. On craignait le vieux sabreur. Mais, s'étant portée à la Préfecture, et ayant réussi à faire crier « Vive le Roi » à de Bry, la bande enhardie revint, une seconde fois, manifester devant l'hôtel de Marulaz. Ces deux manifestations ne laissèrent pas que de tirer Marulaz de sa torpeur volontaire, et, tout en grondant, prit la cocarde blanche, et y alla, lui aussi, de sa petite proclamation (3).

---

(1) Cf. L. Pingaud, *Un préfet de Napoléon*, et aussi *Jean de Bry*, du même auteur, p. 347.

(2) Cf. aux Pièces et Notices.

(3) Le manuscrit 86 de Baverel porte que le général Marulaz prit la cocarde blanche « non sans quelques grimaces. » Dans le *Journal du blocus de Besançon* (1814) ; cf. les *Annales franc-comtoises* (1868), 437-454, on lit à la date du 19 avril :

A leur tour, le maire, les adjoints et le Conseil municipal de la ville de Besançon s'adressèrent à leurs concitoyens. Oublieux des protestations « d'amour » et d' « entier dévouement », qu'en fin d'année 1813 il avait encore portées « aux pieds du trône » (1), le maire Daclin a, dans cette adresse, montré ce qu'était en ces temps un féroce « rallié » revenu tard à la cause royaliste, et espérant, par une surenchère d'adulation au roi, faire oublier son passé bonapartiste. Cette adresse est un mouvement d'imbécillité et de lâcheté dithyrambique (2). On y parle d' « aigle vorace », de « plan infernal », de « trône horrible », de « proclamations cannibales », etc... Quoi qu'il en soit, partout, des bourgeois, des fonctionnaires montait une large adulation au trône de Louis XVIII. C'était à qui se montrerait plus royaliste. Les vieux royalistes d'antan, restés fidèles dans le malheur, ne comptaient pas à côté des royalistes de fraîche date. Aussi, voulant les mettre en garde contre cette surenchère de sentiments, le baron Bouvier, procureur général à Besançon, écrivait à ses substituts, juges de paix, maires, agents forestiers et officiers auxiliaires de police de Franche-Comté : « Ayez surtout, Messieurs, le courage de dédaigner cette exagération inquiète et funeste, toujours prête à dépasser les bornes du zèle, à suspecter les meilleures intentions.... (3). » Mais c'était une voix isolée, — que sa modération rendait aussitôt suspecte, — perdue au milieu du grand concert des voix adulatrices.

Les villes aussi s'en mêlèrent et envoyèrent des députations à Paris. Le département du Jura, le département du Doubs, se firent même représenter. Sa Majesté voulut bien admettre à son audience ces députations, agréer leurs vœux de bonheur et de prospérité (4). A la députation du conseil municipal de Vesoul, elle répondait : « ... Je ne perdrai jamais le souvenir de l'accueil que mon frère a reçu dans vos murs ; c'est le premier bienfait que la Providence nous ait accordé depuis notre entrée en France. » L'adresse de

---

« Tout s'était fait sans sa participation (de Marulaz) et presque à son insu. Il jurait et tempêtait dans sa maison, menaçant de faire sabrer toute cette canaille qui s'était portée sous ses fenêtres et menaçait de les casser s'il n'illuminait. »

(1) Cf. Chapitre I : Situation de la Franche-Comté en 1813.

(2) Cf. Pièces et Notices.

(3) *Journal de la Franche-Comté, etc...*, n° 19, p. 1.

(4) *Journal du Doubs*, V. pp. 37 et 38, pour les textes des « adresses » de Salins, de Vesoul et les réponses que fit le roi. — Quelques jours après, les députations du département de la Haute-Saône, des villes de Gray, Lons-le-Saunier, Poligny, Saint-Amour, Pontarlier, présentaient à leur tour leurs « adresses » à Sa Majesté. Cf. p. 43, supplément au n° VI du *Journal du Doubs*.

la ville de Besançon est à retenir. On avait beaucoup à se faire pardonner. Aussi osait-on dire : « Sire, naguère il était pénible de déposer aux pieds du trône l'hommage que la nécessité commandait. Maintenant, que l'amour a remplacé la crainte, il est doux de verser dans le sein d'un père le vœu spontané de ses enfants.

Sire, parmi les villes de votre royaume, il n'en est point où le retour de la bannière des lys ait excité, malgré plus d'obstacles, un enthousiasme plus entier. De grands maux ont puni de grands crimes : le Ciel le devait à sa justice. Désormais il ne montre que clémence, puisqu'enfin il vous rend à nos vœux. Ce n'est ni la force, ni la prudence humaine qui relève le trône de Louis XVI et de Henri ; on reconnaît une main plus forte à ce retour, à ce bienfait.

Auguste frère, digne successeur des rois, nous jurons à votre personne sacrée, amour, fidélité, dévouement sans bornes : daignez agréer notre serment. »

Sans sourire, Sa Majesté reçut avec satisfaction, le 12 mai, l'expression des sentiments de sa bonne ville de Besançon.

Les folliculaires eux aussi, les vaudevillistes sonnaient la curée. Un testament de Napoléon courait le pays bisontin. Il portait :

Je lègue aux enfers mon génie,
Mes exploits aux aventuriers,
A mes partisans l'infamie,
Le grand livre à mes créanciers,
Aux Français l'horreur de mes crimes,
Mon exemple à tous les tyrans,
La France à son roi légitime
Et l'hôpital à mes parents.

Mais « le plus singulier » de tous « les billets » qui ont été alors lancés est le suivant :

AGONIE DE NAPOLÉON

Napoléon est bien malade,
La Russie est son garde-malade.
L'Angleterre donne la médecine,
L'Autriche donne l'extrême-onction,
La Suède sonne l'agonie,
Le Turc annonce la mort,
Le Danemark porte la croix,
L'Espagne creuse la fosse,
La Prusse le met dedans,
L'Italie donne l'eau bénite,

Tout le monde est content,
Et la France paie l'enterrement (1).

Le 26 avril 1814, sur le théâtre de Besançon, un nommé Taulin, « imprimeur et grammairien », faisait chanter et applaudir un vaudeville, à l'heureux avènement de Louis XVIII, sur l'air de la bataille d'Ivry. Le huitième et dernier couplet est le plus curieux et caractéristique de l'aberration des caractères :

Ne croyez pas qu'on vous oublie
Vous, magnanimes Alliés !
Sur l'autel de notre patrie
Vos noms seront tous consacrés.
Votre âme satisfaite
Nous rapporte un refrain chéri,
Avec vous l'on chante, et l'Univers répète
Vive Louis ! Vive Louis ! (2)

Cependant, de loin en loin, c'étaient de rares protestations parmi les Comtois demeurés bonapartistes ou simplement généreux (3). Dom Grappin s'élève avec indignation contre la foule des pamphlétaires qui ont « la lâcheté de traîner dans la fange, et de frapper » l'homme qui est « aujourd'hui sans défense » ; contre « tel homme qui a été comblé des bienfaits de Napoléon et (qui) est quelquefois le plus ardent à le déchirer (4). » Il n'y avait guère que les soldats pour pousser encore de vigoureux Vive l'Empereur ! et insulter « les bourgeois qui criaient : Vive le Roi ! (5) » A Besançon, le maire royaliste craignant une révolte de la garnison fit une démarche auprès du général Marulaz et lui demanda de la consigner. Il fut ainsi fait (6). A Saint-Claude, dans le Jura,

(1) Baverel, ms. 79. — *Documents inédits*, XII, 531.
(2) Baverel, ms. 86.
(3) Comme à Besançon, où les habitués du café Cassard, sur la promenade Granvelle, virent leur café fermé par ordre du conseiller de préfecture Bruand, ff. de préfet, le 9 mai 1814, AMB.
(4) Dom Grappin, ms. 1066, p. 64.
(5) *Mémoires et documents inédits*, XII, 492, 493, 494. A Besançon, le colonel Faudoas et ses chasseurs étaient très surexcités, et, colonel en tête, bousculaient les royalistes. Aussi, le 22 avril, le colonal quittait Besançon, couvert « d'opprobre », dit une relation royaliste, mais l'esprit restait le même parmi les soldats, et le 4 mai suivant, le capitaine Rouillier, ne pouvant faire mieux, insultait et provoquait publiquement un officier autrichien, AN-F ⁹ 421.
(6) *Mémoires et documents inédits*, XII, 492, 493. Le 24 avril, le prince de Liechtenstein vint voir Marulaz, « A son passage tout le monde criait : Vive le Prince ! Mais les soldats ont de la peine à crier : Vive le Roi ! Plusieurs criaient : Vive l'Empereur ! Au moment où le prince passait, un officier de dragons a

un officier de gendarmerie nommé Dolard, ayant tenu des propos contre le Roi et but à la santé de Napoléon, fut conduit à la Citadelle de Besançon (1). A Vesoul, « plusieurs soldats, des « citoyens même, victimes de leur imprudence, ont été empri- « sonnés pour avoir crié : Vive l'Empereur ! (2) Les officiers ne criaient Vive le Roi qu'à regret, et les soldats gardaient le silence. A Dole, des lanciers et des civils ont poussé des cris de Vive l'Empereur ! et le lieutenant-colonel et le sous-préfet les ont calmés à grand peine. Il en est même qui ont tenu « d'infâmes propos » contre le roi. Mais c'est en vain que certains officiers chercheront à faire taire leurs soldats, le Préfet informé écrit : « M. Dériard, lieutenant de la compagnie d'élite, a porté avec affectation des aigles au service expiatoire pour les augustes victimes de la Révolution, le 11 de ce mois. D'ailleurs, la conduite des soldats révèle les mauvaises dispositions des chefs (3). » Le 1er juillet, le Préfet qui, plusieurs fois déjà, avait signalé le mauvais esprit de la garnison de Dole, rendra compte qu'il en est « affligé véritablement... Les sous-officiers surtout sont détestables, et je ne conçois pas comment, après tout ce qui s'est passé de scandaleux et de public parmi cette garnison, personne n'ait été puni. Les soldats s'arrêtent devant les portraits du roi et vomissent des imprécations contre ces images sacrées (4). » Mais le fait le plus curieux devait se produire le jour de la Saint-Louis. Ce jour-là, un avocat, nommé Mittaine, avait placé à sa fenêtre un transparent portant une fleur de lis entourée de deux branches de lauriers avec, en dessous, un aigle couronné et terrassé, et l'inscription « aquila rapax sub humili flore cadit. Vive Louis XVIII! »

Du coup, les officiers eux-mêmes n'y tinrent plus et sommèrent Mittaine d'avoir à « dissimuler » son allégorie. Refus de ce dernier.

---

crié : Vive l'Empereur Napoléon ! Le prince lui a dit qu'il avait tort, qu'il devait dans les circonstances présentes crier : Vive le Roi ! L'officier l'a envoyé promener et lui a dit qu'il garderait toujours les mêmes sentiments. On l'a mis aux arrêts, mais je l'ai revu hier, il paraît qu'il n'était pas gardé bien sévèrement. Si on veut mettre aux arrêts tous ceux qui crient : Vive l'Empereur ! il faut y mettre tous les militaires... » Cf. Lettres sur le siège de Besançon, p. 15. A la page 19 on lit qu'en 1814, lorsque Monsieur visita l'hôpital de Besançon, les soldats malades l'accueillirent par le cri de Vive l'Empereur !

(1) AN-F7 9086. X. de Champagne au Ministre de la police générale, 20 mai 1814.

(2) Vesoul en 1814 et 1815, p. 13.

(3) ADJ. Préfet au Ministre de la Guerre, 17 juin 1814. F7 9086. Préfet à Ministre police générale, 20 juin 1814. Les civils sont mis en prison, mais la gendarmerie est mal disposée.

(4) AN-F7 9086. Préfet à Ministre police générale.

Alors des pierres lancées dans les fenêtres mirent à mal l'allégorie et brisèrent les vitres (1).

Après le départ des alliés, l'état d'esprit des militaires, en garnison en Franche-Comté, est bien marqué, dans deux rapports que le 20 et 24 septembre 1814, Bellemard, délégué de la Direction de la police du royaume, envoie au Directeur général (2). Les militaires sont très mauvais. « Partout le simple soldat montre un front hargneux et rechigné..... on avoue que si Bonaparte se montrait quelque part, il y aurait une désertion énorme que ni officiers, ni discipline, ni précaution ne pourraient arrêter..... ». — Et encore : « L'esprit militaire est le même partout, et principalement mauvais dans l'arme de l'artillerie et dans celle de la cavalerie, car on est loin de se plaindre autant de celle de l'infanterie..... Je suis convaincu que Bonaparte règne dans leur souvenir et dans leurs cœurs, et que s'ils (officiers et soldats) trouvaient une occasion de le prouver, ils le prouveraient (3). »

Quant au populaire, après la prise de Paris et l'abdication de Napoléon, s'il ne comprit guère la portée des événements qui venaient d'avoir lieu, les palinodies des fonctionnaires et des bourgeois ne lui échappèrent pas (4). Il s'en amusa, ne pensant guère qu'à célébrer la paix, l'abolition de la conscription et des droits réunis, et le retour imminent des Alliés dans leurs pays. S'il arbora la cocarde blanche, ce fut sans conviction et simplement pressé par les circonstances (5). Certes, le nouveau roi repoussait les principes de la Révolution, mais comme il en admettait les résultats, on s'en contentait pour le moment. Tant et si bien qu'en Franche-Comté, il n'allait alors, en somme, se rencontrer de carrément hostile au Roi, avec les militaires, que la noblesse et le clergé ultramontain. Ceux-ci en effet caressaient l'idée du retour absolu à l'état de choses d'avant 89. Les prêtres, en particulier, parlaient ouvertement du rétablissement de la dîme et du retour des biens dits nationaux à leurs légitimes propriétaires. A les entendre, la charte

---

(1) A N F^7 9086, Préfet à Directeur général de la police du royaume, 29 août 1814.

(2) AN-F^7 9185 et F^7 9034.

(3) Les officiers furent désormais l'objet d'une surveillance secrète de tous les instants. A Besançon, 250 francs furent alors réunis à un nommé Müller pour s'entremettre dans « les diverses réunions d'officiers de la garnison et retraités. » Et encore : « Payé à Nanette, fille d'auberge, pour s'être cachée entre deux portes masquées, afin d'entendre les propos qui se tiendraient dans une orgie d'officiers du 5^e d'artillerie légère, à l'occasion du départ d'une compagnie pour Paris : 20 francs. » A N-F^7 9034 etc... etc...

(4) Ms. 86 de Baverel. — *Lettres sur le siège de Besançon*, p. 14.

(5) Vesoul en 1814 et 1815, pp. 10, 11. — *Lettres sur le siège de Besançon*, p. 14.

constitutionnelle n'avait été qu'une affaire de politique. Du coup, l'indifférence paysanne et ouvrière se changea bientôt en suspicion à l'endroit du nouveau gouvernement. Les fidèles « désertèrent » alors les églises où les prêtres ultramontains leur tenaient pareil langage pour se porter aux offices célébrés par des prêtres constitutionnels qui étaient restés attachés aux principes de la Révolution et de l'Empire ; et peu à peu les Comtois, surtout ceux du plat-pays, revinrent à leurs amours bonapartistes (1).

*
* *

Le 13 mai, le marquis de Champagne avait lancé une circulaire à tous les curés de la 6e division militaire (2). Une partie de sa mission étant de faciliter en Franche-Comté le rétablissement de l'ordre, « et le retour aux principes qui ont fait le bonheur de la France, pendant une longue suite de siècles », il avait pensé qu'il ne pouvait faire mieux, en l'occurrence, que de s'adresser aux prêtres qui l'aideraient dans sa tâche. Des bruits « odieux » étaient répandus. On devait craindre le retour des corvées, de la dîme, de la main-morte, etc., etc. Les prêtres devaient donc veiller à faire cesser ces bruits. Louis XVIII ne voulait être que le Père des Français. Il est vrai que, malgré la promesse formelle qui en avait été faite mainte fois, les droits réunis, abolis par d'Andlaw, avaient été rétablis par le commissaire royal (3). Et cela faisait beaucoup crier. N'avait-on pas vu, à Ornans même, centre d'action du comte de Scey, des gens arracher leurs cocardes blanches et la fouler aux pieds en disant que le roi manquait à ses promesses (4). Les curés devaient donc faire savoir à leurs paroissiens que le marquis de Champagne avait prié S. A. R. le lieutenant-général du royaume, de rapporter sa décision. Mais jusqu'à décision prise, les impôts devaient être payés. « Les impôts sont nécessaires ; un bon roi ne

---

(1) AN-F7 9034 Rapport (de Bellemard) à S. E. Monseigneur le Directeur de la police générale du royaume, Vesoul, le 20 septembre et Besançon, le 24 septembre 1814. — ADD. — ADJ.

(2) *Journal du Doubs*, n° V, pp. 33, 34.

(3) Ils devaient l'être le 11 mai par le Ministre des finances. Le 20 mai, le préfet du Jura écrit au Ministre et lui relate qu'il attend l'évacuation du département pour appliquer sa circulaire relative aux Droits réunis. « Les peuples horriblement foulés par ces passages (de troupes ennemies) livrent actuellement leur dernière ressource avec une patience et un zèle qui méritent de grands égards. » ADJ.

(4) Lettre d'Ornans au comte de Scey, alors à Paris, 7 mai 1814, AS.

« les reçoit que pour les rendre à ses sujets. » Et comme il y avait vingt-cinq ans que les prêtres luttaient pour la cause de la religion en France, et en particulier dans cette province, que la cause de la religion était la cause du roi, le marquis de Champagne les exhortait à ne pas faillir au moment où ils touchaient au port. Ils répondirent à son appel, et, dès ce moment, formèrent comme le bataillon sacré des royalistes francs-comtois. Leur zèle, leur ardeur, les emporta même mainte fois au-delà du but. Bientôt, entre les mains du préfet de Scey — qui les avait d'abord nommés « membres nécessaires » des commissions cantonales (1), à l'effet de liquider les dépenses occasionnées par les réquisitions ennemies durant l'invasion — ils en vinrent à jouer le rôle de la police secrète (2).

*
* *

Cependant les troupes alliées regagnaient lentement leurs foyers. Leurs mouvements de retraite à travers la Franche-Comté avaient commencé le 10 mai — par la marche du IIe corps d'armée qui se porta des villages qu'il occupait au nord et nord-est de Besançon sur Baume-les-Dames — pour se terminer un peu après la mi-juin. Il y eut bien encore, pendant quelque temps, des mouvements de petits détachements, voire d'isolés, blessés ou malades oubliés dans quelques villages ou fermes. C'est ainsi que le 11 août 1814 Vesoul avait été désigné, sur la demande du commissaire général des hôpitaux autrichiens, comme le point de rassemblement des rares soldats convalescents que cette nation avait encore en France. M. de Grave, commissaire des guerres, avait même pour mission de veiller à leur bon entretien, puis de les faire accompagner par un gendarme jusqu'à la frontière (3). Mais, somme toute, vers la mi-juin les grands mouvements de troupes étaient terminés en Franche-Comté. Une masse de quatre corps d'armée avait traversé la province, dans ses départements du Jura et du Doubs (4). C'étaient les 2e et 1er corps d'armée, le corps de

(1) Arrêté du 21 juin 1814, cf. Pièces et Notices.

(2) De Scey, le 18 juin, écrivait à MM. les curés et succursalistes : « ... Veuillez correspondre avec moi pour tout ce qui peut intéresser l'ordre public et le rétablissement des mœurs de vos paroisses ; j'examinerai toutes vos demandes et vos observations avec le plus vif intérêt ; aucune ne sera négligée, aucune ne restera sans réponse, et toutes seront conservées avec la discrétion qu'exigera leur objet. » ADD et *Journal du Doubs*, p. 71.

(3) ADHS et ADD.

(4) Pour ce qui est du département de la Haute-Saône, nous n'avons pas trouvé

réserve commandé par le feldmaréchal-lieutenant baron Lederer, et le corps du prince Philippe de Hesse-Hombourg. Les itinéraires qu'ils avaient suivis étaient marqués,

pour le 2e corps : Besançon (10 mai), Roulans, Clerval (séjour), Blamont, Porrentruy, Ligstorf (séjour), Markt ;

pour le 1er corps : Lons-le-Saunier (18 mai), Poligny, Mouchard, Quingey (séjour), Besançon, Roulans, Clerval (séjour), Blamont, Porrentruy, Ligstorf (séjour) ;

pour le corps de Lederer : Bourg-en-Bresse (23 mai), Saint-Amour (séjour), Lons-le-Saunier, Poligny, Mouchard (séjour), Quingey, Besançon, Baume-les-Dames (séjour), l'Isle-sur-le-Doubs, Belfort, Altkirch (séjour) et Markt ;

pour le corps de Philippe de Hesse-Hombourg : Lyon (24 mai), Meximieux, Bourg-en-Besse, Saint-Amour (séjour), Lons-le-Saunier, Poligny, Mouchard (séjour), Quingey, Besançon, Baume-les-Dames (séjour), l'Isle-sur-le-Doubs, Belfort, Altkirch (séjour), Rheinweiler.

Les denrées nécessaires pour un jour, se montaient respectivement, pour chaque corps d'armée, à :

24.300 rations de vivres et 4.200 rations de fourrages pour le 2e corps ;

26.000 rations de vivres et 4.700 rations de fourrages pour le 1er corps ;

12.000 rations de vivres et 8.500 rations de fourrages pour le corps de Lederer ;

20.000 rations de vivres et 3.000 rations de fourrages pour le corps de Hesse-Hombourg (1).

On conçoit, d'après ces chiffres, quels immenses sacrifices avaient été faits pour subvenir aux besoins des troupes alliées. Conformément à une circulaire du 30 avril du commissaire du gouvernement près le Ministère de l'Intérieur, les Préfets avaient cherché à passer des marchés avec des fournisseurs, à charge par ceux-ci de pourvoir à l'entretien des troupes alliées, pendant leur passage (2). Mais le pays comtois était tellement épuisé, et, partant,

---

de documents pouvant nous renseigner, d'une façon précise, sur les mouvements des troupes ennemies qui eurent lieu à cette époque.

(1) Cf « Tarif sur l'approvisionnement de l'armée autrichienne. » AP.

(2) D'après les Conventions arrêtées entre S. A. R. Monsieur, lieutenant général du royaume, et les Hautes Puissances Alliées à la date du 23 avril 1814, article 9, complétées par l'ordonnance du 5 mai, la déclaration du Roi du 9 mai et l'ordre du jour de Stein, à la même date — tous ces actes tendant à ramener l'unité

la constitution des magasins si difficile qu'il ne se trouva que très peu de fournisseurs pour se charger de l'entreprise. Et encore ceux-ci demandaient-ils, généralement, une avance pécuniaire. Les caisses étant vides, on ne put la leur donner, et ils se retirèrent en partie. Force fut donc, en général, de revenir à l'odieux système des réquisitions ordinaires opérées, au besoin, à main armée. Un commissaire par canton fut chargé de parcourir les villages et de relever, le plus exactement possible, la situation matérielle des propriétaires ou fermiers, pour frapper ceux-ci en toute équité. D'après les dispositions prescrites par l'arrêté du marquis de Champagne, du 5 mai, les commissaires de canton étaient pourvus d'un tableau, marquant le principal de la contribution foncière de chaque habitant et devant lui servir de base, « tant pour les répartitions en denrées, que pour les logements. » Dans chaque canton, on rassemblait des denrées en un point à peu près central, et, de là, on les conduisait au magasin d'étape. Celui-ci était approvisionné en vivres et fourrages de telle façon que le service fut assuré « non seulement pour un jour pour tout le corps d'armée, mais encore pour un tiers en sus de la quotité énoncée » précédemment (1). Chaque corps d'armée s'échelonnait en profondeur, chaque échelon suivant celui qui le précédait à un jour d'intervalle; les deux premiers corps d'armée comptaient 6 échelons, et les deux derniers, l'un 3 échelons, et l'autre 5. — Qu'on ne s'arrête pas aux chiffres précédemment donnés pour mesurer l'étendue des sacrifices consentis par les Comtois, pour l'entretien des troupes étrangères. Il y a lieu de se rappeler que, bien souvent, les approvisionnements, si péniblement amassés, furent dilapidés. Kilg écrit à ce sujet : « C'est une masse bien mal morigénée que cet amalgame de troupes autrichiennes. Il y en a qui sont de vrais sauvages. Ils n'agissent que le bâton à la main sans vouloir entendre raison. On dirait que c'est une horde d'esclaves qui aient rompu leurs chaînes, cherchent à se venger des mauvais traitements que leurs maîtres leur ont fait essuyer. Ils pillent, ils volent leurs hôtes, ils dévorent le quadruple de ce qui est assigné pour rations, et emportent ce qu'ils ne

---

d'administration dans les départements. · (X. de Champagne à Préfet, 18 mai 1814, A D D), les Commandants militaires étrangers n'avaient plus le droit de faire des réquisitions. Néanmoins il arriva que quelques uns d'entre eux oublièrent ou voulurent méconnaître ces prescriptions. Cf., aux Pièces et Notices, lettre du Préfet au sous-Préfet de Lons-le-Saunier, 19 mai 1814.

(1) A D D. Une compagnie se chargea de la fourniture générale dans les 3 gites de Quingey, Saint-Vit et Besançon. Les autres furent approvisionnés par voie de réquisition (lettre du marquis de Champagne au Préfet du Jura, 16 mai 1814).

consomment pas. On dirait qu'ils se sont promis de ne laisser aux habitants que les yeux pour pleurer. Dieu nous garde à l'avenir de pareils libérateurs (1). »

*
* *

Nous avons vu que, dans les premiers temps de l'invasion (2), d'une façon générale, les soldats alliés s'étaient assez bien conduits; que les officiers étaient pour la plupart corrects. Il ne devait pas en être toujours ainsi. Et vers le milieu, et surtout la fin de l'invasion, « les officiers donnaient le (mauvais) exemple aux soldats, comme s'ils se fussent repentis d'avoir été, dans les commencements, plus humains qu'eux (3). » Donnons quelques détails sur les agissements des soldats et officiers des troupes alliées pendant, et surtout vers la fin de l'occupation de notre province.

Dans la Haute-Saône, la ville d'Héricourt, jusqu'en fin mars, fut bien traitée grâce au bon esprit d'un lieutenant du régiment de Kaiser, qui y commandait. Avec la petite garnison de 50 hommes, dont il disposait, il sut maintenir le bon ordre et se concilier l'estime de tous. Il lui arriva, le 1er mars, de sauver Héricourt du pillage. Ce jour-là, vers 11 heures du soir, 1.500 cosaques s'étaient présentés aux portes de la ville « pour y loger militairement, et en piller les bourgeois. » Avec l'aide des habitants, le lieutenant força les cosaques à passer la nuit dehors. Néanmoins, plusieurs particuliers furent victimes de mauvais traitements. On cite deux hommes qui en moururent et un troisième qui fut blessé de trois coups de baïonnette, pour avoir arraché à plusieurs soldats une femme qu'ils cherchaient à violer. Les communes du canton d'Héricourt furent particulièrement maltraitées. « Un nombre incalculable de paysans, hommes, femmes, enfants même, furent accablés de

---

(1) Kilg au sous-préfet de Pontarlier, 20 mai 1814, AP — ADJ, Préfet au Ministre de l'Intérieur, 15 juin 1814 : « partout on vole, on frappe... »

Un seul point de la Franche-Comté, sa capitale, Besançon ne subit pas le passage de l'ennemi. Elle ne reçut dans ses murs que les officiers qui voulurent la visiter. A noter une rixe qui éclata le 26 mai — et non le 16 comme écrit Ordinaire, p. 310 — entre Boussebots (gens du quartier Battant) et Autrichiens sur les glacis de Besançon. Colloredo, dont quelques soldats avaient été blessés, était furieux et parlait de représailles. Sa colère tomba devant les représentations du commissaire du roi aidé du baron d'Andlaw. Cf. X. de Champagne à Ministre de l'Intérieur, 28 mai 1814, ADD.

(2) Cf. chapitre III : *l'Invasion*.

(3) Dom Grappin, *Blocus de Besançon*, ms. 1066, p. 66.

coups ; et cent vingt-neuf en périrent (1). » On cite certains Allemands pour leur gloutonnerie. A Brevilliers, l'un d'eux serait même mort des suites de ripailles excessives, et on aurait trouvé dans son estomac, à l'autopsie, 7 livres et demie de lard.

Dans le canton de Champagney, de nombreux actes d'immoralité et de barbarie se produisirent. Le viol et l'assassinat furent monnaie courante. L'attentat le plus terrible fut commis sur le maire de Frahier, nommé Petitpierre, vieillard respectable, dont le seul crime était de n'avoir pu fournir qu'un repas modeste à l'officier qu'il avait à sa table. Le malheureux vieillard, condamné à recevoir 200 coups de « schlague », dut subir cet indigne traitement, malgré les supplications des siens, de tous les habitants, et de l'officier même, cause du mal. Et alors que, pantelant, on le rapportait à son domicile « un cuirassier lui donna sur la tête un coup de la poignée de son sabre, et un autre perça du sien l'infortuné maire qui expira sur le champ. Et ce crime, digne des anthropophages est resté impuni. »

A Citers, l'abbé Baverey, un certain jour de mars, faisait des remontrances à un soldat wurtembergeois qui avait roué de coups le maire de la commune (2). Mal lui en prit. Le soldat, furieux, saisit l'ecclésiastique à bras le corps, et « le serra si étroitement qu'il en mourut le lendemain. »

Mais les Cosaques étaient, certes, et de beaucoup, passés maîtres dans l'art de torturer les habitants. A Malbouhans, trente à quarante d'entre eux attachèrent dans le dos, avec une grosse corde, les bras d'un nommé France. Vingt-quatre heures, ils le laissèrent dans cette position, non sans lui cracher au visage, lui arracher les cheveux, et lui prodiguer toutes sortes d'outrages. Pour comble de cruauté, ils eurent l'idée de passer le bout d'un bâton dans la corde qui liait les bras du malheureux, puis, s'en servant comme d'un levier, de le tourner « comme s'ils eussent chercher à briser les os du patient, et ne vouloir faire qu'un de ses deux bras. » Conduit à Giroma-

---

(1) *Mémoires et documents inédits*, XII, 71-95. La plupart des faits donnés ci-après sont tirés de la « correspondance », relative à l'Invasion en 1813 et 1814, que dom Grappin eut « avec des curés et des maires. »

(2) Le 17 mars, Kilg écrivait au commissaire général à Ornans et relatait que le maire de Landresse était malade des suites des mauvais traitements. « Quantité d'autres maires sont dans le même cas, les soldats les rouent de coups et volent impitoyablement, bien qu'on emploie tous les moyens pour les contenter. Cette manière d'agir est insupportable aux Français. Elle forcera les maires à abandonner leurs fonctions et les habitants leur demeure, malgré tous les efforts possibles pour les retenir. » AP.

gny pour être fusillé, France, on ne sait comment, fut rendu à la liberté. Mais il eut longtemps à souffrir des suites des tortures qu'il avait endurées.

Dans le canton de Melisey, la plupart des communes situées en pays de montagnes ne reçurent pas la visite des Alliés. Cependant Melisey, Saint-Barthélemy, Montessaux eurent constamment à loger et nourrir des troupes. Il n'y eut que peu d'excès commis.

Le canton de Noroy eut particulièrement à souffrir. « Je voudrais, écrivait à Dom Grappin, son correspondant de Vallerois-le-Bois, avoir à vous citer quelque action louable de la part des Alliés, mais nous n'avons vu que des soldats sans discipline, et, le plus souvent, des officiers sans éducation et sans honneur..... Les femmes avaient une telle haine pour ces troupes, qu'elles les ont partout fort mal reçues, et qu'elles ont montré, dans toutes les occasions, beaucoup de caractère. La prostitution n'a pas eu lieu ; mais le viol a été la ressource de ces bandits. Une femme de mon village, accouchée de la veille, n'a pu résister à douze chasseurs tyroliens et a failli en périr. Il y a plusieurs attentats de cette espèce que ma plume se refuse d'écrire. » Ce pauvre village de Vallerois-le-Bois, après avoir été pillé, faillit être détruit de fond en comble. Quelques habitants avaient fait feu sur des pillards, avaient tué l'un d'eux, et blessé plusieurs. Ceci se passait le 3 mars. La veille déjà, une cinquantaine de soldats avaient voulu pénétrer dans le village et y « loger sans ordre ». Les habitants avaient refusé de les recevoir. Comme ils allaient entrer de vive force, une femme courut sonner le tocsin; du secours étant venu du voisinage, les pillards s'enfuirent. Le curé Millet, blessé d'un coup de lance par un cosaque, fit le coup de feu avec quelques-uns de ses paroissiens. Trois jours après une commission militaire arrive à Vallerois-le-Bois et descend chez le curé. En vain celui-ci cherche à montrer que les torts ne sont pas du côté des habitants. La commission persiste dans son idée de « raser » le village. Alors, le curé indigné : « Vous êtes venus en France pour faire la guerre à Napoléon et non au peuple. Vous ne tenez pas vos promesses. La France sera ravagée, mais vous périrez sous nos décombres. Donnez, en brûlant le village, le signal de l'insurrection; demain, tout le pays sera sous les armes. » Et Dom Grappin ajoute : « Effrayés de cette prédiction, ils (les chefs militaires) partirent sur le champ (1). »

(1) *Documents inédits*, XII, 80.

Dans le canton de Port-sur-Saône, à Vauchoux, vers le même temps, se passaient des scènes atroces. Six cosaques, « eurent l'infâmie de tenir par les quatre membres une jeune fille qu'ils violèrent sous les yeux de sa mère. » Le village fut dévasté et les hommes tellement battus que quelques-uns eurent des membres cassés et que l'un d'eux en mourut. L'officier étranger qui commandait à Port-sur-Saône, informé, envoya un détachement pour rétablir l'ordre, mais ce détachement trop faible fut obligé de se retirer.

La situation était grave ; d'autant plus grave, que cette révolte des Cosaques contre l'autorité locale étrangère se passait à deux pas de Vesoul où régnait le baron d'Andlaw. Le commandant de place de Port-sur-Saône vint donc lui-même à Vauchoux, avec un détachement plus fort que celui qu'il avait envoyé la veille. Un véritable combat s'engagea alors avec les Cosaques. Ceux-ci furent vite dispersés. Les uns s'enfuirent, les autres furent faits prisonniers, et quatre, conduits à Vesoul, condamnés à mort. Un seul fut exécuté, la municipalité ayant demandé et obtenu la grâce des trois autres. Quant aux objets volés et déjà chargés sur des voitures prêtes à partir, les habitants furent autorisés à rentrer en leur possession.

D'autres bandes de Cosaques parurent à Ovanche, à Chante où ils furent reçus et dispersés par les paysans armés, aidés par des femmes et des enfants. Tous leur coururent sus avec des « instruments tranchants ou contondants. » Vitrey, Ouge, la Quarte, etc... firent de même.

Si dans les cantons de Blamont, de Pontarlier, on ne peut relever rien qui dépasse les excès commis ordinairement par les soldats et officiers étrangers en pays ennemis, il faut signaler dans le canton de Marchaux, la conduite des hussards hongrois qui remplacèrent les dragons du duc Jean. Ils furent « voleurs et brutaux, n'ayant de « respect, ni pour les maisons, ni pour les personnes ; libertins à « un tel excès qu'ils violaient jusqu'aux enfants. » Vaire, Amagney, Roche, Thise eurent particulièrement à souffrir, le 18 juin, des dernières troupes alliées. A la même époque, sinon à la même date, les hussards de la légion allemande du général Benthein commettaient à Quingey et à Abbans les pires atrocités (1).

(1) ADD. — Cette légion était composée d'environ 1.500 hommes de différentes nationalités : Allemands du nord, Italiens, Espagnols, Français même ; cf. Bernhardi, IV, p. 20, 47, 51, 65 ; Janson, II, p. 46 ; Weil, IV, p. 349 ; Radetzky, *Souvenirs*, p. 289, « Cette dangereuse canaille » fut licenciée le 1er juillet, à Constance.

A Quingey, dans la nuit du 8 au 9 juin, les soldats et les officiers firent lever toutes les femmes et les pourchassèrent dans les rues du village. Deux jeunes filles furent violées. Un grand nombre tombèrent malades de peur. Bonvalot, adjoint au maire, alors en fuite, rend compte de ces faits au sous-préfet de Besançon, et ajoute : « Vous ne vous figurez pas les souffrances que j'éprouve, à chaque instant, de voir de pauvres femmes venir pleurer dans mon bureau, et me porter leurs plaintes. Je cours après les chefs de tous côtés, qui ne répondent à ma juste demande que par des menaces et des bourrades... Plus de la moitié des habitants de Quingey sont indigents, et n'ont plus que leur dos à offrir à ces brutaux..... Ils ont exigé du punch, des liqueurs de toutes espèces. Je ne finirais pas, si je voulais raconter tous leurs excès (1). »

Les mêmes faits eurent lieu à Abbans. Tout fut pillé, des femmes violées, des gens battus. Les habitants furent tellement effrayés que quelques-uns s'enfuirent dans les bois, abandonnant leurs maisons.

Cependant il arriva dans le Doubs ce qui était arrivé dans la Haute-Saône. Les femmes, parfois, se joignirent aux hommes pour défendre leur bien et leur honneur. A Velesme, les hussards du régiment stationné à Grandfontaine, se présentèrent au nombre d'une vingtaine pour piller et violer. Les hommes du village étaient alors à un kilomètre, occupés à une coupe de bois. Ne pouvant repousser « les brigands, une des femmes battit la caisse de « la commune, et bientôt leurs maris et les garçons accoururent « de la forêt. Armés de leurs haches, ils attaquèrent les soldats « et les mirent en déroute, après en avoir blessé plusieurs. »

Il semble que dans le Jura, ces actes de barbarie, de pillage, de libertinage effrénés furent moins nombreux que dans les deux autres départements de la Comté. Néanmoins, quelques communes eurent beaucoup à souffrir, entre autres, Villevieux, Bletterans, Voiteur, Cousance. Dans ce dernier canton de Cousance, 163 maisons furent incendiées. C'était une réponse à la prise d'armes qu'avaient faite plusieurs villages, entre autres Saint-Amour, à l'appel du tocsin, au moment de l'arrivée d'Augereau. Des jurassiens s'étaient même joints à de petits détachements français, les avaient guidés, et, avec eux, avaient tué quelques vedettes autrichiennes. A mentionner aussi les menaces, vexations et brutalités dont furent victimes les habitants de Moyrans. A Lons-le-Saunier,

(1) ADD.

le commandant de place, capitaine Lebon, du régiment de Vogelsang, traite de maître à valet les autorités locales, y compris le préfet (1). Il impose à la ville des contributions de guerre, pour satisfaire sa cupidité. A Dôle, le 23 mai, les adjoints sont insultés et battus par des hussards conduits par un capitaine. En vain le sous-préfet demande au général qu'une punition soit prononcée. Le 31 mai, le Préfet du Jura rend compte au commissaire marquis de Champagne, à Besançon, que les Autrichiens viennent de vendre en leur nom les 2.000 kilos de tabac qui sont dans l'entrepôt de Lons-le-Saunier. L'adjudication faite au prix ridicule de bon marché de 2 francs le kilo, reste suspendue, dans son effet, par un arrêté qu'a pris le préfet qui a réussi de cette façon à en imposer à l'acheteur. Mais le commissaire autrichien ne se déclare pas battu pour autant. Il prétend que ce tabac lui appartient, puisque confisqué, le 7 janvier, par Bubna, et inventorié par Königsbrünn, le 30 avril. Schwarzenberg possédant cet inventaire, le commissaire autrichien lui rend compte aussitôt du litige. Aussi bien, dans le Jura, comme dans les deux autres départements comtois, il est constant qu' « une foule d'habitants ont été maltraités ou dépouillés (2) »; que « la misère est au comble dans les campagnes (3). »

Ce n'est pas tout.

Sans parler de la maladie épizootique qui s'était abattue sur le bétail de la Comté, — maladie apportée par les troupeaux de bœufs de Hongrie, et qui causa aux cultivateurs, « pendant plusieurs années, des pertes plus réelles et plus sensibles que l'occupation militaire elle-même (4) », — une fièvre épidémique faisait beaucoup de victimes dans les villages comme dans les villes. A Marchaux, et dans les communes du canton; à Pontarlier et dans les environs; à Montbéliard, à Lons-le-Saunier, à Vesoul, à Combeaufontaine, la mortalité fut grande.

A Pontarlier « les morts étaient si nombreux qu'on avait pratiqué une fosse commune : mais ce moyen étant reconnu insuffisant, et

---

(1) A D J — Pourtant, le 13 juin, Jacob Rick, dragon du régiment autrichien Vincent (?), de passage à Lons-le-Saunier, fut fusillé pour avoir blessé grièvement à coups de sabre Jean Pierre Jouffray, militaire retraité, et sa sœur. A N — F⁷ 9086.

(2) Le Préfet du Jura à S. E. le Ministre de l'Intérieur, 10 juin 1814, A D J.

(3) Le Préfet du Jura à S. E. le Ministre de la Guerre, 3 juin 1814, A D J.

(4) Patel, *Souvenir des deux Invasions de 1814 et 1815*, p. 15. — Et aussi, cf. délibération de la commission départementale instituée par la loi du 28 avril 1816, délibération prise à la date du 15 juillet 1820.

les fortes gelées ne permettant pas de creuser d'autres fosses, les cercueils, par centaines, étaient déposés dans l'écurie de la caserne, où ils restèrent jusqu'au dégel (1) ». Les cloches n'annonçaient plus les morts. Les malades étaient parfois abandonnés, tant la fièvre était contagieuse. On cite des villages de la Haute-Saône, comme Neuvelle-les-la-Charité, qui perdirent plus de la moitié de leurs habitants. On compta, à Gourgeon, 150 décès; à Chariez, 60; à Vaivre, 60; à Montigny-les-Vesoul, 53; à Pusey, près de 80 (2). Dans le Doubs, Baume-les-Dames, l'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, Arcey, Mamirolle, et « dans « presque toutes les communes où les évacuations des malades ont « passé, et où les troupes ont séjourné », l'épidémie porte la désolation. « Il y a bien des médecins ou officiers de santé, mais point de médicaments (3). » A Ornans, mêmes constatations. L'hôpital militaire a occasionné une fièvre épidémique dont beaucoup de personnes « du moyen âge » sont mortes, sans parler des soldats autrichiens qui y étaient détachés « pour procurer à leurs corps (formant le blocus de Besançon) les vivres qui étaient extraits des magasins militaires de cette ville (4). »

*
* *

En somme, pendant la campagne, sinon au commencement, du moins à partir de février, la situation de la Comté avait été relativement bonne. Sous l'énergique autorité du Gouverneur d'Andlaw, les troupes alliées s'étaient assez bien comportées (5). Les manquements au bon ordre, à la discipline, au respect dû aux habitants et aux propriétés, n'avaient été que peu nombreux et généralement réprimés. Les Comtois n'avaient guère souffert que des très nombreuses réquisitions de toutes sortes dont il a été parlé.

Vers la fin de l'Occupation, la situation de la Comté devient mauvaise. Epidémie et épizootie s'abattent sur le pays. Les soldats ennemis ne connaissent plus de frein. Ils sont d'autant plus redoutables que leurs officiers leur « donnent l'exemple (6). » En maints

(1) Patel, p. 15.
(2) *Documents inédits*, XI, 82. — A Carnot, Gourgeon, la Nouvelle-les-Scey, il y eut 260 morts, etc... A-N. F⁷ 9135. — Le 3 juin le Préfet signale que l'épidémie fait des ravages à Colombier, Ronchamp, Frahier, Champagney, Chalonvillars, Echevanne.
(3) Kilg à Scey, 21 février 1814, A P.
(4) Teste, maire d'Ornans, au sous-préfet à Besançon, 16 mai 1814, A D D.
(5) Cf. chapitre VI: l'Occupation.
(6) Kilg à M. le Conseiller de Préfecture remplissant les fonctions de Préfet, le mai 1814. — Dom Grappin, ms. 1066, p. 66.

endroits, la province connaît les pires horreurs de la guerre. « Ils ont dépouillé de leurs meubles tous les châteaux et toutes les maisons où ils avaient été magnifiquement accueillis ; et on vit passer en un seul jour, dans la Haute-Saône, 2.000 voitures d'effets volés. Combien aurait-on pu en compter sur les autres routes? Tout était propre à ces étrangers jusqu'à des ferrures et de la vieille ferraille. Et pour qu'il ne manquât rien à la désolation du pays, on arrachait ses habitants aux travaux des campagnes, pour les forcer de voiturer, au loin, leurs propres dépouilles. On aura peine à croire, ce qui cependant est un fait très certain, qu'à Aubonne des officiers autrichiens mirent en réquisition un chariot pour le transport de 26 chiens qu'ils avaient dérobés (1). » — « Personne n'aime avoir à faire à des Messieurs qui paraissent n'avoir vécu que parmi des sauvages », ajoute Kilg (2). — Et plus loin : « On dirait qu'ils se sont promis de ne laisser aux habitants que les yeux pour pleurer (3). »

Pourquoi officiers et soldats ennemis ne se seraient-ils pas conduits en Franche-Comté, comme il est de coutume en pays envahi? Il n'y avait plus personne d'autorisé pour leur rappeler le respect des personnes et des propriétés. Le baron d'Andlaw avait quitté Vesoul le 14 mai. Et il semblait que son départ eût marqué l'heure de la curée.

Pourtant, bien que le gouvernement du baron d'Andlaw eût disparu, les autorités franc-comtoises faisaient tout leur possible pour satisfaire aux besoins des armées étrangères, et les habitants, de leur côté, exhortés par leurs préfets, donnaient jusqu'à leur dernier morceau de pain. « Il est plus nécessaire que jamais, écrivait le préfet, marquis de Vaulchier, aux habitants de Lons-le-Saunier, de mettre tous vos soins à bien traiter ces braves soldats. Européens, ils sont vos frères ; serviteurs des Hautes Puissances Alliées, ils sont vos libérateurs. Je dois les plus grands éloges à la conduite des habitants du Jura et aux efforts qu'ils ont faits et font encore dans ces circonstances difficiles. J'ai cette douce confiance que vous ne vous démentirez pas, et que la fin sera digne du commencement (4). »

On sait comment ces « frères », ces « libérateurs » traitaient le

---

(1) Dom Grappin, ms. 1066, p. 66.
(2) Lettre déjà citée, 12 mai 1814. AP.
(3) Lettre déjà citée, 20 mai 1814. AP.
(4) ADJ.

pays et commettaient, dans quelques endroits, des atrocités qui rappellent celles commises par les bandes du moyen âge. Dans leur colère de quitter le beau pays de la Comté, où ils avaient pensé s'installer, et en haine du pays de France, ils allaient jusqu'à vouloir démolir les forteresses, comme pour empêcher une solide réoccupation par les Français. Ils faisaient sauter le château de Blamont (1). Si le fort Saint-André de Salins ne subissait pas le même sort, on ne le doit pas à M. de Schultz, major du génie autrichien. Les mines étaient prêtes à jouer, et le fort allait sauter, au risque de mettre le feu à la ville, lorsque les habitants de Salins, voulant éviter cette catastrophe, et aussi conserver le fort à la défense du pays, délégùèrent auprès du major, deux de leurs concitoyens, de Bancenel et de Lurion, pour traiter avec lui. Quatre mille francs furent versés au féroce de Schultz qui eut l'impudeur d'en donner un reçu le 24 avril 1814. Sa conscience était ainsi en paix, car, s'il n'exécutait pas l'ordre qu'il avait reçu, de faire sauter le fort, il stipulait que « la dite vente (était) faite à « la charge de démolir (le fort) dans tel délai qu'il conviendra aux « acquéreurs (2). »

Quant au fort de Joux, nos modernes vandales en « jetèrent les canons par dessus les remparts, les emmenèrent et en vendirent à nos voisins les Suisses. Tout le matériel fut enlevé ou brisé! Tout ce qui était en fer, fut arraché..... C'est ainsi que cet ancien donjon féodal, cette première forteresse de nos frontières, vierge alors de tout ennemi, rentra dévastée et demantelée, en la possession française, après quatre mois d'occupation (3). »

Le 22 juin, l'archevêque Le Coz, dans une lettre à son ami Grégoire, résumait ainsi ce qui s'était passé :

« Depuis deux jours on dit tous nos Autrichiens partis; que le bon Dieu les conduise sains et saufs, mais loin, très loin! Par eux, tout le pays est ruiné et les habitants assommés de traitements

---

(1) Cf. Chuquet, *l'Alsace en 1814*, p. 362.

(2) ADJ, cf. aux Pièces et Notices. — Il faut croire que le dernier mot ne fut pas dit alors au sujet de la destruction du fort. Le 25 mai, en effet, Marulaz, qui s'était rendu à Salins, obtint du prince de Linanges — n'agissant « qu'en vertu d'ordres supérieurs » — que le fort ne serait pas démoli. Ms. 1066, p. 70.

(3) Cf. *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815*, p. 20.

Sans compter une somme de 1.727 francs qui était payée à titre d'indemnité de table accordée aux officiers par S. A. le général en chef, prince de Schwarzenberg, pour la période du 14 février au 31 mars. Cette somme fut répartie entre toutes les communes de l'arrondissement d'après le montant de leurs contributions, et au marc le franc (ADD).

affreux. Ils n'ont rien épargné, ni dans le physique, ni dans le moral : les poissons mêmes dans les viviers et dans les étangs, ils les ont empoisonnés..... »

— Et pour comble de malheur, comme si les calamités qu'avaient amenées la guerre n'avaient pas suffi à ruiner le pays, les dénonciations, les discordes intestines, les luttes des partis politiques reprenaient de plus belle.

« Tous nos serpents de discorde, assoupis depuis plusieurs années, se sont réveillés il y a deux mois et sifflent plus que jamais ; ils ne tendent rien moins qu'à nous dévorer. Des œuvres de lâcheté, des écrits anonymes paraissent déjà contre moi.....

..... La paix civile se proclame chez tous les peuples enchantés ; et dans l'Église de Jésus-Christ, asile sacré de la paix, des hommes, qui se disent ses ministres, s'efforcent de rassembler tous les brandons de la discorde ! Je suis tenté de croire que nous avons encore des possédés. D'autres sont furieux contre une autre chose : il semble que la constitution soit comme une peau de loup, contre laquelle tous ces chiens ne cessent d'aboyer.

Le corps social, selon nos vieux émigrés, ne marchera point encore bien ; il faut lui casser les jambes pour le mettre à leur gré..... »

Tandis que ces maux sévissaient, que ces luttes intestines éclataient en Franche-Comté, les députations des principales villes portaient au pied du trône les vœux des Comtois. Elles étaient bien accueillies. Le roi n'oubliait pas que Vesoul avait donné asile à son frère fugitif. Avec elles, arrivait aussi aux oreilles du roi un écho des nombreux *Te Deum* d'actions de grâces chantés dans toutes les églises par ordre du commissaire royal. C'était, entre autres, le *Te Deum* du 22 mai, en action de grâces de l'heureux retour de Sa Majesté dans la capitale de ses États ; c'était le *Te Deum* du 31 mai pour Leurs Majestés Louis XVI, Marie-Antoinette, Louis XVII. Et ces *Te Deum* donnaient aux philosophes l'occasion de curieux rapprochements, car, s'ils y voyaient quelques rares fervents qui n'avaient jamais pactisé avec le tyran, par contre, le plus grand nombre des assistants avaient été, tour à tour, partisans de régimes différents, au gré des circonstances, et ne pensaient ou plutôt ne voulaient pas penser aux trahisons commises !

---

(1) Cf. *Correspondance de Le Coz et de Grégoire (1801-1815)*, publiée avec une introduction et des notes par L. Pingaud, pp. 102-104.

Sur ces entrefaites, le comte de Bourmont remplaça Marulaz à la tête de la 6e division militaire (1). Il arriva le 15 juin à Besançon. Le général de Bourmont était connu dans la ville. En 1801, il avait été enfermé dans la citadelle comme « chouan de marque ». Il n'y était resté d'ailleurs que trois ans. Dès 1804, il s'était évadé avec la complicité tacite de Fouché. S'il n'arriva que le 15 juin dans le chef-lieu de la 6e division militaire, c'est que, peut-être, il fut question de laisser Marulaz dans son commandement. Il en eût été ainsi, sans doute, si l'amitié qui le liait au comte de Scey avait été prise en considération à la cour, et si, dès les premiers jours de la Restauration, le gouvernement, d'abord, avec Monsieur, puis bientôt avec Louis XVIII même, ne s'était appliqué à ne presque jamais réaliser ce qui avait été si souvent et si solennellement promis, l'oubli du passé. En vérité, pouvait-on pardonner à Marulaz de n'avoir pas ouvert les portes de Besançon à Monsieur, d'avoir hésité à recevoir l'envoyé du gouvernement, de ne s'être rallié que tardivement et avec une mauvaise humeur à peine déguisée à la cause des Bourbons, d'être un soldat de Napoléon enfin, soldat resté fidèle, au fond, au chef qui l'avait distingué et qu'il continuait à aimer, encore que le malheur l'accablât! Il y avait là une marque de dignité humaine, de respect de soi-même et de la parole donnée que le nouveau gouvernement ne pouvait pas apprécier favorablement, composé qu'il était, en grande partie, de parjures et de traîtres certains de l'impunité au milieu de la veulerie générale (2).

Aussi, déjà en cette fin de juin 1814, alors que les troupes alliées quittaient le sol de la Comté, il n'était pas malaisé, sans vouloir poser ni au devin ni au prophète, de reconnaître que le nouveau gouvernement faisait tout pour s'aliéner l'esprit des Comtois. « Les hommes judicieux, amis de la tranquillité voyaient avec « peine ce retour à de vieux préjugés : ils voyaient, dans l'avenir, « se former une seconde révolution, parce que les mêmes causes « produisent les mêmes effets (3). »

Quoi qu'il en soit, l'occupation étrangère avait duré de fin

---

(1) Le 26 mai 1814 « à son grand étonnement et au nôtre », ms. 1066, p. 70. Mais Marulaz ne perdit pas de temps, courut à Paris, et fort de l'amitié du comte de Scey, se fit nommer « inspecteur général de cavalerie », ce qui « était depuis longtemps son ambition », ms. 1066 et aussi *Documents inédits*, XII, 535-539.

(2) Marulaz, le vieux sabreur, sut bientôt se faire pardonner, et le 21 juin il écrivait de Paris à Le Coz que le roi lui avait rendu justice (cf. chap. IV).

(3) Cf. *Mémoire historique*, p. 13.

décembre 1813 à juin 1814, six longs mois. Pendant les quatre mois qu'avait duré le gouvernement du baron d'Andlaw, cette occupation avait été relativement douce aux Comtois ; il n'en avait pas été de même durant les deux derniers ; la province avait alors subi les pires horreurs. Le pays était ruiné. A la fin de l'année 1813, beaucoup de champs étaient en friche faute de bras ; en 1814, la plupart des terres cultivées n'avaient pas été ensemencées, faute de semences — celles-ci ayant été réquisitionnées par les Alliés —, et celles qui l'avaient été ne promettaient qu'une récolte « douteuse. » Et voici qu'aux maladies, aux méfaits des soldats étrangers venaient s'ajouter, pour comble de malheur, les méfaits du nouveau gouvernement, « les serpents de discorde, assoupis depuis plusieurs années », qui s'étaient réveillés depuis la victoire des Alliés et « sifflaient plus que jamais. » Aussi on comprend toute l'exaspération des Comtois contre ces Alliés, cause de tous leurs maux, et l'exclamation de Kilg traduisant dans une lettre au préfet la pensée et les paroles de ses concitoyens : « Quand ils « seront (les Alliés) hors du territoire français, qu'ils ne cherchent « pas d'y rentrer, les femmes se joindraient aux hommes pour les « exterminer (1). »

(1) Kilg au Préfet, Baume, le 11 juin 1814 ; cf. cette lettre aux Pièces et Notices.

IX

CONCLUSION

Des faits exposés au cours de cette étude, on peut dégager quelques conclusions.

En Franche-Comté, comme dans les autres provinces de l'Est, l'invasion put s'étendre en toute liberté. D'une part, l'Empereur, ayant fait fonds sur la neutralité de la Suisse, avait pris trop tard des mesures pour organiser la défense ; aussi, sauf devant les forts de Joux et Saint-André de Salins, la place et la citadelle de Besançon, l'ennemi ne rencontra pour ainsi dire aucun obstacle. D'autre part, les Comtois étaient las de faire la guerre et de payer l'impôt vexatoire des droits réunis. Certes, leur pays n'avait guère souffert au point de vue économique, grâce à la variété et à richesse des produits de son sol qui suffisaient à nourrir ses habitants, mais néanmoins, dans leur bons sens éminemment pratique, les Comtois étaient revenus de leur rêve de gloire. Ils se demandaient à présent, où Napoléon, avec tant de victoires, voulait bien les conduire, et ne connaissaient plus qu'un cri de ralliement : A bas la conscription ! A bas les droits réunis ! De plus, leur bonne foi avait été surprise par les fallacieuses proclamations des Alliés, les menées des bourgeois furieux d'avoir leurs fils dans les gardes d'honneur, l'action et les promesses des royalistes et des ralliés qu'avait organisés le comte de Scey. Ceci explique les sentiments éprouvés par la plupart des Comtois à l'arrivée de l'ennemi : chez quelques-uns, ce furent des manifestations de joie ; dans la masse, le populaire, ce fut un laisser-faire, une prostration qui étonnèrent d'autant plus les Alliés que ceux-ci connaissaient, dans le passé, la fierté civique et l'indépendance guerrière des anciens Comtois.

Mais les maux de la guerre qui tout d'abord avaient peu touché la Comté, s'abattirent bientôt sur elle, malgré les efforts inté-

ressés du baron d'Andlaw, le gouverneur que Metternich lui avait donné.

Alors, la honte de s'être livrés pieds et poings liés aux soldats de la coalition serra les cœurs. Au lieu d'être un libérateur, l'ennemi s'annonçait comme un conquérant. Touchés dans leurs intérêts et leur honneur, les Comtois retrouvèrent leur énergie d'antan. La résistance de Besançon, la capitale de la province ; l'approche d'Augereau victorieux, parti de Lyon pour débloquer Besançon ; le retentissement des victoires remportées par l'Empereur firent le reste. Les royalistes et le gouverneur autrichien eurent beau s'efforcer, un frémissement secoua la Comté.

Certes, ce ne furent alors que des prises d'armes partielles dans les trois départements, mais elles suffirent pour épouvanter les vainqueurs. Il ne manqua, en l'espèce, pour une prise d'armes générale que la présence en Franche-Comté, d'un noyau de troupes régulières. La marche d'Augereau jusqu'à Salins et Arbois fut accompagnée du soulèvement général des communes du Jura que touchèrent ses colonnes. Déjà, à son approche, bien des communes du Doubs « fermentaient » ; quelques-unes prenaient les armes, ainsi que dans la Haute-Saône. Mais Augereau se refusa à débloquer Besançon et à rallier toutes les énergies frémissantes pour mener la guerre sur les derrières de l'armée de Schwarzenberg, couper ses communications. Encore qu'il sut « qu'un succès de ce côté (en Franche-Comté) serait décisif pour le le reste des affaires », Augereau ne fit rien pour l'obtenir, oublia son devoir de soldat et se replia sur Lyon.

Augereau se refusa à cueillir de la gloire et de l'honneur, à aider l'Empereur, à sauver la France. Marulaz, à son défaut, eût pu le faire. Mais Marulaz ne comprit pas. Au lieu de prendre la campagne, d'armer le pays comtois et de conduire la levée en masse, suprême espoir de Napoléon, il ne sut, grâce encore à la science et l'énergie du commandant Laffaille, que mener une vaine et héroïque lutte derrière les remparts de Besançon.

Cependant le pays envahi avait été organisé, et Metternich avait placé à Vesoul, devenue capitale du nouveau gouvernement « de « Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés « de Porrentrui et de Montbéliard » un homme d'une intelligence et d'une habileté rares, le baron d'Andlaw, un de ses plus fidèles serviteurs, parents et amis. Celui-ci devait administrer — et administra en effet — la Comté avec une constante bienveillance. Cette Comté n'avait-elle pas été terre d'Empire pendant deux siècles ?

Le particularisme d'alors n'était pas encore effacé. Les royalistes comtois, en la personne de leur chef de Scey, ne venaient-ils pas de le rappeler à Metternich et de lui dire et écrire que si « l'unique vœu » des habitants de la province était de rester Comtois, ils n'en sollicitaient pas moins et pour mieux rester comtois « un souverain de sa main bienfaisante ? » Aussi, peut-être, les circonstances aidant, la Comté allait-elle redevenir terre d'Empire. Il était donc bien naturel de la ménager, de l'administrer avec une sollicitude toujours en éveil, de chercher même à gagner l'affection de ses habitants pour mieux les détacher de la France. On sait que les Comtois ne se laissèrent pas prendre à ces menées autrichiennes.

Bientôt oublieux des promesses faites aux Autrichiens, le comte de Scey et les royalistes, s'efforcèrent de rallier la province à leur Roy. Ils n'obtinrent pas grand résultat, encore que Monsieur fût venu parmi eux. Les Comtois restèrent généralement aussi insensibles à leur affection vraie ou simulée mais certes intéressée, qu'aux bons soins du baron d'Andlaw. Si d'un côté ils entendaient rester Comtois et Français, de l'autre ils se souciaient peu d'avoir à obéir à un roi, et ne pensaient guère à un changement de gouvernement. Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître l'action des royalistes au temps de l'invasion et de l'occupation. Bien que le comte de Scey eût travaillé souvent pendant l'occupation à l'encontre des desseins intimes du baron d'Andlaw, celui-ci ne put lui en tenir rigueur. Du reste, ce « très cher cousin » et ses fidèles, n'exercèrent, en somme, qu'une action inefficace, en ce qui touchait la conservation de la Comté à la France. Par contre, ils furent très utiles aux Autrichiens qu'ils aidèrent dans l'administration du pays, et à leur profit.

La Prusse, semble-t-il, avait, elle aussi, des visées sur la Franche-Comté. Depuis longtemps elle convoitait notre province. Au début du dix-huitième siècle, un de ses ambassadeurs, invitant « les ennemis de Louis XIV à un partage de la monarchie française », se réservait déjà, dans ce partage, la Franche-Comté (1). On peut croire, qu'à l'une comme à l'autre des deux puissances rivales, Prusse et Autriche, en 1814 comme en 1709, la Franche-Comté était encore d'une situation si avantageuse, que c'était un « bouclier, un boulevard, une digue, une forteresse pour « tout l'Empire contre le torrent de la puissance française »; la

(1) Emile Bourgeois : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1702-1713).

Franche-Comté était toujours la clef de la Suisse ; et qui tient la Suisse tient les routes de l'Italie et de l'Allemagne du Sud (1), et partant peut exercer l'hégémonie de l'Allemagne.

On ne peut savoir ce qu'il fût advenu de la Franche-Comté dans ce conflit d'appétits, si Alexandre n'eut déclaré qu'il serait heureux de reconstituer la Pologne et de s'en faire couronner roi. Du coup tout s'arrangea. La frontière française ne serait pas brisée, mais la Pologne ne serait pas reconstituée. Et c'est à Metternich, qui avait voulu tout d'abord refaire de la Franche-Comté une terre d'Empire, que notre province dût en fin de compte de rester, sans conteste, terre de France.

Cependant elle sortait du conflit avec son commerce détruit, ses champs ruinés, son bétail enlevé, la maladie décimant sa population, près de cinquante millions de frais de toutes sortes (2), et ayant par dessus tout subi le joug d'un envahisseur triomphant que rien n'avait retenu à certains moments et en particulier vers la fin de l'invasion, et qui lui avait fait souffrir dans les personnes des femmes, des enfants et des vieillards des souffrances qu'on n'oublie point de longtemps.

---

(1) Émile Bourgeois : *Neufchâtel et la politique française en Franche-Comté*, p. 122.

(2) Cf., aux Pièces et Notices, le montant approximatif des frais de toutes sortes occasionnés par l'invasion.

PIÈCES ET NOTICES

PIÈCES

— N° 1 —

PROJET de lignes d'opérations pour intercepter les communications de la France avec l'Italie, se réunir à cette armée et marcher sur le Midi de la France à la rencontre de l'armée anglo-espagnole.

Fin 1813.
—
A S
—

La première base est le libre passage dans la Suisse, le contraire rendant les opérations sur le midi de la France trop dangereuses. Il faudrait alors se borner à marcher sur la Lorraine et la Champagne, mauvais pays et hérissé de forteresses, tandis que le Midi offre une ligne de développement mineure dans un pays ouvert et abondant et des communications en bon état par terre et par eau.

On doit donc déboucher par tous les points depuis Sckaffhausen jusqu'à Bâle. La première colonne de droite prendra position à Sainte-Marguerite et se portera sur Altkirch, tournera Belfort, si elle n'enlève pas cette bicoque, marchera sur Lure, Vesoul, s'y fortifiera, prendra poste à Port-sur-Saône et poussera jusqu'à Langres, point important très facile à fortifier, s'il ne l'est pas.

Une deuxième colonne se portera sur Montbéliard, Villersexel, communiquera avec la première à Lure, tournera Besançon pour se rendre à Gray, où elle se fortifiera, elle communiquera par Champlitte avec Langres, et avec Vesoul par Gy.

Une troisième colonne suivra la Birse, débouchera par Porrentruy; elle se divisera sur les routes de Baume et de l'Hôpital, et gardera ces positions jusqu'à la reddition de Besançon, communiquant par ses derrières avec la seconde et la quatrième colonne

qui suivra la route de Soleure, jusqu'à Neuchatel ; elle débouchera par Pontarlier, se portera par Ornans sur Salins, y prendra poste, et poursuivra jusqu'à Dôle et Auxonne. Elle communiquera avec la deuxième par Pesmes, à Gray, et avec la première, par Dijon, à Langres.

La cinquième, venant de Shaffouse, traversera toute la Suisse jusqu'à Nion, sur le lac de Genève, occupera le pays de Gex, protégera Genève et se portera sur Chambéry. Elle communiquera avec la quatrième par la route de Morez et de Lons-le-Saunier ; elles se réuniront pour marcher sur Lyon et occuper ainsi tout le pays entre le Rhône et la Saône. Tout le cours de cette rivière est en plaine depuis Port-sur-Saône, à deux lieues de Vesoul, et est très abondant en fourrage. Il n'y a pas un chemin, pas une position qui ne soit très connu dans cette partie de la France, dont la population est bien disposée.

(Il y a ici une lacune ; une page du manuscrit de Scey a été perdue).

..... Une deuxième suivra la Birse et débouchera par Montbéliard et Porrentrui ; elle se portera jusqu'à Gray communiquant par Champlitte avec Langres et par la Saône jusqu'à Port-sur-Saône, à deux lieues en avant de Vesoul. Gray offre une belle position militaire.

Une troisième traversera la Suisse jusqu'à Neuchatel et débouchera par Pontarlier pour se porter à Salins, et se rendre, par Dôle, à Auxonne, et de cette manière éviter Besançon qui se trouvera cernée. Auxonne communiquera par Pesmes avec Gray.

Une quatrième traversera la Suisse pour se rendre à Lausanne, communiquera avec la troisième par Champagnole, à Salins, et se portera à Genève, communiquera avec Dôle par les montagnes jusqu'à Lons-le-Saunier. Elle se portera à Chambéry et suivra le cours du Rhône et occupera tout l'ancien Bugey jusqu'à Pont-d'Ain. Ce doit être le point de gauche le plus éloigné, jusqu'à ce que l'armée d'Italie soit en position de déboucher, soit par la route du Simplon soit par celle du Mont-Cenis.

En avant de cette ligne d'opérations, depuis Langres jusqu'à Pont-d'Ain, tout est plaine et pays très fertile où la cavalerie pourra se développer partout où elle voudra et tirer des vivres. De Vesoul à Langres, il y a de très grandes prairies. Les bords de la Saône sont aussi très abondants en fourrages.

Lyon sera menacé par la gauche et l'armée ennemie qui se rassemble à Metz ne pourra pas opérer sur la droite, les communi-

cations dans cette partie étant très difficiles. D'ailleurs, la Lorraine est un pays très pauvre, et qui se trouve déjà mangé par les armées qui s'y sont retirées, de plus encombré de malades.

D'ailleurs, si, contre toute apparence, l'armée de Metz était assez nombreuse pour inquiéter l'aile droite, elle se centraliserait en descendant sur les bords de la Saône, sans que rien puisse y mettre obstacle, et arriverait à Lyon où toute l'armée pourrait descendre le Rhône et correspondre avec l'armée anglo-espagnole dans les provinces du Midi.

Il n'y a aucune position militaire, aucune communication qui ne soit commandée par Langres jusqu'à Lyon. Les connaissances locales ni les intelligences dans le pays n'existent pas.

— N° 2 —

Effectifs de la 6e division militaire du 15 novembre au 15 décembre 1813

15 décembre 1813.

—

D'après les *Situations* de la 6e division militaire (cf. AHG), on se rend compte que si, le 15 novembre 1813, les effectifs des officiers, des sous-officiers et soldats, des chevaux étaient respectivement de :

353 — 4.385 — 1.171 ;

le 30 novembre, ils étaient de :

514 — 7.714 — 1.842 ;

le 15 décembre, de :

603 — 9.780 — 2.075.

C'est-à-dire qu'en un mois, du 15 novembre au 15 décembre 1813, les effectifs dans la 6e division militaire avaient été doublés.

— N° 3 —

ADRESSE du Préfet de la Haute-Saône à ses Administrés

Affiche.

—

1er janvier 1814.

—

A D H S

—

L'ennemi, en mettant le pied sur le sol de l'Empire, bien persuadé qu'il ne pourrait pas vaincre les Français, a cherché à les tromper.

Des déclarations, des proclamations ont été distribuées partout pour égarer le peuple et affaiblir sa fidélité : cet ennemi perfide a promis sûreté et ménagements envers tous ; et voici comment il tient ses promesses.

Il met en réquisition tous les hommes valides pour aller travailler aux tranchées ouvertes devant Belfort; il a éprouvé la valeur de la brave garnison de cette place ; il en redoute l'approche, et il veut se faire de nous-mêmes un bouclier contre le feu qui est dirigé sur lui, et qui a porté le ravage et la mort dans ses rangs.

Il a requis, dans quelques cantons de l'arrondissement de Lure, des quantités énormes de denrées, et a menacé d'exécutions militaires les communes qui ne rempliraient pas ces réquisitions. Il en est quelques-unes qui y ont obéi, et déjà elles sont totalement épuisées.

Le désespoir va leur rendre leur énergie; n'attendons pas une semblable impulsion ; ne la recevons que de l'honneur et de notre courage. Nous sommes français ; et une expérience de vingt ans a convaincu l'ennemi de ce que nous valons, quand nous conservons ce beau et noble caractère.

Soyons unis, et nous serons forts. C'est de notre union que dépend le salut de la patrie.

Privons l'ennemi des ressources qu'il a cru trouver parmi nous, et bientôt nous serons délivrés de sa présence.

L'Empereur a donné des ordres pour que des forces imposantes viennent combattre et vaincre.

Mais il faut que l'énergie et le courage des citoyens secondent les travaux de l'armée. Il faut que partout où il se présentera il trouve des forces prêtes à le combattre, ou du moins à contrarier et retarder sa marche.

Lorsqu'il trouvera cette attitude dans notre pays, il craindra d'y pénétrer.

Que les maires dirigent le courage des citoyens ; que les propriétaires qui ont à redouter le ravage et l'incendie de leurs propriétés s'arment pour les défendre et pour punir l'ennemi de sa témérité.

Un Sénateur, commissaire extraordinaire de S. M., vient pour organiser ce noble mouvement ; qu'il nous trouve prêts à recevoir ses directions, et déjà en mesure de remplir le devoir que nous impose notre fidélité envers l'Empereur, notre auguste Souverain, et pour notre propre intérêt.

Que tous les bons citoyens se rallient à l'autorité ; qu'ils appuient de leurs forces ses mesures pour maintenir l'exécution des lois, l'ordre et la sûreté, et que le calme de l'intérieur prouve à l'ennemi que la nation française n'est pas déchue, et que les

Comtois conservent le caractère qui les a toujours placés si honorablement au rang des braves.

Qu'à la réception de la présente, chaque habitant prépare ses armes, fusils de munition ou de chasse, piques, haches, fourches de fer, faulx ; qu'il prépare également des vivres pour quelques jours ; qu'il se fasse inscrire chez son maire, et que celui-ci m'envoie de suite, et sans perdre de temps, les noms de tous les braves qui se seront présentés : j'organiserai sur-le-champ les compagnies, je nommerai les chefs et j'assignerai le rendez-vous général.

Nous sommes à l'avant-garde : donnons l'exemple, il sera suivi.

Fait à Vesoul, le 1er janvier 1814.

Le Baron de l'Empire, préfet de la Haute-Saône,
HILAIRE.

— N° 4 —

MINISTÈRE DE LA GUERRE

5 janvier 1814. — Imprimé. — AHG —

INSTRUCTION adressée, par le Ministre de la guerre, aux Généraux chargés d'organiser la Levée en masse dans les départements désignés par le décret du 4 janvier 1814.

Sa Majesté l'Empereur et Roi ayant, par son ordre du 2 de ce mois, appelé à s'insurger et à s'armer pour la défense commune, tous les citoyens des départements qui, par leur position, se trouvent à portée des incursions de l'ennemi, le Ministre de la guerre a arrêté l'instruction suivante, pour servir de base à l'organisation de cette insurrection ou levée en masse.

Dispositions générales

Il y aura, dans chacun des départements désignés au décret du 4 janvier, un général chargé en chef de l'organisation, du commandement et de la direction de la levée en masse.

Ce général de l'insurrection se conformera aux dispositions suivantes, dans tout ce qui concerne ses attributions.

Insurrection générale et levée en masse

Le Ministre de l'intérieur a adressé, le 28 décembre 1813, aux

préfets des départements indiqués par l'Empereur, une circulaire par laquelle il leur fait connaître les mesures générales à prendre pour la levée en masse : il les charge de faire mettre sous les armes tous les individus en état de les porter, quelle que soit l'espèce d'arme qu'ils pourront se procurer; il leur attribue la nomination provisoire des officiers de cette levée, à charge de faire approuver leur choix par lui. Il reste à faire connaître le mode d'organisation de l'insurrection.

Dans chaque ville ouverte où il n'existe pas de cohorte urbaine, et dans chaque village, les citoyens s'armeront et seront formés en compagnies ou demi-compagnies : chaque compagnie sera de cent hommes, commandée par un capitaine et un sous-lieutenant; chaque demi-compagnie, de cinquante hommes, commandée par un lieutenant. Cette mesure facilitera l'organisation de la levée dont il est question, et qui, en principe, est restreinte à la défense des villes et villages où elle existera, et ne doit point former des corps réguliers, en se réunissant à cet effet avec les levées des communes environnantes.

Le général chef de l'insurrection nommera, dans chaque ville ouverte ou village, un commandant qu'il choisira parmi les habitants dans la force de l'âge, les plus aisés, les plus considérés, et, autant que possible, ayant été militaires ; les choix tomberont de préférence sur les Maires, quand d'ailleurs ils réuniront les qualités requises.

Il y aura un commandant d'arrondissement par sous-préfecture ; il correspondra avec ceux des villes et villages, lesquels seront tenus de le prévenir de tout ce qu'ils apprendront de relatif aux mouvements de l'ennemi, et à tous les événements qui pourront intéresser la sûreté et les opérations de l'armée. A cet effet, il y aura, dans toutes les communes, des estafettes à pied et à cheval, au moyen desquelles on établira, de l'une à l'autre, des communications non interrompues, pour qu'à chaque instant du jour ou de la nuit, on puisse être instruit de tout ce qui se passera. Les commandants d'arrondissement seront sous les ordres immédiats des généraux de l'insurrection.

Lorsque l'ennemi s'approchera d'une commune, le commandant fera de suite sonner le toscin, pour en prévenir les communes environnantes ; il réunira tous les habitants en armes, opposera une résistance proportionnée à la force de l'ennemi, et, en cas de besoin, se repliera sur la commune voisine, dans la direction de l'armée à l'arrondissement de laquelle sa commune appartiendra.

Contingent mobile de la levée en masse

Sur la levée en masse de chaque ville ou village, un tiers sera de suite désigné pour entrer en activité ; le choix de ce contingent se fera, de préférence, parmi les citoyens pourvus d'armes à feu, et qui, par leur âge et leur profession, seront les plus aptes au service actif.

Les généraux de l'insurrection les formeront en compagnies et en cohortes, par arrondissement de sous-préfecture, autant que possible, mais, dans tous les cas, sans empiéter d'un département sur l'autre.

Cent-quarante hommes, y compris trois officiers, formeront une compagnie ; six compagnies composeront une cohorte, qui sera commandée par un chef de bataillon ; les compagnies seront composées comme dans l'infanterie. Les officiers des compagnies et les chefs de cohortes seront nommés par le général de l'insurrection, qui les choisira, de préférence, parmi les citoyens les plus aisés et les plus considérés du pays, et y comprendra les anciens militaires auxquels leur âge et leur santé permettront encore de servir dans cette circonstance.

Lorsque les localités le permettront, on formera, dans chaque cohorte d'activité de la levée en masse, une compagnie de carabiniers, composée des habitants qui pourront se procurer et sauront manier la carabine rayée, afin que ces compagnies, que l'on répartira à cet effet entre les avant-postes de l'armée, puissent, dans les affaires de postes, menacer les flancs de l'ennemi, par la connaissance qu'ils auront du pays, et servir de guides aux tirailleurs de l'armée, en leur indiquant les positions les plus avantageuses pour gêner ses mouvements et ses communications.

Corps de partisans

Tout citoyen qui présentera les garanties convenables, et surtout ceux qui ont été militaires, seront admis à lever des corps de partisans à pied et à cheval; ils se présenteront, à cet effet, au général commandant l'arrondissement de l'insurrection dont ils font partie, lui soumettront leurs plans et leurs moyens, et obtiendront, si les uns et les autres sont approuvés, des patentes de partisan.

Nul ne pourra obtenir de patente de partisan, s'il ne s'engage à lever au moins 30 hommes, dont vingt d'infanterie et dix cavaliers.

Les généraux commandant l'insurrection se conformeront à toutes les dispositions du titre XXX du règlement provisoire, sur le service en campagne, adopté en 1809, pour tout ce qui concerne l'organisation et le service des corps de partisans ; on leur adresse un exemplaire de ce règlement.

Les généraux commandant l'insurrection disposeront, d'après les ordres des généraux en chef, de toute la levée en masse de leur arrondissement, et particulièrement de toutes les cohortes du contingent de cette levée qui sera mis en activité ; ils auront de même sous leurs ordres immédiats tous les corps de partisans ; ils donneront aux chefs de tous ces corps et aux commandants des communes et des arrondissements, toute espèce d'ordre et d'instruction non prévus par la présente, et qui peuvent dépendre plus ou moins de la disposition du terrain où il auront à agir, des forces de l'ennemi, et du genre de difficultés qu'il serait possible d'opposer à ses projets. Les généraux ne perdront pas de vue qu'aucun moyen ne doit être négligé dans une occasion aussi décisive, parce que, quelque peu important qu'il paraisse au premier abord, réuni à d'autres, il peut avoir un grand effet sur l'ensemble des opérations : ainsi, intercepter des courriers ou des ordonnances, surprendre des convois, mettre le feu à des magasins ou à des parcs isolés ou en route, agir de cette manière sur les derrières de l'ennemi, et le harceler en détail dans toutes les occasions où ses opérations d'approvisionnement ne sont protégées que par de faibles escortes ; telles doivent être, en principe, la destination de la levée en masse et la base de toutes les dispositions que feront les généraux qui la commandent. Ils s'entendront, au surplus, sur toutes les mesures à prendre et les moyens d'exécution, avec les comités qui doivent les assister dans leurs opérations, conformément au décret du 4 janvier.

Paris, le 5 janvier 1814.

Le Ministre de la guerre,
Duc de Feltre.

Pour ampliation :
Le secrétaire général,
Inspecteur en chef aux revues,
Fririon.

— N° 5 —

Approvisionnement de Besançon le 10 janvier 1814

10 janvier 1814.

Besançon devait être approvisionné : la ville, pour 6.000 hommes pendant 3 mois ; la citadelle, pour 2.000 hommes pendant 4 mois. D'après un rapport de l'Ordonnateur Liautey (cf. Ordinaire, p. 114), le 10 janvier 1814, il y avait en magasin 2.707 qx. 49 de farine de méteil, sur 5.032 qx. prescrits ; — 21 qx. 64 de riz, sur 406 ; — 31 de légumes secs, sur 213 ; — 303 qx. 81 de viande fraîche, sur 974 ; — 199,50 de bœuf salé, sur 196 ; — 112,74 de lard salé, sur 309 ; — 2.015,31 de foin, sur 4.642 ; — 1.552,49 de paille, sur 3.040 ; — 976,16 d'avoine, sur 3.060 ; — quelques quintaux de sel, sur 264.

Le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le bois de chauffage et de manutention, la chandelle étaient à requérir, c'est-à-dire respectivement : 127.187 litres ; — 44.883 litres ; — 13.300 litres ; — 8.232 stères ; — 87 qx. métriques.

— N° 6 —

CAPITULATION du fort de Joux contractée entre le Lieutenant-Colonel Roubaud, et le comte de Leiningen, Colonel du régiment O. M. Rainer, Commandant du siège.

15 janvier 1814.

A H G

Article 1er. — Le fort s'est rendu aux armées alliées.

Annot. : On le rend dans la même situation, où il se trouve à présent, sans y détruire quelques bâtiments ou fortifications.

Art. 2. — Tout ce qu'il y a de canons, mortiers, munitions, et tout ce qu'il se trouve en biens militaires, sont livrés à un officier qui sera nommé par un commandant du blocus.

Annot. : Tout cela se livrera dans la même qualité où il se trouve à ce moment sans en ruiner quelque chose.

Art. 3. — Toutes les caisses, ou des biens retirés dans le fort. seront livrés à cet officier dit en article 2.

Annot. : Comme celle de l'article 1 et 2.

Art. 4. — La garnison est prisonnière de guerre, et retourne pour la France sous la condition de ne servir contre l'Empire d'Autriche et contre les hautes puissances alliées jusqu'à son échange.

Art. 5. — Le commandant et les officiers garderont leurs distinctions.

Art. 6. — Les officiers et les soldats garderont leurs bagages, sous la garantie du commandant qu'il n'y a rien des biens compris sous les articles 2 et 3.

Art. 7. — A l'égard des femmes qui se trouvent au fort, ils auront des bagages comme les soldats, mais sous la condition de l'article 6.

Art. 8. — A ce moment, où le fort sera rendu, le commandant rendra les clefs de toutes les sorties, cassemattes, et d'autres appartements secrets.

Art. 9. — Le commandant du fort ordonnera à ses postes de ne tirer sur les nôtres, ce qui s'exécutera aussi de ma part, et ce qui s'observe jusqu'à la ratification de ce traité.

Art. 10. — Jusqu'à la ratification les avants-postes garderont leurs possessions comme avant le traité et la garnison sera obligée à n'entretenir point d'intelligence avec les habitants du pays.

Art. 11. — Pour garantie de ce traité, toutes les deux parties donneront des otages.

Art. 12. — Tout ce qu'il y a dans le fort qui ne sont pas compris dans le nombre des combattants, par exemple les gardes-magasin, les portiers, les gardes d'artillerie, de génie, etc..., sont exceptés de la prison, et pourront aller où ils voudront.

Art. 13. — Le commandant du corps de blocus aura soin de toutes les malades et blessées qui se trouvent au fort.

Art. 14. — Un détachement de cinquante hommes avec un officier du corps de blocus, montera la garde ensemble avec la garnison du fort, ce qui s'observe jusqu'à la ratification et l'exécution de ce traité.

Art. 15. — Un officier de l'artillerie et un de génie du corps de blocus, accepteront à l'instant tous les dépôts militaires compris sous les articles 1 et 2.

Fort Joux, le 15 janvier 1814.

Les articles proposés sont acceptés.

Pour copie conforme :

Roubaud, *chef de bataillon;*
Le comte de Linange, *colonel;*
Bayer, *maior.*

— N° 7 —

Le chef de génie (Laffaille) au général (Marulaz) commandant supérieur

20 janvier 1814. — Archives du Capitaine Grasset. —

Conformément au désir que vous m'avez témoigné hier soir, j'ai l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur la nécessité de faire sortir de la ville les bouches inutiles, c'est-à-dire toutes les personnes inutiles à la défense, qui ne sont pas approvisionnées pour un temps au moins aussi long que celui des approvisionnements ordonnés pour la garnison. J'espère que vous n'y verrez que le désir que je partage avec vous, de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la conservation de notre place.

Dans tous les temps, dans tous les pays, soit amis, soit ennemis, on a toujours pratiqué cette mesure dans les villes menacées d'un siège ou d'un blocus. Le décret du 24 décembre 1811 l'a prescrit provisoirement. Je sais, mon général, que vous l'avez ordonnée, mais il est aisé de se convaincre que, soit par l'effet d'une pitié mal entendue, soit pour tout autre motif, elle n'a pas été exécutée, comme elle devait l'être, car non seulement on n'a pas mis hors de la ville les habitants qui n'ont pas assez d'approvisionnements, mais on y a même laissé ceux qui n'en ont point du tout, puisqu'on rencontre des mendiants à chaque pas dans la rue.

Les moments sont cependant bien précieux, bientôt peut-être il ne sera plus temps ; d'ailleurs chaque jour de retard diminue d'autant nos ressources, car tout ce que ces gens consomment est autant de diminué sur la masse des subsistances qui se trouvent dans la ville. Ces subsistances, si on ne les laisse pas dévorer en partie par les bouches parasites, serviront à nourrir la garnison, bien au-delà du terme fixé pour les approvisionnements, car certainement, tant qu'il y en aura, dans quelque mesure que ce soit, elle ne pourra jamais en manquer.

C'est d'ailleurs, la chose murement examinée, un service qu'on rend à ces pauvres gens que de les faire sortir d'une place bloquée, car au bout de quelque temps, ils trouveront plus facilement à vivre partout ailleurs, mais si par malheur l'ennemi ou notre propre faiblesse allait nous empêcher de les mettre dehors, nous les verrions bientôt livrés à toutes les horreurs de la famine, la garnison ne pourra point les soulager, le reste des habitants ne le voudra point, pour ne pas s'exposer au même sort. Cependant

l nombre de ceux qui n'auront plus de quoi subsister augmentera tous les jours, pressés par la faim, ils se porteront au pillage et à d'autres excès, ils exciteront des séditions, ils voudront forcer la garnison à rendre la ville, et l'on sera peut-être obligé de les mitrailler pour n'avoir pas voulu les renvoyer à temps. On doit frémir à la seule pensée des conséquences que cet état de choses peut amener pour la ville et pour la garnison.

Voilà à quoi peuvent nous mener les ménagements qu'on conserve dans ce moment pour ces habitants ; pour éviter leurs plaintes, on les expose à des maux plus affreux et à une perte presque assurée ; ce qu'il y a encore de plus à craindre c'est qu'on nous expose également à nous perdre et à nous déshonorer. C'est sans doute un parti très violent que d'expulser de la ville des familles entières, des vieillards, des femmes, des enfants, mais c'est le sort de la guerre ; ceux qui habitent des places fortes savent qu'ils y sont exposés ; cette mesure est encore moins cruelle que de les y laisser mourir de faim.

On s'appitoie sur le sort des familles qui vont se trouver pendant quelques jours errantes et sans asile, dans leur propre pays, et l'on supporte, sans s'émouvoir, l'idée de voir la garnison traînée au loin dans les prisons de l'ennemi où elles languiraient des années entières ; l'on ne se révolte pas à la seule idée de voir tomber la place entre ses mains, et cela peut-être quand de sa conservation dépendrait le salut de l'empire. On ne veut avoir des yeux et des entrailles que pour les maux présents et l'on ne veut pas absolument se figurer les malheurs infiniment plut grands dont ils peuvent nous préserver.

Quand même les décrets de l'empereur ne nous feraient pas un devoir impérieux du renvoi des bouches inutiles, le soin de notre honneur et de notre propre sûreté, le désir et l'intérêt des habitants qui ne veulent être ni pillés, ni affamés, l'intérêt même bien entendu de ceux qu'on doit éloigner, une humanité éclairée enfin, tout devrait nous en faire une loi ; ainsi sans se laisser séduire par une fausse sensibilité, il faut prendre avec fermeté tous les moyens pour mettre cette mesure à exécution et lui donner le plus de latitude qu'il sera possible.

Les difficultés paraissent très grandes, mais si on veut les aborder franchement et avec la volonté bien prononcée de les surmonter à tout prix, on les verra en grande partie disparaître. Si les autorités civiles et militaires chargées d'exécuter les ordres du général commandant supérieur répondent à sa confiance et le

secondent de tout leur pouvoir ; si elles restent sourdes aux plaintes et aux cris pour n'écouter que leur devoir et la nécessité, je ne doute pas qu'on finisse par en venir à bout.

MM. le Préfet, le commandant d'armes, le maire et le commandant de la gendarmerie vous auront sans doute déjà soumis, mon général, leurs observations sur les moyens de mettre à exécution le renvoi des bouches inutiles; quant à moi, je pense qu'il faudrait d'abord signifier à tous les habitants que tous ceux qui ne sont pas approvisionnés pour un ou deux mois de plus que la garnison, doivent sortir de suite de la ville. On devrait faire vérifier par M. le maire ou un de ses adjoints et par un officier supérieur ou de l'État-major de la place, quels sont ceux qui ont des approvisionnements suffisants et faire partir tous les autres sans se laisser ébranler par leurs plaintes et leurs pleurs, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour le bien de la défense.

Il y a des personnes qui feignent de craindre une sédition ; que serait-ce donc, lorsque ces gens se trouveraient pressés par la faim ? Une sédition pourrait avoir alors les suites les plus désastreuses, tandis que dans ce moment elle ne pourrait en avoir aucune.

Qu'on mette hors de la ville avec la dernière rigueur les gens sans aveu, les vagabonds et les mendiants et surtout qu'on ne les laisse point rentrer.

Qu'on soit également inébranlable pour faire sortir tous les autres, mais qu'on garde envers eux tous les ménagements que comporte leur situation ; qu'on leur prête tous les secours possibles ; que la ville laisse sous sa sauve-garde les maisons et les effets qu'ils laisseront.

Pourquoi M. le préfet n'inviterait-il pas les maires des communes de son département, et même des départements voisins, à donner l'hospitalité aux habitants de Besançon qui sont obligés de s'éloigner ; porteurs de semblables invitations, ils ne pourraient être mal reçus ; les Français sont bons et compatissants, ils accueilleront avec intérêt des compatriotes malheureux, et leur rendront moins pénible l'éloignement momentané de leurs foyers.

Quoiqu'il en soit, je pense qu'il faut apporter tous les adoucissements possibles dans une mesure très rigoureuse à la vérité, mais ordonnée par la loi et commandée impérieusement par les circonstances, mais je pense aussi qu'il faut en suivre l'exécution avec fermeté et vigueur, et faire connaître à notre Empereur et à nos ennemis ce qu'ils doivent atttendre de nous, et seule elle peut

avoir une influence marquée sur les événements de la campagne qui va s'ouvrir.

A Dieu ne plaise que j'aie la moindre crainte que la place de Besançon puisse jamais tomber au pouvoir de nos ennemis avant le moment du besoin, l'Empereur sera là pour la délivrer, mais il faut que nous puissions lui dire, lorsqu'il sera au milieu de nous : « Sire, vous le voyez, nous avons fait tout ce qui était humainement possible de faire pour n'être jamais exposés à perdre la place dont vous avez confié la garde à notre fidélité. »

— N° 8 —

4 février 1814. — A D H S —

ORDONNANCE du gouverneur général concernant les attributions des Maires

Sur les plaintes portées contre des Maires qui se sont permis de frapper de toutes sortes de réquisitions les communes voisines des leurs, et de se décharger des logements militaires à leur préjudice,

Le gouverneur général,

Considérant que les réquisitions émanées d'autre part que de celle des autorités supérieures sont des exactions qu'il faut réprimer sur le champ, qu'elles sont attentatoires aux principes de justice que les Puissances Alliées veulent faire exercer,

Défend à tous les maires de son gouvernement général, sous les peines de responsabilité et d'exécution militaire, de faire aucune réquisition à leur décharge sur les communes qui les avoisinent, d'y envoyer aucun logement militaire ; autorise les maires qui en recevraient à les regarder comme nulles, et à n'y pas obtempérer.

Vesoul, le 4 février 1814.

Baron d'Andlaw.

— N° 9 —

15 février 1814. — A D J —

PROCLAMATION

Le Commissaire général aux Habitans du Jura,

Vous avez été instruits, par la Proclamation du 27 janvier, de l'établissement d'un Gouverneur général en Franche-Comté, et

avez pu apprécier par-là les principes qui dirigent les Hautes Puissances Alliées. Elles n'ont d'autre but qu'une paix solide et durable.

J'arrive parmi vous en qualité de Commissaire de Son Exc. le Gouverneur général de votre département. Je n'ai d'autre désir que de faire le bien du pays dont l'administration m'est confiée. Tous mes soins tendront, sinon à vous exempter des maux inséparables de la guerre, du moins à en alléger le poids par une égale et juste répartition des charges. J'attends de la soumission et de l'obéissance des Habitans et des Fonctionnaires publics du Jura, qu'ils coopéreront à mes bonnes intentions ; j'invite, et je requiers au besoin ces derniers de rester à leur poste et de continuer leurs fonctions.

Je préviens les Fonctionnaires et les Habitans que la correspondance continuera d'avoir lieu par l'intermédiaire des Mairies et Sous-Préfectures, avec moi, comme elle s'effectuoit ci-devant avec le Préfet.

Fait à Lons-le-Saunier, le 15 février 1814.

Le Commissaire général
près du département du Jura,
Comte de Hennin.

— N° 10 —

ORDONNANCE du gouverneur général relative aux tarifs des vivres et fourrages

15 février 1814. — Imprimé. — A S —

Au Nom des Puissances Alliées,

Le Gouverneur général de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porrentrui et de Montbéliard :

Considérant qu'il est de son devoir de seconder de toutes ses forces les mesures qui ont été prises pour le maintient de la police de l'Armée ;

Informé surtout que les troupes qui passent ne veulent souvent pas se contenter des vivres et fourrages qui doivent leur être donnés conformément au tarif ordonné par S. A. le prince de Schwarzenberg, commandant en chef des Armées Alliées, en date de Lœrrach, le 27 décembre 1813,

Arrête ce qui suit :

Article 1er. — La publication qui vient de paraître de la part de

M. le Maître général de la police des Armées combinées, Lieutenant général d'Œrtel, sera rëimprimée et affichée dans toutes les communes du gouvernement général.

Art. 2. — La même mesure sera prise relativement au tarif du 27 décembre 1813, également rappelé dans la susdite publication,

Art. 3. — Les Maires des communes sont chargés de veiller de leur côté, à la stricte exécution de ces ordonnances. Si contre toute attente on voulait les forcer à y contrevenir, et en particulier à donner des portions de vivres ou de fourrages plus fortes qu'elles ne sont ordonnées par le tarif, il leur est enjoint, sous leur responsabilité, d'en faire sur le champ rapport au gouvernement général.

Fait à Vesoul, ce 18 février 1814.

Baron d'Andlaw.
Le Secrétaire général,
Baron de Neveu.

— N° 11 —

22 février 1814.
—
A A G
—

CAPITULATION du fort Saint-André de Salins

Ce jourd'huy 22 février 1814,

Entre Monsieur le Chevalier de la Légion d'honneur capitaine adjudant de place et commandant le fort Saint-André de Salins,

Et Monsieur le Colonel chevalier de l'Ordre Militaire de Marie-Thérèse, Chambellan actuel de Sa Majesté I. Royale d'Autriche, Commandant du 11e régiment de ligne, a été convenu ce qui suit.

Article 1er. — La garnison du fort, en sortira avec les honneurs de la guerre.

Art. 2. — Les officiers conserveront leur épée et leur porte-manteau, et la troupe ses sacs.

Art. 3. — Toute la garnison sera rendue aux premiers avant-postes de l'armée française dans l'intérieur et sera escortée par les troupes des armées alliées sous la protection desquelles elle sera jusqu'à sa destination.

Art. 4. — Les malades qui seront jugés hors d'état de pouvoir supporter les fatigues de la route au moment de l'évacuation du

fort resteront à l'hôpital de Salins pour y être soignés jusqu'à parfaite guérison, et seront ensuite dirigés sur le même lieu que la garnison aura eu pour destination, à moins que les circonstances ne l'exigent autrement. Dans tous les cas ils seront toujours rendus à l'armée française.

Art. 5. — Tous les employés civils qui se trouvent dans le fort et non combattants, seront renvoyés dans leurs foyers. Il leur sera fourni des moyens de transport pour leurs bagages.

Art. 6. — Il sera également fourni des moyens de transport pour le porte-manteau des officiers ainsi que pour quatre de ces derniers hors d'état de faire route à pied pour cause d'infirmités ou blessures.

Art. 7. — Le fort sera rendu dans l'état où il se trouve à présent.

Art. 8. — L'artillerie de la place et les munitions de guerre seront rendus en bon état aux troupes alliées.

Art. 9. — La garnison retournera en France prisonnière de guerre jusqu'à son échange dut-elle être forcée par des ordres supérieurs de servir contre les troupes alliées, vu les ordres donnés par un pouvoir suprême. Cet acte contre la convention ne portera point d'atteinte ni responsabilité à la garnison du dit fort.

Par ordre de Monsieur le colonel et commandant le blocus du fort Saint-André le comte Linanges.

Signé : Bayer, *major* Rainer nº 11.
Le Commandant du fort,
Signé : Rouby.

— Nº 12 —

ADRESSE du Conseil à M. le gouverneur Marulaz

24 février 1814.
—
A M B
—

Le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal de la Ville de Besançon à Monsieur le baron Marulaz, général commandant supérieur.

Monsieur le Baron,

Convaincu de votre bonté et de votre justice, le Conseil de la Commune vient à vous avec confiance. Ne voyez dans les réclamations qu'il vous adresse qu'un zèle intègre et les sentiments impé-

rieux du devoir : le Corps municipal n'a cessé de donner la preuve de son dévouement ; ses efforts, ceux des habitants ont suppléé jusqu'à ce jour au dénuement, suite inévitable d'une agression inopinée. Les officiers sous vos ordres s'arrogent pourtant le droit de se plaindre, ils nous accusent, et quand notre correspondance atteste la satisfaction dont vous honorez notre zèle l'aigreur et la menace forment leur ton. Dans une lettre du 22 février, le Lieutenant-Colonel Commandant l'artillerie nous annonce que mécontent de la lenteur, de la malveillance avec laquelle on met à sa disposition les plombs requis, il vous presse de faire enlever les tuyaux qui alimentent les fontaines, en sorte qu'un officier de la garnison cherche à nous frapper d'un mal que nous épargne l'ennemi. Ces reproches nous les dédaignons, la menace nous l'envisageons avec calme ; un projet aussi frivole pour l'avantage du service, aussi funeste pour la Commune, ne trouvera point accès près de vous. Notre sollicitude se porte sur de plus sérieux objets. Au milieu des pertes qui nous accablent et de la ruine qui nous entoure, l'espoir de la récolte nous soutient ; s'il nous échappe, notre population n'entrevoit qu'horreur et misère. Déjà ce point important a fixé vos yeux. Encouragés par vous, nos cultivateurs ont repris l'ouvrage ; le feu, le pillage les ont troublés, ils n'ont retiré de leurs tentatives que des pertes, même des blessures. Le seul moyen d'assurer leurs travaux, c'est d'obtenir du Général ennemi qu'il les tolère.

Veuillez solliciter de lui cette faveur et si cette proposition répugne à la noble indépendance de votre place et de votre état, permettez qu'un membre du Conseil municipal, sous l'escorte d'un de vos officiers, aille lui en porter la demande. Avant de vous soumettre le second objet sur lequel nous réclamons votre justice, nous devons vous rappeler, Monsieur le Baron, que dans une Ville réduite pour sa défense aux seules ressources de son enceinte, des efforts mutuels, une franchise réciproque doivent nourrir l'harmonie qui la dirige. C'est le but, que se propose le Décret du 24 décembre 1811, en enjoignant aux Chefs militaires et civils de concerter entre eux le moyen de subvenir aux besoins des habitants et de la garnison. Lorsqu'une place est en état de guerre, et bien plus encore quand dans une place en état de siège, la garnison n'a de ressources que dans les facultés des habitants. Tous les pouvoirs, en ce qui concerne l'ordre et la police, passent aux mains du Général ; le peuple du reste a ses magistrats. Tel est encore le but du Code du 19 octobre 1791 qui ouvre aux Commandants militaires un asile pour sa responsabilité particulière, dans l'approbation des

corps administratifs, en cas de capitulation avant l'assaut. Cette franchise que la loi suppose et dont l'honneur joint à l'intérêt public nous fait une règle, est-ce envers vous, Monsieur le Baron, que nous devons craindre d'en faire usage ! Dès longtemps domicilié dans nos murs, entouré de notre affection, de notre estime, vous ne voulez rien que votre intérêt repousse surtout si la loi le réprouve ou si le devoir ne l'exige point. Pourtant nos concitoyens sont alarmés, ils nous portent leurs vœux et leurs craintes comme à l'autorité tutélaire quand nous ne voyons qu'en vous seul leur égide et leur appui. L'un d'eux s'est vu grever d'une imposition particulière, puis d'une taxe au profit des pauvres. Le domicile d'un autre fut violé de nuit : Ces actes étrangers au concours de l'Administration municipale, ces actes que la loi repousse, disent-ils, et que la Constitution réprouve, les menacent tous. Daignez, Monsieur le Baron, dissiper leurs craintes, autorisez-nous à leur répondre qu'un acte isolé, dicté sans doute par des considérations particulières qu'il n'est en nous ni d'approfondir ni de discuter, ne peut devenir une mesure successive, attentatoire à l'ordre public comme au droit de la propriété. Comptez sur notre zèle, comme nous nous fions à votre loyauté à votre bravoure. Veuillez conserter avec nous, le mode le moins onéreux, le plus équitable, le plus légal, à raison des sacrifices que l'état des choses force à nous imposer. Rivalisons d'efforts, pour concilier le bien du service avec la pénurie du moment, et sortons de cette lutte avec l'approbation du souverain, l'affection de nos habitants et l'estime de nos ennemis.

Suivent les signatures de tous les membres présents : Daclin, *président*, Barret, Muguet, Millot, Guirot, Dunod de Charnage, Barbeaud Louis, Monnot, Seguin, Baudot, Wey, Durand, Billot, France, Bouard, Spiennal, Barbeaud, *juge de paix*, Courvoisier, Branche (1).

(1) Extrait des Minutes déposées au secrétariat de la Mairie de Besançon, délibération du 24 février 1814, p. 69.

— N° 13 —

5 mars 1814. — A D J —

Le Préfet du Jura au Ministre de l'Intérieur

Lons-le-Saunier, 5 mars 1814.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de mon arrivée dans mon département. Malgré toute la diligence que m'a permis le mauvais état de ma santé, je n'ai pu que suivre immédiatement M. le Maréchal depuis Lyon, j'ai rejoint son quartier général à Saint-Amour, frontière de mon département et lui-même à Lons-le-Saulnier où la rapidité des opérations militaires l'avait contraint de se porter de sa personne.

Les administrations se sont établies à Lons-le-Saulnier. Les soins des subsistances, la fourniture des transports, etc... absorbent tous mes moments depuis hier. Je tâche surtout de connaître aussi juste que possible la situation dans laquelle les Autrichiens ont laissé les divers cantons du département, afin de proportionner les réquisitions aux ressources. Mais il me sera difficile d'avoir autre chose que des probabilités.

M. le Maréchal est satisfait de l'esprit du département. J'ai vu partout les soldats français accueillis en frères et en libérateurs. Rien ne coûte pour leur faire fête; le cœur généreux des habitants du Jura semble s'épanouir du bonheur de ne plus vivre sous le joug de l'étranger.

J'espère, Monseigneur, avoir rempli les intentions de V. E. Du moins je puis l'assurer que je suis arrivé assez à temps pour reprendre l'administration du département au seul moment où cela a été possible et utile.

Signé : Le Préfet.

— N° 14 —

8 mars 1814. — A D H S —

Les Employés de la Sous-préfecture de Gray à MM. les Membres du Conseil de Préfecture,

Les circonstances actuelles, les évènements survenus depuis le 5 janvier dernier ont non seulement épuisé les artisans, mais

encore les propriétaires ; ceux-ci ont encore des ressources, mais les premiers dénués de tout se trouvent dans une cruelle position.

La nature est impérieuse, ses besoins sont journaliers. Ceux qui ne gagnent que pour vivre au jour le jour se trouvent dans l'état actuel des choses cruellement embarrassés ; ils sont forcés de recourir aux derniers moyens, et vous le sentez, Messieurs, la nécessité mérite des excuses.

Nous nous trouvons dans ce dernier cas, Messieurs. Depuis l'occupation de notre territoire par les troupes des H. P. toutes nos ressources sont anéanties, et nous sommes dans le plus absolu dénuement, Nous devions toucher un boni à la fin du dernier trimestre de 1813 ; nous en avons été privés. On ne trouve rien sans argent et tout est extrêmement cher.

Nous sommes restés en permanence quoique la cessation de notre bureau ait eu lieu le 10 janvier, et prêts à rentrer aussitôt son rétablissement. Ce rétablissement n'a eu lieu que dans les premiers jours de février ; mais le gouvernement des Puissances Alliées ayant remplacé le gouvernement français, celui-là ayant adopté les mêmes dispositions que celui-ci, nous espérons que le mois de janvier nous sera compté ainsi qu'il en a été usé pour les employés de la Préfecture.

Nous vous supplions donc, Messieurs, de venir à notre secours, de nous faire payer nos traitements des mois de janvier et février, et d'apaiser par là nos pressants besoins.

La justice et l'humanité que vous traitez avec tant de distinction et qui sont vos attributs réclament pour nous votre sollicitude, et d'après la connaissance de votre bonté, nous conservons l'espoir que vous ne nous la refuserez pas.

Nos traitements avant les circonstances s'élevaient ainsi :

Gaudemet. . .	1.000	francs	par an
Silvant. . . .	800	—	—
Faitout . . .	700	—	—
Frotey	400	—	—

Si le travail pénible et assidu que commande l'état actuel des choses ne milite pas pour nous une augmentation, d'après la considération du prix excessif des comestibles et les sacrifices que nous avons faits, du moins, Messieurs, nous oserons croire que vous daignerez répondre à nos vœux équitables, avec la célérité que votre grande besogne pourra permettre.

— N° 15 —

31 mars 1814.
—
A D D
—

LE PRÉSIDENT DE PRÉFECTURE,

Considérant que le dénuement des magasins de vivres militaires est principalement occasionné par les abus qui s'y commettent, qu'il est de l'intérêt des habitans des campagnes de les prévenir ; qu'aucun militaire ne doit vendre ni vivres, ni munitions, ni effets d'équipement : qu'aucun habitant ne doit rien acheter d'eux ;

Arrête :

Il est défendu, sous les peines les plus sévères à tous les habitans d'acheter aucuns vivres, munitions, ni effets d'équipement provenant des magasins militaires ou d'un militaire : le contrevenant sera arrêté de suite et livré au Prévot de l'armée pour être puni corporellement.

L'objet acheté sera saisi et confisqué au profit des magasins.

L'acheteur sera de plus condamné à une amende du double de la valeur de la chose saisie, dont moitié sera pour l'hospice et l'autre moitié au profit de ceux qui auront fait ou fait faire la saisie.

MM. de la commission des vivres, les sous-Préfets, les Maires et tous les Officiers de police sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ornans, le 31 mars 1814.

Signé : le Comte DE SCEY.
Le Secrétaire Général,
P. DE MONTROND.

— N° 16 —

20 avril 1814.
—
A D J
—

ORDONNANCE du gouverneur général au sujet des traitements des fonctionnaires

AU NOM DES PUISSANCES ALLIÉES,

Le gouverneur-général de la Franche-Comté, des Vosges et des Principautés de Porrentrui et de Montbéliard,

Voulant fixer les traitements et indemnités pour l'administration du Doubs,

Ordonnons :

Art. 1. — Les traitements de tous les administrateurs, employés et abonnements de frais de bureaux seront pour tous ceux qui ont été nommés ou conservés par le gouvernement général les mêmes que ceux fixés par le gouvernement français, ils seront payés depuis le 1er janvier ; le tout, à l'exception de la préfecture qui a été établie à Ornans ainsi que toutes les branches d'administration qui lui sont attachées, dont les traitements sont réglés d'après le tableau annexé à la présente ordonnance et ils seront payés depuis le 1er février jusqu'à la fin d'avril.

Art. 2. — M. le commissaire du gouvernement en donnera connaissance à M. le Comte de Scey, président du Conseil de la préfecture, qui fera faire les mandats conformément à notre ordonnance, il les visera et en désignera le payement sur les divers receveurs particuliers et d'enregistrement du département qui les acquitteront à présentation sur leurs premières recettes à partir de ce jour. Ces mandats duement acquittés leur serviront de pièces comptables.

Art. 3. — Il en sera de même, au cas où les fonctions du conseil de préfecture seraient continuées pendant le courant du mois de mai. M. le Président, ainsi que tous les individus qui font partie de cette administration, devront recevoir leur traitement jusqu'au moment de la cessation de leurs fonctions.

Vesoul, le 20 avril 1814.

Le Gouverneur général,
Baron d'Andlaw.

Il est intéressant de donner les traitements en question : les conseillers de préfecture recevaient 12 francs par jour ainsi que le secrétaire général ; les autres employés, 6 francs par jour.

Les sous-préfets, directeurs des contributions, conservateurs des forêts recevaient également 12 francs par jour, — leurs employés ou commis, 6 francs.

Pour ce qui est de la Préfecture d'Ornans, le 20 avril 1814, le baron d'Andlaw approuvait un compte de dépenses de 18.434 francs dont 4.550 au président de préfecture.

— N° 17 —

20 avril 1814.

A D D

Le Préfet du département du Doubs à ses Administrés (1)

Habitans du département,

Rétabli par les hautes puissances alliées, l'auguste trône des lys est relevé, et la constitution de l'État y replace le Roi que le vœu de toute la France y rappelle.

L'abîme de la guerre, dans lequel les générations étaient précipitées par l'ambition et par la tyrannie, va se fermer ; les arts de la paix, les arts nourriciers vont renaître ; nous en avons l'espérance ! Que dis-je ? Nous en avons la certitude ; la magnanimité des souverains alliés l'a promis à l'Europe, à la France, à son roi.

Est-il dans un pareil moment, est-il un père, un fils, est-il une mère, surtout, qui ne se livre à l'espoir d'un consolant avenir, et qui ne sente, avec le retour du véritable caractère français, qui ne sente, au fond du cœur, cette antique et loyale affection qui, si longtemps, fit la prospérité et l'honneur de la patrie.

Après tant d'orages et de calamités, qu'au sein de chaque famille, les sentiments exprimés avec une si touchante bonté, par les descendants chéris de Saint-Louis et d'Henri IV, soient l'objet de tous les entretiens et de tous les genres de reconnaissance. Le ralliement sincère aux principes de la Restauration, le dévouement sans bornes à son succès, peut seul nous acquitter envers le Roi qui vient se dévouer, pour cicatriser les plaies et sécher les larmes de la grande famille dont il est le père, comme elle est son plus bel héritage. Ces devoirs de sujet fidèle sont aussi les garants de l'ordre public, première base de la félicité des peuples. En les remplissant, mes chers Concitoyens, tout nous deviendra facile, et nous nous retrouverons bientôt ce que, sans la fatalité des discordes civiles, nous n'aurions jamais cessé d'être. Heureux ceux qui, par leur position, leur influence, leur considération personnelle, sont appelés à donner l'exemple de cette précieuse émulation pour concourir aux sages vues du prince. L'unanimité des opinions et des intérêts, l'union des cœurs sera leur ouvrage ; ils seront bénis avec lui, et la gloire durable, résultant d'une si noble association, n'en laissera désirer aucune autre.

(1) Cf. *Journal Administratif, politique et littéraire, du département du Doubs*, supplément au n° 2, p. 13

C'est avec les espérances de la paix extérieure ; c'est sous les auspices fortunés de la concorde, de la générosité et de la paix intérieure, que nous voyons reparaître, l'olivier à la main, l'auguste Maison de Bourbon, que dans sa clémence la Providence nous a rendue. Montrons-nous dignes d'un si grand bienfait ; que toutes nos affections soient généreuses aussi. Montrons-nous dignes des hautes Puissances alliées, par les égards qui sont dûs à nos libérateurs ; notre respectueuse gratitude, celle de nos derniers neveux, leur admiration, la nôtre, ne pourront atteindre à un héroïsme de vertu dont, jusqu'ici, la civilisation n'a point offert de modèle ; et si quelquefois, dans l'agitation des souvenirs douloureux, nous nous reportons en idée vers les temps qui viennent de s'écouler, que nos regrets se changent en attendrissement ; que l'amour pour le prince l'emporte sur le sentiment des maux passés, en songeant que si l'ordre de la nature n'est plus interverti, et que si les mères n'ont plus à pleurer sur les tombeaux de leurs enfants, c'est au Roi qu'elles le doivent.

Vive le Roi !

Fait en Préfecture, à Besançon, le 20 avril 1814.

Le Préfet du département du Doubs,
commandant de la Légion d'Honneur,
Baron de Bry.

— N° 18 —

Le général Commandant supérieur aux Habitants de Besançon (1)

20 avril 1814. — A D D —

Habitans de Besançon,

Louis XVIII vient d'être rendu au trône de Saint-Louis et de Henri IV, où il était appelé et par son droit de naissance et par le vœu unanime de la nation française. Qu'à cette heureuse nouvelle chacun se réjouisse ! Ce jour si désiré, ce jour qui doit donner le bonheur et la paix aux Français, ne peut plus être éloigné : attendons-le avec confiance ; que nos cœurs se réunissent autour

(1) *Journal Administratif, etc... du Doubs,* supplément au n° 2, p. 13.

du trône, et bientôt la prospérité de la France fera perdre de vue les maux qu'elle a soufferts depuis si longtemps.

Vive le Roi ! Vive Louis XVIII !

Besançon, le 20 avril 1814.

Le général de division, Commandant supérieur,
Baron Marulaz.

— N° 19 —

20 avril 1814.

A D D

Le Maire aux habitants de Besançon (1)

Habitants de Besançon,

Fatiguée d'un joug intolérable, la France vient de le briser ! Bonaparte est déchu du trône ; le Sénat, le Corps législatif, la Capitale, les provinces, la France entière a proclamé Roi l'auguste descendant des Bourbons. Depuis vingt jours l'aurore du bonheur brille pour elle, et la guerre durant cet espace resserrait pour nous ses entraves ; elle continuait ses fléaux. Notre délivrance enfin s'opère ; il nous est permis de donner l'essor à notre allégresse et à nos vœux. O nos concitoyens ! vous connaîtrez peut-être combien vous avez été l'objet de notre sollicitude et de notre zèle : peuple généreux et résigné que vous êtes digne de bonheur ! que vous méritez peu l'oppression ! Mais plus de craintes, plus de tristesse ; nos murs s'ouvrent à la joie qui du nord au midi se fait entendre ; pour la mieux fonder, pour la mieux sentir, un moment rappelons des idées pénibles ; qu'elles fuient ensuite à jamais de nos lèvres et de notre esprit !

Maîtres de nos biens, de nos enfants, de notre industrie ; préservés, par une constitution fondée sur des siècles, du despotisme et de l'anarchie, nous étions libres, nous étions heureux, à l'époque où les dissensions civiles nous ont troublés.

Quelques abus excitaient des plaintes : quelle constitution en peut être exempte ? Mais un Roi bienfaisant et juste, plus ardemment que son peuple même, en sollicitait la répression ; que de maux nous ont inondés dès lors ! Nous avons roulé d'écueil en écueil en suivant tumultueusement l'ombre sanglante d'une fantastique liberté.

(1) *Journal Administratif etc... du Doubs*, supplément au n° 2, pp. 14 et 15.

Excédés de troubles et d'infortunes, un port au milieu de la tourmente a paru s'offrir à nos vœux. Un sceptre s'est montré : nous avons cru voir la fin de nos maux : vain espoir ! Au désordre de l'anarchie a succédé le système organisé d'une oppression toujours croissante ; que d'impôts, que d'exactions nous ont foulés ! Nos villes et nos campagnes sont devenues une caserne où l'artisan, le laboureur, le négociant, le citoyen, quel que fut son état et sa fortune, ne faisaient qu'attendre le signal pour la dévastation de contrées lointaines et sa propre destruction. La veuve, l'octogénaire infirme, se voyaient ravir jusqu'au dernier soutien de leurs vieux ans. L'adolescent était enlevé avant que l'âge lui donnât la force de soutenir le poids de ses armes. Chaque jour quelque invention nouvelle venait arracher à la vie paisible, celui qui, pour échapper au massacre, s'était privé de partie de sa fortune ou de tout son bien. Les ressources de vingt années étaient dévorées en une campagne ; et quand le désespoir rongeait nos âmes, un despotisme perfide nous commandait l'offre de nos vies, de nos fortunes pour alimenter les ravages d'une ambition détestée.

Loin de s'enorgueillir de nos désastres, l'Europe victorieuse offre la paix ; mais Bonaparte a déclaré ne pouvoir vivre sous une couronne sans gloire, et pour lui la gloire ne consiste qu'à planter au loin son aigle vorace à travers des monceaux de ruines et des flots de sang. Nos forteresses pourtant restent sans défense, et nos frontières presque sans soldats : quel plan infernal il adopte pour se maintenir aux dépens de tous, et raffermir un trône horrible sur les décombres de nos contrées et les ossements de ses sujets ! Le pillage des campagnes fournit d'abord à l'approvisionnement des places ; puis, pour nationaliser la guerre, on enjoint aux autorités de laisser, par leur retraite, leurs administrés sans ressources contre la confusion et le désordre à l'approche de l'ennemi. Les murs sont placardés, dans toute la France, de proclamations cannibales qui provoquent les citoyens à l'assassinat, à la fureur. N'importe l'âge, le sexe et les armes ; tous embusqués dans les forêts et les montagnes, de jour et de nuit, à la lueur de leurs habitations livrées aux flammes doivent frapper et périr, sans réflexion et sans appui.

Mille et mille grâces soient rendues aux Souverains vraiment magnanimes, dont la grandeur d'âme a déjoué, par une modération sans exemple, ces abominables complots. Grâces en particulier soient rendues au prince généreux et brave, qui de ses bataillons cernant nos murailles, pouvant aggraver sur nous le joug de la

guerre, en allégea souvent les fléaux. Ces peuples que des maux sans nombre avaient affligés durant nos victoires, nous rendent, au prix de leur sang, l'ordre et la paix. Ce n'est point notre nation qu'ils attaquent ; ils ne se sont armés que pour abattre le dévastateur de l'Europe, l'ennemi de l'humanité. La France doit rester libre et puissante ; et pour gage de leur franchise, pour témoignage de leur estime, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse brisent les fers de nos matelots et de nos soldats.

Que de douces larmes ce retour inopiné nous prépare ! Pères, vous embrasserez vos enfants ! Vous allez être serrés dans leurs bras : plus de conscription qui vous les arrache ; plus de guerres qui vous en séparent ; plus d'impôts odieux qui dévorent les aliments de vos familles et le fruit pénible de vos travaux. Les bras sont rendus à l'agriculture, le commerce à l'industrie, la paix au monde et le bonheur aux Français. Nos braves militaires gardent leurs rangs et leurs honneurs ; ils veilleront pour notre repos comme ils ont veillé pour notre défense. Voilà les sentiments d'un Roi légitime ; car dans ses sujets il voit sa famille ; le peuple n'est qu'un instrument servil pour le cœur bronzé d'un tyran.

Ces jours de bonheur, qu'un destin propice nous réserve, gardons-nous de les troubler par des haines, des récriminations pénibles. Le passé ne doit s'offrir à nous que pour nous sauver de nouveaux désastres, en nous préservant de nouveaux écarts : que du reste il tombe dans l'oubli. Unis de cœur et de volonté, reprenons avec transport la couleur chérie de nos aïeux. Proclamons avec enthousiasme Louis XVIII, notre Sauveur et notre Monarque. Vive le Roi (1) !

Fait en Mairie, le 20 avril 1814.

Signé : le Baron Daclin, etc.

---

(1) De l'avis de Baverel, cette adresse — rédigée par Courvoisier — était la plus belle et la plus touchante, mais elle eût été « plus belle encore si l'auteur n'avait pas affecté de retracer des idées pénibles, déjà effacées depuis plus de vingt ans, s'il n'avait parlé que des malheurs qui ont accablé la France sous le règne de Napoléon... M. Courvoisier est le fils d'un émigré. Il aurait dû profiter lui-même de l'avis sage qu'il nous donne, d'ensevelir dans le plus profond oubli toutes les dissensions civiles qui nous ont troublé pendant plus de 18 ans. » Ms. 86.

— N° 20 —

Vente du fort Saint-André de Salins

24 avril 1814. — A D J —

Ensuite de l'ordre de détruire les bâtiments du fort et leurs dépendances, duquel fort Saint-André on fait sauter les fortifications et ensuite de négociations pour le rachat des dits bâtiments, à charge de démolir,

Il a été convenu entre Monsieur de Schultz, major du génie militaire au service de S. M. l'Empereur d'Autriche, d'une part, et Messieurs de Bancenel et de Lurion, traitant pour les intérêts des habitants de Salins, d'autre part,

Que mon dit sieur le major vend aux habitants les bâtiments et dépendances du fort Saint-André, ensemble les matérieux qui les composent, dans l'état où ils sont pour la somme de quatre mille francs qui a été comptée à l'instant à Monsieur le Major et dont il donne ici quittance, avec observation que cette somme est destinée à couvrir les frais faits pour rétablir, et ensuite pour miner et abattre les fortifications.

La dite vente faite à la charge de démolir dans tel délai qu'il conviendra aux acquéreurs.

Fait et signé double à Salins, le 24 avril 1814.

Ont signé :

De Bancenel. Lurion.

Schultz,

major au corps des ingénieurs autrichiens.

— N° 21 —

Le Général de Division Baron Marulaz
Commandant supérieur

10 mai 1814. — A D D —

S'étant fait rendre compte, 1° par la mairie de Besançon, de toutes les fournitures de toutes espèces qui ont été requises sur les habitants, et livrées pendant tout le tems du blocus de la place ; 2° par M. le Receveur-général du Doubs, des fonds qui ont été perçus pendant tout ledit temps, soit les contributions de 1813 et 1814, et autres sources du revenu public, soit aussi sur les contributions extraordinaires qui ont été imposées ; et 3° par M. le Payeur divisionnaire, de toutes les sommes qui existaient dans sa caisse

au 1er janvier 1814, de toutes celles qui ont été versées pendant tout le tems du blocus, et de l'emploi, sur quittance, de tous les dits fonds, s'empresse d'en faire connaître les résultats au public ; il se réserve de faire rendre au Gouvernement, compte fidèle de l'application et de l'emploi de tous les objets requis en nature, et de tous les fonds qui ont été versés pour le service, et de lui faire incessamment connaître tout ce qui reste dû pour appointemens et solde, et pour tous les autres services de la Place pendant tout le tems qu'elle a été et blocus serré.

Savoir :

Suit un tableau détaillé, cf. ADD et AP.

La valeur des objets requis par la mairie, du 24 novembre 1813 à la fin du blocus, était de 268.132 fr. 56.

Le total des sommes perçues par le receveur général Monnot pendant le blocus était de 265.405 fr. 74.

Du 1er janvier au 28 avril 1814, le payeur de la 6e division militaire, Larroc, a reçu 648.886 fr. 99 et payé en numéraire 648.187 fr. 27, dont 410.076 fr. 96 de solde d'activité et 67.798 fr. 50 de solde de retraite.

Le 28 avril 1814, restait en caisse 699 fr. 72.

— N° 22 —

19 mai 1814

—

A D J

—

Le Préfet du Jura au Sous-Préfet de Lons-le-Saulnier

Lons-le-Saulnier, le 19 mai 1814.

Vous ne devez, Monsieur le Comte, céder qu'à la violence pour tout ce qui n'est pas, aux termes de mon arrêté, INDISPENSABLE *à la subsistance et aux besoins des troupes passantes*. Le mot indispensable sur lequel j'appelle votre attention doit régler votre détermination et vos mesures. Mais quand vous verrez le glaive levé sur la tête de nos administrés, quand ces hommes qui se disent nos amis, seront prêts d'abuser d'une force qui n'aurait dû, à les entendre, que nous assurer le bonheur, je le sens, il faut céder. Je remets tout à votre discrétion et à votre courage.

Recevez l'assurance de la considération très distinguée, avec laquelle, j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Préfet provisoire,

Le Mis L. DE VAULCHIER.

— N° 23 —

Le Sous-Préfet de Beaume-les-Dames au Préfet du Doubs

11 juin 1814 — A P

Beaume, le 11 juin 1814.

Monsieur le Préfet,

Je pensais que la paix étant faite, les troupes alliées à leur retour se comporteraient en amis. Elles se permettent plus d'excès que jamais. Rien n'est sacré pour elles. Les campagnes sont abimées et les officiers y aident au lieu de l'empêcher. Je ne vous citerai qu'un exemple. Le grand État-Major du prince de Hesse-Hombourg, qui est parti de Beaume le 10, après y avoir séjourné le 8 et le 9 et à la tête duquel étaient deux généraux, au lieu de suivre la route qui conduit à Clerval, s'est arrêté avec ses chevaux, ses voitures et toute sa suite dans la prairie de Beaume, qui longe cette route, l'a parcourue d'un bout à l'autre et y a fait un dégât abominable. C'est ce qui s'appelle faire le mal pour le mal, et quand les officiers supérieurs en donnent l'exemple, que doit-on attendre du reste? Les prés, les vergers, les jardins même ne sont pas épargnés, les maisons sont dépouillées, les habitants maltraités, le bétail excédé et les maires si harcelés qu'ils n'y tiennent.

On dirait que ces troupes, moins soldats que brigands, s'étudient à ne rien laisser après elles. Aussi tout le pays, dont ils consomment et emportent induement les dépouilles, les a-t-il en exécration. Il ne faut pas moins que les ordres les plus exprès, les recommandations les plus pressantes et l'espoir de voir bientôt finir tant de vexations, pour empêcher les habitants d'en tirer vengeance. Quand ils seront hors du territoire français, qu'ils ne tentent pas d'y rentrer. Les femmes mêmes se joindraient aux hommes pour les exterminer. L'indignation est à son comble.

J'ai l'honneur, etc.

Kilg.

— N° 24 —

MONTANT APPROXIMATIF

DES FRAIS DE TOUTES SORTES OCCASIONNÉS PAR LA PREMIÈRE INVASION

Notre étude sur la Franche-Comté en 1814 serait incomplète si nous ne donnions le montant approximatif des frais de toute nature occasionnés par la guerre, de fin décembre 1813, époque de l'invasion, à fin juin 1814, c'est-à-dire après les passages des différents corps d'armée alliés. Nous commencerons par le département du Doubs qui, le premier des trois départements comtois, subit l'invasion. Et dans ce département nous allons plus particulièrement nous occuper, en détail, de l'arrondissement de Baume-les-Dames. Nous avons deux raisons principales pour cela : cet arrondissement eut à supporter, pour une forte part, l'entretien du corps de blocus de Besançon, les cahiers de correspondance du sous-préfet Kilg nous permettent de relever très exactement toutes les charges encourues.

* * *

Seize réquisitions furent ordonnées et exercées sur l'arrondissement de Baume. La première, fut ordonnée le 7 janvier 1814 par le major-général de l'armée de Schwarzenberg. Elle devait permettre de constituer le magasin d'Arcey, où devaient s'approvisionner au passage les différents corps qui se dirigeraient par la suite sur Vesoul. Cette réquisition s'élevait à

57.600 pintes de vin,
360.000 livres de froment,
48.400 doubles-décalitres d'avoine,
90.000 rations de foin.

La deuxième, ordonnée le 15 janvier, par le Prince de Cobourg, devait servir à constituer le magasin de Baume ;

La troisième, du 2 février, par les ordres des administrateurs de l'hôpital de Baume, pour les besoins de cet hôpital ;

Puis, successivement, les 18, 21, 25, 27 février et 3 mars, cinq réquisitions ordonnées par le prince A. de Lichtenstein ;

La première, pour les besoins de l'hôpital de Baume ;

La deuxième, pour les magasins du Grand Vaire, du corps de blocus de Besançon ;

La troisième, d'abord pour le magasin de Clerval, puis, sur un contre-ordre, pour ceux de Grand Vaire ;

La quatrième, aussi pour les magasins de Grand Vaire ;

La cinquième, même destination.

Le Prince de Hesse-Hombourg, le 6 mars, lance une réquisition, à l'effet de réapprovisionner sa division. C'est la neuvième réquisition que subit l'arrondissement de Baume.

Les dixième et onzième réquisitions qui frappent ce pays sont ordonnées par le comte de Scey et le Conseil de Préfecture du Doubs, siégeant à Ornans, aux dates du 14 et du 21 mars. Celle du 14 était destinée à la confection de doublures pour sacs de militaires ; celle du 21, a pour objet d'alimenter le corps de blocus de Besançon.

Le 4 avril, une douzième réquisition est ordonnée par le prince de Lichtenstein. Il s'agit de réapprovisionner le magasin de Baume.

Treizième et quatorzième réquisitions, le 11 avril et le 1er mai, par ordre du comte de Scey, pour le corps de blocus.

La quinzième réquisition a pour objet d'approvisionner les magasins de Baume, Clerval, l'Isle pour les troupes de passage, à défaut d'entreprise générale pour ces fournitures ; les gîtes d'étapes de Roulans et de Baume ayant une entreprise particulière pour les fourrages.

Enfin, la seizième et dernière réquisition qui frappa l'arrondissement de Baume, fut ordonnée le 31 mai — comme la précédente par le Préfet, comte de Scey — pour compléter la réquisition du 16 et couvrir le déficit résultant des passages imprévus.

Dans un tableau des différents objets livrés et du montant des livraisons au cours de ces réquisitions (1), nous lisons les totaux suivants :

503.360 livres de pain,
375.455 livres de viande,
278.650 pintes de vin,
831.545 livres de froment,
153.786 doubles décalitres d'avoine.
313.180 rations de foin, etc..., etc..., etc...

---

(1) AP.

Toutes ces réquisitions en denrées, calculées d'après les mercuriales, à l'époque des livraisons, donnent une valeur totale de 946.321 francs.

Les réquisitions en denrées faites directement et arbitrairement par la troupe aux communes, y compris les fournitures faites dans les logements, du 28 décembre 1813 au 20 février 1814, évaluées par les maires au taux des mercuriales du 11 novembre 1813, s'élèvent à la somme de neuf cent onze mille quatre cent vingt-deux francs . . . . . 911.422 francs

Les dégâts occasionnés par l'armée alliée portent sur les prairies de Roulans, Baume, Clerval, l'Isle, ainsi que sur les prés et vergers des communes assujetties au logement. L'évaluation approximative de ces pertes est de vingt mille francs : 20.000 francs

Les pertes en chevaux et bœufs furent très considérables. Elles furent évaluées approximativement, et seulement pour les pertes subies au cours des transports et convois militaires, à la somme de cinq cent mille francs . . . . . 500.000 francs

Les pertes subies du fait de l'épizootie sont plus considérables. A la date du 22 juin 1814 — et la maladie devait continuer ses ravages pendant près de deux ans — elles s'élevaient à la somme de six cent mille francs . . . . . 600.000 francs

Il y a lieu aussi de retenir les contributions en argent, au nombre de trois :

La première s'élève à 3.000 francs, requis pour subvenir aux besoins urgents de l'hôpital militaire de Baume . . 3.000 francs

La deuxième, à 4.965 fr. 03 enlevée chez le receveur de l'arrondissement, le 28 avril 1814, par ordre de M. Pilz, commissaire autrichien . . . . . 4.965 fr. 03

La troisième, à 2.925 francs versés à Ornans par le percepteur de Guyans, le 30 avril. Y ajouter 500 francs versés par la commune de la Sommette, soit un total de 3.425 francs . . . 3.425 francs

A remarquer que plusieurs officiers se sont faits donner des sommes plus ou moins fortes sous différents prétextes, entre autres pour indemnités de frais de table. Les maires ne pouvant justifier de ces dépenses, n'élevèrent pas de réclamations à leur sujet.

Aux dépenses précédentes, il faut ajouter les frais extraordinaires à l'occasion des transports des équipages et des hommes. Ces transports furent la source de frais, non seulement pour les communes, mais aussi pour les particuliers. Du 20 mai au 21 juin, la seule dépense des voitures formant les parcs établis à

Roulans, Baume, Clerval, l'Isle, à raison de 10 francs par jour, pendant 30 jours, et pour 480 voitures, s'élève à : 144.000 francs

Approximativement, du 1er janvier au 20 mai, on peut évaluer les frais de transport à. . . . . 500.000 francs

Et le 22 juin 1814, Kilg envoyait au Préfet, pour son arrondissement, une évaluation approximative de :

3.633.133 fr. 03

pour « les frais de toutes natures occasionnés par la guerre. » Et cela pour entretenir :

1° Environ 60.000 hommes et 15 à 20.000 chevaux lors de l'entrée des Alliés;

2° 16 à 20.000 hommes et 4 à 5.000 chevaux pendant le blocus de Besançon;

3° 82.300 hommes et 21.400 chevaux à l'occasion de la retraite des Alliés.

Les autres arrondissements du département du Doubs présentaient des comptes s'élevant à :

Arrondissement	de Pontarlier. . . .	1.367.742 francs
—	de Saint-Hippolyte. .	1.199.158 —
—	de Besançon	5.345.751 —

La masse totale des charges de guerre supportées par le département du Doubs pendant la première invasion s'élève donc à la somme de :

11.735.385 (1)

dont 1.870.258 francs pour la seule ville de Besançon.

Et cette somme de près de 12 millions est bien inférieure à toutes les charges matérielles effectivement supportées. Le 17 juillet 1820, MM. Alviset, Muguet, Tanchard, Bruand et Bourgon, membres de la Commission départementale formée en vertu de la loi du 28 avril 1816, « pour vérifier les pièces justificatives et « reconnaître la légitimité des créances, comme jury d'équité », constataient que les estimations faites après la guerre par les commissions cantonales avaient été « considérablement réduites. » La commission départementale reconnaissait que, dès le 26 décembre 1813, « le corps d'avant-garde des armées alliées composé de « 40.000 hommes est entré dans le département et y est resté sta- « tionnaire pendant plus d'un mois. »

---

(1) Le compte fourni par Kilg, au lieu de 3.633.133 fr. 05, porte 3.347.970 francs dans « l'Etat général des charges de guerre » arrêté par la commission départementale formée en vertu de la loi du 28 avril 1816.

40.000 hommes à 1 fr. 50 par jour ont occasionné une dépense journalière de 60.000 francs ci, pendant un mois : 1.800.000 francs

Du 26 janvier au 10 juillet 1814 (1), 25.000 hommes sont restés stationnaires pour former le blocus des places de Besançon. forts de Joux et Blamont, à 37.500 francs par jour et pendant 165 jours. . . . . 6.187.500 francs

Traversée du département, en marchant sur la capitale ou en quittant la France, 10 journées de marche y compris les séjours :

200.000 hommes d'infanterie à 1 fr. 30 par jour, pendant 10 jours . . . . . 2.600.000 francs

100.000 hommes de cavalerie à 2 fr. 70 par jour, pendant 10 jours . . . . . 2.700.000 francs

Ainsi la seule consommation en vivres et fourrages faite par les troupes étrangères cantonnées ou de passage s'élève à :

13.287.500 francs

sans y comprendre les frais de transports, les pillages, les vols, les dégradations, etc...

Dans le département de la Haute-Saône, les pertes subies, du fait de l'invasion, s'élèvent approximativement à une vingtaine de millions (2).

Voyons d'abord les charges qui accablèrent « Vesoul et sa banlieue. »

D'après une note remise à la mairie par le commandant de place autrichien, Vesoul et sa banlieue, du 17 janvier au 22 juin, auraient logé, séjours compris. . . . . 1.122.302 hommes

Plus un nombre d'officiers s'élevant à . . 18.073

Avant cette date du 17 janvier, Vesoul et sa banlieue avaient logé le corps d'armée de Giulay, environ . . . 36.000 hommes

Au total, durant l'invasion de 1814, nous relevons à Vesoul un nombre de 1.176.375 « journées d'hommes ». A celles-ci s'ajoutent 744.780 « journées de chevaux » non compris celles du corps de Giulay (3).

L'*Annuaire statistique et historique du département de la*

---

(1) Lire du 6 janvier au 20 juin environ, ce qui fait le même décompte.

(2) A. N[les] F[9] gardes nationales de la Haute-Saône (1814-1815) du Préfet au Ministre de l'Intérieur, 13 juin 1815. « Les états dressés sur pièces authentiques par mon prédécesseur présentent une masse de pertes, de consommations et de fournitures qui s'élève à plus de 15 millions. » Tous ces états ont été brûlés dans l'incendie qui éclata à la préfecture de Vesoul le 1[er] mars 1881 et consuma une partie des archives départementales de la Haute-Saône.

(3) *Journal politique et littéraire du département de la Haute-Saône*, n° 5, p. 4.

Haute-Saône, par J.-A. Marc, pour l'année 1815, donne le calcul (1) de la dépense totale soufferte qui s'élève à :

4.627.646 francs.

Nous n'avons pas trouvé dans les Archives les décomptes par cantons ou arrondissements telles que les avaient établis les commissions nommées après l'invasion. Néanmoins, à défaut de ces archives, Grappin, bien renseigné par des curés et des maires (2), nous donne des chiffres qu'il y a lieu de retenir.

Le canton qui eut le plus à souffrir est celui de Norcy-le-Bourg, à cheval sur les deux routes d'invasion Belfort-Lure-Vesoul et Montbéliard-Villersexel-Vesoul. On compte dans ce canton :

1.400.000 journées d'hommes.

134.412 journées de chevaux.

Au taux de 1 fr. 30 la journée d'homme et 2 fr. 70 celle de cheval, nous avons donc une dépense approximative de :

2.200.000 francs.

Dans le canton de Héricourt, on accuse une dépense de 1.262.508 francs.

Quant au département du Jura, nous lisons dans les registres de la commission départementale (3), organisée pour la liquidation des réquisitions, que dans sa première séance tenue le 29 août 1814, « la masse des réquisitions, calculée sous les yeux de M. de la Bouillerie sous-inspecteur du Trésor, sur les premiers relevés qui en ont été fait avec tout le soin que comportait les circonstances, s'élevait à une valeur de plus de neuf millions (4). »

Cette estimation parut exagérée aux membres de la Commission. Ils prescrivent donc l'établissement à nouveau des réquisitions effectuées dans chaque arrondissement au cours de l'invasion. Le résultat porta, pour l'arrondissement de Lons-le-Saunier, la somme de :

2.567.040 fr. 08

et la commission constate que « les nouveaux résultats ne s'éloignent pas des premiers. »

A noter que cette estimation globale de :

9.000.000 francs

---

(1) P. 102.

(2) *Mémoires et Documents inédits*, XII, pp. 71 à 95.

(3) Composée de quatre membres : le chevalier de Chaignon, président ; Jobin, adjoint au maire de Lons-le-Saulnier ; Monnier et Nicod de Ronchaud, conseillers généraux.

(4) ADJ (communiqué par M. Frémy, sous-archiviste départemental).

pour la valeur des réquisitions qui ont été frappées sur le département du Jura, ne comporte pas l'estimation « ni des chevaux requis, ni des indemnités de logement au-delà du faible taux des rations, ni les pertes énormes qui sont les suites de l'invasion. » Alors que dans les deux autres départements comtois, qui avaient bénéficié assez rapidement des bienfaits d'une administration centrale, le nombre des réquisitions et de ceux qu'elles avaient frappés étaient assez faciles à établir, il n'en était pas de même dans le département du Jura où Bubna et d'autres généraux avaient agi un peu au hasard et aussi selon les circonstances. Aussi comptait-on dans le Jura plus de 45.000 fournisseurs, propriétaires ou négociants, « porteurs peut-être de plus de 1.000.000 de bons (1). »

En résumé, on peut évaluer approximativement à une somme totale d'une cinquantaine de millions le montant des frais de toutes natures occasionnés par l'invasion, de fin décembre 1813 à fin juin 1814, dans la province de Franche-Comté. On ne s'étonnera donc pas qu'en 1820, « le résultat de la première invasion se fait encore sentir bien péniblement. D'une part, les communes s'imposent extraordinairement chaque année pour rembourser leurs fournisseurs et aggravent par là même la misère des habitants ; de l'autre, elles se dépouillent de leurs bois qu'elles sont obligés de livrer à vil prix, à raison du grand nombre de coupes mises simultanément en exploitation, et se privent ainsi non seulement de leurs ressources présentes, mais encore de celles à venir, comme si le fléau destructeur de la guerre devait se perpétuer indéfiniment dans ce malheureux pays (2). »

Sans compter les meurtres, les assassinats, les rapines, les viols commis, même sur les vieilles femmes et les enfants, les incendies, en un mot tous les crimes imaginables qu'avaient commis la soldatesque ennemie, le bilan des pertes matérielles s'élevait à la somme effrayante de près de :

cinquante millions (3).

---

(1) ADJ.

(2) ADD.

(3) En 1835, Deschamps écrivait « ... Les malheurs qui ont été la suite de cette occupation militaire (de 1814) les atteignirent (la plupart des villes et villages) d'une manière si accablante, qu'après vingt ans, il reste encore des sacrifices à regretter, des pertes à oublier, des plaies à cicatriser. » *Souvenirs*, p. 127.

NOTICES ET ÉTATS DE SERVICES

— N° 1 —

Commissaires des guerres

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, les commissaires des guerres avec les représentants du peuple aux armées.

Les commissaires des guerres furent plusieurs fois réorganisés, mais ils eurent à peu près toujours les mêmes attributions. Nous lisons dans le *Journal Militaire* de l'an III, I, page 389 : Les fonctions des commissaires des guerres s'étendent sur toutes les parties de l'administration militaire, sur tous les objets qui tiennent à l'économie dans les dépenses et consommations des armées, sur tout ce qui intéresse les besoins de tout genre des défenseurs de la patrie, enfin sur tout ce qui concerne la police et la discipline des troupes, ainsi que celle des employés attachés aux armées.

Leurs fonctions comprennent encore : la composition de l'armée, la solde, la subsistance, l'approvisionnement des places pour le cas de siège, les logements, campements et habillements, le service de l'artillerie, les hôpitaux, les transports militaires, les fonds, l'administration générale (cf. *Journal Militaire*, an III — II, p. 651).

Le décret du 28 nivôse an III déterminait la hiérarchie et le nombre des commissaires des guerres. Il y avait alors :

60 commissaires ordonnateurs,
240 commissaires ordinaires de 1re classe,
300 commissaires ordinaires de 2e classe.

(Cf. *Journal Militaire*, an III — I, page 385).

— N° 2 —

LE BARON D'ANDLAW

Le baron d'Andlaw (1766-1839) était fils d'un bailli du dernier prince-évêque de Bâle, son parent. Il passa son enfance au siège

du baillage, à Birseck, où sa famille habitait le château (c'est de là que vint le surnom de Birseck que prit plus tard cette branche des d'Andlaw). A la Révolution, d'Andlaw se retira en Suisse avec sa famille. Après avoir mené pendant quelque temps une vie presque errante, il finit par trouver une cordiale hospitalité dans le Brisgau qui appartenait alors à l'Autriche. Bientôt, il entra même au service de cet empire comme Conseiller d'État.

Ainsi que la plupart des fonctionnaires du Brisgau, d'Andlaw passa successivement, en 1802, au service du duc de Modène, puis, en 1806, au service du grand duc de Bade. En 1809, il représente à Vienne le grand-duché. En 1810, il est à Paris où « Napoléon le remarqua » et fut, en maintes occasions, moins cassant avec lui qu'avec les autres ambassadeurs. Pourtant, un jour, dans une audience, il l'apostropha : « Qu'est-ce que cette feuille de choux qui paraît à Fribourg et dont le rédacteur a un nom que je ne peut prononcer (ce rédacteur s'appelait Schnezler)? Cette gazette cessera de paraître. »

La raison de cette interdiction, d'Andlaw la connut plus tard. Le journaliste en question avait publié un « prétendu certificat » de l'école de Brienne dans lequel l'élève Bonaparte était désigné comme ayant des « capacités médiocres » (1).

D'Andlaw ne demeura que peu de temps à Paris. En octobre de la même année, il était déjà de retour à Karlsruhe où il était nommé ministre de l'intérieur. Il resta plus de deux ans dans ces fonctions, et au printemps de 1813, il rentrait à Fribourg et reprenait son ancien poste de conseiller d'État. C'est là que nous le trouvons à l'arrivée des princes alliés. Et le 22 décembre 1813, le tsar Alexandre tenait chez lui son quartier-général.

Durant le séjour des princes confédérés à Fribourg, d'Andlaw se rencontra plusieurs fois avec son parent Metternich (2). Celui-ci lui proposa de le suivre en France. Il accepta, et bientôt il recevait des mains de son parent le gouvernement de la Franche-Comté, du département des Vosges et des principautés de Porrentruy et de Montbéliard.

Le baron d'Andlaw avait épousé, entre temps, Sophie de Schakmin (1779-1830). La baronne était de la famille lorraine des Schakmin qui avait émigré en Autriche alors que François-Joseph

---

(1) Cf. d'Andlaw : *Mein Tagebuch*, p. 11.

(2) La grand-mère de Metternich était une d'Andlaw, tante du d'Andlaw qui nous occupe. Cf. d'Andlaw : *Mein Tagebuch*, p. 177.

était empereur. Un Schakmin, l'oncle de Sophie, avait été général en chef au service de François-Joseph et de Marie-Thérèse.

On trouve une biographie de d'Andlaw dans *Allgemeinen deutschen Biographie*, I, p. 431 sqq.

— N° 3 —

TIMBRUNE-VALENÇE (Comte de)
Jean - Baptiste - Cyrus - Marie - Adélaïde,
né le 23 septembre 1757, à Agen.

SERVICES

Lieutenant en second dans l'artillerie, le .	23 septembre 1773
Capitaine réformé dans le régiment royal de cavalerie, le.	28 février 1778
Capitaine en second	3 septembre 1781
Mestre de camp en second du régiment de Bretagne.	1er janvier 1784
Mestre de camp en second du régiment de Chartres, infanterie	24 novembre 1784
Colonel attaché à ce régiment par ordonnance de réforme	17 mars 1788
Colonel du régiment de Chartres, dragons .	4 janvier 1789
Maréchal de camp employé, le.	13 décembre 1791
Lieutenant général employé pour prendre rang, du	20 août 1792
Commandant l'armée des Ardennes . . .	1er novembre 1792
Commandant l'armée du Nord et de la Belgique	28 janvier 1793
A abandonné	4 avril 1793
Admis au traitement de réforme, le. . .	1er brumaire an IX
Commandant et inspecteur de la 5e légion de réserve, le	20 mars 1807
Rentré au Sénat par décret du	31 décembre 1807
Remis en activité le	7 septembre 1808
Commandant la division polonaise d'infanterie	27 septembre 1808
Commandant la 5e division de cuirassiers .	2 décembre 1811

Services :

du 22 septembre 1773 au 4 avril 1793, soit :	19 ans	6 mois	11 jours
du 1er brumaire an IX au 31 décembre 1807, soit.	7 —	2 —	7
du 7 septembre 1808 au 1er juin 1814, soit :	5 —	8 —	23
	32 ans	5 mois	11 jours
	et 6 campagnes.		

Admis à la retraite en exécution de l'ordonnance du 1er août 1815 — 6.000 francs.

Le comte de Valence « a quitté en avril 1793, à la suite d'un « ordre d'arrestation pour le conduire au secret dans les prisons « de l'Abbaye, lancé par le comité de sûreté générale, le même jour « où on lui avait donné le commandement en chef de toutes les « forces de la République, depuis la Moselle jusqu'à l'Océan ».

L'ordre d'arrestation en question avait été lancé à la suite du décret pris le 4 avril 1793 par la Convention nationale qui mandait à la barre les généraux Valence, Egalité, Ligneville, Westermann et autres.

Après avoir pris part à la campagne de 1812, où il commandait une division de cavalerie, le général comte Valence prenait un congé le 25 septembre 1812 et restait absent de l'armée jusqu'au commencement de l'année 1814, où il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire.

— N° 4 —

ROUBAUD (Simon-Joseph), né le 13 novembre 1754 à Bagnols (Gard).

Entré au service au régiment d'Angoumois (80e d'infanterie), compagnie-colonel	26 octobre 1772
Sergent	6 mai 1780
Fourrier des grenadiers.	26 mai 1783
Sergent-major des fusiliers, compagnie de M. de Contréglise	29 mars 1789
Adjudant-sous-lieutenant	5 février 1792
Adjudant-major	1er mai 1792
Capitaine	15 mars 1793

Nommé chef de bataillon pour être pourvu d'un commandement d'armes de 4e classe, décret du. 24 avril 1810
Nommé au fort de Joux . . . . . 9 octobre 1810
En retraite par ordonnance du . . . . . 1er août 1815
Membre de la légion d'honneur le 26 prairial an XII.
10 campagnes, infirmités nombreuses, consécutives à 37 années de service.

— N° 5 —

ROUBY (Pierre),
né à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), le 19 avril 1780.

Volontaire dans le 14e régiment de chasseurs à cheval . . . . . 12 brumaire an VII.
Caporal. . . . . 1er fructidor an X.
Fourrier . . . . . 1er vendémiaire an XI.
Sergent. . . . . 12 frimaire an XIII.
Sergent-major . . . . . 26 février 1806.
Sous-lieutenant . . . . . 6 février 1807.
Lieutenant au 12e de ligne . . . . 31 août 1810.
Capitaine et Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Valontina. . . . . 20 août 1812.
Capitaine-adjudant de place à Moscou . . . . . 14 octobre 1812.
Capitaine-adjudant de place fort Saint-André de Salins. . . . . 15 novembre 1813.
En non-activité . . . . . 1er septembre 1814.
Retraité . . . . . 20 juin 1815.

6 campagnes, 3 blessures.

Dans le dossier de Rouby (cf. AAG) on trouve un certificat « des soussignés officiers, majors et capitaines, formant le « blocus de Saint-André de Salins » attestant que « la garnison « dudit fort ne s'est rendue que par la nécessité la plus extrême, « étant privée de toute subsistance. » — Les Autrichiens n'y ont trouvé « ni vivres, ni munitions de guerre. » Ont signé : le commandant du blocus, chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, commandant le 11e de ligne, comte de Linanges — le major, Bayer — capitaine-adjudant Welser (24 février 1814).

Retiré à Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne) après en avoir reçu autorisation à Nancy (le 8 avril) de Wittgenstein, Rouby fut renommé le 22 janvier 1815 au fort Saint-André, mais ne put rejoindre à cause de ses nombreuses infirmités.

Il est un fait, c'est que le commandement des places et forts, d'une façon générale, avait été confié, pendant l'Empire, à des incapables ou à des impotents. Rouby en est un exemple. Voici la copie d'un certificat de visite médicale trouvé dans son dossier :

Nous soussignés, J.-B. Bancarel, ex-médecin des armées et Jacques Taillé, chirurgien en chef de l'hospice civil de Villeneuve-sur-Lot, quatrième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, ayant été désignés par M. le Maréchal de camp Baron Gaussart, commandant ledit département, à l'effet de visiter les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont présentés à sa revue de ce jour pour l'opération relative au complément de l'armée sur le pied de paix, avons, sur son invitation et en sa présence, visité M. Rouby (Pierre), capitaine-adjudant de place, chevalier de la légion d'honneur, jouissant du traitement de demi-activité, et avons reconnu que M. Rouby était atteint : 1° d'un coup de crosse au-dessous de l'arcade sourcilière gauche avec difformités des parties. Cette blessure l'a laissé sujet à des éblouissements qui se renouvellent principalement à chaque changement de température ; 2° d'un coup de baïonnette vers la partie supérieure et mitoyenne du sternum ; 3° d'un coup de feu provenant d'un biscayen reçu vers la base de l'omoplate gauche, le 19 août 1812, au combat de Valontina, en Russie. Indépendamment des vives douleurs que cette blessure fait éprouver de temps à autre, les mouvements sont restés extraordinairement pénibles et difficiles à exécuter ; 4° il porte un goître simple provenant sans doute d'un trop long usage des eaux de glace ou de neige pendant la retraite de Moscou ; 5° d'un rhumatisme goutteux ou sciatique par suite des fatigues de la guerre, qui s'est fixé sur le pied gauche avec engorgement dans la même articulation. Il éprouve cette dernière infirmité depuis environ 7 ans comme il résulte des certificats de visite et de contre-visite des officiers de santé des hôpitaux où il a été traité ; 6° enfin il a deux doigts du pied gauche qui furent grièvement intéressés par la glace, pendant la retraite de Moscou, il éprouve de vives douleurs dans cette partie qui lui rendent la marche pénible et très lente.

D'après le nombre et la gravité des blessures et infirmités ci-dessus énoncées, nous estimons que M. Rouby (Pierre) a

des droits acquis et incontestables à solliciter et à obtenir sa retraite.

Délibéré à Villeneuve-sur-Lot, le 12 décembre 1814.

Signé : J.-B. Bancarel, *médecin*,
et Jacques Tailhé, *chirurgien*.

— N° 6 —

L'Ordonnateur Lyautey naquit à Vellefaux (Haute-Saône), le 27 novembre 1761. Après de bonnes études, il s'engagea, en 1782, au 3e régiment d'artillerie, en garnison à Besançon. La Révolution le trouva à Vellefaux, où il était rentré en 1787 avec un « congé de grâce », et en fit un chef de bureau à la Préfecture de Vesoul. Nommé commissaire des guerres en 1792, il était l'année suivante commissaire ordonnateur de la 6e division militaire. Lyautey méritait ce brillant avancement. Tous les jugements portés sur lui, à cette époque si difficile, sont élogieux. Le farouche conventionnel Hesse atteste « les talents, la probité, le patriotisme » de l'ordonnateur. Appelé à servir à Lyon, le 8 juin 1793, Lyautey écrit au Ministre : « La franchise dirigeant toutes mes actions, je ne vous dissimulerai pas que j'irai à regret à Lyon... il s'y passe des scènes trop affreuses pour que j'en aime le séjour. » Cette franchise aurait pu lui coûter cher, mais la société bisontine « les Amis de la Liberté et de l'Égalité » le protégeait. Certes, il n'était pas un vrai sans-culotte, mais elle se portait garant de son républicanisme —, il était « doux, honnête, de mœurs pures d'un vrai républicain, c'est-à-dire bon Français, bon époux, bon père et bon ami. » Nous ne marquerons pas les différentes étapes de sa vie militaire (cf. le *Blocus de Besançon par les Autrichiens* (1814), — lieutenant Borrey —, pp. 26 à 29). Nous dirons simplement qu'au temps qui nous occupe, 1814, l'ordonnateur, qui avait quitté plusieurs fois Besançon et y était revenu, méritait le jugement suivant, « officier généralement estimé, qui le serait même de ses ennemis s'il pouvait en avoir d'autres que ceux de l'État... » (dom Grappin, p. 31 du ms. 1066 de la BMB) jugement d'autant plus à retenir qu'il était porté par l'austère vicaire-général de Mgr Le Coz.

Mis à la retraite le 22 décembre 1815, Lyautey se retira à Geneuille, près de Besançon, où il mourut à 94 ans (Archives du général Lyautey, arrière petit-fils de l'Ordonnateur).

Vu et lu :
Le 19 juin 1912,
Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Besançon,
Ed. COLSENET.

Vu et permis d'imprimer :
Besançon, le 1er juillet 1912,
Le Recteur,
PADÉ.

Angers, imprimerie J. SIRAUDEAU. — 12-3387